★ TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9421 — 32 PAGES — VENDREDI 2 MAI 1975

A LUANDA

Nouveaux affrontements entre nationalistes angolais

LIRE PAGE 6



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,20 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 20 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie, 250 L. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 7

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

LA FIN DU CONFLIT DU VIETNAM

Les forces révolutionnaires ont pris le contrôle de Saigon qui devient « Ville-Ho-Chi-Minh »

La guerre du Vietnam est terminée. Le gouvernement révolutionnaire provisoire contrôle tout le Sud depuis que, mercredi matin 30 avril, ses chars sont entrés dans Saigon, dans l'ordre, sous les acclamations d'une partie de la population. Deux heures plus tôt, à l'issue d'entrevues à l'aérodrome de Tan-Son-Nhut entre le vice-président Huyen et une délégation du G.R.P., le président Minh avait annoncé la reddition de ses troupes en débandade. Ce dernier a été emmené par les vainqueurs vers une destination inconnue.

Saigon avait vécu une folle nuit : la tension était grande, et des pillards ont mis à sac tous les bâtiments anciennement occupés par les Américains. L'arrivée des hélicoptères à bord de l'armada américaine croisant au large du Sud a aussi donné lieu à des scènes hallucinantes. Parmi les passagers figuraient, outre les derniers Américains qui ont quitté le Sud, un certain nombre de Vietnamiens, dont le général Nguyen Cao Ky.

A Hanoï, la réunification est considérée comme une réalité, même si l'on sait qu'il faudra encore des étapes avant que l'unité formelle, juridique du pays soit restaurée. La capitale du Nord sera aussi la capitale de l'ensemble du Vietnam.

● A WASHINGTON, *le gouvernement a tiré la leçon de ce que le président Ford a appelé, dans un message à la nation, « la fin d'un chapitre de l'expérience américaine ». M. Kissinger a indiqué, au cours d'une conférence de presse, que les Etats-Unis avaient cru jusqu'au dernier moment pouvoir négocier avec le G.R.P. l'évacuation de leurs ressortissants et amis, mais que, devant la pression croissante des révolutionnaires il avait fallu précipiter l'opération et recourir à des hélicoptères pour transporter les derniers Américains restés à Saigon, ainsi que les Sud-Vietnamiens dont la sécurité paraissait menacée. Il s'est opposé à l'idée d'une aide économique au Vietnam du Nord et a paru douter de l'existence, dans l'avenir, d'une Vietnam du Sud autonome. Il a néanmoins réaffirmé avec fermeté la volonté des Etats-Unis de respecter leurs engagements à l'égard de leurs alliés. En même temps qu'il adressait une mise en garde à l'Union soviétique, il a affirmé que la détente avec l'Est devait se poursuivre.*

● A PHNOM-PENH, *l'évacuation des centaines de personnes réfugiées à l'ambassade de France est en cours. Un premier contingent est arrivé, par la route, non loin de la frontière thaïlandaise. Le gouvernement français a vivement critiqué la méthode retenue pour l'évacuation.*

Une tâche gigantesque

[illegible]

Une entrée en bon ordre

C'est dans une ville épuisée par la guerre et la grande tension nerveuse de l'ultime nuit que sont entrées, mercredi 30 avril, les forces armées de libération du Vietnam du Sud. Le général Minh a lu son ordre de cessez-le-feu à la radio, à 10 h. 15, heure de Paris. Deux heures plus tard, les forces du G.R.P. quadrillaient méthodiquement les rues de Saigon, désormais « ville Ho-Chi-Minh ».

Après avoir lu son dernier message, le général Minh s'est rendu au palais présidentiel où, entouré de quelques collaborateurs, il attendait l'arrivée de représentants du G.R.P. Les soldats chargés de garder le palais se retiraient dans l'ordre, laissant le bâtiment ouvert à quiconque se présentait. Le général disait alors à un journaliste de l'A.F.P. : « *Aujourd'hui ou demain, je les attends. Oui, il fallait le faire. Il fallait sauver des vies humaines, des vies vietnamiennes et des vies françaises aussi. Racontez à l'ambassadeur de France que vous m'avez vu ici.* »

Les premiers chars de l'armée communiste sont entrés dans la ville aux alentours de midi.

(Lire la suite page 3.)

M. Kissinger : une très pénible expérience

De notre correspondant

Washington. — Le jugement de l'histoire peut attendre. Pour le moment, cessons de nous plaindre les uns des autres, pansons nos blessures et tournons-nous vers l'avenir, a dit en substance M. Kissinger, dans une conférence de presse radio-télévisée, donnée immédiatement après la publication du message du président Ford. Pour le secrétaire d'Etat, ce dernier requiem pour le Vietnam a été pénible. Très sombre, renonçant au moindre sourire, il a reconnu que le Vietnam avait été « *une très pénible expérience* » et même ajouté qu'il saurait « *en tirer les conséquences, si l'expérience établissait que je ne peux plus remplir la mission que le président m'a confiée* ».

Le secrétaire d'Etat, dans une déclaration liminaire, a expliqué les conditions dans lesquelles fut décidée l'évacuation finale.

HENRI PIERRE.

(Lire la suite page 4.)

La guerre de trente ans

LA guerre d'Indochine a commencé il y a trente ans au Tonkin. Née dans l'indifférence, et même dans l'ignorance des faits, poursuivie dans l'aveuglement, achevée dans la précipitation en faisant la part du feu, elle a été pendant sept ans la guerre de la France. Parce que moins moderne, elle a été moins cruelle que la guerre suivante, la guerre américaine qui s'achève. Mais les erreurs et les mensonges qui l'ont jalonnée, du début à la fin, devraient nous inciter à plus de modestie et à plus de discrétion à l'égard des Etats-Unis.

Faut-il rappeler que, proclamée dès le 11 mars 1945 à l'instigation des Japonais, l'indépendance du Vietnam, purgée de cette hypothèque, aurait pu être consacrée à la conférence de Fontainebleau, en août 1946. Mais les nationalistes indochinois, communistes ou non, tenaient autant à l'unité qu'à l'indépendance, et le gouvernement français croyait pouvoir ruser encore, refusant la première revendication et marchandant la seconde. Deux erreurs, qui sont à l'origine des deux guerres. Le conflit commençait six mois plus tard à l'insu même du gouvernement. Une troisième erreur s'ajoutait qui, elle aussi, devait durer trente ans : à la solution politique, le gouvernement français posait un préalable militaire. Or c'était la démarche contraire qui était la seule possible : la paix passait par un règlement politique. Les Américains ne l'ont pas plus compris que les Français.

A la myopie indochinoise s'ajoutait une myopie mondiale. L'Inde était indépendante depuis 1947 et l'Indonésie depuis 1949. La même année, Mao était à Pékin. Et, perdant une à une ses raisons d'être, la guerre se poursuivait en Indochine. L'armée française y sacrifiait en vain une promotion de saint-cyriens par an ; les finances s'y épuisaient, relayées bientôt par le Trésor américain...

J.-F.

(Lire la suite page 5.)

AU JOUR LE JOUR

L'entracte

Après une génération, voici la paix revenue sur le Vietnam. Demain, l'Histoire gardera le souvenir de ce moment qui libère un pays du pire des esclavages : celui des armes, de la violence, de la haine. On n'entendra que la clameur de joie, on ne verra que les drapeaux neufs claquant au vent.

De près, ces événements ont moins de beauté. Ils ont leur cortège de pillage, de panique et de répression. C'est peut-être pour cela qu'un rideau impénétrable s'est abaissé sur Phnom-Penh et, sans doute demain, tombera sur Saigon.

Tout ce qu'on peut espérer est que l'entracte ne dure pas trop longtemps et que le rideau se relève bientôt sur un épisode nouveau plus serein, plus heureux, plus libre de l'histoire d'un peuple.

ROBERT ESCARPIT.

Quelle Indochine ?

par MICHEL TATU

L'Histoire s'écrit une fois de plus dans le sang et les larmes. Ce que nous voyons s'achever en Indochine n'était pas seulement une guerre, mais une révolution. La population de Saigon et du Vietnam du Sud ne connaîtra plus les combats mais il lui reste à être façonnée selon la ligne « correcte » de ses nouveaux dirigeants avec tout ce que cela entraîne d'épuration et de mise au pas. Sans doute peut-on espérer que le communisme plus orthodoxe — et plus ancien — que celui des Khmers rouges va leur éviter les fautes d'improvisation qu'ont visiblement commises leurs alliés cambodgiens ; déjà l'expérience de Da-Nang, où les étrangers restés sur place ont pu assister sans être inquiétés au changement de pouvoir, plaide en ce sens. Mais par-delà la « lutte de classes » qui va succéder à l'affrontement des armées, quelle Indochine est en train de naître sur la scène internationale ?

Le premier trait qui semble devoir devenir commun aux nouveaux régimes de la région est une tendance au repli sur soi, à la fermeture vis-à-vis de l'étranger. L'hermétisme propre aux régimes communistes, leur goût pour l'information monolithique et canalisée, expliquent pour la plus grande part ce phénomène, mais de nouveaux motifs vont probablement s'y ajouter. Après des guerres prolongées qui étaient elles-mêmes des séquelles de la colonisation, les nouveaux pouvoirs éprouvent une méfiance compréhensible, mais exacerbée, devant la moindre menace d'intervention étrangère, sur n'importe quel plan : militaire, bien entendu, mais aussi politique et psychologique. Même la presse occidentale va faire les frais de cette méfiance. Elle a certes, aux yeux des révolutionnaires, joué un rôle utile en dénonçant les horreurs de la guerre et en attirant l'attention sur les faiblesses du camp adverse, mais ce rôle n'a plus de raison d'être maintenant que ce camp a disparu et que les journalistes pourraient être les témoins gênants des « contradictions » et « bavures » de la révolution à accomplir. C'est du moins ce que l'on peut redouter, surtout si l'exemple du Cambodge devait devenir la règle.

L'ostracisme vise davantage encore les gouvernements occidentaux. Après les Etats-Unis, bien entendu, qui ne sont sans doute pas près de se remettre du double Dunkerque qu'ils ont connu à Phnom-Penh et à Saigon, la France est ici sur la sellette. Déjà les avertissements du G.R.P. invitant les pays étrangers à n'imposer « *aucune tendance politique ni aucune personnalité* » visaient à l'évidence les efforts un peu voyants déployés par M. Mérillon, ambassadeur de France à Saigon, pour trouver un successeur « acceptable » au président Thieu. On prend moins de gants à Phnom-Penh, puisque les rares proclamations des nouvelles autorités n'hésitent pas à mettre sur le même plan « *les anciens et les néo-colonialistes* », voire « *les sauvages ennemis impérialistes français et américains* ».

(Lire la suite page 4.)

Le Monde à 1,30 F

A partir du 2 mai, le prix de vente des quotidiens sera augmenté. Celui du « Monde » passera de 1,20 F à 1,30 F.

(Lire page 21.)

A L'OCCASION DE LA FÊTE DU 1er MAI

« LE MONDE » comme tous les autres quotidiens ne paraîtra pas demain

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO :
LE MONDE DES LIVRES
et
LE MONDE DU TOURISME ET DES LOISIRS

FUSSLI AU PETIT PALAIS

Le parti du diable

CONÇUE avec une clarté dans l'analyse et un soin exemplaire, l'exposition Füssli devrait être une *révélation* pour le public parisien. En effet, à l'exception d'un grand tableau conservé au Louvre, *Lady Macbeth*, Füssli n'est pas représenté dans nos collections publiques, et sa bibliographie, où l'on ne peut guère citer qu'un essai publié en 1942 par Edmond Jaloux, montre à quel point il a été négligé par l'érudition et le goût français.

C'est sans doute que le peintre parut inégal dans un pays où l'on a très tôt pensé en termes de peinture pure, et il est bien vrai que l'exécution ne correspond pas toujours chez lui à la *puissance* de l'image. Certains de ses tableaux inspirés de Shakespeare, d'Homère ou de Milton n'en témoignent pas moins d'un bonheur exceptionnel dans la résurrection des mythes que le Siècle des Lumières avait relégués parmi les accessoires de la superstition. Et le choix de dessins présentés au Petit Palais montre bien que Füssli est un de ces princes des ténèbres qui ont su choisir dès leur jeunesse le parti du diable et dont les cauchemars, l'humour cruel, les obsessions érotiques, correspondent parfaitement au goût de notre temps.

Ce prince des ténèbres fut aussi, sur le plan intellectuel, une des figures les plus singulières de l'Europe de 1800. Issu du « Sturm und Drang », admiré aussi bien de Lavater que de Goethe, disciple apostat de Rousseau, traducteur de Winckelmann mais découvrant à Rome une Antiquité et une Italie infiniment plus violentes que celles des théoriciens allemands, visionnaire et sceptique [illegible] à la raison comme [illegible] appartient à deux [illegible] de la Germanie no[illegible] des légendes médite[illegible] une des personn[illegible] néo-classique, le[illegible] de ses contradicti[illegible] on pourrait presque [illegible] et si le terme de [illegible] a un sens, c'es[illegible] son propos qu'il faut l'em[illegible]

(Lire [illegible] d'ANDRÉ [illegible])

LA CHUTE DE SAIGON ET LA VICTOIRE

RUMEURS ET PILLAGES

Une dernière soirée hystérique

Saigon *(A.F.P., Reuter)*. — Saigon l'indolente a vécu, le mardi 29 avril, une soirée d'hystérie : peut-être aussi sa dernière soirée, puisque la radio du Vietcong, captée à Singapour a annoncé que la ville va changer de nom et portera désormais le nom de l'ancien président Ho Chi Minh.

Depuis la fin de la matinée, c'était le carrousel assourdissant des hélicoptères qui, par douzaines, faisaient inlassablement le va-et-vient entre les points de rassemblement, en ville, des Américains et des Vietnamiens qui avaient obtenu d'être évacués, et la mer, où les atendaient des bâtiments de la marine de guerre des Etats-Unis. Le bourdonnement des appareils filant au ras des toits n'était couvert, de temps à autre, que par le rugissement des chasseurs supersoniques protégeant le couloir aérien.

Au fur et à mesure que les Américains évacuaient les immeubles officiels et les domiciles privés, le pillage s'amplifiait. Une ville entière s'est mise à vider les locaux de ses « protecteurs » d'hier de tout ce qu'ils contenaient. Militaires, policiers et civils hommes et femmes, jeunes et vieux, confondus, emportent tout *ce qui leur tombe sous la main*. Des réfrigérateurs, des climatiseurs, des récepteurs de télévision et de radio, des cartons de boîtes de conserve : tout cela est chargé dans des jeeps de l'armée, dans des taxis, sur des cyclo-pousses, sur le porte-bagages des vélomoteurs.

Au « Brinks », un hôtel autrefois réservé aux officiers américains, des bandes de jeunes gens armés appartenant à la milice de *défense populaire arrachent tout*, emportant tout ce qu'ils peuvent. Au siège d'une association de bienfaisance catholique, on déménage jusqu'à des soutanes et des surplis. D'autres pillards s'en prennent aux automobiles et autres véhicules américains, les démontant lorsqu'ils ne peuvent les faire démarrer. Certaines de ces scènes ont lieu à quelques mètres de l'ambassade américaine où de nombreuses personnes attendent d'être évacuées.

Cependant, des Vietnamiens tentent encore de pénétrer à l'intérieur de l'édifice dans l'espoir, de plus en plus hypothétique, de se faire évacuer. Certains ont été vus offrant des centaines de dollars aux gardes américains, simplement pour que ceux-ci leur permettent de se réfugier dans l'enceinte de l'ambassade.

Un gros orage qui éclate en fin d'après-midi ne décourage pas les pillards. Une partie du butin est aussitôt transférée chez les petits marchands qui composent, au centre de Saigon, le célèbre marché aux voleurs.

Dans cette ville en proie aux rumeurs les plus folles — une médiation française est en cours à Da-Nang, dit-on par exemple, — les services publics essentiels — l'eau, *l'électricité, le téléphone* — continuent à fonctionner. Vers 19 heures, cependant, l'électricité est coupée. Une heure durant, Saigon est plongée dans une obscurité profonde, que trouent, ici et là, les balises des aires d'atterrissages des hélicoptères, dont celles, rouges et blanches, de l'ambassade américaine. De temps à autre, aussi, des gerbes de balles traçantes explosent dans le ciel. Du côté de l'aéroport de Tan-Son Nhut, désert, de nombreux foyers d'incendie ont éclaté.



(Dessin de PLANTU.)

Sur l'air de vacances trop vite achevées

Au début de la soirée, le Front national de libération accusait, pour la première fois, sur les ondes de Radio - Giai Phong « *la clique belliciste Duong Van Minh-Nguyen Van Huyen de s'obstiner inutilement* ». Elle appelait « *la population saigonnaise et les forces armées des fantoches à se soulever pour libérer la ville* ». Le nouveau commandant en chef que venait de désigner le général *Minh lançait pour sa part* un appel à la discipline, que nul ne se souciait d'entendre, à en juger par les bandes de soldats dépenaillés qui erraient dans la capitale, tirant en l'air des rafales d'armes automatiques dans une fantasia de cauchemar.

Cependant, la télévision produisait la chanteuse Thanh Tuyen, une belle-sœur de l'ancien premier ministre Tran Thien Khiem, réfugié à Taipeh avec l'ancien président Thieu. Vêtue du *Ao dai*, la tunique longue traditionnelle, l'artiste fredonnait une mélodie nostalgique sur le thème *de vacances trop vite achevées...*

Peu après 23 h. 30, les feux des derniers hélicoptères balayaient les maisons de Saigon, qui retrouvait, soudain, un silence oppressé. Cependant, des duels d'artillerie se poursuivaient autour de Tan-Son-Nhut. Pourtant, des pourparlers étaient en cours à l'intérieur même de la base. Une première rencontre avait eu lieu dans la matinée entre deux émissaires du président Minh — MM. Nguyen Van Huyen, vice-président, et Vu Van Mau, premier ministre — et les représentants de la délégation du gouvernement révolutionnaire provisoire, dirigés par le général Hoang Anh Than, installés depuis les accords de Paris dans des baraquements situés dans l'ancien camp américain de l'aéroport de Tan-Son-Nhut.

Peu avant minuit, on apprenait l'échec des négociations et l'appel au cessez-le-feu du président Minh. Sous une *pluie fine*, les premiers chars du F.N.L. commençaient à entrer dans les rues désertes de Saigon.

L'ordre de cessez-le-feu du général Minh

Saigon *(A.F.P.)*. — Voici le texte intégral du court message du général Duong Van Minh diffusé par la radio de Saigon mercredi, à 10 h. 15 (3 h. 15, heure de Paris) :

« *La ligne politique que nous préconisons est la réconciliation. Je crois fermement dans la réconciliation entre Vietnamiens pour éviter l'effusion inutile de sang. Pour cette raison, je demande aux soldats de la République du Vietnam de mettre fin dans le calme aux hostilités et de demeurer où ils sont.*

» *Je demande aux soldats frères du gouvernement révolutionnaire provisoire du Vietnam du Sud de cesser les hostilités. Nous attendons ici de rencontrer le gouvernement révolutionnaire provisoire du Vietnam du Sud pour discuter ensemble de la cérémonie de transfert des pouvoirs dans l'ordre pour éviter toute effusion de sang inutile dans la population.* »

Le message du général Minh a été suivi quelques instants plus tard par la lecture d'un ordre du jour de l'état-major général, dont voici la traduction :

« *Soldats, commandants de régiments, commandants d'unités, forces régionales, forces populaires, forces d'autodéfense, moi, général Nguyen Huu Hanh, commandant en chef adjoint de l'état-major général, en l'absence du général Vinh Loc, chef d'état-major général, je vous demande, généraux et soldats de tous grades, d'observer scrupuleusement l'ordre du président de la République du Vietnam concernant le cessez-le-feu.*

» *Le commandement militaire est prêt à prendre contact avec le commandement militaire de l'armée du gouvernement révolutionnaire provisoire du Vietnam du Sud pour réaliser le cessez-le-feu sans effusion de sang.* »

On apprenait de source autorisée, *un peu plus tard, que* le général Vinh Loc, nommé mardi chef de l'état-major général, avait quitté Saigon mercredi matin. Le général Hanh, son adjoint, est un général en retraite.

ENTRAINANT UN INVRAISEMBLABLE GACHIS DE MATÉRIEL

L'opération américaine d'évacuation s'est déroulée dans un fantastique désordre

Il était 10 h. 51 locales (3 h. 51 à Paris) lorsque le président Ford donna l'ordre, le mardi 29 avril, de déclencher « l'option quatre », c'est-à-dire l'évacuation par hélicoptère des Américains et des Vietnamiens réfugiés à l'ambassade des Etats-Unis à Saigon. *Peu auparavant la situation sur* l'aéroport de Tan-Son-Nhut, placé sous le feu des canons du G.R.P., était devenue incontrôlable. Les autorités américaines avaient interdit aux transports C130 de l'U.S. Air Force de l'utiliser et deux de ces appareils qui se préparaient à atterrir avaient reçu l'ordre de rebrousser chemin.

Sitôt connue la décision du président, quatre-vingt-un hélicoptères décollèrent des cinq porte-avions et porte-hélicoptères de l'armada américaine croisant au large des côtes vietnamiennes. Un contre-ordre inexplicable les fit cependant revenir en arrière, à l'exception de l'un d'eux qui poursuivit sa *route. Les appareils* repartirent une heure plus tard et atteignirent Saigon à 15 heures.

Un gigantesque ballet aérien

Ce fut le début d'un invraisemblable ballet aérien, le désordre ne faisant que croître à Saigon comme sur les pistes des porte-avions. Des scènes frisant parfois la panique. Des hélicoptères durent parfois avoir recours à des manœuvres périlleuses pour aller récupérer des ressortissants américains repérés sur les toits d'immeubles où ils s'étaient hissés. Il est absolument remarquable, dans ces conditions, que les accidents en vol aient été aussi peu nombreux et que l'opération baptisée du nom de code « *Frequent Wind* » ait fait si peu de victimes (voir encadré).

Les opérations ont pris par moment des allures de tragi-comédie. C'est ainsi que les pilotes de la première vague de sept hélicoptères qui *atteignit* le porte-avions *Blue Ridge*, à un trentaine de kilomètres au large de Vung-Tao tentèrent de se poser en même temps sur la petite piste installée à l'arrière du bâtiment. Le porte-avions a vu aussi arriver de nombreux appareils sud-vietnamiens amenant le pilote et parfois sa famille. La nervosité de ces hommes était telle que certains sautèrent directement à la mer sans tenter de poser leur engin qui s'abîma dans l'eau derrière eux, manquant de peu de les tuer.

Les hélicoptères jetés à la mer

Rien que dans la première heure d'arrivée des réfugiés, huit hélicoptères furent précipités dans les flots pour débarrasser le pont, ce qui donne une idée du fantastique gâchis de matériel *entraîné par* les opérations. Le rythme s'est ensuite accéléré et de nombreux engins ont été ainsi jetés à la mer après avoir été débarrassés de leurs occupants.

Parmi les arrivants, outre les Américains, on pouvait voir des femmes, leur bébé *dans les bras*, des officiers supérieurs vietnamiens, des membres d'organisations internationales, des journalistes de diverses nationalités, et même un groupe de seize jeunes soldats de l'armée gouvernementale encore équipés. Les « marines » les ont désarmés en leur disant : « *Vous n'en avez plus besoin maintenant, c'est terminé pour vous.* »

Chaque réfugié était soumis à une *fouille minutieuse*, *colonels* et généraux aussi bien que simples soldats. C'est ainsi qu'un général de division sud-vietnamien a été trouvé en possession d'une valise pleine de lingots d'or. D'autres avaient pris des rations de riz, des éventails de bambou et des cartouches de cigarettes. La plupart des hommes de troupe n'avaient rien emporté.

Tandis que se déroulaient ces opérations aériennes, de *nombreuses embarcations légères*, chargées à ras bord de réfugiés, tentaient de gagner les bâtiments de guerre américains.

Vers 21 h. 30 (heure de Paris), les autorités de Washington annonçaient que quelque six mille quatre cents Américains et Vietnamiens avaient déjà été évacués. Une dernière vague d'hélicoptères partait alors pour aller chercher les cent vingt-cinq Américains restant encore à Saigon, parmi lesquels l'ambassadeur, M. Graham Martin, et quelque deux cents employés vietnamiens de *l'ambassade. Les traits tirés, l'air* visiblement éprouvé, le diplomate devait prendre pied quelques heures plus tard sur le porte-avions *Blaue Ridge*. Il ne portrait pas sous son bras le drapeau américain, comme l'avait fait son collègue de Phnom-Penh deux semaines auparavant.

A 23 h. 52, un hélicoptère chargeait à son bord le dernier groupe de fusiliers-marins américains restés à Saigon sur le toit de l'ambassade, après avoir mené à bien la protection de l'évacuation. Ainsi prenait fin une opération qui avait permis le départ de sept mille personnes environ.

Tandis que se déroulaient ces scènes, soixante-quinze appareils sud-vietnamiens, transportant au moins deux mille réfugiés, atterrissaient en Thaïlande. Soixante-treize d'entre eux se sont posés sur la base aérienne américaine *d'Utapao, à 150 kilomètres au* sud-est de Bangkok. Un hélicoptère a atterri dans la province de Chantaburi, près de la frontière thaïlando-cambodgienne, et un avion s'est écrasé à l'est du ays, et qui a fait quatre morts parmi les passagers. Trois autres avions, qui avaient quitté l'aéroport de Tan-Son-Nhut avant sa fermeture, se sont posés, l'un à Singapour, le deuxième à Hongkong et le troisième à Manille.

Deux mille réfugiés en Thaïlande

Pendant ce temps, les premiers réfugiés sud-vietnamiens évacués au cours des dix derniers jours touchaient le sol américain. Sept cent cinquante-six d'entre eux, venant des centres de transit du Pacifique, sont arrivés sur des aéroports de Californie, d'où ils ont gagné Camp-Pendleton, l'une des trois bases militaires désignées par le gouvernement américain, et qui pourront accueillir jusqu'à soixante mille personnes. Selon M. Dean Brown, qui dirige au département d'Etat les opérations de transport vers les Etats-Unis, le séjour des Vietnamiens dans les camps, *devrait être en* moyenne de deux semaines. Mais les militaires responsables de l'hébergement s'attendent à un séjour beaucoup plus long. — *(A.F.P.)*

WASHINGTON : le dénouement n'est pas ressenti comme une défaite

De notre correspondant

Washington. — La mort mardi de deux « marines », sur l'aéroport de Tan-Son-Nhut, les derniers soldats américains tombés en service commandé dans une guerre qui coûta la vie à plus de cinquante-six mille de leurs camarades, fut le choc psychologique qui détermina la décision d'évacuation *finale. Du récit des* événements donné par M. Kissinger et les officiers du Pentagone, il ressort que, jusqu'à 18 heures lundi soir, les dirigeants américains croyaient en*core* à la possibilité d'une évacuation négociée entre le président Minh et le Vietcong. La réouverture de l'aérodrome de Saigon dans la matinée, le ralentissement de l'activité militaire, entretenaient l'espoir que les Etats-Unis pourraient tenir leur promesse d'évacuer dans l'ordre leurs derniers ressortissants, ainsi que des dizaines de milliers de Sud-Vietnamiens jugés en danger.

Mais, à 17 heures, la nouvelle du bombardement de l'aérodrome, avant même que le président Minh, cédant aux pressions du Vietcong, ait enjoint à l'ambassadeur américain, M. Martin, de quitter immédiatement le pays avec son personnel, anéantissait les perspectives d'une évacuation à l'amiable. La mort des deux « marines » précipita la décision d'agir immédiatement.

*A 19 heures, le Conseil de sécu*rité national, réuni d'urgence à la Maison Blanche, sous la présidence de M. Kissinger, étudie les diverses options qui lui sont soumises et incline pour l'option n° 4 : l'évacuation par hélicoptère. La dernière scène de la tragédie américaine au Vietnam va ensuite être réglée en quelques heures, tandis qu'une pluie froide tombe sur la capitale. M. Kissinger et sa femme s'installent à la Maison Blanche, renonçant définitivement à aller au théâtre voir une comédie de Noël Coward : *Rires d'actualité*, un titre de circonstance... De l'extérieur on leur apporte des pizzas.

A 21 heures, l'ambassade à Saigon annonce que le bombardement de l'aérodrome a cessé. L'espoir revient d'utiliser les pistes un jour de plus, et le porte-parole de la Maison Blanche annonce aux *journalistes qu'aucun ordre* d'évacuation finale n'a été donné. Mais à 22 heures les chefs militaires américains et vietnamiens font savoir que les appareils de transport ne peuvent plus atterrir, la population ayant envahi les pistes. L'ordre final d'évacuation par hélicoptère est donné à 22 h. 51.

Une attente anxieuse

A la Maison Blanche, officiers et journalistes s'apprêtent à passer une veillée inquiète. Le président Ford et M. Kissinger attendent les nouvelles de Saigon, les journalistes les communiqués. Heures anxieuses, selon M. Kissinger, car à tout moment on peut craindre un incident grave. L'hélicoptère dans lequel se trouve l'ambassadeur pourrait être touché par des balles, des obus ou même par des missiles.

A 2 heures du matin mardi, le président va se coucher avec consigne de le réveiller en cas d'urgence. M. Kissinger sort sous la pluie, très sombre, annonçant que l'évacuation se poursuit sans *incident et invite les journalistes* à attendre la déclaration officielle.

A 17 heures seulement, mercredi, en raison d'un retard inattendu et mal expliqué dans le *déroulement des opérations*, le président Ford annonçait enfin la conclusion de la mission d'évacuation et en félicitait les responsables militaires et civils. « *Cette action met fin à un chapitre de l'expérience américaine* », a-t-il reconnu dans une courte déclaration publiée par la Maison Blanche.

De son côté, M. Schlesinger, secrétaire à la défense, félicit les forces armées. « *Au combat, vous avez été les vainqueurs. Vous avez abandonné le terrain avec honneur. Le Vietnam a succombé à de fortes pressions extérieures, mais les forces américaine lui ont donné une chance raonnable de survivre.* »

Soulagement et bonne conscience

A dire vrai, la décision finale fut prise dans un climat de tension et de récrimination. Au sein du gouvernement d'abord, une opposition se manifesta entre le département d'Etat et le Pentagone. Les militaires insistent pour une évacuation finale immédiate, alors que le département d'Etat, qui espérait encore une solution négociée, préférait temporiser. M. Kissinger a admis



(Dessin de BONFÉ.)

que, jusqu'à dimanche so *nous gardions l'espoir que* Nord-*Vietnamiens ne cherchent pas une solution exclusiven par des moyens militaires... changèrent d'attitude, et ne savons pas encore pourq*.

Au Congrès, la réussite opération n'a pas, jusqu'à nouvel ordre, désarmé les criti Plusieurs sénateurs ont d que la décision avait été trop tard, que des vies a aines avaient été mises en d inutilemetn, et M. Mansfi leader de la majorité démocr mis en cause l'ambassadeur Martin, qui, à son retour a à s'expliquer devant la c ssion sénatoriale des affaire ngères. *En tout cas, la* tion, prête à être signée, l'aide humanitaire et le droit résident d'employer des tro américaines, a été mise en euse.

Finalement, un sen de *soulagement* prédomine Capitole, ainsi que dans grand public, davantage préo par les difficultés économiq médiates. Pour le momen tout cas, la fin brutale de l ence américaine au Vietnam pas ressentie comme une d par la grande majorité d éricains, dont la bonne co e se satisfait à bon compte ccès de l'opération d'évacu car elle établit, en tout c eurs yeux, que les Etats-Uni fait l'impossible pour sauve dizaines de milliers de S namiens parmi les plus m

P.

La plus longue

1940

23 SEPTEMBRE. — Après l'effondrement de la France, les Japonais imposent leur présence en Indochine.

1945

9 MARS. — Les forces japonaises mettent fin à l'administration française en Indochine et massacrent ou capturent des unités françaises.

16 AOUT. — Capitulation du Japon.

2 SEPTEMBRE. — L'acte de capitulation du Japon est signé : au nord du 16e parallèle, l'armée japonaise doit être désarmée par les forces chinoises de Tchiang Kaï-chek, au sud par les forces britanniques. Le même jour, à Hanoï, Ho Chi Minh, chef du Vietminh, proclame l'indépendance du Vietnam. Le pays se compose alors d'une colonie : la Cochinchine, et de deux protectorats, l'Annam et le Tonkin.

5 OCTOBRE. — Des unités françaises venues de métropole commencent à débarquer à Saigon.

1946

28 FEVRIER. — Les Chinois acceptent la relève de leurs troupes par les troupes françaises au Tonkin.

6 MARS. — Accord Sainteny-Ho Chi Minh : *reconnaissance de la République du Vietnam comme un Etat libre au sein de la Fédération indochinoise et de l'Union française.*

18 MARS. — Le général Leclerc entre à Hanoï avec l'accord de Ho Chi Minh.

14 SEPTEMBRE. — Echec de la conférence franco-vietnamienne à Fontainebleau.

20-22 NOVEMBRE. — *L'arraisonnement d'une jonque chinoise en baie d'Along pour le contrôle douanier* provoque de graves incidents à Haïphong. Les Indochinois tirent sur les troupes françaises. Des incidents semblables se produisent à *Langson et à Bac-Ninh.*

24 NOVEMBRE. — Les Français bombardent Haïphong.

19 DECEMBRE. — Insurrection de Hanoï, qui marque le déclenchement des hostilités.

1948

5 JUIN. — La France place Bao Daï à la tête de l'Etat vietnamien, dont la capitale sera Saigon.

1949

18 DECEMBRE. — Le Yunnan, province chinoise du Sud, se rallie aux communistes. Le contact entre communistes chinois et Vietminh est pris dans les premiers mois de 1950.

1950

21 JUIN. — Déclenchement de la guerre de Corée.

3 OCTOBRE. — Evacuation de Caobang par les forces françaises.

29 OCTOBRE. — Evacuation de Langson.

7 DECEMBRE. — Le général de Lattre de Tassigny est nommé commandant en chef et haut commissaire en Indochine.

1951

10 NOVEMBRE. — Offensive française sur Hoa-Binh, *en dehors de* la « ceinture » du Delta.

1952

11 JANVIER. — Mort aréchal de Lattre.

22 FEVRIER. — Hoa-B erclée par le Vietminh, être évacuée.

12 AVRIL. — Le gén lan est nommé commandan hef.

1953

3 MAI. — Les forces iet-namiennes passent à l'o Le Vietminh se retire du La

8 MAI. — Le génér rre succède au général Salan

27 JUILLET. — Fin d erre de Corée.

20 NOVEMBRE. — Ūpes franco-vietnamiennes occ en-Bien-Phu pour barrer a nh la route du Laos.

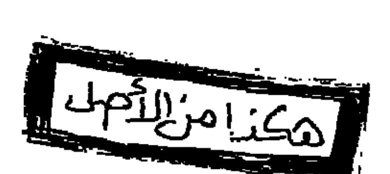
1954

7 MAI. — Chute de Die n.

20-21 JUIN. — Signat ccords de Genève. Deux de regroupement des forces li-mitées : au nord du le pour les forces de la . démocratique du Vietn ud pour les forces de l'Uni e (France et armée du u Sud). Des élections int e-ment contrôlées doiven eu avant le 20 juillet 1956 u nification du pays.

1955

23 AVRIL - 11 MAI. — cède en fait sa place *Unis, dont* un des p o Dinh Diem, est chef d



DES FORCES RÉVOLUTIONNAIRES EN INDOCHINE

Une entrée en bon ordre

(Suite de la première page.)

La colonne des véhicules blindés battant pavillon du G.R.P. et du Vietnam du Nord, *a descendu l'avenue* Hong-Tap-Theu au milieu des acclamations de la population massée sur les trottoirs. Trois chars ont enfoncé la grille du palais, une douzaine d'autres ont suivi. Le drapeau du G.R.P. a aussitôt été hissé au faîte *du grand* bâtiment. *Pour la première* fois, le drapeau rouge et bleu, frappé en son centre d'une étoile d'or, flottait sur la capitale. Les chars ont tiré des salves pour fêter la victoire. Les soldats du G.R.P. répondaient en agitant le bras aux vivats de la population.

Une vingtaine de minutes pour investir le centre

Alors que des drapeaux blancs — ceux de la reddition — avaient été placés sur les édifices publics et sur des véhicules de l'armée saigonnaise encore présents dans les rues, des files de camions Molotova (de fabrication soviétique) parcouraient les artères de la capitale. L'A.F.P. note cette scène étonnante : des soldats de l'armée saigonnaise longeaient tranquillement à motocyclette une colonne de camions de l'armée de libération sans être inquiétés.

Il n'aura fallu qu'une vingtaine de minutes pour que tout le centre de la ville soit investi par les soldats communistes, qui placèrent des sentinelles à chaque carrefour. Les révolutionnaires munis de porte-voix sillonnaient les rues en disant : « *Les forces du Front national de libération se sont rendues maîtresses de Saigon. Soyez sans inquiétude. Vous serez bien traités.* » Sur la rivière de Saigon, des vedettes chargées de *fuyards tentaient, cependant* encore de sortir du port ; sur les quais, la confusion était extrême... *Mais il n'y* avait plus aucun endroit « où aller »...

Pendant ce temps, un groupe de soldats était venu au palais présidentiel à bord d'une jeep. Ils demandèrent au général Minh de les suivre et l'ammenèrent vers une destination inconnue. Au ministère de la défense, un groupe de soldats du G.R.P. s'entretenait *avec des officiers* de l'armée saigonnaise. Les journalistes *occidentaux purent filmer* la scène sans être inquiétés. En d'autres endroits, des militaires saigonnais pénétraient en hâte dans des maisons pour tenter de troquer un uniforme contre une tenue civile. D'autres, plus expéditifs, se débarrassaient de leur uniforme camouflé en pleine rue et poursuivaient leur chemin en caleçon, sous la pluie.

Radio-Saigon a cessé d'émettre en début d'après-midi. La station a, *peu* après, été prise en main par les *révolutionnaires. Elle devenait* Radio-Gai-Phong (« Radio-Libération »), nom donné depuis toujours aux émetteurs clandestins du G.R.P. Plusieurs représentants de la population, dont un bonze, sont venus lire des messages de félicitations aux révolutionnaires. « *Le G.R.P. assume les pouvoirs de gouvernement* », déclara un speaker. « *Plus une balle ne doit être tirée* », a annoncé la *radio qui a invité la* population à reprendre le travail dès jeudi matin. *Les étudiants* sont convoqués *pour* la reprise des cours. Les chanteurs et les musiciens de la radio et le personnel technique doivent immédiatement regagner les studios. La radio a aussi affirmé que des dizaines de milliers de Saigonnais étaient dans les rues, brandissant le drapeau du G.R.P., et elle cite cette parole de Ho Chi Minh : « *Rien n'est plus précieux que l'indépendance et la liberté.* » « *Levons-nous,* a dit une jeune speakerine. *Unissons-nous pour faire la révolution dans Saigon, ville-Ho-Chi-Minh. C'est là notre bataille finale. C'est l'histoire qui a voulu que ce soit à Saigon, ville-Ho-Chi-Minh, que revienne la gloire d'avoir mis un terme à notre lutte contre les Américains pour le salut de notre patrie.* »

Des excuses à la presse

Mercredi en début d'après-midi, les communications entre Saigon et le monde extérieur étaient interrompues. Elles furent ensuite rétablies, après que le G.R.P. eut présenté ses excuses à la presse. Le bureau de l'A.F.P. a alors pu faire parvenir à Paris un témoignage qui a été *retardé en* transmission. Postés à intervalles réguliers le long des principales artères de Saigon, *les soldats* vietcongs arborent un sourire timide. Après des années de vie ascétique dans les maquis et au combat, il est évident qu'ils n'en espéraient pas tant. Chaussés de sandales, armés de fusils chinois AK-47, ils stationnent boulevard Pasteur vite entourés par une foule enthousiaste sortant des maisons. Une heure et demie après l'entrée des troupes du G.R.P., *écrit* le correspondant de l'A.F.P., « *J'ai pu déambuler dans les rues sans être inquiété, sans être l'objet d'une quelconque animosité* ». Radio-Giai-Phong annonçait ensuite qu'un couvre-feu, de 20 heures à 6 heures, était établi. Il était déjà en vigueur avant la prise du pouvoir par le G.R.P.

Le G.R.P. diffuse ses « dix commandements » à la population

La radio du G.R.P. a diffusé mercredi matin 30 avril les dix points du programme qu'il entend voir appliquer par la population du Vietnam du Sud. Voici résumés ces « dix commandements » :

1) Tous les services existants doivent exécuter la politique du gouvernement révolutionnaire. L'ancien système est aboli. Sont dissous « tous les partis réactionnaires et autres organisations au service de l'impérialisme et des fantoches ».

2) Egalité des sexes, liberté de *conscience et de culte.*

3) Interdiction de « toute activité semant la division » ; appel à l'union en vue d'« édifier la zone libérée et de construire une vie nouvelle ».

4) Droit au travail garanti et « obligation pour tous de soutenir la révolution ».

5) Tous les biens de l'« administration fantoche » passent sous la gestion du G.R.P.

6) « C'est un devoir national de s'occuper des orphelins et des impotents. »

7) Encouragement au monde rural pour qu'il développe sa production.

8) Les établissements culturels, hôpitaux, écoles gérés par des étrangers doivent poursuivre leurs activités au service du peuple. Les talents utiles à *l'édification du pays* doivent être bien traités.

9) Les militaires qui ont quitté les rangs ennemis seront traités avec bienveillance.

10) « A l'exception de ceux qui se seront opposés à la révolution, et qui seront punis, les personnes et les biens des étrangers seront garantis. » — (A.F.P.)

Les principaux dirigeants révolutionnaires

Voici de brèves présentations des principaux dirigeants révolutionnaires civils du Sud. Les principales dates sont extraites des biographies officielles.

M. HUYNH TAN PHAT

Le président du gouvernement révolutionnaire est né à My-Tho, en 1913. Il milite dès 1936 dans le Mouvement démocratique contre le fascisme et le colonialisme. Directeur de la revue Jeunesse, *il est un des animateurs du mouvement Jeunesse d'avant-garde et prend une part active au déclenchement de l'insurrection d'août 1945 dans la région de Saigon. Il demeure ensuite dans la capitale, est arrêté deux fois, prend le maquis en 1949 : il est directeur des services d'information du Nam-Bo (région sud) puis membre du comité administratif et de résistance de la région Saigon-Cholon.*

Il rentre à Saigon en 1954 et reprend la lutte politique. En 1959, il regagne les maquis ; il est alors secrétaire général du parti démocrate, mouvement qui est l'une des composantes du F.N.L., et devient membre du comité central du Front. Il est ensuite nommé vice-président du Front et président du comité du F.N.L. pour la région Saigon-Gia-Dinh-Cholon. Il dirige en 1965 la délégation du F.N.L. au congrès des peuples d'Indochine à Phnom-Penh.

M. NGUYEN VAN KIET

Vice-président du gouvernement révolutionnaire, M. Nguyen Van Kiet est né en 1906 à Duc-Hoa. Licencié en droit à Poitiers en 1931, diplômé de philosophie à Paris, en 1933, il enseigne à Can-Tho, puis à My-Tho, et enfin à la faculté des lettres de Saigon. En 1945 il prend le maquis.

Il devient inspecteur de l'enseignement secondaire sous le régime de Diem et fait paraître la revue Tieng Noi Tri Thuc, *qui défend les valeurs culturelles vietnamiennes.*

Il repart au maquis en 1968, et participe à la fondation de l'Alliance dont il est membre du bureau du comité central.

EXPLOSION DE JOIE A HANOI

Hanoï (A.F.P.). — Aussitôt qu'a été connue la décision du général Minh d'ordonner un cessez-le-feu au Vietnam du Sud, une explosion de joie a retenti dans Hanoï. Dans certains ministères nord-vietnamiens réputés pour être sérieux et austères, on a entendu des pétards.

Informé que le nouveau chef de l'Etat sud-vietnamien allait prononcer un message important, toute une partie de la population était à l'écoute des postes à transistors. Peu après, des coups de téléphone étaient passés dans tous les sens, les uns et les autres cherchant à se féliciter.

Le bureau de l'A.F.P. qui avait enregistré l'appel du général Minh a dû pour sa part le diffuser par téléphone à plusieurs interlocuteurs officiels. La nouvelle a pris d'autant plus de relief qu'elle intervient le jour même où Hanoï s'apprête à célébrer par un grand meeting la fête du 1er mai, qui doit se dérouler cette année, dit la Fédération des syndicats du Vietnam, « dans la perspective incomparablement radieuse de la révolution vietnamienne ».

LA COMPOSITION DU G.R.P...

Voici la liste des membres du G.R.P. telle qu'elle a été publiée le 8 juin 1969 à l'issue du congrès des représentants du peuple Sud-Vietnamien et qui ne semble pas avoir été substantiellement modifiée :

Chef du gouvernement : M. Huynh Tan Phat;

Vice-premier ministre et ministre l'intérieur : M. Phung Van Cung;

Vice-premier ministre et ministre de l'éducation et de la jeunesse : M. Nguyen Van Kiet;

Vice-premier ministre : M. Nguyen Doa;

Ministre à la présidence du gouvernement : M. Tran Buu Kiem;

Ministre de la défense M. Tran Nam Trung;

Ministre des affaires étrangères : Mme Nguyen Thi Binh;

Ministre de l'économie et des finances : M. Cao Van Bon;

Ministre de l'information et de la culture : M. Luu Huu Phuoc;

Ministre de la santé, des affaires sociales et des invalides : Mme Duong Quynh Hoa;

Ministre de la justice : M. Truon Nhu Tang;

Vice-ministre à la présidence : M. Ung Ngoc Ky;

Vice-ministres de la défense : MM. Dong Van Cong et Nguyen Chanh.

Vice-Ministres des affaires étrangères : MM. Le Quang Chanh et Hoang Bich Son;

Vice-ministre de l'intérieur : M. Nguyen Ngoc Thuong;

Vice-ministre de l'économie : M. Nguyen Van Trieu;

Vice-ministres de l'information et de la culture : MM. Hoang Trong Quy (*alias* Thanh Nghi) et Lu Phuong;

Vice-ministres de l'éducation et de la jeunesse : MM. Le Van Chi et Ho Huu Nhut;

Vice-ministres de la santé : M. Ho Van Hue et Mme Bui Thi Me;

Vice-ministre de la justice : M. Le Van Tha.

...ET DU CONSEIL DES SAGES

Voici la liste des membres du Conseil des sages près le G.R.P. telle qu'elle a été publiée le 8 juin 1969 :

Président du Conseil : Me Nguyen Huu Tho, président du présidium du comité central du F.N.L.

Vice-président du Conseil : Me Trinh Dinh Thao, président du comité central de l'Alliance des forces nationales, démocratiques et de paix.

Membres : M. Ibih Aleo, président du comité du mouvement pour l'autonomie des nationalités des Hauts-Plateaux, vice-président du F.N.L. ; M. Huynh Cuong, représentant la nationalité khmère au Sud, membre du comité central du F.N.L. ; le bonze supérieur Thich Don Hau, vice-président de l'Alliance ; le bonze Huynh Van Tri, représentant la secte hoa-hao ; M. Nguyen Cong Phuong ; M. Lam Van Tet, vice-président de l'Alliance : M. Vo Oanh, membre du comité central du F.N.L. ; M. Le Van Giap, président du comité de la région Saigon-Cholon-Gia-Dinh de l'Alliance ; le commandant Huynh Thanh Mung, responsable caodaiste ; M. Lucien Pham Ngoc Hung, représentant des catholiques patriotes sud-vietnamiens, membre du comité de l'Alliance pour Saigon-Gia-Dinh ; Mme Nguyen Dinh Chi, vice-présidente du comité révolutionnaire de Hué-Thua-Thien, membre de l'Alliance.

M. NGUYEN DOA

Vice-président du G.R.P., M. Nguyen Doa est né en 1896 à Quang-Nam. Il étudie à Hué, entre dans l'enseignement, devient inspecteur primaire. Il participe à une grève en 1923, dénonce dans des articles la corruption des autorités mandarinales et est arrêté par la police française.

Il refuse plusieurs postes officiels entre 1945 et 1954, concentrant ses activités sur l'animation d'organisations de bienfaisance, bouddhistes notamment. Il devient ainsi président de l'Association du bouddhisme du Centre-Vietnam. Il rejoint les maquis en 1968.

M. TRAN BUU KIEM

Né en 1921 à Can-Tho, M. Tran Buu Kiem est diplômé de la faculté de droit de Hanoï. Il milite en 1945 dans l'Association générale des étudiants indochinois, est arrêté par les Français, puis libéré. Il prend une part active à la lutte des jeunes nationalistes révolutionnaires et à l'insurrection de 1945 à Saigon. Il devient ensuite, dans les maquis, secrétaire général du comité administratif et de résistance du Nam-Bo (zone sud), puis directeur adjoint des services économiques de la même région à partir de 1950.

Il n'a, semble-t-il, jamais abandonné le combat. On le retrouve, pendant la seconde guerre, secrétaire général-adjoint du comité central du parti démocrate (organisation membre du F.N.L.), puis, à partir de 1961, membre du présidium du comité central du Front, président de l'Union des étudiants pour la libération du Sud, président de la commission des affaires extérieures du comité central du F.N.L. Membre de la délégation du Front à la conférence des peuples d'Indochine en 1965, il dirige la représentation du F.N.L. à la conférence de Paris en 1969.

MME NGUYEN THI BINH

Petite-fille du nationaliste Phan Chu Trinh, Mme Binh est née en 1927 à Saigon dans une famille de fonctionnaires. Elle milite dans les rangs des organisations de jeunesse et en 1950 devient l'un des dirigeants du Mouvement des élèves et étudiants de Saigon. Elle manifeste le 19 mars de la même année contre l'aide américaine à l'armée française, est arrêtée et ne sera libérée qu'en 1954.

Elle rejoint aussitôt les milieux révolutionnaires. Vice-présidente de l'Union des femmes pour la libération, elle est nommée en 1961 membre du comité central du Front. Elle dirige ensuite plusieurs délégations du Front à l'étranger, devient ministre des affaires étrangères du G.R.P. et, à ce titre, prend la tête de la représentation de son gouvernement à la conférence de Paris. Après la signature de l'accord, elle fera de très nombreux voyages.

Me NGUYEN HUU THO

Né le 10 juillet 1910, à Cholon, d'une famille de fonctionnaires, il fait de brillantes études en France et devient un avocat connu de Saigon.

Il défend de nombreux nationalistes et, en 1949, dirige la lutte des jeunes de Saigon-Cholon contre la politique française. Il prend la tête de la manifestation du 19 mars 1950 contre l'aide américaine à l'armée française. Il est arrêté et déporté à Lai-Chau, au Nord, jusqu'en 1952.

Après l'accord de Genève de 1954, il fonde le Mouvement de la paix de Saigon-Cholon, dont il devient vice-président. Il est de nouveau arrêté. Il s'échappe en 1961 et gagne le maquis.

Il devient ensuite président du F.N.L. puis, en 1969, président du Comité des sages près le G.R.P. Il a, voici quelques jours, dirigé de grands meetings dans des villes telles que Hué et Da-Nang.

Me TRINH DINH THAO

Né en 1901 a Ha-Dong, il est docteur en droit, licencié ès-lettres et a fait des études économiques et commerciales. Il a été lauréat de la faculté de droit d'Aix avant d'exercer la profession d'avocat à Saigon. En 1927, il dirige le Mouvement des étudiants vietnamiens en France pour l'indépendance du Vietnam. Il a défendu de nombreux nationalistes.

Après le coup de force japonais de 1945, il devient ministre de la justice du gouvernement Kim. Pendant la première guerre du Vietnam, il refuse toute collaboration avec l'administration française. En 1954, il est président honoraire du Mouvement de la paix et est rapidement mis en prison par Diem. En 1963, il lutte aux côtés des bouddhistes contre la dictature, est de nouveau arrêté, puis libéré lors de la chute du régime. Il passe encore six mois en prison en 1965, puis est à nouveau arrêté en 1967. En 1968, il participe à la fondation de l'Alliance dont il devient président et il lutte depuis lors dans les zones tenues par le G.R.P.

Du Front de libération au gouvernement révolutionnaire

C'est le 20 décembre 1960 qu'a été fondé le Front national de libération du Vietnam du Sud. L'unification des divers groupes armés luttant contre la dictature de Ngo Dinh Diem a officiellement eu lieu le 15 février 1961 : les Forces armées de libération du Vietnam du Sud étaient nées.

Le F.N.L. a tenu son premier congrès national le 16 février 1962 et a alors élu son comité central présidé par Mme Nguyen Huu Tho.

Un nouveau mouvement politique est né en février 1968, pendant l'offensive du Têt : il s'agit de l'Alliance des forces nationales, démocratiques et de paix. Les principaux dirigeants de l'Alliance *siègent au Conseil des sages* mis en place lors de la formation du *gouvernement* révolutionnaire provisoire, le 8 juin 1969, à l'issue du congrès des *représentants* du peuple du Vietnam du Sud.

Dans sa résolution finale, le congrès déclarait que la devise de la République du Vietnam du Sud est : « *Indépendance, démocratie, paix, neutralité.* » Le G.R.P. « *garantit les libertés démocratiques, respecte la liberté de croyance (...), met en œuvre une politique de réforme agraire (...), une politique extérieure de paix et de neutralité, établit des relations diplomatiques, économiques et culturelles avec tous les pays sans sans distinction de régime politique et social suivant les cinq principes de la coexistence pacifique* ». Le G.R.P. affirme que « *le Vietnam est un, le peuple vietnamien est un. Le droit du peuple vietnamien de défendre sa patrie est le droit imprescriptible de légitime défense. Après la libération du Sud, la réunification du Vietnam se fera pas à pas, par des moyens pacifiques, sur la base d'accord entre les deux zones, sans ingérence étrangère* ».

« *Le pouvoir révolutionnaire est organisé selon le principe de centralisme démocratique de l'échelon central jusqu'aux échelons de base* », indique l'article 9 de la résolution. L'article 12 dit : « *Pour permettre au G.R.P. de refléter dans [illegible] les aspirations de la population, le congrès des représentants du peuple a décidé, à l'unanimité, de créer le Conseil des sages près le G.R.P.* [illegible]

guerre du siècle

ment depuis un an. Le gouvernement français fait savoir à Washington qu'« il dégage sa responsabilité des événements qui pourraient survenir si le gouvernement (américain) persistait dans son soutien à Diem ».

5 AOUT. — Diem fait savoir qu'il n'est pas lié par l'accord de Genève sur l'organisation des élections.

26 OCTOBRE. — Diem proclame la république et dépose Bao Daï.

1960

20 DECEMBRE. — Création du F.N.L. au Vietnam du Sud.

1962

8 FEVRIER. — Création d'un commandement militaire américain à Saigon.

1963

1er NOVEMBRE. — Diem est renversé et tué. Sa chute est suivie de coups d'Etat en série à Saigon.

1964

5 AOUT. — « Incident » naval entre le Vietnam du Nord et la marine américaine dans le golfe du Tonkin.

1965

6 FEVRIER. — Début des raids aériens américains contre le Nord.

8 FEVRIER. — Intervention des forces terrestres américaines.

17 JUIN. — Le général Thieu devient chef de l'Etat.

1968

30 JANVIER. — Offensive du F.N.L., dite du Têt, à Saigon et contre plusieurs grandes villes du Sud.

31 MARS. — Arrêt partiel des raids américains contre le Nord.

13 MAI. — Début des conversations de Paris entre Américains et Nord-Vietnamiens.

1er NOVEMBRE. — Arrêt total des raids américains contre le Nord.

1969

15 JANVIER. — Accord pour mener des négociations à quatre (Etats-Unis, Vietnam du Nord, Vietnam du Sud et F.N.L.).

14 MAI. — M. Nixon (élu président des Etats-Unis en novembre 1968) propose un plan de paix en huit points.

10 JUIN. — Formation (annoncée par le F.N.L.) d'un gouvernement révolutionnaire provisoire (G.R.P.).

13 NOVEMBRE. — A Saigon, le général Minh se déclare en faveur d'une « troisième force ».

1970

20 MARS. — Les troupes de Saigon attaquent les bases communistes sud-vietnamiennes au Cambodge.

1972

30 MARS. — Offensive communiste à l'extrémité de la zone démilitarisée et dans la région des Hauts-Plateaux.

6 AVRIL. — Les Américains reprennent les bombardements contre le Vietnam du Nord et minent les ports de la R.D.V.

4 MAI. — A Paris, les entretiens à quatre sont suspendus à l'initiative des Etats-Unis. Ils reprendront en juillet.

18 OCTOBRE. — Visite de M. Kissinger au président Thieu, qui accepte le cessez-le-feu, mais refuse de signer l'accord qui vient d'être mis au point à Paris.

31 OCTOBRE. — Les Etats-Unis renoncent provisoirement à signer l'accord.

7 NOVEMBRE. — Réélection du président Nixon.

18-19 DECEMBRE. — Raids aériens contre les villes du Vietnam du Nord.

1973

27 JANVIER. — Signature des accords de Paris, mettant fin aux hostilités et décidant la création d'un « conseil de réconciliation », qui ne sera jamais formé.

19 MARS. — Ouverture à La Celle-Saint-Cloud des entretiens entre les « deux parties » sud-vietnamiennes.

29 AVRIL. — Départ des derniers militaires américains du Vietnam du Sud.

1974

AVRIL. — Suspension des entretiens de La Celle-Saint-Cloud.

22 AOUT. — Le Sénat américain vote la réduction de l'aide militaire à Saigon.

15 DECEMBRE. — Offensive du F.L.N. le long de la frontière cambodgienne et dans le Delta.

1975

7 JANVIER. — Prise par les forces communistes d'un premier chef-lieu de province.

12 MARS — Intensification des combats sur les Hauts-Plateaux. Le G.R.P. entre à Ban-Me-Thuot.

24 MARS. — Hué tombe aux mains du G.R.P.

29 MARS. — Chute de Da-Nang.

17 AVRIL. — Les Khmers rouges entrent à Phnom-Penh.

21 AVRIL. — M. Thieu démissionne. Le vice-président, M. Tran Van Huong, lui succède. Le gouvernement français lance un appel pour l'ouverture de négociations.

24 AVRIL. — M. Huong offre le poste de premier ministre au général Duong Van Minh, qui refuse.

25 AVRIL. — M. Huong demande l'élargissement des suspects et des prisonniers politiques. Le G.R.P. précise les conditions qu'il met à un règlement politique du conflit.

26 AVRIL. — M. Thieu arrive à Taipeh accompagné de l'ancien premier ministre, M. Tran Thien Khiem. M. Huong demande au Parlement de l'autoriser à désigner le général Duong Van Minh pour le remplacer et négocier avec « l'autre côté ». Le Parlement donne le feu vert.

27 AVRIL. — Le Parlement approuve la nomination du général Minh comme chef de l'Etat.

28 AVRIL. — Les forces communistes accentuent leur pression sur Saigon. M. Huong transmet ses pouvoirs au général Minh.

29 AVRIL. — Evacuation des derniers Américains et entrée des troupes communistes à Saigon.

LA CHUTE DE SAIGON ET LA VICTOIRE

TOKYO : les Asiatiques doivent s'occuper eux-mêmes de leurs affaires

De notre correspondant

Tokyo. — Le Japon, saisi par la rapidité de la débâcle en Indochine, commence à apercevoir l'ampleur des changements qui s'annoncent autour de lui. Il distingue pêle-mêle ceci :

— L'Asie du Nord-Est, avec la région du Pacifique qui l'entoure, devient un des théâtres le plus importants de la politique mondiale, où risque de se reporter l'affrontement des puissances;

— Le Japon, situé au cœur de cette zone, devient plus que jamais primordial et nécessaire aux Etats-Unis. Il va se trouver mêlé de plus près aux événements asiatiques;

— La puissance américaine n'abandonne pas l'Extrême-Orient mais s'installe en repli sur la ligne des archipels reliant Guam, les Philippines et le Japon;

— La Corée redevient le point chaud de l'Asie, et les Américains seront vite devant le problème urgent de savoir s'ils doivent inclure ou non dans leur périmètre de défense cette dernière tête de pont continentale;

— L'abandon de Taiwan (Formose), par les Etats-Unis à la Chine populaire, pourrait se trouver au moins provisoirement retardé;

— L'Asie du Sud-Est risque de connaître des commotions intérieures dans les pays qui la composent, mais un affrontement entre la Chine et l'Union soviétique dans le vide laissé par la retraite de la super-puissance américaine

En attendant, l'opinion japonaise réagit très calmement aux événements d'Indochine. Tout ce qui s'est passé était attendu, pensent les Japonais, et inévitable. Et ce n'est peut-être pas si dangereux que cela. Les nationalismes asiatiques prévaudront en partie sur le ou les communismes. Après le départ des Blancs, la sagesse asiatique fera mieux que la puissance illusoire des Américains. La politique des Etats-Unis, enfin, va se trouver assainie.

Pour le gouvernement japonais et les milieux politiques, les choses ne sont pas aussi simples ni aussi rassurantes. Leurs premières réactions trahissent un certain flottement. D'une part, le Japon se montre pressé de prendre maintenant ses distances par rapport à la politique américaine en Asie. D'autre part, il a le réflexe de se réfugier un peu plus sous le « parapluie » atomique américain et de compter davantage sur son traité de sécurité avec eux.

Reprendre une liberté d'action

Il n'y a pas forcément contradiction entre ces deux mouvements. Le Japon se sachant plus indispensable que jamais aux Américains, comme le président Ford et M. Kissinger viennent encore de le lui répéter, peut se permettre de reprendre une certaine liberté d'action, sans risquer pour autant d'être lâché par les Etats-Unis. Il peut même se permettre au même moment de demander à ceux-ci de reconfirmer leur promesse de le secourir en cas de péril. Car, au Japon comme ailleurs, une donnée majeure de la situation est que la « crédibilité » des engagements américains a été gravement ébranlée.

Une illustration de ces tendances a été donnée par la visite que le ministre des affaires étrangères, M. Miyazawa, a faite à Washington au milieu d'avril. D'après les sources japonaises, M. Miyazawa a fait part à ses interlocuteurs d'un certain nombre de positions et de projets montrant que le Japon se désolidarise de la politique américaine en Indochine, à laquelle il avait si longtemps « collé » fidèlement.

Ent[illegible] décisions ou inte[illegible], dont beaucoup sont [illegible] dépassées. M. Miya[illegible] annoncé la recon[illegible] du gouvernement des Kh[illegible]rouges, la volonté d'ou[illegible] que possible une ambas[illegible]ponaise à Hanoï, de fournir une certaine assistance au Vietnam du Nord, de cesser son [illegible] au Vietnam du Sud, de [illegible] la stricte application [illegible] accords de Paris et le départ [illegible] président Thieu encore en [illegible] à ce moment-là. Prié d'accuser publiquement le Vietnam du Nord d'avoir envahi le Sud, il se serait dérobé (1). Il aurait exprimé l'opinion qu'on est en présence en Indochine d'un mouvement historique irréversible des peuples asiatiques pour disposer d'eux-mêmes et souhaité que ces pays organisent entre eux une consultation, un « forum », a dit la presse japonaise, pour combler le vide laissé par les Américains. On reconnaît la vieille idée, dont jadis le Japon s'était fait le champion, de « *l'Asie aux Asiatiques* ».

Ces tardives leçons de politique asiatique auraient laissé les partenaires de M. Miyazawa surpris ou « malheureux », pour ne pas dire mécontents. Cela n'a pas empêché le ministre de demander, de la part du gouvernement et du parti gouvernemental de Tokyo, des assurances renouvelées sur la durée et la valeur du « parapluie » atomique américain, et même de les obtenir aussitôt.

De source officieuse japonaise, on rapporte que ces assurances ont été données par M. Kissinger en trois points, qui sont en substance les suivants :

1) Bien que théoriquement dénonçable avec préavis d'un an, le traité de sécurité nippo-américain est un instrument que les Etats-Unis sont résolus, pour leur part, à prolonger indéfiniment pour une très longue durée ;

2) Les Etats-Unis donnent au Japon l'assurance que leur puissance nucléaire constitue un moyen majeur de dissuasion pour la défense du Japon ;

3) Ils reconfirment qu'ils se savent obligés par le traité de sécurité de venir à son secours aussi bien contre une agression nucléaire que contre une agression non nucléaire. Cela n'avait jamais été annoncé publiquement et clairement jusquà présent.

Ce troisième point se termine par un additif important malgré sa concision : le Japon, de son côté, reconfirme qu'il remplira ses obligations en vertu du traité de sécurité. Autrement dit, les Américains, pour assurer la défense du Japon, ont besoin de sa coopération. Ils entendent que celui-ci ne leur impose pas, comme voudrait le faire la gauche japonaise, trop de limitations au nom de ses principes pacifistes.

M. Miki, premier ministre, se rendra en août à Washington pour approfondir cette nouvelle phase du dialogue nippo-américain. On prévoit déjà que le parti libéral démocrate lui donnera mission d'obtenir que ces assurances, jusqu'à présent données sous forme d'un accord verbal, soient consignées d'une façon ou d'une autre par écrit.

Les événements d'Indochine suscitent, en effet, au sein du parti gouvernemental japonais une poussée des éléments de droite et une pression sur M. Miki qui appartient à l'aile modérée du parti. La droite saisit l'occasion pour relancer le problème de la sécurité du pays et s'alarmer de la faiblesse de ses défenses.

Par une coïncidence, pour elle bienvenue, c'est justement le moment où le gouvernement presse la Diète de ratifier le traité de non-prolifération nucléaire. Un grand débat s'est ouvert à ce sujet au Parlement et dans les journaux. L'aile droite du parti gouvernemental, non seulement réclame un renforcement du traité de sécurité nippo-américain, mais, pour la première fois, remet en cause publiquement l'interdiction des armes nucléaires au Japon, en demandant qu'au moins en cas de crise les Américains puissent en toute liberté introduire leurs armes atomiques dans l'archipel. Bien entendu, l'opposition proteste énergétiquement. Si comme le gouvernement l'espère, le traité de non-prolifération est finalement ratifié, cela n'aura pas été sans difficultés, ni sans doute sans certaines concessions aux « *réarmistes* » du parti, servis par la déroute américaine en Indochine.

ROBERT GUILLAIN.

(1) Une requête identique de Washington auprès de l'Europe des Neuf s'est heurtée au même refus (*le Monde* du 17 avril).

PÉKIN : l'activisme révolutionnaire en Asie reçoit une nouvelle impulsion

De notre correspondant

Pékin. — La Chine n'a pas tardé à tirer les conclusions pratiques de la défaite américaine. Le gouvernement, le ministère des affaires étrangères, son département asiatique surtout, manifestent ces derniers jours une activité débordante à laquelle font largement écho la presse et la radio qui reproduisent déclarations et télgrammes en les accompagnant de commentaires.

L'idée directrice, la citation de circonstance, c'est cette affirmation de Mao Tsé-toung déjà ancienne mais aujourd'hui d'actualité, que publie la presse de mercredi dans l'emplacement réservé habituel : « *les justes luttes des peuples du monde se soutiennent mutuellement.* »

Dans les circonstances présentes, Pékin fait preuve d'un nouvel activisme révolutionnaire. Le ministère des affaires étrangères a publié, mardi, une déclaration dans laquelle la Chine apporte son « *plein soutien à l'armée et à la population patriotique sud-vietnamienne dans leur offensive pour renverser complètement la domination réactionnaire à Saigon et libérer totalement le Vietnam du Sud* ». La déclaration chinoise ne mentionnait ni la désignation du général Minh à la présidence du Vietnam du Sud, ni les propositions de paix faites par ce dernier, ni l'évacuation des Américains de Saigon, ni, bien entendu, l'entrée des révolutionnaires dans la capitale. Elle était néanmoins considérée comme une approbation tacite d'une solution exclusivement militaire.

D'autre part, la Chine populaire prête une grande attention au nouveau régime khmer. C'est avec une évidente satisfaction que Chine nouvelle a diffusé mardi le communiqué de presse signé par M. Khieu Samphan à l'issue de l'assemblée nationale extraordinaire du Kampuchea (Cambodge), le 28 avril.

Pékin souhaite visiblement que le régime conserve son unité, que les Khmers rouges réussissent dans la paix comme dans la guerre. La fermeté avec laquelle sont annoncées les réformes sociales ou socialistes, mais en même temps la prudence des propos, la réaffirmation solennelle que le prince Sihanouk et le premier ministre Penn Nouth sont maintenus dans leurs fonctions, les éloges décernés à ces « *patriotes éminents* » doivent contenter les dirigeants chinois, et tout autant l'affirmation que le Cambodge suivra la voie non-alignée.

Le prince Sihanouk, retenu à Pékin pendant au moins une semaine encore par les préparatifs d'incinération de la reine-mère, a, lui aussi, exprimé son extrême satisfaction devant les décisions du congrès spécial cambodgien.

Un télégramme adressé mardi à M. Khieu Samphan approuve en termes enthousiastes « *l'abolition de la société à deux étages, celle des riches et celle des pauvres, et l'élimination totale et irréversible de toutes formes d'oppression et d'exploitation du peuple* ». Le câble par lequel, en somme, Norodom Sihanouk prend acte de la naissance du nouveau Cambodge populaire exprime « *l'immense admiration et l'éternelle reconnaissance* » du prince à l'égard du « *sublime patriotisme* » et de « *l'insurpassable héroïsme* » des combattants qui ont classé « *le peuple du Kampuchea parmi les plus grands peuples du monde* ».

Le Quotidien du peuple, soucieux d'associer les révolutionnaires asiatiques au succès indochinois, rapporte d'une part le télégramme adressé au FUNC par la radio des maquisards de Malaisie et celui qu'a diffusé, de son côté, la radio des révoultionnaires thaïlandais à l'occasion du cinquième anniversaire de la conférence au sommet des peuples indochinois.

Le télégramme de félicitation envoyé par le comité central du parti communiste de Malaisie barre toute la première page du *Quotidien du peuple* : « *La situation internationale aujourd'hui se caractérise par un grand désordre dans le monde. Le torrent révolutionnaire des peuples attaque violemment le vieux monde. Cette situation excellente est favorable à la lutte révolutionnaire du peuple de Malaisie.* »

Naguère, Pékin avait adressé des télégrammes semblables aux partis indonésien et thaïlandais. Le gouvernement chinois a manifestement l'intention, par ailleurs, de donner une grande importance à la disparition d'un des plus petits pays du continent. L'annexion du Sikkim pour Pékin n'est qu'une étape nouvelle franchie par un expansionnisme indien dont les ambitions, déclare-t-il, sont sans mesure.

Soutien au peuple du Sikkim

Dans une déclaration remise mardi 29 avril à la presse, le gouvernement chinois expose sa position sans ambiguïté : « *Le peuple du Sikkim est fermement attaché à l'indépendance. Il n'a jamais cessé sa résistance et sa lutte contre l'expansionnisme indien... Comme par le passé, le gouvernement et le peuple chinois se tiendront sans défaillance aux côtés du peuple du Sikkim... L'expansionnisme indien et celui qui le soutient finiront par subir un sévère châtiment de l'histoire.* »

« *Celui qui les soutient* », c'est bien entendu le Kremlin. La condamnation extrêmement vive de l'Inde s'accompagne d'une dénonciation non moins nette des dirigeants de Moscou. « *Pour l'arrogance de sa conduite et sa perfidie, le gouvernement indien dépasse les vieux colonialistes* », ajoute le texte, mais, selon le gouvernement chinois, « *si les expansionnistes indiens ont eu l'audace d'agir en despotes, en dépit de la condamnation générale de l'opinion mondiale, cela vient de l'instigation et de l'énorme soutien du social-impérialisme révisionniste soviétique... qui n'a cessé de l'applaudir* ».

Le Népal, le Bhoutan, le Bangladesh, le Sri-Lanka peut-être, sont également invités à la vigilance. Une résistance populaire au Sikkim réussira-t-elle à s'organiser et à remettre en cause les décisions de New-Delhi ? Cela, bien sûr, n'est pas pour demain, mais il semble que les Chinois soient prêts à attendre le temps qu'il faudra et à repousser aussi longtemps que nécessaire la normalisation des relations diplomatiques avec l'Inde.

ALAIN BOUC.

M. Kissinger : une très pénible expérience

(Suite de la première page.)

*Il a justifié la lenteur des opérations par le souci de ne pas provoquer la panique et de sauver le plus grand nombre possible de Sud-Vietnamiens associés à la politique américaine. A son avis, l'ensemble de l'opération a été un succès puisque tous les Américains ont été évacués, ainsi que cinquante-cinq mille Sud-Vietnamiens.

M. Kissinger a évoqué également les contacts diplomatiques pris avec Hanoï et le Vietcong par l'intermédiaire de tierces puissances. Mais, selon le secrétaire d'Etat, Hanoï n'a cessé d'augmenter ses exigences et a finalement préféré l'option militaire pour des raisons que « *nous ne sommes pas encore en mesure d'analyser* ». Pourtant, dans sa déclaration initiale, M. Kissinger a déclaré qu'il espérait avoir contribué à une solution politique qui « *épargnerait au Sud-Vietnam les conséquences les plus dramatiques d'un changement de politique* ». Mais il ne paraissait se faire aucune illusion à ce sujet.

Quant aux engagements que le président Nixon aurait pris envers les dirigeants sud-vietnamiens, M. Kissinger a indiqué que l'ex-président avait étudié diverses options en cas de violation flagrante des accords, mais qu'il n'avait pris aucune décision.

Pour l'avenir, le secrétaire d'Etat s'est déclaré contre toute aide économique pour la reconstruction du Vietnam du Nord. Pour ce qui est du Vietnam du Sud, il faudra attendre, a-t-il dit, de savoir s'il existera encore comme Etat et quels en seront les dirigeants. Par contre, il a totalement rejeté l'idée d'un gouvernement sud-vietnamien en exil installé aux Etats-Unis.

Le secrétaire d'Etat a fait valoir que la position diplomatique américaine en Asie serait inévitablement affectée par l'échec vietnamien. Les Etats-Unis, a-t-il déclaré, doivent définir maintenant une politique asiatique tenant compte des circonstances, et qui, pour être efficace, devrait être appliquée pendant des décennies. Il a annoncé, à ce sujet, de prochaines consultations avec l'Indonésie, Singapour, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Répondant aux questions des journalistes, M. Kissinger a élargi le débat pour tirer les leçons de la défaite américaine au Vietnam. Il est clair, a-t-il déclaré, que « *la guerre n'a pas permis à ceux qui engagèrent les Etats-Unis dans le conflit, ni à ceux qui voulaient y mettre fin, d'attendre leurs objectifs* ». Dans l'avenir, les Etats-Unis, « *mûris par l'expérience, doivent être très prudents avant de prendre des engagements, mais très scrupuleux dans le respect de ceux qu'ils auront contractés* ». De nouveau, il a mis en garde « *les ennemis comme les amis des Etats-Unis pour qu'ils ne tirent pas de l'expérience américaine au Vietnam la conclusion que Washigton hésitera dans l'avenir à venir à l'aide d'un allié* ».

En même temps, M. Kissinger a pris soin de ménager la politique de détente. Certes, le gouvernement américain a fait savoir à l'Union soviétique que « *encourager un conflit mènerait à une rupture de la détente* », a-t-il indiqué, répétant que les Soviétiques et les Chinois, par leurs envois massifs d'armes, devaient être tenus pour responsables de cette détérioration de la situation internationale. Après avoir révélé que l'Union soviétique avait apporté son concours, sans en préciser la nature, à l'opération d'évacuation, M. Kissinger a invité ses compatriotes à ne pas commettre l'erreur « *d'imputer à l'Union soviétique tous les revers que nous subissons* » et, plus particulièrement, il a souligné que Moscou n'avait pas joué un rôle prépondérant dans l'évolution révolutionnaire du Portugal.

L'«hostilité idéologique» subsiste entre Washington et Moscou, a dit encore M. Kissinger, mais des raisons pratiques et la nécessité d'éviter un conflit nucléaire poussent les deux Super-Grands à la coopération dans des « *domaines limités* ». Les Etats-Unis, a-t-il dit encore, doivent « *naviguer entre les deux extrêmes de l'hostilité ou d'un désir de compromis exagéré* ». « *L'esprit de détente ne doit pas nous endormir dans l'idée que toute compétition a disparu entre nous...* »

HENRI PIERRE.

QUATRE TUÉS

Washington (A.F.P.). — Malgré le désordre qui a présidé aux opérations, les pertes humaines subies par les Etats-Unis au cours de la dernière journée d'évacuation ont été minimes : deux « marines » ont été tués mardi matin lors du bombardement de l'aéroport de Tan-Son-Nhut par les troupes du G.R.P. ; deux pilotes d'hélicoptère tombés en mer n'ont pu être sauvés. Si du matériel sud-vietnamien a été détruit en grande quantité, les Américains font état de dégâts limités : un chasseur A-7 et un hélicoptère ont disparu sous les flots, et un avion de transport C-141 a été détruit lors du bombardement de Tan-Son-Nhut.

M. FORD : je demande à tous les Américains de serrer les rangs.

Dans une brève déclaration publiée par la Maison Blanche, le président Ford a annoncé, mardi soir 29 avril, la fin des opérations d'évacuation. Voici le texte de cette déclaration :

« *Au cours de la semaine passée, j'ai ordonné une réduction du personnel américain de la mission des Etats-Unis à Saigon à des niveaux permettant son évacuation rapide en cas d'urgence, tout en lui permettant de continuer à remplir sa tâche.*

» *Durant la journée de lundi, heure de Washington, l'aéroport de Saigon a été pris sous un feu persistant de roquettes et d'artillerie et a été, en fait, fermé. La situation militaire dans la région s'est détériorée rapidement.*

» *J'ai, en conséquence, ordonné l'évacuation de tout le personnel américain restant au Sud-Vietnam.*

» *L'évacuation est terminée. Je félicite le personnel des forces armées qui l'a réalisée, ainsi que l'ambassadeur Graham Martin et le personnel de sa mission qui ont si bien servi dans des circonstances difficiles.*

» *Cette action marque la fin d'un chapitre de l'expérience américaine. Je demande à tous les Américains de serrer les rangs, d'éviter les rancœurs à propos du passé, de regarder de l'avant vers tous les objectifs que nous partageons et de travailler ensemble aux grandes tâches qui restent à accomplir.* »

Quelle Indochine ?

(Suite de la première page.)

Le sort odieux réservé aux derniers représentants français dans la capitale et à leurs « invités » doit-il être considéré comme une « punition » illustrant la levée des « *privilèges et immunités diplomatiques* » accordés par le régime précédent, selon le communiqué publié mardi par le GRUNC ?

Ou bien ce dernier considère-t-il que les droits humains élémentaires font partie des « *privilèges diplomatiques* » ?

On ne saurait blâmer le gouvernement français d'avoir fait ce qu'il pouvait pour atténuer les ultimes souffrances de la guerre, faciliter les transitions et chercher à sauver un minimum d'influence politique. Pourtant son action n'a pas dû manquer de paraître « opportuniste », pour employer un langage marxiste, aux yeux des révolutionnaires. Ce n'est pas en volant au secours de la victoire et en décidant de rompre avec le régime Lon Nol huit jours avant les Américains que la France avait des chances de se faire « bien voir » d'un régime beaucoup plus rigide qu'il n'était généralement prévu, dans lequel le prince Sihanouk paraît jouer pour le moment un rôle des plus réduits et où les seules querelles apparentes semblent opposer les « durs » aux « ultra-durs ».

Entre l'U.R.S.S. et la Chine

De même au Vietnam, il n'y avait sans doute plus grand-chose à faire devant la détermination des communistes d'aller jusqu'au bout de leur victoire, mais ce n'était pas faire progresser la solution que d'indiquer, comme on l'a fait Paris, que « *la balle est maintenant dans le camps du G.R.P.* » Cette formule, empruntée à la diplomatie conventionnelle, était peu adaptée, c'est le moins qu'on puisse dire, à la dynamique d'une situation en évolution rapide. Le fait que ces conseils soient donnés par l'ancienne puissance coloniale n'arrangeait rien On peut s'attendre dans tous les cas à une forte réduction de l'influence culturelle et économique française : déjà, pendant toute la durée de la guerre américaine et malgré celle-ci, les contacts avec le Vietnam sur ces deux plans ont été beaucoup plus développés avec le Sud qu'avec le Nord.

Les pays communistes seront sans doute mieux lotis, mais dans certaines limites seulement. Le fait que les derniers ressortissants soviétiques et est-allemands à Phnom-Penh aient partagé, sans l'avoir choisi, le sort peu enviable des prisonniers de l'ambassade de France est une indication, légère mais significative, de la considération portée aux pays de l'Est européen par les nouveaux maîtres du Cambodge. Ceux-ci n'étant apparemment pas pressés de nouer des relations diplomatiques avec aucun pays, il convient donc d'attendre pour savoir si les options pro-chinoises du prince Sihanouk seront confirmées.

Les choses sont plus claires pour le Vienam, qui suivra sans aucun doute la ligne du « communisme orthodoxe non aligné » qui lui a si bien réussi jusqu'à présent : refus de toute pression, indépendance absolue dans la prise de ses décisions (les Russes comme les Chinois en ont fait l'expérience, notamment lors de la grande offensive de 1972, déclenchée au moment du rapprochement des Etats-Unis avec les deux grandes puissances communistes), refus aussi de prendre parti dans la querelle Moscou-Pékin.

Il est cependant probable que le nouveau Vietnam sera, comme Hanoï dans le passé récent, un peu plus proche de l'U.R.S.S. que de la Chine. En dehors des traditions et sympathies des dirigeants, c'est là la conséquence logique d'une certaine géopolitique élémentaire, de bonnes relations avec une grande puissance lointaine permettant d'équilibrer un éventuel excès d'influence de la grande puissance proche (de la même manière, la Roumanie a intérêt, pour faire contrepoids à Moscou, à soigner ses relations avec Pékin). Le Vietnam du Nord avait d'ailleurs, on s'en souvient, approuvé l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, mais refusé de suivre Moscou toutes les fois que les initiatives soviétiques risquaient de mettre en cause directement la Chine : par exemple, à l'occasion de la conférence mondiale des P.C. en 1969.

Quant à la Chine, malgré le vigoureux soutien qu'elle n'a cessé d'accorder, verbalement et matériellement, aux révolutionnaires vietnamiens, il n'est pas absolument certain qu'elle se réjouisse sans mélange de la situation. Il est rare qu'une grande puissance voit d'un très bon oeil ses voisins constituer à ses portes un ensemble puissant au niveau régional ; le rôle que pourrait y jouer éventuellement Moscou la conduira à renforcer encore sa vigilance (toutes proportions gardées, Staline avait eu le même réflexe de prudence en s'opposant à la constitution d'une fédération bulgaro-yougoslave proposée par Dimitrov). Dans cette optique, les rapports de Pékin avec le nouveau Cambodge seront l'élément « à suivre » de la nouvelle diplomatie indochinoise.

C'est, en tout cas, une page de l'histoire du mouvement communiste qui se tourne aujourd'hui. Non pas tant parce qu'un « grand Vietnam » va remplacer sous peu le « petit » dans ce que l'on appelle la « communauté des pays socialistes », ni parce que le Cambodge pourrait devenir le quinzième membre de cette communauté, qui s'élargirait ainsi pour la première fois depuis l'entrée de Cuba dans les années 60. Ces appellations n'ont probablement guère de sens dans les conditions locales et sont même contestées par le plus grand pays de ladite communauté, la Chine. Mais la guerre du Vietnam avait pesé lourdement, au moins jusqu'en 1973, dans la politique étrangère des pays communistes et coïncidé avec l'escalade de la brouille sino-soviétique. Il est déjà trop tard aujourd'hui pour que les Deux Grands voient dans la victoire de leur allié une raison de moins de se quereller, mais bien assez tôt pour tirer toutes les conséquences de la spectaculaire défaite subie par l'Amérique.

MICHEL TATU.

MOSCOU : UNE CERTAINE GÊNE

(De notre correspondant.)

Moscou. — La chute de Saigon n'a pas encore entraîné de réaction officielle à Moscou. La nouvelle est arrivée trop tard ici pour figurer dans la presse de ce mercredi 30 avril. Les journaux annoncent simplement la fin de l'évacuation des Américains de la capitale sud-vietnamienne.

On peut penser, cependant, que l'accélératioin des événements à Saigon a été accueillie avec une certaine gêne à Moscou. Aussi bien dans leurs commentaires que dans les conversations privées, les officiels soviétiques ne cachaient pas, en effet, leur attachement à un respect, au moins formel, des accords de Paris. Les dirigeants soviétiques auraient très bien accueilli l'installation à Saigon d'un gouvernement provisoire qui aurait ouvert des négociations avec les révolutionnaires du G.R.P.

Le scénario qui a prévalu escamote cette phaset ransitoire et réduit à néant les accords de Paris. C'est sans doute regrettable du point de vue soviétique, dans la mesure où l'U.R.S.S. avait, d'une certaine manière, garanti l'application de ces textes. Il est peu probable, cependant, que la presse soviétique se fasse rapidement l'écho de ces sentiments : on est, en effet, bien décidé à Moscou à entretenir les meilleures relations politiques avec le nouveau régime révolutionnaire du Vietnam du Sud ; d'autre part, les dix prochains jours seront entièrement dominés, en Union soviétique, par les fêtes du 1er mai et le trentième anniversaire de la victoire sur le nazisme. — J. A.

DES FORCES RÉVOLUTIONNAIRES EN INDOCHINE

LE COUT DE LA GUERRE

Pour les États-Unis :

- 360 000 tués et blessés
- 140 milliards de dollars d'aide militaire à Saigon

Washington (A.F.P.). — L'engagement financier des États-Unis au Vietnam s'est élevé à près de 150 milliards de dollars, soit 7 000 dollars pour chacun des vingt millions de Vietnamiens du Sud, dix fois le revenu annuel moyen d'un Mexicain, cent fois celui d'un Haïtien ou d'un Indien. Un peu plus de 140 milliards de dollars étaient attribués à l'aide militaire, le reste à l'aide économique et humanitaire.

Ces 150 milliards représentent en valeur l'ensemble de la production annuelle de biens et de services d'un pays hautement industrialisé comme le Canada, dont la population est à peine supérieure à celle du Vietnam du Sud. Plus modeste à l'échelle des États-Unis, cette somme ne représente qu'un peu plus de 10 % du produit national brut annuel américain.

L'aide de Moscou et de Pékin au Vietnam du Nord n'a atteint, au cours de la même période, selon les estimations de source américaine, qu'une dizaine de milliards de dollars.

L'aviation américaine a déversé près de 7 600 000 tonnes de bombes sur les deux Vietnam, le Laos et le Cambodge, soit plus de trois fois et demie le tonnage de bombes larguées par les appareils américains et alliés sur tous les théâtres d'opérations pendant la seconde guerre.

Les pertes en vies humaines et en matériel ont été considérables. Selon les chiffres américains, 3 700 appareils à réaction ont, par exemple, été perdus ainsi que près de 5 000 hélicoptères.

Au Pentagone, la guerre a officiellement commencé pour les États-Unis quand le premier G.I. est tombé sur le champ de bataille en décembre 1961. Depuis, 56 550 soldats américains, dont 46 000 au combat, sont morts en Asie du Sud-Est, 303 622 ont été blessés, 2 949 sont portés disparus. Après les accords de Paris, 1 590 militaires américains ont été libérés par le Vietnam du Nord. Certains sont restés plus de sept années en captivité.

Plusieurs milliers de militaires (1 300 seulement, selon le Pentagone) ont déserté pendant le conflit vietnamien. 150 000 autres sont considérés comme insoumis. Plusieurs dizaines de milliers séjournent toujours à l'étranger, au Canada et en Suède en particulier. A peine 20 000 ont accepté l'amnistie conditionnelle proposée par le président Gerald Ford jusqu'au 31 mars dernier.

Pour la France :

- 92 000 tués ou disparus
- 93 milliards de francs 1975

Le corps expéditionnaire français en Extrême-Orient (C.E.F.E.O.) comptait au 1er juin 1954 251 000 hommes, dont 76 000 Français, 17 000 légionnaires, 37 000 Nord-Africains, 21 000 Africains et 100 000 autochtones servant dans ses rangs.

S'y ajoutaient 310 000 hommes des armées nationales, dont 260 000 Vietnamiens, officiellement issus du C.E.F.E.O.

Selon les chiffres officiels publiés en juillet 1954, de la fin de 1945 au 1er juin 1954, le C.E.F.E.O. avait perdu environ 92 000 tués ou disparus :

— 19 000 Français métropolitains, dont 1 900 officiers et 6 300 sous-officiers ;

— 43 000 autochtones servant dans le C.E.F.E.O. ;

— 30 000 soldats de la Légion étrangère (français et étrangers), Africains et Nord-Africains.

A ces chiffres il faut ajouter 114 000 blessés ou rapatriés sanitaires (48 000 Français, 21 000 Africains et Nord-Africains, 10 000 légionnaires, 37 000 autochtones. Toujours au 1er juin 1954, 28 000 prisonniers, dont 4 000 Français, 6 000 légionnaires, 6 000 Africains et Nord-Africains et 12 500 autochtones se trouvaient dans les camps du Viet-minh.

Le coût de la guerre d'Indochine, de 1946 à 1954, a été de 93 milliards de francs 1975 environ, dont 73 milliards à la charge du budget français, la différence étant constituée par l'aide américaine directe. Ce coût global ne couvre pas les pensions pour invalidité ni les majorations de retraites militaires.

LES PREMIÈRES RÉACTIONS FRANÇAISES

Le général Salan : les communistes sont en train de gagner la partie

Le général Salan, ancien commandant en chef en Indochine, nous a remis la déclaration suivante :

« Ce qui vient de se passer à l'heure actuelle dans notre ancienne Indochine française est pour moi très grave. J'ai passé dans ce pays trente ans de mon existence, de 1924 à 1954, hormis les guerres que j'ai faites en France.

» Au moment des accords de Hanoï, en 1945-46, j'étais responsable dans le Nord. J'ai donc eu avec les leaders vietnamiens, Ho Chi Minh, Giap et Dong, d'intéressantes conversations. Ce qui était clair, c'était le fait que, pour eux, le Vietnam devait être unifié sous la coupe de Hanoï. Le Vietnam, de la porte de Chine à la porte de Ca Mau, des côtes indochinoises au Mékong, devait former le Grand Vietnam.

» Ceci a été redit également en 1952, dans un message qu'a lancé Ho Chi Minh au moment de la contre-offensive générale, alors que j'étais commandant en chef. Ce message était : « Nous referons le grand Vietnam. » Si bien que les événements qui viennent de se produire ne m'étonnent pas, étant donné que le Vietnam a été abandonné par les Américains : ils lui avaient fourni du matériel et y sont restés pendant près de vingt ans.

» J'ai compris, dès la signature des accords de Paris, en janvier 1973, que le message de Ho Chi Minh prenait une valeur positive et que laisser le Vietnam du Sud seul, face à un Nord soutenu puissamment par la Chine, était une faute capitale. Les hommes du Sud s'étaient bien battus en 1972. Mais ces deux dernières années ont permis à Giap de former une armée remarquable, équipée à la russe, avec un matériel exceptionnel et d'une grande rusticité. C'est ce matériel qui sur le terrain a battu le matériel américain.

» Ce qui est très grave, en ce qui me concerne, c'est que, en 1954, j'ai eu la responsabilité de ramener du Vietnam du Nord vers le sud, nos partisans, les catholiques, qui désiraient nous suivre, soit près de 1 200 000 personnes. Je connais bien également le sud : nous y avions beaucoup d'amis, particulièrement chez les catholiques, etc... L'angoisse que j'ai, à l'heure actuelle, c'est de dire, et ce que je dis, je le pense, que cette population qui représente près de trois millions d'habitants, va disparaître, et je crains le massacre.

» Ce qui est également certain, c'est que s'installe, sur les bords du Pacifique nord, un État communiste, la République démocratique du Vietnam, qui atteindra 50 millions d'habitants avec tout ce qui a été abandonné comme matériel riche, et tout ce que produit le sol du sud : le riz, le caoutchouc, le café... et dans quelque temps aussi le pétrole. Tout ceci va passer dans la main de cet État. Et c'est là où je jette un cri d'alarme. Les communistes, à l'heure actuelle, sont en train de gagner la partie. Prenons garde. »

M. GEORGES BIDAULT : les lendemains de la victoire ne chanteront pas.

M. Georges Bidault, ancien président du conseil, ministre des affaires étrangères à l'ouverture de la conférence de Genève en 1954, nous a déclaré :

« La guerre aura duré trente ans en Indochine, à peine entrecoupée par quelques intermèdes aussi brefs qu'incertains, pendant lesquels les combats devaient cesser. La dernière phase de ce genre, la pire sans doute au long d'une lutte interminable, avait pour origine les « accords de Paris », à qui il a surtout manqué d'être appliqués. Tout se termine aujourd'hui dans le sang et la vengeance.

» Les communistes nord-vietnamiens l'ont finalement emporté, sur la France à Dien-Bien-Phu, et à Genève, sur les États-Unis, qui ont évacué à leur tour, toute l'Indochine. La lassitude et la démoralisation ont eu finalement raison d'un vaste déploiement de forces.

» Maintenant le Vietnam va être unifié par l'armée d'Ho Chi Minh et de Giap. Le communisme va dominer toute la péninsule. Le courage et l'obstination ont vaincu. Même les Khmers rouges ont déployé des qualités guerrières qu'on ne leur reconnaissait pas jusqu'ici.

» Mais l'avenir ne sourit pas à un pays unifié par la force et dévasté par un conflit impitoyable. Il est invraisemblable que les projets américains d'assistance à l'Indochine reprennent vie et substance. En revanche, le rôle de la Chine se fera plus important et plus lourd. Les lendemains de cette victoire ne chanteront pas de sitôt. »

M. LE PEN : l'attitude indécente du gouvernement français.

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a déclaré mardi 29 avril au cours d'une conférence de presse : *« L'attitude du gouvernement français devant les événements qui se déroulent au Cambodge et au Vietnam du Sud est indécente, déshonorante et complice. Les conséquences de ces événements seront d'une portée exceptionnelle, car le monde a assisté sans broncher à la violation des accords de Paris, ce qui entraîne le risque de voir l'Amérique se réfugier dans un isolationnisme amer, laissant l'U.R.S.S. et la Chine face à face en Asie du Sud-Est. »*

LE GÉNÉRAL BIGEARD : cette défaite était inéluctable.

Dans une interview qu'il a accordée au quotidien *Midi libre*, le général Marcel Bigeard, secrétaire d'État à la défense, déclare notamment :

« Cette défaite était inéluctable. D'un côté, des gens qui vivaient dans une sorte de cocon, tissé douillettement par les Américains, la facilité. De l'autre, une armée formée de jeunes, des Vietnamiens du Nord, durs, nés dans la bataille, endoctrinés dès leur plus jeune âge. Je les connais bien. Je les ai combattus. Ils n'ont pas pu changer. Ils montent à l'assaut par vagues, sans souci de leur vie. Ils pensent à la patrie. Ils ont un idéal terrible. »

« Même si l'engagement américain avait été encore plus accentué, rien n'aurait été résolu, poursuit le général Bigeard. *Les G.I. et les Vietnamiens du Sud auraient occupé le terrain. Et puis ? Les Viets les auraient harcelés, car ils ne manquaient pas d'aide, eux aussi. Ils auraient consenti des sacrifices que le temps n'aurait pas limités. Dix ans, vingt ans, cent ans s'il l'avait fallu. On ne peut rien contre un peuple unanime. Communiste ou pas, l'idée de patrie est un moteur dont on n'a pas encore découvert l'équivalent. »*

M. JOBERT : la Chine ne peut rester indifférente.

M. Michel Jobert, au cours d'un dîner-débat organisé mardi 29 avril à Cherbourg, a notamment déclaré : *« J'ai toujours pensé qu'il fallait laisser les Asiatiques régler leurs affaires entre eux, faire leur choix sans interventions étrangères. Le gouvernement américain s'est obstiné dans une politique que le général de Gaulle avait dénoncée en son temps, et qui s'est révélée néfaste à tout l'Occident. L'heure est venue où les pays qui constituaient l'ancienne Indochine se trouvent livrés à eux-mêmes. »*

M. Jobert a ajouté : *« Il est indéniable que le G.R.P. a reçu un concours de l'U.R.S.S. ; la Chine ne peut pas rester indifférente, par ailleurs, à ce qui se passe à ses frontières. Le Japon va essayer de se réintroduire et de prendre la place laissée libre sur le plan économique par les U.S.A. Toutefois, la Chine n'a peut-être pas intérêt à ce que l'Amérique soit complètement « gommée » de l'Asie, à moins qu'elle ne poursuive d'autres desseins. »*

La guerre de trente ans

(Suite de la première page.)

[illegible] encore, on ne pardonne pas à ceux qui jouaient [illegible] Cassandre et qui se sont [illegible] inlassablement contre [illegible] sale guerre », exhortés en secret par tel ou tel responsable plus lucide que courageux. [illegible] de ceux-là, M. Mendès France [illegible] avoir mis fin [illegible] mais honorablement [illegible] 1954 par les accords de [illegible].

On ne saura [illegible] application de ces [illegible] aurait pu éviter la seconde [illegible] pas plus qu'on ne saura [illegible] application des accords [illegible] aurait pu y mettre fin [illegible] en évitant la débandade [illegible] glorieuse de ces dernières semaines. Il est toujours [illegible] mais toujours vain de [illegible] l'histoire.

On ne saura jamais non plus si, dès 1945 à Hanoï et en 1954 à Saigon, l'octroi d'une indépendance réelle aurait pu éviter que les revendications ne soient prises de plus en plus en charge par les communistes et qu'ils n'établissent ainsi leur pouvoir du nord au sud !

Le Vietminh avait mis sept ans pour entrer à Hanoï et les Vietnamiens du Nord en ont mis vingt pour entrer, aux côtés du Vietcong, à Saigon. Fallait-il, pour en arriver là, des morts par millions, des souffrances innommables et des ruines innombrables ?

Ceux qui ont nié ou dissimulé les réalités indochinoises pendant les deux guerres et n'ont eu qu'insultes pour les hommes de presse ou de parti, parfois de gouvernement, qui ne se lassaient pas de les révéler à l'opinion, sont malvenus de pleurer sur les malheurs du Sud, les manœuvres du Nord et le lâchage des Américains.

Contrairement à ce que, dans leur prophétisme, ses adeptes veulent croire, la victoire du communisme n'est pas inéluctable. Encore faut-il que le monde occidental ait davantage le souci de défendre la justice sociale, cette justice qui est souvent synonyme d'indépendance, en Asie comme en Europe.

J. F.

Cambodge

Les personnes évacuées de l'ambassade de France à Phnom-Penh sont attendues à la frontière thaïlandaise

Le premier contingent de réfugiés de l'ambassade de France à Phnom-Penh est arrivé, mercredi dans l'après-midi (heure locale), à Sisophon, à 50 kilomètres de la frontière thaïlandaise, au Cambodge. L'évacuation des six à huit cents personnes regroupées dans l'enceinte de l'ambassade de France, depuis une douzaine de jours, devait avoir lieu mercredi et jeudi par la route vers la Thaïlande. Le représentant de l'ONU, à Bangkok, avait conclu un accord avec la nouvelle administration cambodgienne aux termes duquel ces réfugiés seraient transportés en autobus jusqu'au poste frontalier de Poipet, puis pris en charge par la Croix-Rouge thaïlandaise. *« C'est un grand succès pour les Nations unies »*, a déclaré, mardi 29 avril, à Vienne, M. Waldheim, en annonçant la nouvelle.

Les conditions dans lesquelles s'effectue cette évacuation inspirent néanmoins de l'inquiétude au gouvernement français. Le ministre des affaires étrangères, M. Sauvagnargues, s'était entretenu, durant quarante minutes, mardi après-midi, avec le président Giscard d'Estaing, de la situation au Cambodge et, notamment, à l'ambassade de France à Phnom-Penh. A sa sortie de l'Élysée, le ministre avait déclaré : *« Ces gens (les réfugiés) sont mal ravitaillés, dans un état sanitaire déplorable, les conditions d'évacuation qu'on envisage vont mettre la vie de certains en danger. » « Nous insistons beaucoup,* a ajouté M. Sauvagnargues, *pour que l'avion que nous tenons à Vientiane à la disposition de l'ambassade pour une évacuation sanitaire puisse atterrir à Phnom-Penh. »* Mais Paris est coupé depuis samedi de sa mission dans la capitale cambodgienne.

L'ambassade était alors encerclée par des Khmers rouges qui interdisaient à quiconque d'entrer ou de sortir. D'après des informations non confirmées les révolutionnaires auraient « bouclé » l'ambassade parce que certaines personnalités de l'ancien régime cambodgien s'y étaient réfugiées. La rumeur avait circulé à Saigon que M. Sirik Matak, ancien premier ministre et l'un des « sept traîtres » condamnés par le GRUNC, figurait au nombre de ces réfugiés. Tous auraient cependant été forcés par les Khmers rouges, de quitter l'ambassade.

La frontière thaïlandaise est située à près de quatre cents kilomètres de Phnom-Penh. La France a insisté pour que l'évacuation des réfugiés se fasse par avion. Le gouvernement français est intervenu à plusieurs reprises dans ce sens auprès du prince Sihanouk à Pékin, mais, estime-t-on à Paris, il n'est pas certain que les communications entre Pékin et Phnom-Penh soient parfaitement assurées.

Peu avant l'entretien de M. Sauvagnargues avec le président de la République, la mission du GRUNC à Paris avait diffusé le communiqué suivant : *« Les missions diplomatiques et consulaires accréditées auprès du régime traître de Phnom-Penh ne sont pas admises à faire valoir auprès du GRUNC le bénéfice des privilèges et immunités reconnus par les usages, les conventions en matière diplomatique.*

« A plusieurs reprises durant les cinq années de notre lutte de libération nationale, le GRUNC avait fait connaître qu'il n'acceptait pas la succession du régime traître de Phnom-Penh et que, en conséquence, il n'était pas responsable des actes de ce régime. »

Dans la soirée du mardi, le gouvernement français avait souligné *« l'urgence des mesures destinées à mettre un terme »* à la situation actuelle, *« contraire au droit des gens »*, à l'ambassade de France à Phnom-Penh.

« Le 17 avril, précise un communiqué de l'Élysée, *le gouvernement a fait des représentations auprès des représentants du GRUNC à Paris et à Pékin pour demander que les responsables sur place prennent immédiatement les mesures minimales, à savoir le ravitaillement en eau et en vivres et la fourniture de médicaments. Il a précisé qu'un avion français se trouvait à Vientiane prêt à apporter les vivres et les médicaments nécessaires en même temps que quatre tonnes de médicaments destinés à la population cambodgienne. Aucune réponse n'a été obtenue. Les autorités de la ville ont fait entourer l'ambassade par des forces militaires et ont interdit, à partir du 26 avril, toute communication par radio avec l'extérieur. Elles ont signifié au vice-consul de France qu'elles procéderaient, à partir du 30 avril, à l'évacuation par camions de la totalité des occupants de l'ambassade en direction de la frontière de la Thaïlande.. Le gouvernement français estime, en particulier, que l'évacuation des malades et des enfants doit être traitée en priorité et faire l'objet d'une évacuation par voie aérienne. »* Cet appel ne semble pas avoir été entendu.

De Pékin, le correspondant de l'agence yougoslave Tanyoug rapporte que le prince Sihanouk entend gagner Phnom-Penh peu de temps après la cérémonie d'incinération de sa mère, la reine Sissowath, le 5 mai. Le chef de l'État khmer entreprendrait ensuite une tournée en Asie et en Afrique.

AMÉRIQUES

Chili

Menacé par la police

LE DIRECTEUR DU BUREAU DE L'A.F.P. SE RÉFUGIE A L'AMBASSADE DE FRANCE.

Santiago (A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.). — Le directeur du bureau de l'Agence France-Presse au Chili, M. Jacques Kaufmann, s'est réfugié, le mardi 29 avril, à l'ambassade de France à Santiago. M. Kaufmann avait été arrêté à la fin de la semaine dernière en compagnie de son collaborateur, M. Guzman, par des hommes armés en civil. Les deux journalistes avaient été molestés, et libérés après vingt-quatre heures de détention (« le Monde » du 29 avril).

M. Kaufmann a décidé de se placer sous la protection des autorités diplomatiques françaises après avoir fait l'objet de menaces de la part de la police secrète chilienne le lundi 28 avril. Deux agents avaient perquisitionné à son domicile, et avaient menacé de l'arrêter de nouveau s'il ne modifiait pas la version qu'il avait donnée aux autorités gouvernementales au sujet de sa détention et des mauvais traitements qu'il avait subis.

L'ambassadeur de France à Santiago, M. René Lustig, a remis, le 29 avril, au vice-amiral Patricio Carvajal, ministre chilien des affaires étrangères, une note protestant contre l'arrestation de MM. Kaufmann et Guzman.

- LE GOUVERNEMENT CHILIEN a décidé de dévaluer l'escudo de 10 % par rapport au dollar. Après cette dévaluation, la huitième intervenue en en 1975, le dollar commercial est passé de 3 500 à 3 800 escudos, tandis que le dollar touristique est monté de 3 900 à 4 200 escudos. La dernière dévaluation chilienne, le 7 avril dernier, avait été de 9 %. En 1974, le gouvernement avait procédé à vingt-quatre dévaluations. — *(A.F.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Arabie Saoudite

- LE CHAH D'IRAN EST RENTRÉ mardi 29 avril à Téhéran, après avoir effectué une visite officielle de deux jours en Arabie Saoudite. Un communiqué commun affirme que les points de vue des souverains iranien et saoudite ont été *« complètement concordants sur toutes les questions soulevées, dont la plus importante avait trait à la réalisation de la paix au Proche-Orient »*. Le communiqué réaffirme que le retrait d'Israël de tous les territoires occupés, *« y compris de Jérusalem »*, et la restauration des droits *« usurpés »* du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination, sont les conditions de l'instauration d'une paix permanente au Proche-Orient. Le roi Khaled a accepté une invitation à se rendre en Iran. — *(A.F.P.)*

Argentine

- L'ALLIANCE ANTICOMMUNISTE ARGENTINE (A.A.A.), organisation clandestine d'extrême droite, a menacé, le samedi 26 avril, d'assassiner seize personnalités des milieux artistiques, journalistiques et littéraires si elles ne quittent pas l'Argentine au plus vite. — *(A.F.P.)*

Corée du Sud

- M. KIM JUNG PIL, premier ministre de la République de Corée du Sud, est attendu ce mercredi 30 avril à Paris pour une escale de vingt-quatre heures sur le chemin de Djeddah. M. Pil doit être reçu par le président Giscard d'Estaing.

Espagne

- Me JUAN MARIA BADREIS, avocat de Mme Eva Sastre, a été arrêté le 27 avril à son domicile de Saint-Sébastien. Mme Sastre est accusée, en particulier, de complicité dans l'attentat qui a provoqué la mort de onze personnes en septembre dernier dans un restaurant de la Puerta de Sol, à Madrid.

Libéria

- M. STEVEN TOLBERT, ministre des finances libérien et frère cadet du chef de l'État, a trouvé la mort avec cinq autres personnes dans un accident d'avion lundi 28 avril. M. Steven Tolbert était connu pour la fermeté dont il fit preuve dans la lutte contre la corruption. — *(Reuter.)*

Tchad

- ON APPREND L'ARRESTATION à N'Djamena de M. Lionel Lubin, consul général de Haïti au Tchad, ancien directeur de l'enseignement du second degré sous le précédent gouvernement. Ses proches déclarent craindre pour sa vie. — *(Corresp.)*

AFRIQUE

Maroc

APRÈS PLUSIEURS MOIS DE DÉTENTION

Plusieurs dizaines de jeunes militants d'extrême gauche sont mis en liberté provisoire ou condamnés à de faibles peines de prison

Rabat. — [illegible]-trois jeunes militants et sympathisants de l'opposition marocaine se réclamant pour la plupart de mouvements marxistes-léninistes sont sortis, la semaine dernière, des lieux de détention, et notamment du centre Moulay Chérif de Casablanca, où ils étaient retenus depuis plusieurs mois par la police. Ils avaient été arrêtés durant les derniers mois de l'année 1974 dans le cadre de l'action engagée contre les groupes « frontistes » (le Monde du 13 décembre 1974). Selon le Comité contre la répression au Maroc (1), c'est au total deux cents personnes qui avaient alors été appréhendées, parmi lesquelles quatre hommes condamnés par contumace à la détention perpétuelle lors du procès de Casablanca au cours de l'été 1973. Le plus connu est M. Abraham Serfaty, ingénieur des mines, déjà plusieurs fois incarcéré.

Aucun d'eux n'avait été inculpé, ni même présenté à la justice.

La police marocaine se reconnaît en effet le droit de qualifier elle-même les faits sur lesquels elle enquête. Il suffit d'invoquer l'« *atteinte à la sûreté de l'État* » pour que la garde à vue puisse être illimitée.

Les jeunes gens libérés ont été conduits en quatre groupes distincts le mardi 22 avril, à une heure très matinale, devant les tribunaux correctionnels de Casablanca, Kenitra, Marrakech et Tanger. Avant de quitter les lieux où ils étaient emprisonnés, les policiers leur ont fait signer un engagement écrit de « *ne plus recommencer* ». A Casablanca, dix-neuf d'entre eux ont été présentés au procureur, qui les a inculpés de trouble à l'ordre public, de distribution de tracts subversifs et de constitution d'association illicite. Cette formalité n'a pris au total qu'un quart d'heure. Ils sont ensuite passés l'un après l'autre devant le juge unique qui les a tous mis en liberté provisoire.

Une heure seulement...

C'est à peu de chose près une procédure du même type qui a été utilisée à Kenitra. Les jeunes gens ont été conduits dans une salle d'audience habituellement réservée aux affaires d'accidents. La présence fortuite d'un avocat, membre de l'opposition, a conduit à une modification du scénario. L'avocat a revendiqué en effet le droit de défendre les accusés, ce qui lui a été accordé. Droit symbolique, car le procès a duré en tout et pour tout une heure. Aucun des inculpés n'a été autorisé à s'exprimer. Tous ont été condamnés à un mois de prison avec sursis, ainsi qu'un dix-huitième militant qui avait dû être hospitalisé et n'avait pu être amené à l'audience. A Marrakech, les peines prononcées ont été plus diversifiées, allant de trois mois de prison à un an avec sursis.

La liste des libérés a été publiée par le quotidien de l'Union socialiste des forces populaires, *Al Moharrir*.

Le jeudi 24 avril, d'autre part, dix jeunes gens impliqués dans l'affaire du Syndicat national des lycéens (S.N.L.), en janvier 1973, ont également été mis en liberté provisoire. Ils sont accusés d'avoir distribué des tracts et d'avoir appelé les lycéens à la grève. Trente-trois de leurs condisciples sont encore emprisonnés à Casablanca. Tous avaient fait une grève de la faim au mois de janvier dernier pour être jugés et voir améliorer leurs conditions de détention. Ils avaient obtenu,

De notre envoyé spécial

partiellement au moins, satisfaction et les mauvais traitements qu'ils subissaient avaient été interrompus.

Le régime voudrait améliorer son image

Selon des informations qui circulent à Rabat et à Casablanca dans les milieux de l'opposition, d'autres libérations pourraient intervenir prochainement. Le régime, dit-on à ce propos, souhaite améliorer son image à quelques jours de la visite au Maroc de M. Giscard d'Estaing. Les « *simulacres de procès* » qui viennent de se dérouler ont pour objectif de prouver que tout se passe dans la légalité. La légèreté des sanctions va dans le sens de la libéralisation amorcée depuis plusieurs mois en direction des partis de l'opposition.

Tirant prétexte de l'union sacrée autour de la récupération des territoires sahariens administrés par l'Espagne, le souverain a cependant repoussé récemment à un avenir indéterminé l'organisation d'élections. Des centaines de détenus politiques, dont beaucoup n'ont pas été jugés, emplissent les prisons et les centres de la police. Dans son numéro du dimanche 27 avril, le quotidien de l'Istiqlal, *l'Opinion*, reproduisant une déclaration du secrétaire général du parti, Me Boucetta, lors d'une session du comité central, écrivait : « *Force est de constater que la censure illégalement imposée à la presse continue de sévir, que les saisies se succèdent, que les arrestations arbitraires et le maintien en détention sans cause sont la règle, contrairement aux principes de droit qui veulent que le prévenu soit innocent jusqu'à preuve de sa culpabilité... Parallèlement, les rumeurs se répandent au sujet du trafic d'influence et de certains responsables de divers secteurs de l'administration.* »

DANIEL JUNQUA.

[*Le Comité contre la répression au Maroc a tenu, le mardi 29 avril, une conférence de presse à laquelle participaient Mes Henri Leclerc, Thierry Mignon et Alain Martinet. Un responsable du comité a dénoncé la collaboration qui existe, selon lui, entre les polices marocaine et française. Il a affirmé que les autorités françaises avaient expulsé depuis le mois de mars quarante-sept ouvriers marocains. Tous ont été interrogés par la police à leur arrivée. Sept d'entre eux, adhérents à la C.G.T., et deux autres, membres de l'Union socialiste des forces populaires (U.S.F.P.), auraient été arrêtés.*

Me Leclerc a révélé que plusieurs militants français connus pour leurs attaches avec le Maroc avaient été interrogés par la police française à Paris et en province. La conférence de presse organisée par le Comité marquait le début d'une quinzaine d'informations qui comportera une série de meetings dans cinq villes de province. C'est à Paris qu'aura lieu la manifestation finale, le 16 mai, lors d'une réunion qui se tiendra 10, rue Lancry, dans le 10e arrondissement, de 19 heures à 23 heures.]

(1) Comité contre la répression au Maroc, 78930 Guerville. C.C.P. La Source, Mme Morel, 31.561.17.

Répression préventive

Les parodies de procès qui viennent une fois de plus de se dérouler au Maroc constituent une nouvelle illustration de ce qu'un avocat marocain appelle la « répression préventive ». Les délits reprochés aux accusés sont en effet mineurs. Les actes mis en cause relèvent dans tout pays démocratique de la pure et simple liberté d'expression : distribution de tracts, prise de parole dans des amphithéâtres ou des assemblées, organisation de grèves. Ce ne sont d'ailleurs pas eux qui sont châtiés mais bien la volonté politique qu'ils révèlent. Ces adolescents contestataires seront demain des hommes. La police a pour mission de briser dès le départ toute velléité de remettre en question l'ordre social établi.

Les vraies sanctions sont la détention pendant des mois dans des conditions humiliantes, les mauvais traitements, voire les tortures, le désarroi, la peur.

Peu importe ensuite la condamnation de principe prononcée par le juge. Le résultat est atteint. De deux façons : d'abord parce qu'il est rare que le jeune qui a signé un engagement « de ne pas recommencer » ne le tienne pas. « Aucun de nos militants qui l'a fait, nous a dit un responsable de l'Union socialiste des forces populaires (U.S.F.P.), n'a repris une action politique. » Ensuite parce que le traitement infligé est de nature à servir d'exemple, à susciter une crainte salutaire aussi bien dans la jeunesse que dans les familles. Contrairement à ce qui se passe dans certains autres pays où les libertés publiques sont également bafouées, la torture policière ne constitue pas au Maroc un sujet tabou. Rien n'est vraiment fait pour dissimuler son existence. Les « sujets » sont ainsi prévenus de ce qui les attend. — D. J.

Angola

NOUVEAUX AFFRONTEMENTS A LUANDA ENTRE MOUVEMENTS NATIONALISTES

Des affrontements ont rompu, mardi 29 avril, à Luanda, le calme relatif qui régnait depuis six semaines. Des tirs d'armes légères, des explosions de grenades et d'obus de mortiers ont été entendus tout au long de la journée dans les faubourg de la capitale. Mercredi matin, de violentes fusillades se poursuivaient. Des partisans du Mouvement populaire de libération (M.P.L.A.) auraient détruit un bureau du Front de libération (F.N.L.A.) et occupé une église dans le quartier de Sao Paulo, d'où ils continuaient mardi soir à assiéger une position du F.N.L.A. Les vic-
une position du F. N. L. A. Il semble qu'il y ait de nombreuses victimes. Des appels ont été lancés aux donneurs de sang par la radio officielle.

Un capitaine portugais envoyé dans la zone des combats pour tenter de rétablir l'ordre a déclaré que dans certains quartiers la situation « échappait aux autorités ». Le 23 avril, le haut commissaire portugais en Angola avait accusé les trois mouvements de libération de violer leurs engagements en important illégalement des armes et en investissant des installations militaires portugaises dans le pays.

A Lisbonne, l'amiral Rosa Coutinho, ancien haut commissaire en Angola, qui dut céder la place, en janvier dernier, après avoir été accusé par le F.N.L.A. d'avoir partie liée avec le M.P.L.A., a accusé mardi le président Mobutu Sese Seko, du Zaïre, d'immixtion directe dans les affaires intérieures de l'Angola et a préconisé une « action internationale » capable d'y mettre fin. Le F.N.L.A. avait affirmé, le 18 avril, que l'amiral s'était rendu secrètement en Angola.

Le général Mobutu, sortant du silence qu'il observe généralement à propos des affaires angolaises, a immédiatement réagi en rappelant qu'en 1961 l'amiral Rosa Coutinho était « un jeune lieutenant de la marine servant dans l'armée colonialiste de Salazar en Angola », qu'il avait été arrêté par les troupes commandées par le général Mobutu et qu'il lui devait d'avoir eu la vie sauve. Le président zaïrois a assuré que l'amiral « a viré à l'extrême gauche après avoir appartenu à la droite » et qu'il « ne comprend rien à la situation ». — (A.F.P., Reuter.)

Rhodésie

M. Smith souhaite rencontrer ses ‹ partenaires de la détente › en Afrique australe

Après le refus, annoncé dimanche 27 avril, des nationalistes rhodésiens de poursuivre les négociations avec Salisbury tant que les prisonniers politiques noirs n'auront pas été libérés (*le Monde* du 29 avril), M. Ian Smith a déclaré lundi qu'il avait l'intention de rencontrer ses « *partenaires de la détente* » en Afrique australe pour décider de la conduite à suivre. Le premier ministre rhodésien faisait ainsi allusion à l'Afrique du Sud, à la Zambie, à la Tanzanie et au Botswana, qui ont présidé aux négociations qui permirent d'aboutir à l'accord de cessez-le-feu signé à Lusaka en décembre dernier.

Au moment où l'évêque Muzorewa, président du Conseil national africain (A.N.C.), qui rassemble les trois mouvements de libération rhodésiens, se rend à Kingston pour assister à la conférence du *Commonwealth* et tenter de demander une nouvelle fois la médiation de la Grande-Bretagne, l'ehbdomadaire britannique l'*Observer* annonce que les maquisards rhodésiens ont dû abandonner l'essentiel de leur autonomie non seulement en Zambie, mais encore en Tanzanie et au Mozambique. Ils ont été contraints de quitter leurs camps et groupés dans chacun de ces pays en un seul lieu.

Cette décision conjointe des pays d'accueil ne doit pas nécessairement être interprétée comme un affaiblissement du potentiel militaire des forces nationalistes rhodésiennes. Elle manifeste surtout la volonté des pays qui les soutiennent d'en finir avec les dissensions internes des mouvements de libération. Comme l'a déclaré le 16 avril l'évêque Muzorewa, « *de nombreux nationalistes ont été tués depuis décembre au cours d'affrontements entre mouvements rivaux* ». L'*Observer* révèle encore que 155 maquisards, membres de l'Union nationale africaine du Zimbabwe (ZANU), auraient été assassinés il y a quelque temps au camp de Chifombo, en Zambie, près de la frontière du Mozambique. Ils auraient payé de leur vie leur soutien à l'unité. Le principal responsable de ce massacre aurait été Herbert Chitepo, numéro deux du ZANU, lui-même assassiné le mois dernier.

Le révérend Sithole, chef du ZANU, qui se rend également à Kingston, a déclaré à nouveau dimanche : « *Nous voulons que la règle de la majorité soit appliquée immédiatement, et non dans cinq ans. (...) L'attitude du gouvernement rhodésien peut à tout instant provoquer une recrudescence d'activité de la guérilla.* » Ce vœu semble exaucé par les pays d'accueil plus que par les maquisards eux-mêmes. — (*A.F.P., Reuter, U.P.I.*)

PROCHE-ORIENT

A Moscou

M. ARAFAT AURAIT DONNÉ SON ACCORD DE PRINCIPE A LA PARTICIPATION DE L'O.L.P. A LA CONFÉRENCE DE GENÈVE

Il semble acquis que l'O.L.P. a donné son accord de principe pour sa participation à la conférence de la paix israélo-arabe de Genève. En effet, un communiqué conjoint publié le 29 avril à Moscou, à l'issue d'un entretien entre MM. Yasser Arafat et André Gromyko, déclare notamment : « *(...) Il est important que les représentants du peuple arabe de Palestine participent à égalité avec les autres parties intéressées aux efforts visant à un règlement au Proche-Orient.* »

Auparavant, le président de l'O.L.P. avait fustigé la diplomatie des « *règlements partiels* » de M. Kissinger. Elle cherche à « *séparer les pays arabes de leurs fidèles amis, l'U.R.S.S. et les autres pays soicalistes* ». M. Arafat avait encore déclaré : « *Au cours des dernières années, les Palestiniens ont dû mener une lutte politique et militaire importante aussi bien contre les agresseurs israéliens que contre les forces réactionnaires dans le monde arabe. Nous sommes sortis vainqueurs de cette lutte grâce à l'aide de nos amis et avant tout grâce à l'Union soviétique.* »

A Washington, où il séjourne depuis mardi, le roi Hussein a, pour sa part, rendu un vibrant hommage aux États-Unis pour les efforts déployés dans la recherche d'une « *paix juste et durable au Proche-Orient* », ainsi qu'à *M. Kissinger, chez lequel*, a-t-il ajouté, « *nous admirons l'esprit et apprécions les efforts énergiques* ».

Le président Ford a déclaré, après un entretien avec le souverain jordanien : « *Nous avons éprouvé quelques déceptions, M. Kissinger et moi-même, mais nous ne pouvons tolérer ni l'immobilisme ni l'impasse.* »

Les questions de l'aide économique et militaire des États-Unis à la Jordanie ont été évoquées pendant la conversation entre les deux chefs d'État, mais elles devaient être discutées en détail au cours du déjeuner qu'offrait M. Kissinger au roi le mercredi 30 avril ainsi qu'avec M. James Schlesinger, secrétaire à la défense.

● *Le vice-président du Conseil de commandement de la révolution d'Irak*, M. Saddam Hussein, est arrivé mardi 29 avril à Téhéran pour une visite officielle de deux jours, à l'invitation du premier ministre iranien, M. Amir Abbas Hoveyda.

EUROPE

Allemagne fédérale

IL Y A TRENTE ANS, LA MORT DE HITLER

Le suicide du failli

C'était il y a trente ans, dans un Berlin qu'on a peine à imaginer — Sodome rasée par le feu du ciel où, entre deux explosions, quelques ombres jaillissaient d'un pan de mur. La veille, le 29 avril, Hitler avait dicté avec minutie son « testament » *à sa secrétaire Frau Junge* : « Il est faux que j'aie voulu ou que qui que ce soit en Allemagne ait voulu la guerre. Elle a été désirée et provoquée exclusivement par les politiciens internationaux de race juive ou travaillant dans l'intérêt des Juifs... »

Ultime obsession, dernier phantasme que suivra seulement le mariage, étrange souci bourgeois de « régularisation » *en pleine Apocalypse* : « J'ai décidé de prendre pour épouse la jeune fille qui, après de nombreuses années de fidèle amitié, est venue de plein gré dans cette ville presque encerclée pour partager mon destin. Elle mourra avec moi, selon sa volonté, en qualité d'épouse... » *Pour clore son destin individuel, l'homme du désastre retrouvait, pour le cœur et les convenances, les deux mots fatals de son règne : la fidélité et la mort, exaltés jusqu'à la démence collective dans le patrimoine germanique.*

Dans le labyrinthe de béton du Bunker, peuplé d'officiers hagards, de plantons et de secrétaires épouvantés, l'attente devenait intolérable. Le dernier espoir avait été brisé par la « trahison » *d'Himmler. Le* « treu Heinrich », *en proposant la capitulation aux Occidentaux, avait provoqué la crise de fureur que décrit l'aviatrice Hanna Reitsch, venue proposer un moyen de fuite :* « Son teint vira au pourpre et ses traits devinrent presque méconnaissables. Puis il tomba dans un long abattement. » *Il fallait saisir la dernière occasion de déguiser l'échec en outrage puisqu'il n'était plus possible de demander, comme les jours précédents :* « Que fait l'armée de Heinrich? », *force fantôme censée* « dégager Berlin ». *L'effondrement de la dernière* « fidélité » *— celle du fourbe chef des SS — justifiait enfin un suicide de failli, travesti en départ volontaire du génie déçu par l'ingratitude humaine.*

Le 30 avril, levé exceptionnellement tôt, Hitler écoute le rapport du SS Brigadefuehrer Mohnke sur la bataille de Berlin : tout sera fini dans vingt-quatre heures. Il déjeune avec Eva Braun, deux secrétaires et la cuisinière. Le valet qui les sert dira que la conversation fut « banale ».

Après un dernier adieu, M. et Mme Adolf Hitler se retirent dans leur chambre. Vers 15 h. 30 une explosion. Sur le canapé, le Fuehrer s'est tiré une balle dans la tête avec son Walther 7,65. Eva Braun s'est empoisonnée. Le Dr Stumplegger constate le décès. Les deux cadavres dans des couvertures sont placés hors du Bunker, près d'une petite tour d'observation. Erich Kempka, le chauffeur de Hitler, a réussi à se procurer 180 litres d'essence. Les flammes montent.

Comme si le feu lui-même ne pouvait dissiper d'un coup la grande peur, toute une mythologie macabre va s'ébaucher : squelettes « mal identifiés », *autopsies* « secrètes » *menées par une* « commission médicale » *soviétique... Et si Hitler n'était pas mort ? Mais le pantin halluciné qui, sur la photographie célèbre, passe en revue des recrues de quatorze ans, ne sera pas gratifié — fût-ce par les derniers admirateurs — d'une survie mythique. Personne en Allemagne n'attend de le voir ressurgir comme le fabuleux empereur Barberousse. Le 30 avril 1945 — signe de l'irrémédiable faillite — tout est mort : homme, œuvre et légende.*

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

Grèce

Aux termes d'un accord conclu à Athènes

LES ÉTATS-UNIS FERMENT LEUR BASE AÉRIENNE D'HELLINIKON ET RETIRENT LA VIe FLOTTE DU PORT D'ELEUSIS.

Athènes, (*A.F.P. - A.P. - U.P.I. - Reuter*). — Un communiqué gréco-américain, publié mardi 29 avril à Athènes, annonce que les États-Unis ont accepté la fermeture de leur base aérienne d'Hellinikon, près d'Athènes, et l'abolition des facilités accordées à la VIe Flotte dans le port d'Eleusis, à 20 kilomètres à l'ouest du Pirée.

Il a fallu deux séries de conversations, menées depuis février, du côté grec par l'ambassadeur Petros Kalogeras, et du côté américain par le ministre plénipotentiaire Monteagle Stearns, pour aboutir à ce résultat, dont le communiqué conjoint souligne qu'il n'est qu'un commencement. Les autres problèmes, concernant les facilités accordées sur le plan militaire aux États-Unis en Grèce, devront faire l'objet d'un examen qui sera poursuivi au cours d'une nouvelle série de discussions.

Certaines installations continueront à être utilisées par les Américains à la base d'Hellinikon, car elles servent les intérêts de la défense grecque. Par ailleurs, « *les facilités ou installations qui demeurent toujours accordées aux États-Unis seront placées sous commandement grec* ».

La base d'Hellinikon était sous pavillon américain depuis vingt-deux ans et la base d'Eleusis, par l'accord conclu avec le régime militaire grec en janvier 1973, recevait six destroyers américains.

Dans l'immédiat, la fermeture de la base d'Hellinikon et la fin des facilités accordées à Eleusis vont poser un double problème. Ces installations offraient des emplois à la main-d'œuvre grecque, et, dans un pays déjà touché par le chômage, leur suppression risque de poser des problèmes sociaux. D'autre part, le communiqué conjoint est muet quant aux modalités financières de l'accord gréco-américain, les installations américaines passant sous contrôle grec devant vraisemblablement faire l'objet d'un « *rachat* », comme ce fut le cas pour la France lorsque celle-ci mit fin à la présence militaire des États-Unis.

Suisse

STABILITÉ AUX ÉLECTIONS DES CANTONS

(De notre correspondant.)

Berne. — A quelques mois des élections fédérales d'octobre prochain, les scrutins qui se sont déroulés dans la deuxième quinzaine d'avril, dans plusieurs cantons suisses, ont, à nouveau, confirmé une stabilité traditionnelle. Apparemment, ni les menaces de chômage ni les signes de récession n'ont entraîné de sérieuses répercussions sur le vote des Suisses.

Ainsi aucun changement n'a été enregistré dans la composition des gouvernements des cantons de Bâle-campagne, du Tessin, de Zurich et de Lucerne. Dans le Tessin de langue italienne, à une exception près, les quatre-vingt-dix sièges du nouveau Parlement cantonal se répartiront de la même manière que précédemment. A Zurich, le canton le plus peuplé du pays, les radicaux sont les premiers bénéficiaires du scrutin, passant de trente-neuf à quarante-trois sièges, tandis que les socialistes en perdent un et disposeront dorénavant de quarante-deux mandats sur un total de cent quatre-vingts.

A Lucerne, les trois partis gouvernementaux ont sensiblement renforcé leur position au Parlement cantonal. Avec un gain de trois sièges, les démocrates-chrétiens ont reconquis la majorité absolue, les radicaux et les socialistes s'étant assuré chacun deux mandats supplémentaires.

Si les partis traditionnels ont réussi à marquer quelques points, les formations nationalistes d'inspiration xénophobe conservent leurs positions. Les principaux perdants de ces élections sont les indépendants proches des Coopératives Migros, qui doivent céder six sièges à Zurich et cinq à Lucerne. A l'extrême gauche, les « organisations progressistes » ont obtenu l'élection de deux députés à Zurich et d'un à Lucerne. — J.-C. B.

● ERRATUM. — Contrairement à ce qu'a écrit notre correspondant à Rome (*le Monde* du 30 avril, première édition), M. Otto Skorzeny, qui a participé, on s'en souvient, en février à une émission de la télévision française, n'est pas mort.

DIPLOMATIE

La visite à Paris du vice-premier ministre israélien

La nouveauté, c'est que nous ne sommes pas d'accord dans une atmosphère amicale

déclare M. Ygal Allon

M. Ygal Allon, vice-premier ministre et ministre israélien des affaires étrangères, s'est entretenu dans l'après-midi du mardi 29 avril, durant plus d'une heure, avec le président Giscard d'Estaing.

C'est la première fois qu'un chef d'Etat français reçoit un ministre israélien depuis le 24 mai 1967, à la veille de la guerre des six jours. A cette date, le général de Gaulle, au cours d'un entretien avec M. Abba Eban, alors ministre des affaires étrangères, avait mis en garde Israël contre les dangers d'une initiative militaire.

A l'issue de sa rencontre avec le président de la République française, M. Ygal Allon a déclaré : *« Nous avons pu pour la première fois, échanger des informations sur la situation au Proche-Orient et aussi sur d'importantes questions bilatérales intéressant la France et Israël. Cette conversation (...) nous a permis de couvrir toutes les questions que nous désirions. »*

Mardi matin, après avoir reçu des représentants de la communauté juive en France, M. Allon avait été, en compagnie de M. Sauvagnargues, dans le quartier du Marais déposer une gerbe au mémorial du Martyr juif inconnu. Après avoir reçu la médaille de vermeil de la Ville de Paris, il avait été reçu par M. Jacques Chirac pendant une heure.

Au cours du déjeuner qu'il a offert ensuite à l'hôtel Crillon, en l'honneur de M. Sauvagnargues et auquel assistaient de nombreuses personnalités, notamment Mme Simone Veil, ministre de la santé, le pianiste Arthur Rubinstein, MM. Pierre Mendès France, Lucien Neuwirth, Jean-Jacques Servan-Schreiber et Robert Fabre, M. Allon a prononcé une allocution. « *Que ce soit à Genève,* a-t-il dit, *en dehors de Genève, sur le terrain ou n'importe où ailleurs, l'important, c'est que des négociations s'ouvrent. Au cours de celles-ci chacune des parties pourra traiter de tous les problèmes qui l'intéressent. La paix ne s'établit pas sur la base de résolutions plus ou moins violées par les uns ou par les autres, mais autour de la table de conférence.* »

« Le début d'un dialogue permanent »

En ce qui concerne les relations franco-israéliennes, le ministre a déclaré : « *Une compréhension mutuelle s'est dégagée de nos conversations, mais il reste des points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord. La nouveauté, c'est que nous ne sommes pas d'accord dans une atmosphère amicale.*

» *En dépit de nos difficultés temporaires, nous devons œuvrer pour que notre amitié traditionnelle soit rétablie.* »

En réponse, M. Sauvagnargues a affirmé qu'à la suite de sa visite en Israël et celle de M. Allon à Paris « *une amitié profonde s'est établie* ».

Le ministre israélien des affaires étrangères s'est lui-même déclaré convaincu, mardi soir, au cours du dîner de sept cent cinquante couverts que lui offraient le Comité français de solidarité avec Israël et le conseil représentatif des institutions juives de France, que « *le début d'un dialogue permanent entre la France et Israël vient d'être déclenché* ». « *Je suis persuadé,* a-t-il ajouté, *que le moment viendra où l'atmosphère qui s'instaure, les sentiments du peuple français, vont trouver graduellement leur expression dans les positions du gouvernement français.* »

Ce mercredi, M. Allon rend visite à M. Poher, président du Sénat, et s'entretient avec les groupes parlementaires d'Amitié France-Israël. Il devait être reçu à déjeuner par M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale. Dans l'après-midi, M. Allon doit donner une conférence de presse. A partir de 21 h. 30, dans l'émission « Le point sur l'A 2 », il répondra aux questions de trois journalistes.

RÉUNIS A LA JAMAIQUE

Les pays du Commonwealth souhaitent que la Grande-Bretagne soit leur avocate auprès de la Communauté européenne

Correspondance

Kingston. — La vingtième conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Commonwealth s'est ouverte mardi 29 avril dans la capitale jamaïcaine. Les trente-trois membres du « Club » représentés à Kingston vont s'efforcer, d'ici au 6 mai, terme de la réunion, de mettre au point un plan favorisant « *l'instauration d'un nouvel ordre économique international* ».

Les membres du Commonwealth n'ignorent pas les difficultés d'une telle initiative : leur association n'est pas habilitée à promouvoir des accords en matière de commerce international, et, de toute façon, pas les moyens. Mais, font-ils remarquer, un plan du Commonwealth pour l'avènement d'un nouvel ordre économique international constituerait une contribution utile aux discussions actuellement en cours sur ce sujet, notamment au sein de l'Organisation des Nations-Unies.

Deux projets d'inspiration très différente seront soumis à la conférence. Celui du premier ministre britannique vise essentiellement à dissuader les pays producteurs de matières premières de constituer des associations ou groupements analogues à l'OPEP. Or le pays qui accueille cette vingtième conférence du Commonwealth a été l'un des principaux promoteurs de l'Association internationale des pays producteurs de bauxite. Aussi, face au projet britannique, des pays, dont la Jamaïque, entendent-ils préconiser l'indexation du prix des matières premières exportées par les pays en voie de développement sur celui des produits qu'ils importent des pays industrialisés, et la constitution de stocks. Le récent échec, à Paris, de la conférence préparatoire sur l'énergie et les matières premières sera, bien entendu, dans tous les esprits.

Mais les Etats non industrialisés du Commonwealth considèrent que, grâce à la participation de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne, leurs idées ont de meilleures chances d'être comprises par des pays développés, à commencer par les Neuf de la C.E.E. Ils estiment que, si, à Kingston, les pays membres du Commonwealth — qui représentent le quart de la population de l'humanité — parvenaient à se mettre d'accord sur les grandes lignes d'un projet visant à instaurer un nouvel ordre économique international, la Grande-Bretagne pourrait défendre ce plan devant ses partenaires de la Communauté.

Hormis les problèmes économiques, c'est l'Afrique australe, et en particulier la Rhodésie, qui constituera l'autre grand thème de discussions. Cette question, qui faillit jadis provoquer l'éclatement du Commonwealth, ne devrait pas cette fois fournir matière à de vives controverses. A la veille de la conférence, lundi soir 28 avril, M. Wilson, premier ministre britannique a proposé aux ministres des affaires étrangères de trois Etats africains l'envoi en Rhodésie d'un ministre britannique chargé de rouvrir le dialogue anglo-rhodésien.

MARIE-CLAUDE CÉLESTE.

POLITIQUE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La première phase de la généralisation de la Sécurité sociale est approuvée à l'unanimité

Mardi 29 avril, les députés examinent le projet de loi tendant à la généralisation de la sécurité sociale. Ce texte avait été adopté par le conseil des ministres du 19 décembre dernier.

Pour M. Peyret (U.D.R.), rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, « *l'exclusion du bénéfice de la sécurité sociale était autrefois le privilège de la fortune : elle est aujourd'hui la marque de l'injustice* ».

Il souligne ensuite la volonté du Parlement d'aboutir rapidement à un système général et uniforme de prestations familiales, par l'extension de la sécurité sociale à tous les Français, l'harmonisation des cotisations et des prestations sociales, la réforme du financement des régimes sociaux.

« *Ce texte important,* poursuit M. PEYRET, *reste cependant incomplet : il est imprécis en ce qui concerne la deuxième phase de la généralisation qui devrait intervenir d'ici le 1er janvier 1978 et intéresser près de deux millions de personnes ; il ignore certaines catégories (notamment les jeunes lycéens et étudiants de dix-huit ans, les concubins) ; il n'envisage pas le cas des personnes exclues de l'assurance invalidité ; des prestations familiales et des régimes complémentaires.*

M. DURAFOUR, ministre du travail, rappelle la contribution « *sans précédent* » du budget de l'Etat à la sécurité sociale (plus de 5,3 milliards de francs en 1975 et 6 milliards et demi en 1976), et déclare : « *Le gouvernement prépare un allégement de la tutelle exercée sur les organismes de sécurité sociale ; un projet sera prochainement soumis à l'Assemblée.* »

Puis il précise que la première phase de la généralisation, dont le coût est évalué à 190 millions de francs en année pleine, concernera environ deux cent mille personnes. De plus, la suppression du délai de stage permettra à un million de personnes environ de bénéficier des prestations en nature de l'assurance-maladie et maternité.

Evoquant le cas des personnes non couvertes par un régime légal de sécurité sociale (1 250 000), il assure que les membres du clergé catholique, qui bénéficient de la protection de la mutuelle Saint-Martin, pourront être pris en compte ultérieurement à travers la mise en place d'un régime autonome.

M. DURAFOUR précise ensuite les principales dispositions :

Ce texte étend gratuitement le bénéfice des prestations en nature de l'assurance-maladie aux jeunes gens de moins de vingt-sept ans en quête d'un premier emploi, y compris les ex-militaires ; aux familles des appelés accomplissant le service national ; au conjoint survivant ou aux ayants droit pendant un an ; aux femmes divorcées ou séparées de corps, également pendant un an ; aux retraités et à leurs ayants droit qui se voient reconnaître le bénéfice éventuel des prestations en nature de l'assurance-maternité.

Le projet suspend également les conditions de stage pour le bénéfice des prestations en nature de l'assurance-maladie des travailleurs salariés.

— Le bénéfice de l'assurance-vieillesse obligatoire sera étendu avant le 1er janvier 1978 à toutes les personnes qui exercent une activité professionnelle. Cette extension entraînera automatiquement l'affiliation au régime d'assurance - maladie maternité correspondant.

— Les prestations familiales seront étendues à l'ensemble des personnes résidant en France au plus tard le 1er janvier 1978. Cela implique l'abandon de la notion d'activité professionnelle pour avoir droit à ces prestations. Le projet prévoit le paiement d'une cotisation assise sur le revenu net imposable des nouveaux allocataires.

Dans la discussion générale, M. BESSON (P.S., Savoie) estime que « *le risque d'un alignement par le bas des différents régime persiste* ». L'orateur préfère « *une réforme d'ensemble de la Sécurité sociale plutôt que ces textes partiels* ». Néanmoins, il reconnaît que ce projet « *permet d'avancer d'un petit pas* » et annonce que l'attitude finale de son groupe dépendra du sort réservé aux amendements socialistes.

M. DONNEZ : nous passons de la charité à la solidarité

M. LE MEUR (P.C., Aisne) regrette la lenteur avec laquelle est mis en application le principe de la généralisation, « *à l'affirmation duquel les députés communistes ont été à l'origine étroitement associés* ». Puis il dénonce les lacunes du texte (manque de concertation et mode de financement, et l'action « *des grands trusts pharmaceutiques* ».

« *Nous passons de la charité à la solidarité* », affirme M. DONNEZ (réf., Nord), qui insiste sur l'élaboration d'une politique d'ensemble en faveur de la famille.

M. JACQUES BLANC (R.I., Lozère) se félicite que « *des progrès soient faits par étapes vers une plus grande solidarité, par l'institution d'un système qui respecterait les libertés des individus et des catégories sociales et donnerait un minimum de garanties égales sur la base de cotisations égales* ».

Enfin M. HAMEL (R.I., Rhône) souligne « *l'œuvre considérable accomplie depuis quinze ans par la Ve République* » en matière de protection sociale. Cette évocation suscite de vives interventions sur les bancs de l'opposition.

Répondant aux orateurs, M. DURAFOUR affirme, au sujet de la rupture de la convention entre les médecins et les organismes de sécurité sociale, que ce « vide juridique » n'a eu aucune conséquence négative pour les assurés sociaux. Il ajoute : « *Si par hasard aucun accord n'intervenait entre les parties intéressées, le gouvernement prendrait les décisions qui s'imposent afin que les assurés sociaux ne soient pas lésés.* »

Après avoir rappelé les mesures déjà prises par le gouvernement en faveur de la famille, il précise qu'un second texte, concernant la deuxième phase de la généralisation, pourrait être discuté à la prochaine session de printemps.

En séance de nuit, lors de la discussion des articles, les députés adoptent un amendement précisant que la généralisation totale de la Sécurité sociale sera mise en œuvre au plus tard le 1er janvier 1977, soit un an avant la date *fixée pour l'harmonisation.*

TITRE PREMIER (assurance-maladie et maternité).

Est adopté un amendement assouplissant le texte du projet et n'excluant pas les personnes qui ont déjà occupé un emploi salarié de manière occasionnelle suivant des conditions déterminées par décret. Un autre amendement précise que l'article 2 (extension aux familles des appelés) s'appliquera de façon identique à l'ensemble des régimes obligatoires.

A l'article 3, des amendements du gouvernement, approuvés par l'Assemblée, précisent que la durée de prolongation temporaire de couverture sociale des veuves et des divorcés est prolongée jusqu'à ce que le dernier enfant à charge ait atteint l'âge de trois ans.

Après l'article 5, les députés adoptent un article additionnel élargissant le champ d'application de l'assurance maternité ; cette dernière sera attribuée dans les mêmes conditions de durée minimale de travail salarié que l'assurance-maladie.

Un autre article additionnel améliore, en la simplifiant, la situation des « polypensionnés » en prévoyant leur rattachement au régime d'assurance-maladie de leur dernière activité.

L'Assemblée repousse ensuite, par 296 voix contre 183, un amendement communiste précisant que les dépenses entraînées par ce texte seront couvertes par le produit d'une taxe de 15 % sur le chiffre d'affaires des sociétés de fabrication de produits pharmaceutiques employant plus de cent salariés.

A la fin du débat, M. DURAFOUR confirme la volonté du gouvernement de « *mener une politique familiale efficace* » et précise que des propositions pratiques seront soumises à l'Assemblée à partir du mois de juin.

M. HAMEL (R.I.) relève « *l'engagement solennel du gouvernement d'opérer d'ici peu la relance indispensable de la politique familiale* ».

Après les explications de vote de M. LEGRAND (P.C.) et Jacques BLANC (R.I.) et de Mme FRITSCH (réformateur), l'Assemblée adopte finalement le projet par 482 voix contre 1 sur 483 suffrages exprimés.

Crédité du seul vote négatif, M. Laurissergues (P.S., Lot-et-Garonne) devait préciser mercredi qu'il entendait voter pour le projet de loi. — P. Fr.

LES EXCLUS DE L'ASSURANCE-VIEILLESSE

Dans le domaine de l'assurance-vieillesse quelques professions ne relevaient pas encore, de manière automatique, du régime obligatoire Elles n'avaient donc d'autre ressource que de se constituer une retraite grâce à leurs efforts volontaires.

Cet ensemble disparate se composait notamment des sourciers, des cartomanciennes, des péripatéticiennes, des explorateurs, des conférenciers et des professeurs libres autres que les professeurs de musique, tels que les professeurs de bridge ou de tennis. Leur nombre peut difficilement être appréhendé. Entre dix mille et quinze mille personnes seraient concernées, le chiffre réel étant, de l'avis de la commission, de l'ordre de cinquante mille.

● *M. Jacques-Antoine Gau,* député socialiste de l'Isère, nous précise que deux des amendements du gouvernement, adoptés par l'Assemblée nationale, lors de l'examen du projet de loi améliorant la protection de la salariée enceinte (*le Monde* du 24 avril), reprenaient, en les limitant, des propositions de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, adoptées à son initiative. Il est ainsi prévu que l'affectation temporaire d'une salariée enceinte dans un autre emploi ne doit entraîner aucune diminution de rémunération. « *Mais,* précise M. Gau, *cette mesure est limitée aux salariées travaillant depuis au moins un an dans l'entreprise à la date du début de la grossesse.* » D'autre part, si la salariée pourra prendre deux semaines de congé maternité supplémentaires après son accouchement, « *l'indemnité journalière de la sécurité sociale est facultative, attribuée sur prescription médicale et versée pendant une période de deux semaines au maximum* ».

● *L'INSEE et l'ANPE* (Institut national de la statistique et des études économiques et l'Agence nationale pour l'emploi) devraient faire l'objet d'une enquête parlementaire, selon le vœu du bureau du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale, qui souhaite « *que cessent les éternelles discussions sur les méthodes de calcul des demandeurs d'emploi* ».

AU SÉNAT

M. Michel d'Ornano : nous ne manquerons pas d'uranium enrichi

Le Sénat a discuté, le 29 avril, diverses questions orales, moins, toutefois, qu'il n'était prévu, en raison des obsèques de Jacques Duclos auxquelles assistaient de nombreux sénateurs et, en particulier, plusieurs auteurs des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance. Dès l'ouverture de celle-ci, M. Alain Poher a annoncé qu'il prononcerait ultérieurement l'éloge funèbre du président du groupe communiste, soulignant néanmoins sans attendre le « vide » que cette mort allait provoquer dans les débats du Sénat.

Puis Mme LESUR, secrétaire d'Etat à l'éducation, a répondu à M. RAYBAUD, sénateur des Alpes-Maritimes (Gauche dém.), qui l'interrogeait sur le coût des constructions scolaires pour les collectivités locales, que l'Etat avait préféré diversifier les possibilités d'emprunts plutôt qu'accroître le taux de la subvention forfaitaire.

M. MAZEAUD, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, a annoncé à M. PIERRE GIRAUD (P.S.), que la pelouse du Parc des Princes faisait l'objet d'une seconde expertise. C'est au vu de cette expertise que la Ville de Paris pourra décider de la solution à adopter.

M. HENRI CAILLAVET, sénateur du Lot-et-Garonne (Gauche dém.) questionnait le gouvernement au sujet de la suspension, par les Etats-Unis, des livraisons d'uranium enrichi.

M. MICHEL D'ORNANO, ministre de l'industrie et de la recherche, lui a notamment répondu :

« *Effectivement, la commission américaine de régulation nucléaire a pris certaines mesures conservatoires, tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'embargo mais d'examen cas par cas de toute exportation de matière fissile, ceci pour parer à la dissémination excessive. La France ne paraît pas visée, à l'heure actuelle, par cette mesure. D'autre part, outre les Etats-Unis, Pierrelatte fournit de l'uranium enrichi, et nous avons avec l'U.R.S.S. des options que nous pourrions éventuellement transférer en contrats.*

» *L'usine d'Eurodif, en cours de construction dans le Tricastin, sous l'égide européenne, avec l'aide de l'Iran, produira à partir de 1980 quelque 10 700 000 unités de travail de séparation. Je rappelle qu'une centrale de 1 000 mégawatts consomme par an 100 à 150 000 de ces unités : avec la moitié de la production d'Eurodif, nous serons parés. Et nous songeons à lancer un second Eurodif, à la fin de cette année ou l'année prochaine.* »

M. Hintermann : une tendance réformiste peut-elle exister au sein du P.S. ?

M. Eric Hintermann, secrétaire général du Centre d'études pour le socialisme (tendance réformiste du parti socialiste) qui a été déchargé de ses fonctions de secrétaire administratif du groupe socialiste de l'Assemblée nationale par M. Gaston Defferre, président du groupe, a notamment déclaré, mardi 29 avril :

« *Les décisions prises ces derniers temps contre le courant réformiste par la direction du P.S. soulèvent une question : une tendance réformiste peut-elle exister au sein du parti socialiste ? L'interdiction du bulletin* Socialisme 2000, *organe de ce courant, va dans le sens d'une réponse négative, outre qu'elle porte atteinte à la liberté d'expression dans le parti.*

» *Le socialisme démocratique est pourtant plus justifié que jamais. Un réformisme résolu est nécessaire pour sortir de la crise actuelle. (...)*

» *Dans notre pays, où les prochaines échéances électorales sont municipales, le Centre d'études pour le socialisme œuvre dans le P.S. pour le maintien des alliances entre socialistes et démocrates, actuellement en vigueur dans cent soixante-six communes de plus de dix mille habitants et plusieurs centaines de plus de cinq mille habitants. Ce choix est déterminant pour la présence du socialisme démocratique dans les mairies et son avenir en France.* »

Les DOM-TOM mieux intégrés dans la C.E.E.

M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, a rendu compte, mardi matin 29 avril, devant la presse, des conversations qu'il a eues, la semaine dernière, à Bruxelles, avec les membres de la Commission de la Communauté économique européenne ; le secrétaire d'Etat a indiqué que le Fonds régional de la Communauté pourrait désormais jouer en faveur des DOM, et que 10 % des 240 millions attribués à la France, au titre de ce fonds, iraient à des aides aux investissements productifs, aussi bien en Guyane qu'en Martinique, en Guadeloupe ou à la Réunion.

M. Stirn a évoqué les questions relatives à la politique agricole *commune. La diversification* des productions agricoles des DOM sera facilitée par l'attribution d'une « prime de pénétration » qui devrait permettre, en particulier, la reprise de la culture de l'ananas. Des aides aux productions de sucre de canne seront aussi allouées et l'application intégrale du Fonds européen d'orientation de garantie agricole (qui, jusque-là, ne jouait pas en faveur de l'outre-mer) a été décidée.

En ce qui concerne le rhum, les règlements d'application du dernier protocole élaboré par la C.E.E. devraient permettre d'éviter que les facilités accordées à la Grande-Bretagne mettent en danger les productions des départements français d'outre-mer

M. Olivier Stirn a rendu compte aussi des entretiens qu'il a eus avec les membres de la Commission de la C.E.E. en ce qui concerne les territoires d'outre-mer. Ceux-ci ne sont qu'associés à la Communauté. Il a été décidé que leur approvisionnement en matières premières (certaines, comme le sucre, leur font parfois défaut), pourrait être favorisé par l'application de formules permettant des importations à des taux plus intéressants que le cours mondial.

● *M. Roger Chinaud,* président du groupe républicain indépendant de l'Assemblée nationale, a déclaré mardi 29 avril, au terme d'un déjeuner offert par le premier ministre au bureau de son groupe, que les relations entre les trois formations de la majorité étaient « *sereines et positives* » et que M. Jacques Chirac s'était félicité de cet état de fait. Le président du groupe républicain indépendant a souhaité l'ouverture d'un débat sur la défense.

● *Le vote des femmes.* — A l'occasion du trentième anniversaire de l'octroi du droit de vote aux femmes, M. Chirac a reçu, en présence de Mmes Dorlhac et Lesur, secrétaires d'Etat, plusieurs centaines d'élues, le 29 avril, à l'hôtel Matignon.

RELIGION

LA PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

La nécessité de l'autocritique

par ROGER MEHL

Depuis plusieurs mois la Fédération protestante de France, qui regroupe les principales Eglises se réclamant de la Réforme, ainsi que les institutions, œuvres et mouvements d'inspiration protestantes, prépare activement les assises de l'assemblée générale du protestantisme français. Celles-ci se tiendront, pour la première fois, à Paris, à la tour Olivier-de-Serres, du 8 au 11 novembre 1975 : elles auront pour thème : « *Situation et vocation du protestantisme français* ».

Ces termes, peut-être un peu usés, de situation et de vocation, recouvrent des problèmes très précis, et les responsables de la Fédération entendent bien que les délégués disposent d'un dossier fourni, clair et sincère, qui permette de définir des tâches d'avenir.

Mais, l'établissement d'un bilan n'est pas aisé. Le protestantisme est très divers. Il y a un protestantisme ecclésiastique qui, malgré son petit nombre, manifeste une vitalité incontestable et, à certains égards, surprenante. Elle se traduit dans un effort financier considérable, lequel n'est pas seulement destiné à faire vivre l'institution elle-même, mais est orienté vers la mission, l'aide au tiers-monde, vers des œuvres sociales et culturelles qui touchent beaucoup de non-protestants : à telle enseigne que bien des œuvres et des mouvements hésitent même à se dire protestants parce que la majorité de leurs usagers et même de leurs membres ne sont pas protestants. Du mouvement de formation permanente Jeunes femmes, à la Croix bleue, en passant par le scoutisme, la même observation peut être faite. La vocation du protestantisme est-elle de continuer à s'ouvrir vers l'extérieur, au risque, peut-être, de perdre son enracinement ?

Cette ouverture, en soi féconde et salutaire, doit-elle s'accompagner d'une rupture du lien ombilical ? La question a d'autant plus d'importance que les Eglises protestantes accusent une stagnation et même une diminution de leurs effectifs. Les chiffres globaux n'ont certes pas beaucoup bougé au cours des trente dernières années, mais ils ne reflètent pas la croissance démographique de la France. Les causes de cette stagnation sont nombreuses, mais difficiles à repérer avec précision. Toujours est-il qu'il existe, à l'heure actuelle, un nombre important de protestants qui vivent sans relation avec leur Eglise tout en continuant à se dire protestants. Ils sont au bas mot 250 000 (les sondages le prouvent) ; il se pourrait qu'ils atteignent le demi-million. Ils détiennent une parcelle de l'héritage protestant, mais à qui le transmettront-ils ?

Leur existence pose un problème aux Eglises de la Réforme. Si le quart ou le tiers du protestantisme français sont totalement absents des Eglises, vit hors les murs, cela signifie que l'institution est inadaptée à sa fonction, qu'elle a échoué dans son effort de transmission de l'Evangile, que l' « enclos » est devenu caduque. Certains se consolent un peu rapidement : ils soulignent que, de toute façon, la chrétienté est appelée à être minoritaire dans le monde moderne, que la seule promesse faite à l'Eglise s'est d'être un « petit troupeau ». Il n'en demeure pas moins que le protestantisme français, s'il devait perdre, au cours des décennies à venir, une partie de son support physique, ne pourrait plus faire vivre des communautés structurées, ne pourrait plus remplir sa fonction catéchétique, ne pourrait même plus nourrir une réflexion théologique qui fait de lui un partenaire intéressant et valable pour le catholicisme. Si, comme il est permis de l'espérer, l'assemblée générale de Paris prend sa tâche au sérieux, elle devra formuler des orientations précises pour mettre fin à l'hémorragie sourde qui mine le protestantisme. Dans le monde de 1975, il n'est pas encore possible d'être chrétien, sans plus. La foi chrétienne est encore dans l'obligation de s'exprimer au travers d'Eglises confessionnellement distinctes, même si elles ont cessé d'être opposées.

La condition du renouveau

Autre sujet d'inquiétude pour l'avenir du protestantisme français : le décalage très perceptible entre la « base » paroissiale et les « états-majors ». La tête prend des initiatives souvent fécondes et hardies, parfois contestables, mais le corps ne suit pas. Il est mal informé ou refuse de comprendre les enjeux. Si le corps s'est amenuisé, la tête a grossi. Il faut, certes, qu'une Eglise ait des hommes de pointe, c'est la condition de son renouveau. Encore faut-il que ceux-ci soient crédibles et qu'ils sachent rester enracinés dans le peuple protestant. Il y a un symptôme politique de cette difficulté interne : l'électorat protestant semble bien virer vers le centre droit, au moment où les têtes pensantes s'orientent de plus en plus vers la gauche. Situation qui n'aurait rien de dramatique si, précisément, elle n'était pas le symptôme d'un clivage qui s'opère à l'intérieur des Eglises et qui rend inopérantes les décisions prises dans les organes directeurs des Eglises en ce qui concerne non pas la politique, mais l'exercice de la vocation du protestantisme.

C'est dire que la future assemblée générale de Paris devra procéder à une sérieuse autocritique si elle veut valablement fixer des objectifs.

● *Le Père Roger Greenacre*, recteur de l'Eglise anglicane Saint-Georges à Paris depuis 1965, et vicaire épiscopal de l'évêque de Fulham et Gibraltar depuis 1970, vient d'être nommé « Canon Residentiary and Chancellor » (chanoine résidentiel et chancelier) de la cathédrale de Chichester dans le Sussex, par le Dr Eric Kemp, évêque de cette ville. Cette nomination prendra effet le 1er novembre prochain.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 30 avril 1975 :

DES LOIS

● Modifiant l'article 3 de la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments de mer ;

● Modifiant l'article 42 de la loi du 15 juillet 1970 relative à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France.

UN DECRET

● Relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants dans les installations nucléaires de base.

UN ARRETE

● Modifiant le règlement de l'Ecole des hautes études commerciales.

DES LISTES

● Des sites classés et inscrits au cours de l'année 1974.

ARMÉE

A L'OCCASION D'UN RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN A L'INSTITUTION MILITAIRE

Des militants d'extrême gauche s'opposent aux forces de l'ordre à Grenoble

De notre correspondant

Grenoble. — Des affrontements entre militants d'extrême gauche et forces de l'ordre ont eu lieu dans la soirée du mardi 29 avril, à Grenoble, à l'occasion d'un rassemblement du comité de soutien à l'armée, animé par M. Joël Dupuy de Méry. Ces incidents, qui ont duré un peu plus d'une heure, en lisière du parc Paul-Mistral, ont plongé la ville dans une atmosphère de violence à laquelle elle avait à peu près échappé depuis 1971. A l'issue de ces affrontements, on comptait six blessés du côté des forces de police et de gendarmerie, et quelques blessés — légèrement atteints — dans les rangs des manifestants. Enfin, trois personnes, qui assuraient la protection de la réunion du comité de soutien à l'armée, atteintes par des cocktails Molotov lors du premier assaut, auraient été hospitalisées.

Tenus en échec alors qu'ils souhaitaient déjà se rassembler le 28 mars dans l'arrière-salle d'une brasserie du centre de Grenoble, les défenseurs de l'armée n'étaient pas disposés à céder.

Le maire de Grenoble, M. Hubert Dubedout, député socialiste, s'était refusé, au nom de la liberté d'expression et en dépit des interventions nombreuses exprimées par la C.F.D.T., la C.G.T., la FEN, le Mouvemnt contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (MRAP) et même par sa propre formation politique, le parti socialiste, à demander l'interdiction du rassemblement ou à imposer à des services dépendant de la mairie de louer la salle annexe du Palais des sports. Enfin, les « gauchistes » n'avaient pas caché qu'ils tenteraient de s'opposer, y compris par la force, à cette réunion (1).

Cocktails Molotov et grenades offensives

Le préfet de l'Isère, M. René Jannin, n'avait pas voulu user de ses pouvoirs en cas de risque de troubles de l'ordre public. Pour trois raisons, semble-t-il : d'abord, parce que l'autorisation de réunion doit être la règle et l'interdiction l'exception ; ensuite, parce que le maire ne lui en avait pas fait la demande ; enfin, parce que la gravité de ces troubles éventuels n'était pas établie. Certains ne manqueront pas d'y ajouter uen quatrième raison, plus politique : donner une justification à l'action menée par les défenseurs de l'armée française au moment où l'institution fait l'objet d'attaques nombreuses.

Les « gauchistes » ont donné brutalement l'assaut à 20 h. 45, avant même que ne prenne la parole M. Dupuy de Méry, devant cent personnes, pour la plupart des officiers de réserve et d'anciens combattants.

Une demi-douzaine de portes vitrées volèrent en éclats sous les jets de cocktails Molotov, qui semèrent la panique dans le hall d'entrée. Ce fut le signal pour les forces de l'ordre, massées à proximité, d'entrer en action.

S'ils furent souvent spectaculaires — aux jets de cocktails Molotov répondaient les tirs de grenades offensives — les incidents furent moins violents que ne le laissait présumer le nombre des adversaires. Sans doute, parce que le corps à corps ne fut jamais possible. Pour être attendus, ces incidents n'en ont pas moins surpris. D'abord, par le nombre total des contre-manifestants, environ deux mille ; ensuite, par la présence parmi eux d'un groupe de cinq cents jeunes « révolutionnaires » pratiquement tous casqués et dont beaucoup étaient armés de barres de fer (alors que la police estimait à deux cent cinquante au maximum le nombre des « gauchistes » identifiés à Grenoble) et témoignant d'une homogénéité assez exceptionnelle dans la tactique du combat de rue.

La jeunesse des manifestants (les filles étaient nombreuses) qui faisaient face aux gendarmes mobiles et qui ne peuvent à l'évidence se référer à des souvenirs de mai 1968 et la discipline de ces jeunes « révolutionnaires » ont frappé les observateurs, qui estiment que les manifestants n'ont pas voulu en définitive faire plus qu'en découdre avec les forces de l'ordre. Les manifestants ont mis fin à leur démonstration après un défilé dans le centre de la ville.

BERNARD ELIE.

(1) Dans un communiqué où il considère que le comité de soutien à l'armée française « *défend une conception réactionnaire de l'armée tendant à s'opposer à toute évolution démocratique* », le parti communiste avait indiqué « *qu'il ne participerait à aucune manifestation prévue à l'occasion de cette réunion* ». Il relève la contradiction existant entre le parti socialiste, qui demandait l'interdiction, et le maire de la ville, membre de ce parti, qui a laissé la réunion avoir lieu.

HISTOIRE

● *Un prix pour des historiens.* — L'académie nationale de Reims décernera tous les deux ans, à partir de décembre 1976, un prix de 10 000 francs, en mémoire de Maurice Payard, historien d'Ouvrard, le banquier de Napoléon.. Ce prix récompensera un ouvrage d'histoire nationale ou provinciale — à l'exclusion de l'histoire de l'art ou de la littérature ou du droit, portant sur un sujet neuf ou mal connu, et fondé en grande partie sur des documents inédits. L'académie souhaite en particulier aider des chercheurs isolés. Les ouvrages devront parvenir au plus tard deux mois avant la date d'attribution du prix. Renseignements auprès du secrétaire de l'académie nationale de Reims, hôtel Le Vergeur, place du Forum, 51100 Reims.

CORRESPONDANCE

UN SOUTIEN DOUTEUX...

D'un colonel, chef de corps, qui nous demande de lui conserver l'anonymat :

Se présentant comme le « *porte-parole de la majorité silencieuse du contingent* », M. Joël Dupuy de Méry lance un appel (1) « *à la population, aux anciens combattants et aux cadres d'active* », les invitant à « *exprimer leur solidarité aux soldats qui n'acceptent pas la chienlit en uniforme... les intimidations... et les violences exercées par les soviets des casernes...* ».

Au double titre d'ancien combattant et de cadre d'active, je suis donc concerné, et je dois dire choqué, par cet appel, que cautionnent cependant des personnalités éminentes, mais qu'en l'occurrence j'ai de bonnes raisons de croire abusées. Au-delà de l'exagération des faits et des outrances verbales, qui ne sont pas sans rappeler une certaine époque, il apparait quelque peu simpliste de présenter le malaise de l'armée comme résultant de l'action déployée par des meneurs, où s'ajouteraient le manque de conscience professionnelle des cadres et je ne sais quelle désaffection des chefs de corps...

Le sergent Dupuy était peut-être animé d'une louable intention au début de son entreprise ; je crains qu'aujourd'hui M. Joël Dupuy de Méry ne soit plus tout à fait le même et quelque peu manipulé par son entourage.

***

En effet, si le prosélytisme de M. Joël Dupuy de Méry inspire la plus grande prudence de la part du commandement, c'est sans doute que l'on sait que, derrière le paravent formé de certaines organisations d'anciens combattants ou d'officiers de réserve le soutenant officiellement, se dissimulent les représentants d'organismes moins rassurants, dont la dominante historique est de s'opposer à l'évolution. C'est ainsi que, dans une ville de province où se tenait l'une de ces « réunions de soutien à l'armée », les auditeurs et supporters à la fois étaient soit des sympathisants soit des militants connus des mouvements d'extrême droite. Dis-moi qui tu hantes... Il y avait aussi, il est vrai, quelques militaires en tenue civile, venus pour s'informer ou par curiosité.

L'antimilitarisme est l'un des problèmes graves auquel est confrontée l'armée aujourd'hui. Pour le combattre avec quelque efficacité, il convient d'en connaître l'origine comme la nature, de savoir pourquoi et comment il se propage, etc., afin de pouvoir agir sur les causes, plutôt que de se lamenter sur ses effets. Je pense que M. Joël Dupuy de Méry ne s'est jamais posé ces questions. En revanche, nul doute qu'autour de lui on trouve là prétexte aux évocations nostalgiques du passé, aux arrière-pensées politiques, voire... à l'action directe.

Aussi, de grâce, messieurs, n'introduisez pas votre réaction dans les casernes ; cela peut avoir des conséquences inverses au but que vous prétendez poursuivre, à moins, bien sûr, que vous ne cherchiez de propos délibéré la provocation. Ne prenez pas les cadres pour des imbéciles et le contingent pour ce qu'il n'est pas. Si nos problèmes ne peuvent se régler sans le concours de la nation, il est, en revanche, exclu que nous fassions appel à vos bons offices ! (...)

Ce ne sont pas les discours patriotards, ce n'est pas en brandissant l'épouvantail de la subversion, pas plus qu'en exhortant la « *majorité silencieuse* » à « *la chasse aux sorcières* » que l'on restaurera les forces morales sans lesquelles toute défense demeure aléatoire. L'effritement de ces forces morales tient essentiellement au fait que la société dans laquelle nous vivons n'a pas su les promouvoir ou tout simplement les maintenir, que ce soit par l'éducation ou par l'exemple. De plus en plus fondée sur la jouissance et le profit, notre société ne peut offrir une éthique et susciter « *l'esprit de défense* » de ceux — les plus nombreux et, de surcroît, les plus jeunes — qui estiment ne rien avoir à défendre ! A ce niveau, les motivations suivent généralement les clivages sociaux. Sur un autre plan, il est également difficile d'inculquer le patriotisme quand le fait national est ressenti comme une abstraction hors du présent.

L'armée a ses problèmes comme l'école, la police, l'entreprise, la religion ou les médecins ont les leurs. Il n'y a là rien de surprenant après une génération de métamorphoses successives. A la limite, il serait même inquiétant qu'il n'en soit pas ainsi. Le malaise de l'armée est de même nature que celui qui atteint les autres corps de notre société.

On a dit que l'armée n'était pas au service d'un régime ; elle ne peut pas davantage aujourd'hui servir de môle d'ancrage à une société qui part à la dérive faute de vouloir se réformer. « *L'avenir de l'armée est avec le peuple* », déclarait récemment un jeune commandant à qui la question était posée de savoir si elle était toujours « *le dernier recours de la société libérale* ».

L'exaltation des vertus militaires traditionnelles est aujourd'hui sans résonance chez les jeunes. L'écho des discours de M. Joël Dupuy de Méry dans la population ne semble guère dépasser le cercle de ses proches. En revanche, son action au sein de l'armée peut avoir de graves conséquences pour peu qu'elle réveille de vieux démons ou ravive des sentiments d'amertume refoulés qui ne tarderaient pas, dans le climat actuel, à susciter des antagonismes aigus pouvant compromettre son unité. L'armée pas plus que le pays, je pense, n'ont l'intention de se placer sous la tutelle d'une « *Phalange purificatrice* »...

Les problèmes qui se posent à l'armée ne sont qu'une des manifestations d'une crise plus générale qui est celle de la société. La logique démocratique semble indiquer que l'armée ne peut être restaurée et tenir dans la nation la place qui lui revient sans réformer fondamentalement la société dont elle dépend. L'inverse reviendrait à donner raison aux amis de M. Joël Dupuy de Méry.

(1) *Le Monde* du 11 avril 1974.

DEUX POINTS DE VUE

Alliance militaire ou alliance politique ?

par J. HUTZINGER (*)

En juin 1969, le premier gouvernement formé par G. Pompidou a l l a i t *comprendre M. Pleven, vice-président de l'Association française pour la communauté atlantique, André Fontaine pouvait écrire dans « le Monde » :* « Avec l'OTAN elle-même, les rapports de la France s'intensifient depuis l'invasion de la Tchécoslovaquie, à la suite notamment du renforcement de la présence soviétique en Méditerranée orientale, et cette tendance va vraisemblablement se confirmer. Il faut d'ailleurs bien régler le sort des 50 000 soldats français d'Allemagne dont on ne sait pas très bien, pour le moment, ce qu'on ferait en temps de guerre. » *(« Le Monde », 27 juin 1969.) En novembre 1970, lors du débat sur le budget des affaires étrangères, M. Roland Leroy dénonçait* « le renforcement de la coopération de la France avec l'OTAN et une certaine tendance à l'alignement sur les positions du président Nixon ».

L'année 1973 voyait J. Duclos se montrer très sévère pour M. Jobert lui-même, qu'il accusait d'être le responsable d'« une politique tournant le dos à la défense nationale pour adopter la thèse d'une défense régionale dans un sous-bloc atlantique ». *(Débat budgétaire sénatorial, décembre 1973.) M. Jobert avait répondu par avance qu'*« actuellement il n'y a pas d'alternative à la convergence de l'effort de chacun des pays européens et des efforts faits au sein de l'alliance atlantique par les Etats-Unis et les pays d'Europe, l'effort national permettant que cette défense ne soit pas un appendice du dispositif américain et distinguant l'alliance du protectorat ».

L'accusation actuelle de « réintégration du giron atlantique » *faite depuis plusieurs semaines par le parti communiste à la politique gouvernementale et les réactions vigoureuses de M. Chirac constituent une étape nouvelle de ce vieux débat qui est, il faut bien le dire, quelque peu faussé. En effet, on y parle beaucoup de l'accessoire et on parle peu de l'essentiel. Le premier élément du débat intéresse l'alliance militaire et l'OTAN ; ce n'est pas l'essentiel. Le second élément du débat intéresse l'alliance nouvelle qui s'ébauche autour de la communauté atlantique : c'est la vraie question.*

***

Quant à l'alliance et à l'OTAN, la controverse habituelle, beaucoup plus nourrie et plus vive que les précédentes, s'articule autour des « sept preuves » *avancées par le parti communiste et notamment développées dans le discours de Draguignan prononcé par M. Kanapa en février 1975. La réponse gouvernementale est parfaitement identique à toutes celles qui ont précédé : il n'y a rien de changé depuis 1966 ; la France ne fait plus partie des organismes intégrés de l'OTAN et n'a pas l'intention d'y rentrer. Simplement, elle continue de coopérer avec l'OTAN dans les domaines qui n'engagent pas formellement sa souveraineté en matière de défense. Là-dessus, M. Chirac a raison. Il n'y a rien de changé, jusqu'ici, pour l'essentiel dans les rapports entre la France et l'OTAN ; parce que, faut-il le rappeler, le général de Gaulle n'a jamais rompu avec l'OTAN. Il a simplement fait trois choses : il a sorti les représentants français de certains organes militaires intégrés, il a retiré les bases françaises en Allemagne du commandement SACEUR (commandement suprême allié), et il a soustrait le territoire français du champ de bataille atlantique.*

Mais la France non seulement restait membre de l'alliance, mais également restait partie prenante d'une multitude d'organismes et d'institutions. Le parti communiste a relevé sept points nouveaux ; ils n'ont rien de spécialement nouveau, et l'on pourrait très facilement en rajouter sept autres. La France a toujours participé à certaines agences civiles de l'OTAN : le C.E.O.A. (gestion des oléoducs) dont le siège est à Versailles ; le NAMSI (entretien des matériels U.S. donnés aux Européens) ; le NAMPI (site d'entraînement de Crète). La France a toujours échangé des renseignements et des plans avec ses alliés dans le cadre de l'OTAN, notamment sur les mouvements de forces en Méditerranée. La France a périodiquement discuté avec les Etats-Unis de la coordination éventuelle du « targetting » *(choix des objectifs), des engins nucléaires français et des engins des forces de l'OTAN (entretiens Galley-Schlesinger, septembre 1973). La France a eu des conversations avec les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne sur le rôle éventuel des Pluton en cas de crise ouverte (entretiens Debré-Laird de juillet 1971...). La France a toujours eu des liens formels avec le comité militaire (organe militaire suprême de l'OTAN) et des liens informels avec le comité des plans de défense (réunion des ministres de défense de l'OTAN moins la France) par le truchement de la mission militaire française. La France a conclu les accords Ailleret-Lemnitzer pour établir des principes de coopération entre les forces en Allemagne et les autres forces de l'OTAN en Allemagne. Enfin, les esprits sérieux savent pertinemment que la France a depuis longtemps pratiquement reconnu que la coordination avec l'OTAN était justifiée par le fait que l'ennemi virtuel viendrait du Nord et de l'Est et qu'en ce sens la stratégie tous azimuts était un thème de travail et non pas une politique de défense, et ce dès décembre 1970 à la suite des très importants entretiens Fourquet-Lemnitzer.*

Tous ces faits sont antérieurs à 1974 et l'on pourrait continuer la liste. Est-ce là objet de scandale ? Si scandale il y a, il réside dans le fait qu'on a voulu faire croire que depuis 1966 la France avait quitté l'OTAN alors qu'elle n'est formellement sortie que de certains organes, importants, il est vrai, et a « renationalisé » *ses troupes d'Allemagne et son territoire. Mais, à vrai dire, est-il possible de vouloir rester dans l'alliance sans garder un lien permanent avec ses alliés ? Est-il possible de bâtir une politique sur la distinction fictive de l'alliance et de l'OTAN ? La fiction est commode mais difficilement tenable. Accepter l'alliance atlantique, ne fût-ce que pour un temps, c'est accepter par avance de s'engager militairement au profit d'autres Etats, les Etats occidentaux, en cas d'agression orientale. C'est peut-être parler brutalement, mais c'est simplement rappeler le contenu de l'engagement de 1949. De même qu'accepter le pacte de Varsovie, c'est accepter de s'allier avec l'Union soviétique pour repousser une éventuelle agression militaire occidentale en Europe centrale et prendre à l'avance les dispositions adéquates, c'est notamment participer à la commission permanente du comité politique consultatif, au secrétariat unifié, au commandement unifié, et c'est accepter également la présence de missions militaires soviétiques auprès de chaque ministère de la défense des Etats membres.*

Cela dit, les décisions de 1966, justifiées à l'époque par une appréciation très « nationaliste » *de la bataille française, ont également eu un autre sens, très positif et riche d'avenir, et qui, à lui seul, justifie l'attachement et le respect scrupuleux desdites décisions : le dégagement (et non pas la rupture) est l'expression d'une politique qui vise à concilier le besoin d'une assistance mutuelle, la nécessité d'une défense nationale et la volonté d'une sécurité collective européenne passant par le déclin des blocs.*

Il ne faut pas oublier que le grand débat ouvert en 1966 par la Roumanie sur le fonctionnement et l'avenir du pacte de Varsovie a été rendu possible parce que la France avait « accroché le grelot » *à l'OTAN. La volonté d'un équilibre nouveau entre la défense, la sécurité et la détente, passe par l'attachement aux principes de 1966, même si elle ne passe pas que par cela.*

Mais précisément n'y a-t-il vraiment, à ce sujet, rien de nouveau entre la France et l'OTAN depuis l'arrivée au pouvoir de M. Giscard d'Estaing ? M. Chirac a-t-il complètement raison ? Ce n'est pas sûr. La coopération entre la France et l'OTAN est certainement beaucoup plus « franche » *aujourd'hui. Si on veut être indulgent, on peut dire que le gouvernement actuel a levé la relative hypocrisie qui régnait sous les régimes précédents. Mais il n'y a pas que cela, à vrai dire. Lorsque M. Destremau fait valoir que* « la France retourne à ses alliances naturelles », *lorsque M. Raymond Aron* d é c l a r e *très sereinement que* « M. Valéry Giscard d'Estaing souhaiterait renforcer les grandes unités susceptibles d'agir en dehors ou de participer à la défense de l'Europe de façon à mettre en accord une doctrine militaire adéquate et la diplomatie e u r o p é e n n e » (le Figaro, *novembre 1974), n'est-il pas possible de dire que cette fois-ci la coopération à la carte maintenue entre la France et ses alliés militaires fait place à une solidarité nouvelle ? Lorsque M. Giscard d'Estaing déclare* solennellement qu'« il n'y a aucun changement dans la position française vis-à-vis de l'OTAN » *et que* « nous ne faisons pas partie du dispositif intégré et que nous n'avons pas l'intention d'y participer » *(20 décembre 1972), il a raison, mais n'est-ce pas là l'arbre qui cache la forêt ?*

C'est le deuxième élément du débat et c'est, à vrai dire, le débat essentiel : il porte sur la communauté atlantique.

Le danger aujourd'hui, ce n'est plus l'OTAN, c'est-à-dire la structure militaire du pacte, car une alliance militaire est une alliance militaire. Le danger ne vient pas non plus de l'Eurogroupe, à qui on a fait un grand honneur en l'assimilant à une machine de guerre ténébreuse de l'OTAN alors qu'il s'agit tout simplement d'une vague ébauche de coopération établie entre les ministres de la défense européens de l'OTAN sous la forme de dîners périodiques et du fonctionnement de groupes de travail techniques sur les problèmes d'armement et de logistique. L'Eurogroupe est plutôt inefficace que dangereux.

Le vrai danger actuel est celui de la transformation de nature de l'alliance atlantique, autrement dit ce que l'on appelle la « revitalisation » *de l'alliance. Sans polémiquer, on pourrait dire que l'alliance suit avec quelque retard l'évolution intervenue au sein du pacte de Varsovie : une alliance militaire se transforme en une* « sainte alliance », *c'est-à-dire en une communauté d'intérêts politiques, économiques et idéologiques agissant en tant que telle vers l'extérieur vis-à-vis des autres groupes d'Etat, et à l'intérieur d'elle-même pour garantir le maintien de cet ordre politico-social au sein des Etats membres.*

Or que voit-on dans les déclarations, discours publics et rapports confidentiels sur l'avenir de l'alliance atlantique ? « L'alliance militaire doit faire place à l'alliance politique ; nos alliés doivent se joindre à nous dans une entreprise de recherche de moyens nouveaux pour mener à bien nos objectifs communs et aussi de redéfinition de ces derniers. » *(M. A. Hartman, Washington, 19 février 1974.)* « J'insiste sur le fait que nous nous trouvons à un moment où nous devons, les Européens et nous-mêmes, décider si nous allons coopérer dans les domaines économiques et politiques comme dans celui de la sécurité. » *(Nixon, Houston, 19 mars 1974.)* « L'alliance n'a pas seulement été créée pour garantir la sécurité militaire des alliés, mais il lui appartient également de promouvoir la sécurité interne et le bien-être sur l'ensemble de ses territoires (...). La sécurité doit être conçue aujourd'hui comme un facteur de stabilité du système économique international... L'alliance atlantique doit donc en conséquence être étendue jusqu'à devenir une alliance politique. » *(Rapport X. sur l'avenir de l'alliance, 1974.)*

Alors, que dit et que fait M. Giscard d'Estaing face à cette entreprise ? Que s'est-il dit exactement, à la Martinique, à propos du compromis intervenu entre la France et les Etats-Unis sur la stratégie énergétique et à propos du rôle de la France dans l'équilibre du monde occidental ? Quelle serait la politique du gouvernement français s'il était demandé aux pays d'Europe occidentale d'agir collectivement par eux-mêmes à la place des Etats-Unis vis-à-vis d'un Portugal troublé ? Quelle serait la réaction de la France au lendemain de l'arrivée au pouvoir en Allemagne d'une coalition C.D.U.-C.S.U. favorable à un renforcement de l'Europe politique et militaire en tant que bastion avancé de l'ordre occidental ? Quelles seront demain les missions des forces classiques françaises remodelées, c'est-à-dire rendues « disponibles et mobiles » ?

Voilà les questions importantes. Car aujourd'hui et demain le vrai danger pour l'entreprise de la détente et de la sécurité n'est pas le maintien des appareils militaires figés l'un face à l'autre depuis plus de vingt-cinq ans, mais bien le développement d'un ordre politique et social garanti au sein de chacune des deux grandes zones d'influence et éventuellement les tentatives de débordement de chaque ordre sur l'autre zone. Le danger, ce sont les alliances dans leur évolution actuelle.

Faut-il pour autant se dégager de l'alliance atlantique ? Non, car l'Europe occidentale et la France ont encore besoin du pacte de 1949 pour toute une série de raisons. Par exemple, le maintien présent des pactes d'assistance mutuelle dans leur contenu initial est une donnée parmi d'autres de la difficile entreprise de la sécurité européenne ; pour faire place à un système de sécurité collective qui ne soit ni la continuation des blocs ni le développement de l'influence d'un des grands sur le continent, les pactes et accords militaires actuels doivent être recensés et faire l'objet d'une vaste conversation entre l'ensemble des parties prenantes.

Mais s'il faut conserver présentement les alliances militaires, il faut lutter énergiquement contre les alliances politiques, « saintes alliances » *modernes. La priorité est celle-là présentement.*

(*) Membre du bureau national de la Convention pour l'armée nouvelle (d'inspiration socialiste).

La réinsertion de la France dans l'OTAN est un fait

par LOUIS BAILLOT (*)

Dans *le Monde* du 10 avril, M. Joël Le Theule s'en est pris à Georges Marchais et au parti communiste français au sujet de la politique de réinsertion de la France dans l'OTAN pratiquée par le pouvoir.

Sans rien démontrer, il a répété à plusieurs reprises que, depuis neuf ans, rien n'était changé dans la politique extérieure de la France. Il a affirmé que prétendre le contraire relève de *« l'hypocrisie »*. Rien ne sert de s'énerver, les faits sont têtus. Répéter plusieurs fois une contrevérité ne la transformera jamais en vérité.

De plus, il y a quelque impudence de la part de M. Le Theule à déclarer que « toute l'argumentation communiste se fonde sur le défaut d'information du public ». Car, qui est responsable de ce défaut d'information si ce n'est le gouvernement lui-même ? M. Chirac a refusé la confrontation à la télévision que lui proposait Georges Marchais. Le pouvoir ne veut pas débattre des questions mettant en jeu l'indépendance nationale. M. Le Theule lui-même n'écrit-il pas : *« La France est, sans discussion possible* (souligné par L.B.) *demeurée fidèle... »* ?

Etrange conception qui consiste à refuser toute discussion pour mieux informer l'opinion. En réalité, le pouvoir craint la vérité. C'est grâce au parti communiste français que ces grands problèmes d'intérêt national sont débattus publiquement.

L'article de M. Le Theule montre l'embarras de son auteur. Pour essayer de mieux faire admettre par l'opinion et surtout par les Français qui se réclament des idées gaullistes, cet abandon progressif des positions conformes à l'indépendance nationale, M. Le Theule se réfère à la pensée du général de Gaulle. Mais pourquoi ne dit-il rien sur l'abandon de la *« stratégie tous azimuts »* que le général Ailleret avait été chargé de mettre en pratique ? Ne mutile-t-il pas sur un point essentiel la pensée gaulliste ? Car, au moment où était énoncée sa conception stratégique, le général de Gaulle développait une « large politique d'ouverture à l'Est », qui se traduisait notamment par un voyage à Moscou et amorçait ainsi la politique de détente et de coopération active entre les pays capitalistes et socialistes, laquelle a fait, par la suite, d'énormes progrès.

L'absence de toute référence à *« la stratégie tous azimuts »* est parfaitement compréhensible. Le chef de l'Etat a dû reconnaître dans son interview télévisée du 20 décembre que *« les moyens de la défense nationale sont essentiellement dirigés contre l'U.R.S.S. »*. Et les parlementaires qui ont visité les installations de la force nucléaire stratégique ont pu entendre les plus responsables des chefs militaires parler exclusivement des « forces stationnées au-delà du rideau de fer ».

M. Le Theule, relevant que *l'Humanité* fait grief au président de la République de s'être entretenu à la Martinique avec le président Ford, écrit : *« Il n'y a rien là de nouveau et qui n'existât du temps du général de Gaulle. »* C'est une contrevérité. Il y a du nouveau. Ce nouveau remonte déjà à juin 1974, quand, quelques jours après l'entrée en fonctions de M. Giscard d'Estaing, M. Chirac a apposé sa signature au bas de la déclaration d'Ottawa. Faut-il rappeler que dans cette déclaration, il est écrit clairement que *« les membres de l'alliance réaffirment que leur défense commune est indivisible et solidaire »*, et aussi que les membres de l'alliance doivent *« se tenir pleinement informés (et prêts) à renforcer la pratique de consultations franches et en temps opportun, par tous les moyens qui pourraient être appropriés, sur les questions touchant leurs intérêts communs en tant que membres de l'alliance, en tenant compte de ce que ceux-ci peuvent être influencés par des événements survenant dans d'autres parties du monde »* ?

En relisant ce passage de la déclaration d'Ottawa ne trouve-t-on pas là l'explication du mutisme obstiné du chef de l'Etat face aux multiples déclarations de MM. Ford et Kissinger... au sujet d'une possible intervention militaire contre les pays arabes producteurs de pétrole ?

Quant à la déclaration de la Martinique, elle est encore plus explicite : *« Les deux présidents ont réitéré les engagements pris par les deux gouvernements, en tant que membres de l'alliance atlantique, de maintenir des relations étroites en matière de défense. Ils considèrent que la coopération entre la France et l'OTAN est un facteur important pour la sécurité de l'Europe. »*

On ne peut pas être plus clair. Il s'agit bien de la coopération entre la France et l'OTAN, alors que le général de Gaulle, en rompant avec l'OTAN, ne voulait pas être mêlé à *« une guerre qui ne serait pas la nôtre »*.

C'est bien parce que cette déclaration de la Martinique apporte beaucoup de nouveau, que M. Chirac a pris soin de ne pas en parler lors du débat de la motion de censure en réponse à l'explication de vote du groupe communiste. Il a, a-t-il dit, tenu à faire la clarté. Mais, sur les sept faits que le parti communiste reproche au pouvoir, il en a réfuté seulement six. Le septième, il l'a volontairement passé sous silence. Sur les six « réfutations » du premier ministre, il y aurait beaucoup à dire. Précisons seulement qu'il a justifié les faits reprochés, ce qui prouve que ces faits sont bien réels. A propos de l'Eurogroupe, M. Chirac a commis une erreur en prétendant que celui-ci « n'est pas, à proprement parler, un organisme de l'OTAN ». En effet, dans une plaquette du service de l'information de l'OTAN, publiée en novembre 1972 et traitant de l'Eurogroupe, M. Luns écrit : ... *« que l'Eurogroupe rend compte de ce qu'il est en insistant sur son engagement total à l'OTAN... »*.

***

Plus loin dans la partie traitant des objectifs de l'Eurogroupe, on peut lire : *[...] il a pour but de renforcer l'alliance et, par là même, la sécurité de ses pays membres, en contribuant à l'accroissement et à une meilleure cohésion de la contribution européenne à la défense commune [...]. L'existence de l'Eurogroupe [...] se fonde sur l'acceptation d'un principe limité mais néanmoins vital selon lequel tous ses membres sont convaincus, d'une part, de la nécessité d'une solidarité permanente collective et réciproque en matière de défense et, d'autre part, de l'importance capitale de l'association entre les membres européens et les membres transatlantiques de l'alliance dont la sécurité est une et indivisible... »*

Quand M. Le Theule écrit que notre indépendance serait sauvegardée sous prétexte que les échanges avec les organismes de l'OTAN « n'impliquent aucune subordination ni aucune renonciation à notre liberté de décision », il trompe l'opinion publique.

En effet, si la décision d'utiliser la force nucléaire peut être prise par le chef de l'Etat, elle l'est à partir d'informations qui lui sont fournies par l'état-major. Or chacun sait, car c'est du domaine public, que tout le système d'information français, et pas seulement le système de détection aérienne Nadge auquel la France participe, est interconnecté avec les systèmes d'information des autres pays européens de l'Ouest.

C'est d'ailleurs la revue de l'OTAN de janvier 1975 qui le précise : *« ...un réseau interconnecté de quatre-vingts emplacements radars et de nombreux ordinateurs utilisant tous le même langage, les mêmes symboles et le même logiciel, qui assurent ainsi le commandement et la conduite des interceptions en commun »*

Pourquoi cacher aux Français cette réalité, qui prouve que la *« décision »* ne peut être prise que sur la base d'informations fournies par l'OTAN ?

***

Ainsi, tout prouve dans les faits qu'il y a réinsertion de la France dans l'OTAN. C'est ce que déclarait M. Jobert dans une interview récente à *Témoignage-Chrétien* : *« [...] La voie choisie par le gouvernement actuel est celle de l'adaptation insensible des esprits à de nouvelles réalisations, des réalités que nous avons connues jadis puisqu'il s'agit bel et bien de l'intégration dans l'OTAN. »*

C'est ce que confirment les très officielles *Nouvelles atlantiques* du 28 février 1975 : *[...] Les milieux compétents américains considèrent désormais que toute discussion sur un éventuel retour de la France dans l'alliance atlantique est inutile et dépassée parce que la coopération de la France avec l'OTAN est tellement satisfaisante qu'il n'y a plus aucun intérêt d'insister sur une intégration formelle. »*

Le parti communiste français partage cette appréciation. Il pense en effet que le retour pur et simple au passé n'est pas possible. La marge de manœuvre du pouvoir est extrêmement faible et il doit tenir compte de l'opinion publique qui s'exprime, y compris, d'ailleurs, par l'intermédiaire d'une fraction de la majorité. C'est pourquoi cette réinsertion peut aussi prendre des formes autres que la réintégration.

En conclusion de son article *M. Le Theule prétend que « le parti communiste cherche à jeter les esprits dans le désarroi »*. Mais qui met du désarroi dans les esprits si ce n'est le pouvoir, qui cache la vérité aux Français et qui, quand il lui est demandé de s'expliquer, multiplie les contre vérités ?

N'est-il pas significatif que, dans sa *« causerie au coin du feu »*, le président de la République n'ait pas dit un mot du désarmement alors que, la veille, son premier ministre signait à Moscou une déclaration dans laquelle il engageait la France à fournir des efforts dans *le but d'aboutir* au désarmement général et complet ?

Pour sa part, le parti communiste français entend tout faire pour que la clarté règne dans les esprits. M. Le Theule se demande *« à quelle politique extérieure le parti communiste entend-il subordonner la défense nationale française »*.

La réponse est claire. Elle a été fournie à plusieurs reprises, et plus précisément fin octobre 1974, dans le rapport du comité central présenté par M. Georges Marchais au vingt et unième congrès.

« Parce que l'aptitude d'un pays à assurer pleinement sa d é f e n s e *nationale est un élément essentiel de son indépendance, le gouvernement de la France démocratique définira, comme l'indique le programme commun, « une stratégie » militaire permettant de faire face » à tout agresseur éventuel, quel » qu'il soit »...*

» S'appuyant sur le développement de la détente dans le monde, la France démocratique œuvrera au désarmement, signera les t r a i t é s *internationaux sur la limitation de certains armements, renoncera à la force de frappe nucléaire, réglementera strictement le commerce des armes, multipliera les initiatives visant à la sécurité collective et au désarmement général, universel et contrôlé.*

» Une telle politique constituera déjà un facteur important de la défense nationale. »

(*) Député de Paris, vice-président du groupe communiste à l'Assemblée nationale.

ÉDUCATION

LA « RÉFORME HABY » A NOUVEAU EXAMINÉE EN CONSEIL RESTREINT

Le ministre a déjà fait d'importantes concessions aux enseignants

M. Valéry Giscard d'Estaing présidera, le 15 mai, un conseil restreint consacré à l'enseignement. Le porte-parole de l'Elysée a fait savoir à cette occasion que le président de la République demeurait convaincu de la nécessité de la réforme.

Un premier débat public sur les propositions de M. René Haby, ministre de l'éducation, a eu lieu, le mardi 29 avril, au Conseil économique et social. Les représentants des confédérations ouvrières ont rejeté l'ensemble du projet. Les autres membres du Conseil, s'ils approuvent le développement de l'école maternelle et la fixation à cinq ans (au lieu de six) de l'âge de la scolarité obligatoire, ne souhaitaient pas que l'entrée à l'école primaire se fasse plus tôt qu'aujourd'hui ni que les élèves puissent « sauter » plus facilement des classes. Ils se sont inquiétés d'une reconstitution éventuelle des « filières » dans le premier cycle du second degré ; ils ont mis l'accent sur la formation continue des maîtres et ont souhaité que l'enseignement de la philosophie soit obligatoire en terminale.

Le report de la discussion au Parlement du projet de réforme de l'enseignement n'empêche pas M. René Haby de continuer vaillamment sa « concertation » avec les porte-parole des enseignants syndicalistes ou représentants d'associations de spécialistes. Si l'on en juge par les *résultats annoncés dans le dernier* numéro du *Courrier de l'éducation* — la revue du ministère, — cette concertation pourrait aboutir à modi*fier assez radicalement le schéma* initial.

Les dispositions touchant à la classe « préprofessionnelle » provisoirement maintenue comme « tampon » entre le premier cycle et la préparation aux certificats d'aptitude professionnelle *ne* constituent sans doute qu'un « apaisement » destiné à exorciser le spectre de la loi Royer : on ne pourrait y admettre que des élèves sortant de quatrième, âgés de quinze ans au moins. Ainsi, aucun adolescent ne pourrait quitter le système scolaire avant l'âge de *seize ans, ou avant d'avoir achevé* l'équivalent d'un premier cycle secondaire.

Les changements apportés à l'organisation de l'enseignement primaire *sont beaucoup plus lourds* de conséquences : la scolarité « à deux vitesses » est presque abandonnée. Les quatre années du cours élémentaire et moyen formeraient un « bloc » : pendant la scolarité élémentaire, il ne serait donc possible de sauter *qu'une seule* classe (la première année de cours préparatoire) au lieu de trois, à la limite, dans *le* premier schéma. Ainsi risquerait-on moins d' « institutionnaliser » les retards scolaires. Pour éviter les redoublements actuels, des enseignements de « soutien » seraient organisés pour les élèves « les moins rapides » en lecture, écriture ou calcul, selon le cas.

L'opposition du puissant Syndicat national des instituteurs (SNI) n'est sans doute pas pour rien dans ce qu'il faut bien appeler un revirement : M. Haby paraissait, jusqu'à présent, tenir à cet aspect de son projet, pourtant l'un des plus critiqués (le sondage fait à la demande *du ministère* avait recueilli sur ce point autant d'opposants que de partisans). Mais des concessions sont faites aussi aux enseignants du second degré *« Il est actuellement envisagé*, écrit le *ministre*, *de ne faire commencer qu'en première »* les *« options d'approfondissement »* prévues auparavant à partir de la seconde en mathématiques, sciences physiques et économie. Cela revient, en fait, à mettre en place une classe de seconde commune, sauf pour les options techniques ou artistiques.

Dans sa hâte actuelle de se concilier les enseignants, et de rendre son projet « acceptable », M. Haby, avant même que les groupes de travail spécialisés aient déposé leurs conclusions, envisage, d'autre part, de *« faire passer en classe terminale l'enseignement obligatoire de la philosophie »*, malgré ses propres réticences à ce sujet.

On aurait mauvaise grâce à reprocher au ministre de tenir ainsi compte des avis exprimés. Mais cette dernière « révision » ne risque-t-elle pas de remettre en cause l'une des rares innovations de son projet qui réponde aux vœux des lycéens, la classe terminale optionnelle ? Force est de constater que l'on concède davantage aux enseignants qu'aux élèves, ceux qui ont sagement participé aux commissions académiques ou nationales créées par le ministre, comme ceux qui ont manifesté dans la rue...

GUY HERZLICH.

LA QUINZAINE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE AURA LIEU DU 5 MAI AU 18 MAI

M. Haby, ministre de l'éducation, a présidé, mardi 29 avril à la Sorbonne, la cérémonie d'ouverture de la « Quinzaine de l'école publique », organisée par la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, et qui aura lieu du 5 au 18 mai.

Le thème retenu pour cette quinzaine, « Ecole publique, école de la responsabilité », a donné au ministre l'occasion de souligner que ses préoccupations actuelles rejoignent celles de la Ligne de l'enseignement : ses *« propositions de modernisation du système éducatif »* n'envisagent-elles pas la création d'une classe terminale entièrement *« optionnelle »*, c'est-à-dire permettant à chaque élève d'exercer précisément ses *« responsabilités »* dans le choix de sa formation ?

M. Jean Debiesse, président de la Ligue, a de son côté déclaré que *« si l'on veut faire du système scolaire un instrument de transformation sociale par une réelle égalité des chances, il faut alors articuler tout l'appareil autour du concept d'éducation permanente »*. Il a également rappelé que *« pour fonctionner, les trente-cinq mille associations que regroupe la Ligue ont besoin de nombreux animateurs, de beaucoup d'argent »*.

Les enfants des écoles vont donc proposer dans les jours qui viennent à leurs parents, et le 11 mai sur la voie publique, le « timbre 1975 » de l'école publique dont le graphisme représente symboliquement le passage de l'enfant à l'adulte.

● *Grève au lycée Pasteur de Neuilly.* — La majorité des enseignants de cet établissement ont observé, mardi 29 avril, une grève de vingt-quatre heures pour protester contre la suppression, à la rentrée prochaine, de sept postes d'enseignants et de six classes. Le nombre d'élèves de l'établissement a diminué de 25 % en cinq ans. Les enseignants et les parents d'élèves ont demandé au recteur de l'académie de Versailles de profiter de cette diminution pour réduire l'effectif des classes trop nombreuses.

● *Une cinquantaine d'étudiants* ont occupé lundi 28 avril, de 17 heures à 1 heure du matin, le bureau de M. Pierre Feuillée, président de l'université de Dijon, pour demander la convocation urgente du conseil restreint qui doit se prononcer sur le sort de M. Bernard Vernier (*le Monde* du 25 mars), assistant de sociologie dont le contrat ne devait pas être renouvelé pour la prochaine année universitaire du fait de « l'absence de dossier pédagogique et scientifique ». Les responsables du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup) se trouvaient également dans le bureau du président, qui s'est engagé à réunir le conseil restreint mardi 6 mai. Pour manifester leur soutien à M. Vernier, les étudiants de sociologie et psychologie de la faculté des lettres et de philosophie s'étaient mis en grève le 5 mars dernier. Les étudiants de première année n'ont toujours pas repris leurs cours. — *(Corresp.)*

A Grenoble

DES ÉTUDIANTS EN SCIENCES ÉCONOMIQUES « OCCUPENT » LE BUREAU DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DES SCIENCES SOCIALES.

(De notre correspondant.)

Grenoble. — Les étudiants de l'unité d'enseignement et de recherche de sciences économiques de l'université des sciences sociales (Grenoble-II) qui occupent depuis mercredi 23 avril une partie des bâtiments de cette université, sur le campus de Saint-Martin-d'Hères, se sont installés lundi 28 avril également dans le bureau du président de l'université, M. Paul Leroy. Ce mouvement de protestation a pour origine la réforme du troisième cycle préparée par M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités. Les deux cents étudiants de quatrième année ont été les premiers à déclencher une grève des cours le 7 avril ; ils ont été rejoints ultérieurement par des étudiants des trois premières années de sciences économiques. Depuis, tous les cours sont pratiquement suspendus et les assemblées générales se succèdent à raison de trois par semaine pour reconduire la grève.

Les étudiants estiment que les nouvelles filières — le diplôme d'études approfondies (D.E.A.) (un an plus deux années pour préparer une thèse de troisième cycle) et le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) (un an avec des stages professionnels) — institueront un véritable *numerus clausus*. Selon eux, le nombre des étudiants désireux de s'inscrire risque d'être plus grand que le nombre de places disponibles ; ils s'inquiètent également de la façon dont la répartition dans ces deux filières s'effectuera. Ils considèrent d'autre part, avec certains enseignants, que les moyens dont dispose l'université de sciences sociales sont très nettement insuffisants pour permettre un déroulement sérieux des programmes d'enseignement.

Au Syndicat national des enseignements de second degré

Les socialistes du CERES créent une nouvelle tendance : Unité et Rénovation

Une nouvelle tendance — Unité et Rénovation — vient de se constituer au sein du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, affilié à la Fédération de l'éducation nationale). Elle risque, à terme, de modifier le visage de cette organisation, contrôlée par la tendance Unité et Action (proche du parti communiste), et inquiète les dirigeants fédéraux de la FEN qui appartiennent au courant socialisant : Unité, Indépendance et Démocratie.

Cette tendance est animée par des militants socialistes « autogestionnaires », adhérents ou proches du CERES de M. Jean-Pierre Chevènement. Jusqu'à présent, ces militants avaient choisi de participer, dans les syndicats de la FEN, à la tendance U.I.D. (majoritaire dans la Fédération), estimant possible de la faire évoluer de l'intérieur. C'est encore la tactique qui est suivie pour le plus important de ces syndicats, celui des instituteurs. Toutefois, les positions comme la stratégie syndicale de la majorité U.I.D. ne sont pas partagées par les militants du CERES ni par bon nombre de nouveaux adhérents du parti socialiste, qui se retrouvent aussi bien à Unité et Action que dans la tendance Rénovation syndicale (animée principalement par des militants du P.S.U.), et même, de plus en plus, au Syndicat général de l'éducation nationale (C.F.D.T.).

Au dernier congrès du SNES, au Touquet, les militants du CERES ont proposé un changement d'orientation aux animateurs de la tendance U.I.D., et notamment à leur chef de file, M. Louis Astre, membre du bureau fédéral de la FEN. Ce changement ayant été refusé, ils ont préféré former une nouvelle tendance et lancé aussitôt un appel dans toutes les sections, qui a recueilli de nombreux échos favorables. Pour M. Jean-Pierre Exbrayat, professeur à Toulon et membre du bureau national du SNES, qui est l'animateur de la nouvelle tendance, celle-ci sera moins constituée d'anciens U.I.D., que de socialistes qui avaient choisi l'unité d'action avec les communistes au sein de la tendance Unité et Action, mais s'y sentaient de plus en plus mal à l'aise, en raison du renforcement de l'influence communiste dans les sections du SNES.

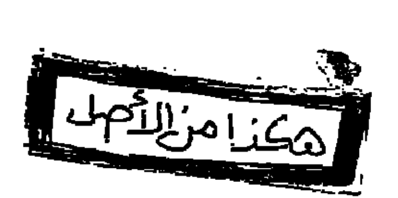
Actuellement, M. Exbrayat et ses amis doivent réunir cent trente-huit noms pour présenter des candidats (titulaires et suppléants) pour le prochain renouvellement de la « commission administrative » du SNES (le « parlement » du syndicat) à la fin du mois de mai. Sans se faire d'illusions sur les résultats qu'ils peuvent obtenir en si peu de temps, ils espèrent toutefois faire mieux qu'une figuration. Leur initiative inquiète en tout cas vivement les dirigeants des deux principales tendances de la FEN. Ainsi, M. André Henry, secrétaire général de la Fédération, a vivement attaqué la création de cette nouvelle tendance dans une circulaire interne à la majorité U.I.D. En effet, ce dernier courant est en « perte de vitesse » au SNES : il avait obtenu près de 31 % des voix aux élections de 1971 et moins de 16 % en 1973.

GRÈVES D'ENSEIGNANTS DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES LE 15 MAI

Les établissements secondaires et techniques vont être largement touchés par des grèves le jeudi 15 mai. Le Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, affilié à la Fédération de l'éducation nationale) et le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) viennent d'appeler les professeurs des lycées et collèges d'enseignement secondaire à faire grève ce jour-là. Les deux syndicats d'enseignants d'éducation physique affiliés à la FEN, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. des professeurs de collèges d'enseignement technique ont aussi lancé un mot d'ordre de grève pour cette date (*le Monde* du 19 avril). D'autre part, le SNES a appelé les professeurs d'enseignement technologique des lycées techniques à faire grève aussi le 13 mai, pour faire aboutir des revendications propres concernant leurs rémunérations et leur statut.

Le SNES et le SGEN demandent la création de postes pour la rentrée prochaine et des mesures de titularisation des auxiliaires actuellement en fonction. Le ministère avait proposé notamment aux organisations syndicales de transformer en professeurs certifiés stagiaires sept mille maîtres auxiliaires possédant une licence d'enseignement, et d'intégrer dans le corps des professeurs d'enseignement général de collège cinq mille instituteurs enseignant dans les classes « de transition » et trois mille auxiliaires ne possédant pas la licence. Mais le ministère des finances n'a pas encore donné son accord.

Rappelons que la FEN a lancé une « semaine d'action » du 12 au 17 mai pour obtenir une « collectif budgétaire » pour la rentrée 1975. Le SGEN a lancé le même mot d'ordre pour les problèmes de l'emploi dans l'enseignement.



MÉDECINE

Un colloque à Paris sur les « maladies de civilisation »

STRESS, DÉTRESSE ET QUALITÉ DE LA VIE

Les « *maladies de civilisation* » liées aux conditions de vie imposées par les sociétés industrielles existent-elles vraiment ? Le processus du vieillissement est-il accéléré par les tensions et les difficultés des métiers citadins ? Les changements rapides auxquels sont soumis les hommes d'aujourd'hui sont-ils vraiment, et plus que les grandes épreuves de jadis, sources d'un « *stress* » permanent ? Questions ambitieuses auxquelles se sont efforcés de répondre, durant deux jours, les participants d'un colloque consacré, sur l'initiative des Laboratoires Robert et Carrière, « *au stress, aux maladies de civilisation et au vieillissement* ».

Pour le président du colloque, le professeur Hans Selye, de Montréal, qui décrivit il y a quarante ans le syndrome engendré par l'effort d'adaptation de l'organisme aux épreuves extérieures, la définition de ce fameux « *stress* » est très large, puisqu'il entend par ce vocable « *la réponse de l'organisme à n'importe quelle demande agréable ou désagréable qui lui est faite* ».

Cette réponse peut être bénéfique, et la « *triade de détresse* » (décharge d'hormones corticosurrénales, involution du thymus et des ganglions lymphatiques, ulcération gastrique) peut être engendrée non seulement par l'excès, mais par l'absence de sollicitations extérieures, qu'elles soient d'ordre physique ou psychique. La privation affective et sensensorielle du jeune animal ou du petit enfant, a des conséquences plus graves encore sur le développement ultérieur (« *épigénétique* ») que l'excès d'agitation, de bruits, voire d'épreuves physiques.

Les observations du professeur Bourlière (Paris), selon lesquelles à âge égal l'équilibre physique et psychique du citadin est meilleur que celui des paysans et la courbe de vieillissement moins rapide, montrent que les bienfaits attribués à « *l'air pur des campagnes* » et les maux dont on accuse les concentrations urbaines ne sont guère conformes aux légendes actuelles. En revanche, les modalités du travail, soit parce qu'il impose des épreuves physiques extrêmes (mineurs de fond), soit en raison des tensions nerveuses qu'il implique (travail à la chaîne), influent sur la rapidité de l'usure humaine, et nombre de travailleurs soumis à ces conditions « *stressantes* » sont « *vieux à cinquante ans* ».

Le syndrome biologique caractérisant la détresse de l'organisme peut être expérimentalement reproduit, et les résultats obtenus à ce titre par les équipes dirigeant le Laboratoire mondial de référence sur le « stress » de Stockholm sont impressionnants. Comme l'ont montré ses dirigeants, les professeurs Levi et Kagan, des sujets soumis à un effort prolongé, privés de sommeil et maintenus en état de tension nerveuse permanente présentent, au bout de soixante-douze heures, un ensemble de signes prémonitoires de l'infarctus du myocarde, y compris des anomalies marquées de l'électrocardiogramme.

En revanche, et dans les conditions de la vie quotidienne, les innombrables « *check-up* » ou bilans de santé auxquels on soumet « *pour des raisons hautement commerciales* » des séries considérables d'individus n'ont « *aucun sens* ». Les accidents brutaux survenus au lendemain d'un bilan exhaustif (et normal) ne se comptent plus...

Et aucune machine, aucun bilan biologique ou mécanique ne vaut l'évaluation d'un bon clinicien, lequel jaugera non seulement la condition, l'aspect de son patient, mais les facteurs de frustration professionnelle ou familiale, qui peuvent être sources d'un stress nocif et permanent.

L'apprentissage de la sagesse

Si les études menées sur les hormones, dites catatoxiques, qui préviennent les effets toxiques par induction d'enzymes hépatiques, paraissent intéressantes pour l'avenir, les congressistes sont tous convenus qu'il n'existait aucune substance médicamenteuse permettant de prévenir les effets du stress. Et les fameux « *tranquillisants* », barbituriques, euphorisants ou autres, dont il est fait, de par le monde, un usage excessif ne sont eux-mêmes pas dépourvus de toxicité.

C'est donc aux règles de sagesse qu'il faut faire appel pour lutter contre le stress et ses conséquences cardio-vasculaires telles qu'elles ont été indiquées par le professeur Cloarec (Paris).

A la notion d'augmentation du produit national brut doit se substituer celle d'amélioration de la qualité de la vie, liée elle-même à un effort radical d'éducation, entrepris dès l'école, en but d'un véritable apprentissage des capacités d'adaptation de l'organisme, des règles de la vie communautaire, des méfaits de la tension, de l'ambition, de l'agressivité, bref, de la sagesse et de cet « *égoïsme altruiste* » dont le professeur Selye a fait son nouveau cheval de bataille.

Une telle sagesse peut-elle encore prévaloir dans le monde industrialisé dont le sociologue américain Alvin Toffler a brossé le plus sombre tableau ? L'émiettement social et moral, l'effondrement des systèmes de valeur, l'accélération des changements, l'extrême difficulté des prises de décision, la primauté absolue accordée au matériel sur l'affectif et le spirituel, qui dominent les sociétés plantureuses d'aujourd'hui, sont causes de détresse, comme l'étaient jadis la faim, la peur, la souffrance physique et l'omniprésence de la mort. L'intérêt du colloque de Paris est d'avoir montré que cette détresse était biologiquement mesurable, et que les efforts entrepris, en un changement radical des mentalités, pour améliorer la « *qualité de la vie* » et non plus seulement son niveau, doivent avoir une absolue priorité.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS A BUT « NON LUCRATIF » PARTICIPERONT PROCHAINEMENT AU SERVICE PUBLIC

Les éhtablissements d'hospitalisation privée à but non lucratif devraient bientôt pouvoir participer au service hospitalier public. Mme Simone Veil, ministre de la santé, a en effet indiqué, mardi 29 avril, à Paris, devant l'assemblée générale de la Fédération des établissements hospitaliers d'assistance privée (F.E.H.A.P.), que le décret d'application à la loi hospitalière du 30 décembre 1970, concernant ces établissements, serait soumis au Conseil d'État « dans les prochaines semaines ». Cette mesure permettra, entre autres, au secteur privé à but non lucratif de participer officiellement aux groupements inter-hospitaliers de secteurs et de régions, et de concourir à l'établissement de la carte sanitaire.

D'autre part, pour ce qui concerne l'obligation éventuelle pour les établissements participant au service public de faire des interruptions de grossesse, le ministre de la santé a rappelé que la « *clause de conscience* » devait toujours être respectée : en particulier, l'attitude du corps médical d'un établissement sur ce sujet n'aura pas d'influence au moment de la décision d'accepter ou non cet établissement pour participer au service public.

[Il convient de distinguer, comme le fait Mme Veil, la cause de conscience des personnels eux-mêmes d'un éventuel refus global de l'établissement de pratiquer des interruptions de grossesse. La loi précise en effet : « Un établissement d'hospitalisation privé peut refuser que des interruptions de grossesse soient pratiquées dans ses locaux. Toutefois, dans le cas où l'établissement a demandé à participer à l'exécution du service public hospitalier (...), ce refus ne peut être opposé que si d'autres établissements sont en mesure de répondre aux besoins locaux. »]

SCIENCES

A l'appel de cellules communistes

UNE CENTAINE DE CHERCHEURS EN SCIENCES HUMAINES DÉNONCENT LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT.

« *La politique du gouvernement en matière de recherche, particulièrement en sciences humaines, amène à une insécurité de l'emploi et à une remise en cause permanente des différents centres de recherche.* » C'est ce qu'ont notamment pu entendre, lundi 28 avril, à Paris, une centaine de chercheurs en sciences humaines, réunis à l'appel des cellules communistes du Centre d'études sociologiques, de l'École pratique en sciences sociales, de la Maison des sciences de l'homme et de la Fondation nationale des sciences politiques. Les participants ont constaté l'accroissement du poids des sciences humaines dans l'ensemble des dépenses de recherche, lié à des contrats « *trop souvent définis à partir d'options politiques* » et trop dirigés sur la recherche appliquée. Ils ont également dénoncé l'abandon, avec le VIe Plan, de « secteurs entiers » de la recherche.

SPORTS

TIR

UNE NOUVELLE ARME DE PARCOURS DE CHASSE

A l'occasion de la finale d'une épreuve internationale de tir aux plateaux au parcours de chasse (Grouse Cup-Trophée Verney-Carron) qui s'est déroulée sur le stand de Bois-d'Arcy (Yvelines) les 26 et 27 avril, la firme Verney-Carron a présnté le dernier modèle de sa gamme. Comme l'avait fait Manufrance il y a deux ans (*le Monde* du 9 mars 1973), la firme stéphanoise s'attaque désormais au marché des armes pour le tir sur pigeon d'argile, marché essentiellement dominé jusqu'alors par les firmes étrangères.

Cette arme de calibre 12, baptisée Parcours de chasse, est destinée, selon les constructeurs, aux chasseurs qui tirent en dehors de la saison de chasse et estiment injustifié l'achat d'un deuxième fusil. Sa principale caractéristique est sa détente unique sélective. Le passage d'une gâchette à l'autre est obtenu mécaniquement par le « pivotement » de la détente sans l'intervention du recul (inertie), comme dans les systèmes classiques. Ce procédé original peut, sur option, être adapté à tous les modèles à canons superposés avec éjecteurs automatiques de la firme.

La légèreté de l'arme — poids limité à 3,300 kilos, — si elle exclut la pratique du tir à la fosse, est un atout certain pour la chasse et le parcours de chasse, à la rigueur le skeet. La ligne de mire est matérialisée par une bande de couleur.

Le nouveau modèle Verney-Carron (référence 754) sera proposé par les armuriers au prix de 2 950 F. — M. F.

LES RESULTATS

Trophée toutes catégories : Hebditch (G.-B.), 91/100.

National, 1re catégorie : Thieullet (Ligue du Centre), 90 ; 2e catégorie : Cosson (Poitou), 79 ; 3e catégorie : Dufour (Ile-de-France), 86 ; dames : Mme Delbats (Ile-de-France), 76.

FOOTBALL. — *Le président de la Fédération internationale de football (FIFA), M. Havelange, se rendra officiellement à Pékin du 4 au 7 mai et invitera la Chine à demander son admission à la FIFA. Cette nouvelle a été confirmée à Dakar où se tient la réunion du comité exécutif de la Fédération internationale.*

JUSTICE

A GRENOBLE

Des magistrats et des avocats apportent leur soutien à plusieurs centaines de personnes victimes d'une vaste escroquerie au crédit

Grenoble. — Des consommateurs mécontents ont manifesté, samedi 26 avril, aux abords du palais de justice de Grenoble, pour protester contre les insuffisances de la réglementation en matière de credits, insuffisances mises en relief par une affaire d'escroquerie (quatre cents victimes) dans la région Rhône-Alpes. Préparée par l'Association syndicale des familles et trois autres organisations de consommateurs (Fédération des familles de France, Union féminine civique et sociale, Union départementale des associations familiales), cette manifestation avait reçu le soutien d'organisations professionnelles C.F.D.T. et C.G.T. ainsi que celui du Syndicat de la magistrature et du Syndicat des avocats de France, dont les orientations sont proches du programme commun de la gauche.

Une délégation a été reçue par le procureur général près la cour d'appel, M. André Trenaz, auquel a été remis le texte d'une motion destinée au garde des sceaux. Au cours de la réunion d'information qui précéda le défilé, le représentant du Syndicat de la magistrature, constatant que dans l'affaire en question la balance de la justice avait une fois de plus penché du côté du plus fort, a indiqué que les buts de l'action engagée par les organisations de consommateurs rejoignaient « les objectifs prioritaires du Syndicat de la magistrature », à savoir une justice accessible à tous et égale pour tous.

Dans l'affaire qui mobilise aujourd'hui les organisations de consommateurs, le scandale est au second degré, car si la justice est directement mise en cause, elle a fonctionné à cette occasion dans le respect le plus strict des règles de droit. Ce faisant, elle a, toutefois, écrasé de modestes justiciables. Pour l'un des magistrats, membre du Syndicat de la magistrature, il y a là *« une démonstration parfaite que la justice peut dans la plus parfaite légalité engendrer l'injustice »*.

L'origine de cette affaire : la faillite en 1973 d'une S.A.R.L. de La Tour-du-Pin (Isère) — la société Marlingue (1) — spécialisée dans la commercialisation des meubles et des articles ménagers. La comptabilité de l'entreprise est épluchée à cette occasion et l'on y découvre un « trou » de deux millions réalisé à partir d'une vaste escroquerie au crédit. La méthode est simple : la société emploie des démarcheurs qui, notamment dans l'Isère et la Drôme, proposent à domicile des contrats de location-vente pour des articles de la société Marlinge.

La clientèle est choisie dans les quartiers populaires ou au fond des bourgades des départements : familles nombreuses, retraités, immigrés... qui se laissent parfois séduire par l'offre et acceptent de s'endetter pour le meuble ou la machine à laver le linge dont ils rêvent. Naturellement, leur situation financière est modeste. Les vendeurs le savent et parlent aussitôt de crédit de financement : *« Ne vous préoccupez pas de ça. Signez ce contrat et on se charge de vous l'obtenir. »* Presque toujours les démarcheurs de la société s'arrangeaient pour faire signer en blanc deux et même trois contrats de financement *« au cas où ça ne marcherait pas avec la première société... »*.

La société Marlinge remplissait ensuite des formulaires, profitant pour doubler le prix du canapé-lit ou ajouter en prime un téléviseur couleurs, soit en utilisant le même contrat, soit en répartissant les fausses commandes sur deux formulaires. Naturellement les échéanciers adressés par les sociétés de crédit (Crédit-caution et Cetelem en particulier) ne correspondaient pas à la demande originale du client. *« C'est une erreur, ne vous inquiétez pas »*, écrivait simultanément la société Marlinge en s'empressant d'envoyer l'un de ses mandataires récupérer le carnet de crédit.

Lorsqu'en 1973 la « machine à escroquer » se bloqua brutalement, les sociétés de crédit se retournèrent contre les clients de la société Marlinge dans le but de récupérer leurs créances. Nombre de ses clients — pourtant certains d'avoir réglé la totalité de leurs achats par des versements réguliers à la société Marlinge — s'entendirent réclamer de nouvelles sommes équivalentes ou souvent supérieures à celles déjà payées pour un réfrigérateur ou une salle à manger dont ils n'avaient jamais vu la couleur. Malgré l'injustice flagrante que constituait ce recours, une ordonnance de référé rendue le 26 avril 1974 à la demande des créanciers par le président du tribunal de grande instance de Bourgoin autorisa les sociétés de crédit à poursuivre *« individuellement »* leurs débiteurs.

Ces poursuites furent engagées pour la plupart devant le tribunal de commerce de Lyon, qui, sans sourciller et dans le respect des pratiques commerciales, prononça des jugements assortis de l'exécution provisoire, formule qui permet à la société de crédit d'exiger le paiement immédiat des sommes réclamées et d'engager éventuellement la procédure de saisie en dépit des recours en appel.

La peur du tribunal

Dans les foyers modestes, à la surprise un peu gênée de la première sommation — *« On ne va pas nous faire payer une deuxième fois ! »* — succéda la crainte d'une éventuelle condamnation par un tribunal, et la peur de frais encore plus élevés. Nombreux, semble-t-il, furent ceux qui se plièrent devant la première assignation émanant de l'une des sociétés de crédit. Un fonctionnaire municipal de Saint-Martin-d'Hères, près de Grenoble, a ainsi versé, pour mettre fin aux tracas qu'on lui faisait, trois fois le montant d'un canapé qu'il avait réellement commandé et effectivement payé. Il a avoué qu'il avait été « pris de panique » en apprenant qu'il était cité devant un tribunal...

Engagées individuellement contre des victimes défavorisées à tous les points de vue et dispersées sur deux départements au moins, les conséquences de l'affaire Marlingue auraient pu en principe ne pas soulever de vagues. Mais des magistrats et des avocats qui participent depuis l'automne dernier à une expérience de création dans les quartiers populaires de *« groupes multiprofessionnels de défense juridique et sociale »* eurent vent des poursuites engagées contre certains habitants et les jugèrent, après examen, parfaitement *« scandaleuses »*.

L'Association syndicale des familles de Grenoble accepta de constituer un dossier et réussit à retrouver une trentaine de victimes de l'affaire Marlinge. Si pour certains les jugements sont définitifs, et ont parfois été exécutés, il n'en est pas de même pour les autres. Ce sont les consommateurs abusés que les organisations de défense veulent essayer de mettre à l'abri des retombées de cette escroqueries. C'est aussi pour elles et pour les sydicats qui les soutiennent l'occasion de dénoncer une justice qui n'a aucun égard pour les faibles, une justice qui reste pour ceux-ci, quoi qu'on en dise, parfaitement inaccessible, une justice enfin plus prompte à signer des autorisations de saisie qu'à poursuivre sérieusement et rapidement les responsables de cette affaire complexe.

B. E.

(1) Le responsable de la société, M. Martinez, a été inculpé d'escroquerie et d'abus de blanc-seing en juin 1973 ; d'abord placé sous mandat de dépôt, il a été remis en liberté.

● *L'explosion de gaz à la tour d'Argenteuil.* — A la suite de la publication, dans *le Monde* du 2 2avril, d'une « libre opinion » de M. François-Guilhem Bertrand qui écrivait : *« Trois ans après l'explosion de gaz qui s'était produite dans une des tours de l'Office d'H.L.M. d'Argenteuil... »*, le directeur de l'Office public intercommunal d'H.L.M. d'Argenteuil-Bezons nous indique que le propriétaire de la tour était en fait la société anonyme H.L.M. « la Lucille », et non l'Office d'H.L.M. d'Argenteuil.

L'affaire des fausses factures en appel à Lyon

On ne badinera pas avec la cour

De notre correspondant régional

Lyon. — La cour d'appel sera pour le moins ausi vigilante et exigeante que l'avait été le tribunal. C'est ce que peuvent se dire dès maintenant les prévenus de l'affaire dite des fausses factures de Lyon, qui se retrouvent devant elle, soit parce qu'ils l'ont eux-mêmes voulu, soit parce qu'ils y ont été contraints par des appels *a minima* du parquet.

Dès l'examen du premier dossier — car sans même qu'ait été indiqué le sort réservé aux conclusions liminaires déposées le 28 avril, on est passé, le lendemain, à l'examen du fond. — il est clairement apparu que le président, M. Jacques More, serait un interlocuteur difficile, ne mâchant pas ses mots, invitant les uns et les autres à *« ne pas tourner autour du pot »*, et montrant surtout qu'il avait étudié et parfaitement assimilé, non seulement le dossier proprement dit, mais encore les notes d'audience du débat de première instance. En mesure de déceler de la sorte les variations, les repentirs ou les atermoiements, il a signifié qu'il éprouvait peu de goût pour de tels exercices.

Au président-directeur général qui invoque, pour justifier sa méconnaissance de certaines réalités, la confiance qu'il mettait en ses collaborateurs, il a déjà rétorqué : *« Oui, je sais, dans tous ces dossiers, tout le monde faisait confiance à l'autre. Eh bien, ce sera à la cour de dire si cette confiance était ou non fondée. »*

Ceux qui ont fait les frais de cette rudesse, que le visage de M. More ne laisse pas *a priori* soupçonner, et en ont été les premiers surpris, furent les dirigeants de la société anonyme Compagnie des freins et signaux Westinghouse, MM. Félix Le Norcy, qui en fut le président-directeur général jusqu'en 1971, et Henri Potet, directeur général adjoint à l'époque des faits, et ceux de la société Usines de Bruyère, MM. Léon Lazar, Christian Billet et Georges Marx. Les deux premiers plaident coupables — comme ils l'avaient fait l'année dernière devant le tribunal — ou plus exactement indiquent que, pour les besoins d'une caisse noire, il fallait sortir de l'argent et qu'on en sortit une somme totale de 97 726 F.

Pour cela, à partir du printemps de 1968, il avait demandé à l'intermédiaire, M. Ruchon, par lequel passait la Westinghouse pour vendre à la société Usines de Bruyère ses déchets non ferreux, de se faire payer en espèces, du moins pour partie. Bref, la compagnie Westinghouse entendait vendre sans facture. Mais comme la société Usines de Bruyère avait besoin de factures pour sa comptabilité, M. Ruchon s'adressa pour les établir aux fameux facturiers lyonnais Georges Lièvre et Jean-François Dagand.

La grande question dans cette affaire, c'est de savoir si la société Usines de Bruyère s'est prêtée à l'opération d'une façon consciente ou non. Ses dirigeants, en tout cas, plaident l'innocence, la naïveté même. *« Je suis naïf, mais honnête »*, s'est écrié à plusieurs reprises M. Billet.

Le tribunal avait condamné tout le monde à dire vrai, modérément, de un à trois mois de prison avec sursis, accompagnés d'amendes allant de 10 000 à 30 000 francs. M. Aldebert, dans son réquisitoire, a approuvé cette modération et demandé, par conséquent, confirmation des peines prononcées en première instance. La défense, avec Mᵉˢ Rambaud et Jolfbois pour la société Westinghouse et Mᵉˢ Max Boiteau et Coulaud pour la société Usines de Bruyère, s'est de nouveau battue pour obtenir au moins la relaxe du délit d'abus de biens sociaux, puisque, en ce qui concerne notamment Westinghouse, il fut expliqué que les sommes de la caisse noire n'avaient d'autre but que d'obtenir par le versement de quelques « pots de vin » des marchés et d'être ainsi en mesure de concurrencer les filiales allemandes et italiennes de la même compagnie Westinghouse.

Mais déjà avait commencé le temps des redites.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

● *Dans l'affaire du prix Bride abattue*, M. Jean Michaud, premier juge d'instruction à Paris a prononcé une nouvelle inculpation mardi 29 avril. Celle-ci vise M. François Di Marino, quarante-trois ans, sans profession, transféré de Marseille, qui a été écroué à la Santé. L'inculpé a reconnu avoir accepté de faire encaisser des bordereaux gagnants du tiercé par son beau-frère, M. Eugène Ferrero, actuellement détenu à Fresnes. Ces bordereaux auraient été établis par M. Vincent Ascione, mystérieusement abattu, le 13 mars 1974, à Marseille.

D'autre part, à Toulon, les policiers de la brigade des jeux ont appréhendé, dans l'après-midi du 29 avril, deux personnes qui servaient d'intermédiaire entre le « cerveau » de l'affaire, dont l'identité n'a toujours pas été révélée, et les parieurs ; il s'agit de MM. Raymond Giroud et Alain Bellicari.

FAITS DIVERS

Le suicide d'un artisan

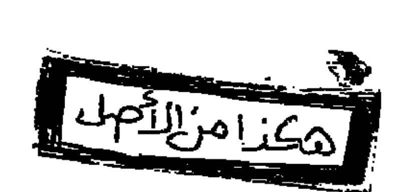
PLUS D'AUTRE SOLUTION...

Depuis plusieurs mois, M. Robert Bouyrou, un artisan tailleur de la rue de Richelieu à Paris, est sommé de verser un arriéré d'impôts de 30 000 francs. En dépit de la solide réputation qu'il s'est faite depuis près de trente ans, sa clientèle — médecins, avocats, parlementaires — devient chaque année moins nombreuse. Comme beaucoup de ses confrères, M. Bouyrou était sans illusions sur l'avenir de la profession.

Le 30 janvier dernier, un huissier établit un procès-verbal de saisie des meubles et outils de travail. Le 24 mars, M. Bouyrou reçoit une première signification de vente. Après de nombreuses démarches, il tente de faire différer la décision, mais en vain. Les services fiscaux exigent le paiement immédiat d'une somme de 10 000 francs. La saisie est fixée au 23 avril. Dans une lettre adressée à son avocat, M. Bouyrou déclare qu'il a quitté son atelier, craignant chaque jour d'y voir apposer les scellés. Il ajoute : « J'y retournerai, mais ce sera pour la dernière fois. Je n'ai plus d'autre solution. »

Lorsque, le 23 avril, l'huissier et le délégué de l'Hôtel des ventes se présentent au 46 de la rue de Richelieu, M. Bouyrou est là, au milieu de son atelier. Il s'est pendu. Il était âgé de soixante-huit ans.

● *Le meurtre de l'épouse du trésorier-payeur général d'Auvergne.* — Un jeune homme, âgé de vingt-cinq ans, M. Alain Lambert, récemment arrêté à Lyon pour un vol de vélomoteur, s'est accusé, mardi 29 avril, du meutre de Mme Marie-Hélène Casenave, épouse du trésorier-payeur général d'Auvergne, tuée le 19 février dernier près d'un village du Puy-de-Dôme. M. Lambert a donné des détails qui ont troublé les policiers. Toutefois, ces derniers continuent leurs recherches : M. Alain Lambert est considéré comme un mythomane.



Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

Deux expositions à Paris

LES HEUREUSES SURPRISES DE L'ARCHITECTURE PALLADIENNE

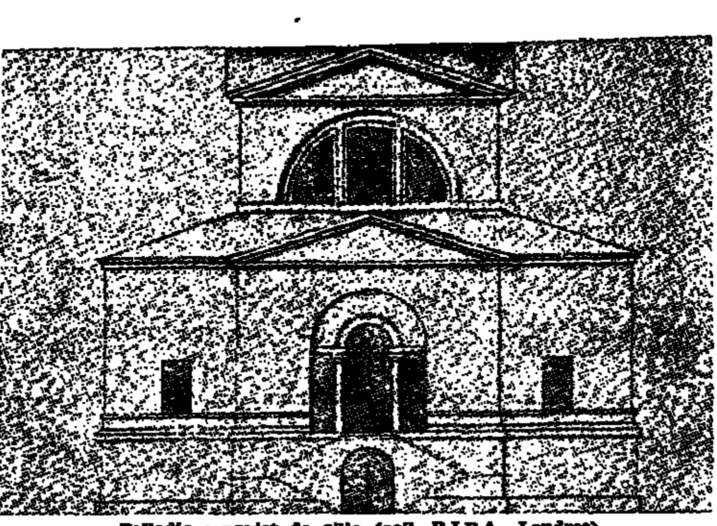
LES maquettes palladiennes de Vicence sont devenues, en deux ans, mondialement célèbres. Elles circulent de capitale en capitale, comme des marionnettes en tournée, avec un succès de curiosité pareil à celui que l'on réserve aux vedettes, et en provoquant une espèce de stimulation culturelle, un enrichissement prolongé, qui sont d'ordinaire le fruit des grandes expositions réussies. Ces treize petits chefs-d'œuvre d'ébénisterie donnent une haute idée des capacités de l'artisanat italien dans un domaine où il a toujours excellé. En engageant un grand plan de fabrication destiné à fournir, après quelques années, le matériel nécessaire à un musée permanent de l'œuvre de Palladio en miniature — qui se verra dans le hall de la basilique en 1980, — les autorités de Vicence ont pris une option originale et courageuse sur l'avenir. Tout indique qu'ils sont en passe de réussir.

C'est à la chapelle de la Sorbonne que les maquettes ont été disposées. On sera surpris de voir à quel point les pilastres corinthiens et les robustes corniches de Lemercier s'accommodent de ces bijoux de bois et les servent bien. Il y aurait un « dialogue des morts » savoureux à écrire à propos de cette rencontre entre le maître italien (mort en 1580) et l'architecte de Louis XIII (né en 1585) passé par Rome mais non par Venise et adepte d'une tradition qui ne voulait pas entendre parler de Palladio. L'espace intérieur de la chapelle, si bien appareillé, sert à merveille les modèles qui condensent les inventions de l'Italien ; un jeu de paliers et de panneaux compose un parcours plus concentré qu'à Vicence, mais avec l'axe d'une belle gradation de coupole en coupole enjambant la statue funèbre de Richelieu. Cette montée favorise l'effet si curieux de paysage lilliputien qui est l'un des charmes de l'expérience. C'est Micromégas.

On a là six villas, trois églises, trois palais... un quart, à peu près, de l'œuvre. Le spectacle est à plusieurs faces et trois impressions se mêlent. D'abord celle du survol, comme d'un hélicoptère, permettant d'apprécier la géométrie des volumes — et, comme chacun sait, on est ici au comble de la mathématique architecturale : cubes, arêtes vives, emboîtements, enfilades, rythmes répétés au métronome. Chaque maquette explicite l'ordre « mental » dont procède l'édifice, et d'autant plus vivement que plusieurs n'ont pas abouti : la villa Trissino au centre, prodigieusement révélatrice, n'a guère dépassé le jalonnage du terrain, sur un petit ressaut des monts Euganiens. La longue villa Emo surgit ainsi avec l'étirement de ses « barchesse » (les communs agricoles) comme enfilées dans le bloc central.

On bénéficie, en second lieu, du privilège d'Asmodée : les maquettes ouvrantes permettent le coup d'œil surprenant sur l'intérieur devenu accessible à la curiosité par la vertu analytique de la coupe. A quoi se mêle enfin le sentiment qu'on est en position de dialoguer avec l'architecte, comme pouvait le faire le commanditaire : le pouvoir de la maquette est d'inviter, plus que le dessin, à examiner l'agencement de l'œuvre dans le détail des articulations, le jeu des modénatures, le système des proportions..., comme si l'on pouvait encore intervenir. L'inévitable de la construction finie ne s'imposant pas, l'illusion un peu romanesque de communiquer avec l'artiste est d'autant moins absurde que dans plusieurs cas les maquettes présentent soit une œuvre qui n'a jamais été construite : cette villa de Trissino dont le gigantesque développement de 120 mètres est resté un rêve, ou la petite « villa » tirée d'un dessin (de Londres), soit une œuvre qui n'a pu être qu'en partie réalisée, comme la villa Sarego, au nord de Vérone, qui n'a qu'une demi-cour à colonnes « rustiques » — déjà bien éloquente, il est vrai — sur trois. En fait, la fabrication des maquettes a révélé plus d'un désaccord entre l'œuvre réalisée et le relevé donné par Palladio lui-même dans son recueil des quattro libri en 1570 ; des « variantes » pour telle percée, telle conclusion... ont donc dû être prévues et plus d'un modèle présente des détails modifiables : on peut ainsi s'amuser à étudier l'implantation des tours-colombiers à la villa Sarrego.

C'est donc une extraordinaire « lecture architecturale » qui est proposée avec le Palladio miniature de ces ébénisteries parfaites. La participation est assez forte pour faire oublier en faveur du seul exercice intellectuel les habituelles considérations d'époque, de clientèle et de motivations. Quelques panneaux où sont affichées des images d'édifices contemporains en Italie et en France servent surtout à faire apprécier la sobriété des partis architecturaux de Palladio et cette aptitude — qui a souvent fait penser à Bach — de moduler par répétition sur une trame apparemment inflexible. Une cellule de dessins — une trentaine, — prêtés par l'inépuisable collection de l'Institut des architectes britanniques, rappelle comment ces solutions ont été préparées, comme d'habitude, par l'étude des édifices, et pour commencer ceux des anciens. Mais on observe aussitôt que l'antiquité, pourtant étudiée de près, se ramena, au moment du travail, à des colonnes et des « idées ». Palladio savait très bien que les Romains, quinze siècles plus tôt, n'avaient jamais eu à traiter les programmes qui s'imposaient à lui, le petit maçon padouan, formé sur le tas et appelé à inventer des solutions nouvelles pour une société en changement.



Palladio : projet de villa (coll. R.I.B.A., Londres)
Baie « serlienne » au centre ; fenêtre « thermale » à l'étage.

A la découverte des Palladiens français

L'étrange — et le fascinant — avec Palladio, c'est que son œuvre, intimement liée au petit monde de la Vénétie, a bénéficié d'une extraordinaire extension cosmopolite. Le cas est à peu près unique. Toute la complexité de l'architecture européenne avec ses buts élevés, *ses obsessions, ses retours,* ses décalages... apparaît, même dans une histoire rapide du Palladianisme. Autour de 1800, dans cette province de Venise que Napoléon donne à l'Autriche, les villas sans domaines commencent à se dégrader, tandis qu'on imite d'enthousiasme leur parti aux deux extrémités de l'Occident, dans le Maryland et autour de Pétersbourg. On a là, sans conteste, une des composantes les plus explicites du patrimoine international. Louis Hautecœur l'a bien indiqué autrefois. Mais depuis une quinzaine d'années, on s'en préoccupe plus activement un peu partout. Le centre créé précisément à Vicence en 1959, et animé par le professeur R. Cevese, vise à la fois à apporter l'information aux étudiants et à regrouper les études qui se multiplient sur la nature et les modalités du palladianisme européen. Les Français n'en sont pas absents, mais il a bien fallu se rendre à l'évidence : si les palladianismes anglais, américain, russe... ont reçu toute l'attention voulue, le développement exact du phénomène en France restait presque entièrement à explorer.

Cela a été le rôle d'un groupe de jeunes historiens, dont les trouvailles sont présentées à l'hôtel de Sully : photographies, relevés, dessins... tout l'appareil nécessaire a été réuni. Cela donne un peu l'impression d'un grand jeu de cartes qui invite directement le visiteur. Même un coup d'œil rapide suffit à comprendre qu'on a là une main, pleine d'« honneurs », qui n'a pas été utilisée jusqu'ici, dans la partie internationale. Les auteurs de ce panorama, dont il serait difficile de méconnaître la nouveauté et l'intérêt, nous font ainsi partager l'alacrité fructueuse de leur enquête.

L'important était de discerner l'élément précisément palladien à l'intérêt de ce large mouvement qu'on est convenu d'appeler « néo-classique ». Comment faire, sinon en dégageant thèmes et motifs, à référence explicite ? Le pavillon de Mlle Carotte — une actrice, rivale de la Guimard — à la chaussée d'Antin (1776), tiré des archives nationales, est une variation de Brongniart sur la Rotonda ; dans une église d'Eure-et-Loir, un architecte, à peu près inconnu, Vestier compose une façade dure, frappante, et donne au confessionnal la forme de la « serlienne », ce dessin d'arcature à trois temps adopté et généralisé par Palladio. La laiterie de Méréville, dans le parc de Jeurre, par Bélanger (1785) et l'église de Bercy (Châtillon, 1823) présentent un jeu typique des frontons. Le petit amphithéâtre du Jardin des plantes par Molinos (vers 1780 ?), les châteaux du Bordelais — oui, ceux qui ont donné leur nom aux grands crus, — les monuments grandiloquents de l'Empire, les projets sérieux, un peu résignés, de la Restauration... Tout prend place ici en raison des combinaisons de formes, des partis, des solutions concrètes : masses, portiques..., qui attestent une référence incontestable à l'idole.

On est ici au-delà des changements politiques et sociaux, comme on est au-delà des différences nationales. Les exigences architecturales se situent sur un plan plus général et peut-être plus profond. Ce qui peut intriguer le sceptique, ce sont les sources de cette mode : modèles palladiens, soit, mais observés comment ? A partir de relevés *faits en Italie, à partir des publi*cations d'estampes et des recueils gravés, à partir des imitations, et surtout des copies si précoces élevées par Lord Burlington et Kent ? Tous les cas existent, et il n'est pas indifférent de constater qu'il y a beaucoup plus d'études directes par des architectes français qu'on ne le pense habituellement, de Robert de Cotte à ce fou de Lequeu, dont les variations maniaques ont droit à un cabinet amusant. L'important, c'est de saisir comment un parti architectural : les volumes à arêtes franches, la colonne tirant de haut en bas tout l'édifice..., ou un motif comme la serlienne, adopté ici, adopté là, repris, retravaillé, devient le ferment d'un grand style ; ce style un peu laborieux, si l'on n'y voit que le « retour à l'antique » et le « culte de la raison », se distingue tout de suite par la volonté de géométrie, la scansion nette, la rigueur dans la réduction de l'ornement. Il *secouait les imaginations et il* suffit de voir pour le comprendre les fronts étirés à base de serlienne prévus pour Le Havre et pour Nantes, à côté du vaste projet solennel de V. Louis pour Bor*deaux. Et tous ces théâtres* — présentés à l'Orangerie, au fond de la charmante cour de l'hôtel Sully — montrent les prolongements et finalement l'infusion de l'éclectisme sur les grands partis.

Un certain nombre d'édifices maltraités, comme l'église de Courbevoie, le pavillon de Ménilmontant et le château du Breuil en Normandie, défilent parmi les témoins. On ne devrait plus méconnaître leur intérêt, mais l'essentiel reste la démonstration qui introduit une nouvelle articulation dans nos perspectives. On se gardera de simplifier. Le palladianisme pur, alcool à haut degré, a été adopté tel quel en Angleterre, et de là aux États-Unis (le modèle français a pu compter, mais on ne sait plus très bien si Rastignac, Dordogne, vient avant ou après la Maison Blanche de Washington, D.C.) ; d'autre part, il y a l'extraordinaire extension de ce style blanc et tendu vers l'Europe orientale. Dans aucun de ces pays, le palladianisme ne rencontrait, comme en France, la résistance d'une formidable école d'architecture — celle que nous nommons : classique. Gabriel, à Trianon, comme autrefois Mansart à Marly, ou Soufflot, peuvent tenir compte de la mode ; mais ils ne sont palladiens que d'occasion.

On ne cessait de travailler sur le corps de doctrine, le savoir-faire, l'expérience, incomparables, accumulés depuis un siècle et demi, en gros depuis Salomon de Brosse et François Mansart. Cette élaboration n'avait pratiquement tenu aucun compte de Palladio. Pas d'équivalent à Inigo Jones qui, dès 1610, l'acclimatait en Grande-Bretagne. Alors ? Le palladianisme en 1780, compliqué d'ailleurs par la méditation de Piranèse, apparaissait comme une réforme de la tradition française tout entière. Et l'on eut le sentiment d'une reconquête de la nature et de la vérité, en dressant ces églises au flanc nu, ouvrant par un portique de temple dépouillé, comme au couvent de la Reine à Versailles, *en com*binant communs et demeure dans l'alignement pareil à celui de la villa Emo, que l'on observe à Saint-Louis de Montferrand, dans le bec d'Ambès. Nous avons bien *tort,* décidément, de ne pas regarder davantage l'architecture. Ne serait-ce que pour mieux nous comprendre nous-mêmes.

ANDRÉ CHASTEL.

★ Maquettes des œuvres de Palladio (modèles réduits au 1/33e, Maison Ballico, Schio), chapelle de la Sorbonne, 3, rue de la Sorbonne.

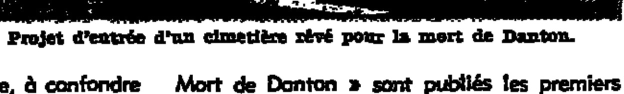
★ L'influence de Palladio en France, hôtel de Béthune-Sully, 62, rue Saint-Antoine (à partir du 2 mai).

Un numéro spécial de la revue « les Monuments historiques » contient les deux catalogues. La documentation présentée à l'hôtel Sully est l'œuvre de Mlles Malécot et M. Mosser, et de MM. P. Duboy, M. Gallet, J.-P. Mouilleseaux, D. Rabreau.

« LA MORT DE DANTON »

mise en scène par Bruno Bayen

Büchner, le révolutionnaire déçu



Projet d'entrée d'un cimetière rêvé pour la mort de Danton.

« PLUS on reconstitue minutieusement l'histoire, écrit Klossowky, plus on obtient *un effet fantasmatique.* » Dans sa mise en scène de « la Mort de Danton » — deuxième spectacle du printemps à Chaillot — Bruno Bayen cherche à obtenir une vérité historique en reconstruisant un monde intérieur. Les personnages existent au présent, venus du passé, des doutes et des anxiétés de Büchner.

« Büchner, dit Bruno Bayen, a le complexe du fuyard. Militant dans un mouvement de gauche, poursuivi, il écrit la pièce en cinq semaines pour trouver l'argent lui permettant de partir à Strasbourg, mais presque tous ses amis *sont* en prison. En 1835, un drame historique est un acte de propagande, une manière de combattre le théâtre idéaliste, l'idéalisme. Cependant, déjà en 1832, Büchner reconnaissait : « Tout ça n'est » qu'une comédie, le roi et les chambres » gouvernent, le peuple applaudit et paie. » Révolutionnaire déçu — étant bien entendu que, même déçu, il reste révolutionnaire, — Büchner utilise un moment de l'histoire pour développer une suite d'allégories, pour traiter de son temps, de sa situation personnelle. »

Sur scène, des étudiants allemands s'enchâssent dans un unique décor (de Michel Milkan). Décor d'anthracite buriné, montagne imaginaire éclairée de reflets cuivrés, sombre féerie de gravure romantique qui aurait pu se trouver sur le mur devant lequel Büchner écrivait « la Mort de Danton », et qu'en levant les yeux il zébrait d'éclairs blancs, peuplait d'apparitions. Ainsi seraient venus à lui, ainsi viennent vers nous Saint-Just, Camille Desmoulins, Lucile, Hérault de Séchelles, Robespierre, le peuple, Danton...

« Büchner, dit Bruno Bayen, regarde les bouleversements accomplis par la « Grande Révolution », compare les événements dans lesquels il est engagé, se sent pris dans un creux de l'histoire, c'est par là que nous sommes reliés à la pièce. Le creux de l'histoire est un aveuglement. En de telles périodes, on voit le retour d'appels à la jouissance, à la révolution dans la vie privée. La déception conduit à rejeter la politique pour l'esthétique de la politique, à confondre la mode et l'histoire, à épouser le reflet de *la réalité, à adopter une attitude de dandysme.* »

Gérald Robard montre un Danton nerveux, dandy réfugié dans un lourd manteau de fourrure blanche qui ne le protège pas des angoisses de l'échec. « Révolutionnaire *déçu* », perdu, *démissionnaire dès le premier* instant de la pièce, il n'a plus, semble-t-il, rien à espérer, rien à défendre. Les événements l'ont dépassé, il le sait, l'accepte avec une morgue masochiste. Son procès est un déchirement personnel, une blessure de l'histoire. Il jette des mots qui ne résoudront rien, n'arrêteront rien, des mots pour la beauté, pour l'intelligence des phrases.

Il faut que Marx arrive

« Le confondre avec Büchner, déclare Bruno Bayen, serait faire preuve de psychologisme. » Pourtant Danton exprime les ambiguïtés, la culpabilité de l'auteur. En revanche, Robespierre — dont le texte est tout entier pris à l'histoire — possède l'implacable force d'une conviction sans faille. Alain Ollivier, dur et lisse comme une pierre polie, et tout aussi indestructible, animé par une terrible volonté, machine programmée pour une seule ligne d'action, domine les hommes, à l'exception de Saint-Just. *Mais Saint-Just possède l'implacable force de l'abstraction.* Il n'est pas théoricien, il est théorie. Il intervient comme modèle du révolutionnaire idéal, Christian Rist, éphèbe élégant et grave, dont le regard transparent laisse voir une lumière d'ailleurs, lui apporte la grâce d'un archange de glace. Büchner — qui a récrit le personnage — le charge d'énoncer les données de cette « *préparation pour une révolution du rêve* », sous-titre du spectacle.

« *Le sous-titre aurait pu être : « Il faut » que Marx arrive* », dit Bruno Bayen. Büchner est un héritier du XVIIIe siècle. Il voit le matérialisme comme nécessité, non comme possibilité de transformer le monde. Il passe à côté de la lutte des classes sans pouvoir la formuler. Sept ans après « *la Mort de Danton » sont publiés les premiers écrits de Marx.*

Dans la pièce et dans le spectacle, le peuple existe par références théâtrales, par des scènes inspirées de Shakespeare, se glissant dans le déroulement des actes, comme des extraits d'une autre pièce écrite sur le même thème, mais partant d'un point *de vue différent. Le peuple réclame la* « grande fête du sang » dans des tableaux austères, où le paysage s'efface devant des groupes amers, aux couleurs éteintes, usées par la misère. Le sens du spectacle se détermine entre Saint-Just, Robespierre et Danton. *Cela tient à la personnalité des acteurs,* à leur étonnante précision, à leur talent, qui est très grand. *Mais aussi à l'acoustique de la salle, qui ne favorise pas ceux qui ne mènent pas l'action.*

« La pièce, dit encore Bruno Bayen, est construite comme un opéra, avec de longs moments arrêtés pendant lesquels les personnages s'expriment, discutent, et qui aboutissent à des temps rapides, où, en l'espace de dix répliques, l'action avance à toute vitesse. » Le metteur en scène respecte cette construction, en fait même la base de son écriture. Ecriture lucide, subtile, qui taillade les certitudes, s'enrichit des questions qu'elle soulève. « Il faut que Marx arrive, répète Bruno Bayen. Le seul choix que nous puissions faire, ici et maintenant, est celui d'une attitude critique. »

« La Mort de Danton » n'est pas un spectacle simple. Il met en danger la raison en poussant sa logique jusqu'à l'extrême limite de la raison. Bruno Bayen semble attendre un Saint-Just qui mettrait en marche les théories de Marx. Nous sommes loin du théâtre épique, loin des exposés larges et clairs. Nous sommes entraînés dans une fabuleuse machine à réfléchir, à disséquer les apparences. La maturité intellectuelle de Bruno Bayen — vingt-quatre ans — est impressionnante. Mais il n'a pas seulement l'érudition d'un aristocrate de l'intelligence, il a la vision de l'artiste, du poète, d'un Chéreau pudique qui s'interdirait de souffrir.

COLETTE GODARD.

★ Cité internationale, 21 h.

Une sélection

Cinéma

LE CŒUR ET L'ESPRIT
de Peter Davis

Prix Georges-Sadoul 1975 pour le meilleur film étranger (en même temps que la Dernière Tombe à Dimbaza, *toujours inédit), ce nouveau film de montage de Peter Davis, auteur de* the Selling of the Pentagon, *qui fit sensation à la télévision américaine, décrit le façonnement des cœurs et des esprits américains (titre original* Hearths and Minds) *par une propagande insidieuse qui saisit les jeunes citoyens des Etats-Unis, dès les bancs de l'école, pour les conduire, adultes, sur les champs de bataille d'Indochine au nom de « Dieu et mon droit ». Peter Davis retourne contre Hollywood, avec l'argent d'Hollywood — Columbia a financé, Warner distribue — et avec la technique d'Hollywood appliquée au documentaire, tout un système de matraquage idéologique d'une rare efficacité, sous les apparences du plus parfait libéralisme.*

LILY AIME-MOI
de Maurice Dugowson

Un journaliste lunaire et un boxeur sans punch tentent de remonter le moral d'un ouvrier P 3 que sa femme a quitté. Chronique quotidienne, humour en pointillé, et tendresse surréaliste : pour son premier essai au cinéma, Maurice Dugowson montre la fraîcheur de regard que peut apporter un « auteur » de télévision au grand écran. Interprétation ultra-sympathique de Jean-Michel Folon, Patrick Dewaere, Rufus et Zouzou.

HISTOIRE DE WAHARI
de Jean Monod et Vincent Blanchet

Un ethnologue, Jean Monod, un cinéaste, Vincent Blanchet, ont filmé et monté, uniquement à l'aide de sons, d'images et de couleurs, mais sans la moindre explication parlée, le mythe de la création du monde vu, et vécu quotidiennement, par les Indiens Piaroas au Venezuela. Prix Georges-Sadoul 1975, Histoire de Wahari *part de l'inconscient de prétendus sauvages pour s'adresser à l'inconscient de soi-disant civilisés, les spectateurs.*

— L'EXTRADITION, de Peter Van Gunten : *Portrait d'un révolutionnaire russe obligé de fuir son pays et hébergé en Suisse, patrie traditionnelle des réfugiés. Peter Van Gunten, Suisse alémanique, traite l'histoire en poète, en visionnaire, avec un regard glacé et passionné à la fois.*

— DIALOGUES D'EXILES, de Raul Ruiz : *le metteur en scène chilien Raul Ruiz* (Trois tristes tigres), *tournant pour la première fois en France, mélange les techniques du cinéma direct et de la fiction la plus construite pour décrire la condition de ses compatriotes en exil à Paris. Jamais sentimental, parfois cocasse, Ruiz réussit un psychodrame d'un genre assez particulier, politique au second degré, où chacun, et d'abord les Chiliens, peut projeter ses fantasmes et dégager sa propre vérité.*

— FRANKENSTEIN JUNIOR, de Mel Brooks : *Mel Brooks* (Le shérif est en prison) *fait revivre à sa manière, par une avalanche de gags, mais avec une extrême précision dans la reconstitution du film original de James Whale, le mythe de Frankenstein, qui a voulu dérober le feu du ciel, mais finit par créer un monstre très humain.*

— ALOISE, de Liliane de Kermadec : *Description d'une vie passée dans un asile psychiatrique à exécuter d'extraordinaires dessins d'« art brut » Delphine Seyrig dans le rôle d'Aloïse Porraz.*

— LE CHACAL DE NAHUELTORO, de Miguel Littin : *Un paysan illettré, auteur d'un horrible meurtre, passe en justice, se transforme, croit au bien, pour être finalement exécuté par une société dont la morale sert d'abord les gens au pouvoir.*

Théâtre

LES GOUVERNEURS DE LA ROSÉE
à la Cité universitaire

La première compagnie permanente d'actrices et d'acteurs noirs formée en France joue un découpage du célèbre roman de Jacques Roumain, poète-militant de la Résistance haïtienne. Imagination du combat, gaieté du courage : un théâtre exemplaire. Ne pas manquer, non plus, la version télévisée de Maurice Failevic (jeudi 1er mai, 20 h. 35, Antenne 2).

ANDROCLÈS ET LE LION
au TEP

Les premiers chrétiens croyaient à la vie éternelle et à la non-violence, ils s'illusionnaient. Les Romains craignaient la mort et ne croyaient en rien. Rien ne les empêchait donc de se convertir et de garder le pouvoir... Les sarcasmes de Bernard Shaw, son scepticisme ricanant, sa comédie sophistiquée en costume d'époque, époque du « peplum ».

TIMON D'ATHÈNES ET LES IKS
aux Bouffes du Nord

Les Bouffes du Nord ont à nouveau ouvert leurs portes sur leurs murs verdis, sur le délabrement de deux mondes en détresse. Les deux spectacles de Peter Brook, Timon d'Athènes *et* les Iks, *joués en alternance, racontent la faillite du libéralisme à l'occidentale, de l'aide aux pays sous-développés, vue du côté de ceux qui croient aider en achetant remerciements et flatteries, et du côté de ceux qui meurent parce qu'on a détruit leur mode de vie.*

— MARIE, à la salle des Grésillons, à Gennevilliers : *Avec* les Journées des Tourbine, *de Boulgakov,* Marie, *d'Isaac Babel, est l'œuvre soviétique la plus pénétrante sur la réaction de la bourgeoisie face à la Révolution de 1917. Mise en scène de Bernard Sobel, soviétologue minutieux.*

— ALBERTO VIDAL, au Théâtre d'Edgar : *Venu du Piccolo Teatro, compagnon de Dario Fo, Alberto Vidal est à la fois un conteur populaire et un mime à quatre dimensions. Recommandé aussi aux enfants, c'est tout dire.*

— L'AGE D'OR, à la Cartoucherie : *Première ébauche d'un théâtre neuf, aboutissement d'un travail de virtuoses et de poètes.*

— LA STATION CHAMPBAUDET, au Théâtre d'Edgar : *Un regard intelligent sur la bêtise. Le rire pulvérise les personnages de Labiche et Labiche lui-même.*

— JE SUIS LE REVE, à l'Artistic : *Elisabeth Huppert tourne et retourne la vérité enseignée par les hommes, rêve d'un monde où la féminité ne serait plus caricaturale.*

Musique

LA FORCE DU DESTIN
à l'Opéra

Sur un livret digne de Ponson du Terrail, Verdi a écrit, après Un bal masqué, *un opéra qui déchaîne les passions populaires en Italie et ailleurs, mais n'est guère connu en France. Des pages bouleversantes y voisinent avec des pages assez vulgaires. Le metteur en scène des* Vêpres siciliennes, *John Dexter, le monte à l'Opéra avec, dans les principaux rôles, Martina Arroyo, Fiorenza Cossoto, Gabriel Bacquier, Placido Domingo, Jules Bastin et Martti Talvela, sous la direction de Julius Rudel.* (Les 2, 7, 10, 13, 16, 19, 24, 27 et 30 mai.)

MARIONNETTES DE BUDAPEST

Un petit monde féerique de grande dimension sur des œuvres modernes : Petrouchka *ou* le Mandarin merveilleux, Suite de danses, *de Bartok,* Acte sans paroles, *de Beckett, et* Aventures, *de Ligeti.* (Du 5 au 17 mai, au Théâtre de la Ville.)

— THEATRES LYRIQUES : création du *Miracle à la cour,* de Gérard Rosenfeld, direction R. Giovaninetti (Opéra de Marseille, les 2, 4, 6 et 10 mai) ; *Ulysse,* de Dallapiccola, en oratorio (Maison de Radio-France, le 6 mai) ; *le Barbier de Séville,* mise en scène de J.-P. Ponnelle (Théâtre de Genève, les 6, 8, 9, 11 et 12 mai).

— TOUJOURS LES PIANISTES : Alexandre Slobodianik (Théâtre de Paris, les 6 et 7 mai, 18 h. 30) ; Anne Queffelec (Fac de droit, le 6 mai) ; Eugène Istomin (Champs-Elysées, le 6 mai) ; Eric Heidsieck (Gaveau, le 7 mai, 18 h. 45).

— CUARTETO CEDRON (Théâtre d'Orsay, le 5 mai) : *Aux sources de la chanson populaire et politique argentine.*

Disques classiques

L'INTÉGRALE BACH DE RUZICKOVA

Un nouveau monument Bach d'Erato (vingt et un disques en coffret) : l'intégrale des œuvres pour clavecin, avec tout le Clavecin bien tempéré, *par la grande Z. Ruzickova. Intrépidité infaillible, enthousiasme communicatif, dynamisme bondissant, recréent un Bach de tous les jours, vivant et superbe, sans rien perdre de son austérité altière. Une somme qu'on peut enfin lire « à livre ouvert ».*

— CANCIONES ESPANOLAS, par Teresa Berganza et Narciso Yepes (DG, 2530.504) : *La voix d'or, d'une admirable et sereine plénitude, ressuscite des trésors enfouis du Moyen Age et de la Renaissance.*

— REPERTOIRE POUR LES JEUNES FLUTISTES : œuvres de Haendel, Vivaldi, Purcell, Hotteterre, etc., par René Clemencic, flûtes à bec, et Hopkinson Smith (deux disques Harmonia Mundi, HMU 981/982) : *Un maître de la musique ancienne interprète des pièces, faciles ou difficiles, que les jeunes flûtistes pourront jouer à leur tour grâce aux partitions jointes aux disques. Une excellente initiation.*

Danse

— MUDRA A PARIS, *le 4 mai, 18 h 30* et 20 h 30 au Théâtre d'Orsay : *Maurice Béjart présente son école au cours de deux représentations exceptionnelles. Démonstration de danse et création d'un ballet :* le Poète.

— BALLET NATIONAL YOUGOSLAVE KOLO, au Théâtre de la Porte Saint-Martin : *De la Serbie au Montenegro, danses folkloriques interprétées par le plus ancien ensemble populaire de Yougoslavie.*

Variétés et pop'

CHARLES TRENET
à l'Olympia

La chanson française lui doit tout. *Boulevard des Capucines, il est revenu en très grande forme, dans un récital où les chansons ont conservé toute leur fraîcheur, respirent le siècle.*

JACQUES BERTIN
au Théâtre Mouffetard

Quelque chose d'autre dans la chanson française. Même si l'on trouve beaucoup de scories dans le tour de chant d'un chanteur que la télévision fit découvrir il y a deux ans.

RORY GALLAGHER

Un blues spontané, joué superbement avec une passion qui conduit l'Irlandais comme à l'intérieur même de cette musique et de son âme (Colmar le 2 mai, Caen le 4, Brest le 5, Le Mans le 6, Bordeaux le 7, Toulouse le 8, Marseille le 9, Lyon le 10, Grenoble le 11, Paris le 12).

DONOVAN
à l'Olympia (le 12)

Le langage du naturel. Une manière décontractée d'improviser, de faire naître une chanson.

CIRQUE D'ETE
au Nouveau Carré

Un nouveau spectacle de cirque à l'ancienne qui donne la sensation, rare sous le chapiteau, de bonheur.

Disques pop'...

— BING CROSBY (33 t. R.C.A. 751006) : *Enregistrement des années 1927 à 1931, à l'époque où Bing Crosby chantait notamment avec Paul Whiteman et son orchestre, dans lequel jouaient Bix Beiderbecke, Frankie Trumbauer et les frères Dorsey. Quelques titres de collection dont « Just a gigolo » qui fut un immense succès l'année où le krach de Wall Street provoqua plus de vingt mille suicides.*

— FRED ET ADELE ASTAIRE : « THE BAND WAGON » (33 t. R.C.A. 751 003) : *Un document. L'enregistrement original de la revue qui triompha à Broadway en 1931.*

— AMERICA : « HEARTS » (33 t. Dist. W.E.A. Filipacchi music) : *Le cinquième album d'un groupe produit par George Martin, réputé autrefois pour ses séances avec les Beatles.*

...et Jazz

— DUKE ELLINGTON : « THE WORKS » (tomes IX, X, XI, XII, R.C.A.-Victor 7002, 7047, 7072, 7094) : *Les thèmes mutateurs de 1940 :* Ko-Ko, Conga Brava, Concerto for Cootie, Bjangles, In a Mellotone, Chloe, Across the track blues, *enregistrés à Chicago et dynamisés par tous les gaillards assemblés : Nanton, Blanton, Webster, Stewart, Williams, Bigard, Hodges, Brown, cités dans l'ordre où ils apparaissent.*

— ARETHA FRANKLIN : « TWO ORIGINALS » (Atlantic 8007, distribution WEA) : *La publication groupée des deux premiers albums enregistrés par Aretha pour Atlantic. En 1967 — c'est la date — elle a vingt-cinq ans, dont huit, déjà, consacrés au disque, et pourtant elle n'a pas encore percé. King Curtis et une dizaine de musiciens de R. and B. lui font trouver ici son second souffle.*

Arts

MILLET
à Barbizon

Millet est mort il y a cent ans : l'événement sera commémoré à la rentrée par une importante exposition présentée à l'Orangerie. Mais voici déjà, organisée par le « Comité J.-F. Millet », une présentation, à la salle des fêtes de Barbizon, d'un choix d'œuvres du maître de l'Angélus et des peintres qui, avec lui, surent, dans les solitudes de la forêt de Fontainebleau, « surprendre la nature chez elle », pour parler comme Th. Gautier. Jules Dupré, Daubigny, Troyon, Brascassat, Charles Jacque, etc., et quelques artistes étrangers : l'« école » fut européenne.

PHILLIP KING
à Galliera

Un jeune sculpteur anglais à Paris. C'est un des plus « innovants » de la jeune génération qui avait, aux années 60, réinventé la sculpture anglaise autour d'Anthony de Caro. Une sculpture qui ne s'inspirerait pas de la nature, mais dont la nature serait une manière de construire des formes « ouvertes », plutôt que de les tailler. Le fer et le poids du fer y combinent de nouvelles « images » mentales qui dépassent le simple processus d'assemblage.

WAGENFELD
aux Arts décoratifs

Un spécialiste du « petit design » qui vient du Bauhaus de Weimar. Depuis un demi-siècle, Wagenfeld est le créateur inlassable d'une série de verrerie, de porcelaine et d'orfèvrerie, qui illustrent le passage aux années 20 de la création artisanale à la production de masse. Avec son parti pris d'un dessin neutre, Wagenfeld a toujours recherché la plus grande qualité dans ses travaux. Il a une profession de foi : dessiner un objet assez bon marché pour que les pauvres puissent l'acheter et assez beau pour que les plus riches désirent le posséder.

MARK DI SUVERO
aux Tuileries

Autres sculptures « ouvertes » à Paris : les constructions de l'Américain Mark Di Suvero. Cinq sculptures monumentales faites de barres de fer nature — parfois d'une portée de 20 mètres — voisinent aux Tuileries avec les chefs-d'œuvre de Coysevox, le monument Jules Ferry et autres statues du Salon 1900 que le secrétaire d'Etat à la culture voudrait déplacer pour rajeunir le décor du jardin.

LES NOUVELLES ACQUISITIONS
du Musée national d'art moderne

Avant son transfert à Beaubourg, le Musée national d'art moderne met de l'ordre dans sa collection. C'est une des plus importantes du monde. Mais elle compte des lacunes.

Depuis deux ans, ses conservateurs se sont mis en piste pour traquer le meilleur parmi les œuvres mises sur le marché, au besoin en harcelant les collectionneurs. Leur tableau de chasse compte quarante-deux œuvres, dont deux chefs-d'œuvre irrécusables : un Mondrian et un Chirico, têtes d'affiche des mouvements constructivistes et surréalistes. On y trouve également un Dali, dix Brauner (donnés par la veuve du peintre), un Gorin, un Pevsner, plusieurs Yves Klein.

Certains artistes entrent au musée pour la première fois. Une nouvelle politique d'acquisitions pour les collections nationales d'art moderne.

PALLADIO
à la chapelle de la Sorbonne et à l'Hôtel de Sully

(Lire notre article, page 13.)

FUSSLI
au Petit Palais

(Lire notre article, page 15.)

UN PHOTOGRAPHE A TURIN

Les « platines » d'Irving Penn



Portrait de Giacometti, 1951.
(Copyright by The Condé Nast Publications Inc.)

ECRIVAINS, scientifiques, musiciens, peintres, comédiens, « petits » métiers, marginaux, aborigènes : les quatre cinquièmes des cinquante photographies d'Irving Penn, de 1951 à 1974, exposées jusqu'à la fin du mois de mai à Turin, sont des portraits. Tirées aux sels de platine et de palladium, suivant le procédé mis au point par Willis, en 1873, et amélioré par des techniques modernes, ces précieuses épreuves fines et veloutées, aux noirs profonds, à la gamme de gris étendue, sont le signe d'un « pictorialisme » renaissant. Néo-pictorialisme dans la mesure où la recherche de l'épreuve unique par le tirage, la volonté d'installer un marché, donc une côte des épreuves, d'abord valorisées par le passage dans un musée, tendent à intégrer la photographie au marché — aux marchands — de la peinture. Penn vend l'un de ses platinotypes 1 000 dollars.

De Louis Jouvet à Truman Capote, en passant par Ivy Compton-Burnett, Kiesler et de Kooning, Augustus John, Francis Bacon, Barnett Newman, d'un policier new-yorkais aux « anges de l'enfer », d'une académie callipyge à une famille hippie, des hommes de boue Asaro aux enfants de Cuzco, le célèbre et l'inconnu voisinent, baignant dans la lumière du nord, réelle ou simulée. Irving Penn, né en 1917, l'un des deux grands photographes du magazine Vogue *depuis ses débuts (l'autre étant Richard Avedon), a coincé certains de ses modèles dans l'angle aigu de son studio de New-York, tel Stravinsky entourant l'oreille de sa main en cornet, ou Marcel Duchamp rictus et mince corps mains croisées. D'autres se sont tenus devant son éternel fond grisé, Cocteau en oiseau de proie, Colette en pensive Gorgone, Picasso en Andalou frileux, Giacometti en vieil écolier inquiet, Saul Steinberg en sorcier urbain. Des mitrons et un marchand de concombres parisiens, un charbonnier londonien, ont été enlevés (happés) de leur travail quotidien, farine, cucurbitacées ou suie incluses, pour être statufiés vivants, recensés. Collectionnés. Et quand les modèles n'ont pas pu aller à Penn, Penn est allé à eux, transportant appareil (un 6 × 6 reflex à double objectif) et tente-studio jusqu'au Népal, en Nouvelle-Guinée, au Maroc. Et les guerriers, les nomades, les vierges, les enfants sont entrés dans ce petit Occident ambulant, et ils ont regardé Penn, et ils ont regardé sa machine, et cet héritier de Nadar s'est penché pour faire la mise au point sur son verre dépoli.*

Le premier spectateur

Le photographe portraitiste préserve à la fois le réel et l'imaginaire des êtres, leur énigme et leur écorce. Il poursuit puis saisit le moment où, à leur culmination, sujet et objet se confondent, où photographe et photographié, par-delà la machine photographiante, se considèrent, se pèsent et se taisent. Où ce qui importe n'est ni la vérité de l'un, ni la vérité de l'autre, mais ce qui se joue, *justement, le point de fusion, de tension, de rupture où se désintègre, s'abolit la machine-trait-d'union (l'appareil conflictuel...) et que tout devient transparent. Alors ses images nous assaillent, nous submergent. Hantées, elles nous hantent, autant de l'invisible présence de celui auquel nous nous substituons, le photographe qui nous prête son regard — le premier spectateur — que de l'apparente substance du modèle qui regarde l'autre en nous — celui dont nous avons pris la place. Et c'est cet échange mystérieux, quasi magique, cette « obscure clarté » qui tombe de certaines images photographiques qui consacrent leur permanence. Chez Penn, à cet art de fixer l'informulable, s'ajoute, souvent, cette science de la pose que ses travaux de photographe de mode ont portée à la perfection. Quand il parvient — pas toujours — à trouver le geste ou l'attitude qui ne contraignent pas, ce qui s'accorde avec ce qui se noue ou se dénoue, quand il crée avec son modèle et non sur celui-ci, alors il atteint à une souveraine simplicité. A l'inverse, il arrive qu'une pose bêtement métaphorique fasse basculer le portrait dans l'anecdote, qu'un usage exagéré du grand angle place les visages, que les risques pris — le fragile équilibre entre le vif et le figé — plongent l'image dans l'académisme, qu'un métier trop sûr voile la sensibilité et neutralise cette sensation que nous avons d'un processus de desquamation.*

Dans ses photographies de mode comme dans ses nus féminins, Penn joue des contrastes accusés et de la pose « graphique » pour gommer le modèle et parvenir au signe seul, au jeu des lignes et des ombres, donnant l'image de femmes robotiques ou marmoréennes. En une photo ultra-sophistiquée, à la fois hautaine, ridicule, effrayante, le visage pur et inexpressif d'un mannequin à la bouche noire annule la réalité du palais marocain qui l'entoure. Tout sombre dans le « décor », le décorum, et cette image surgit pour questionner toutes les autres.

YVES BOURDE.

★ Galleria Civica d'Arte Moderna, 31, via Magenta 10128 Turin. Tél. : 54-18-23, 54-34-67.
★ Irving Penn, depuis son premier livre (introuvable) « Moments preserved », paru en 1960, n'avait rien publié. « Worlds in a Small Room », édité par Studio Vista, a été publié à Londres il y a quelques mois.

Füssli au Petit Palais

LE PARTI DU DIABLE

JOHANN Heinrich Füssli est né à Zurich en 1741. Son père, antiquaire, peintre, historien d'art, s'obstine à vouloir faire de lui un pasteur. Piété à la Zwingli, légendes *et peintres suisses, dessins très précoces.*

De grandes lectures, sous la direction de Bodmer, qui le présente à Lavater, le physiognomoniste chéri de Balzac : fait de lui un philologue *accompli et un libéral à l'anglaise ;* l'initie à Milton, à Dante, à Homère, à Shakespeare et aux Niebelungen, où il découvre les thèmes et les héros qui hanteront toute sa vie.

En 1761, pour s'en être pris à un bailli qui volait avec effronterie les finances du canton, Füssli doit quitter Zurich. Voyages en Allemagne, en Angleterre, en France, où il rencontre Hume et Rousseau, auprès duquel, écrit-il, il a été « *pendant quelques heures aussi heureux qu'on peut l'être* ». En 1770, il part pour l'Italie, Winckelmann et l'idéal de la beauté calme en tête. Le voilà à Rome, où il aperçoit exactement le contraire de ce que ses bons maîtres lui avaient enseigné.

Silence absolu devant l'Apollon du Belvédère et le Laocoon (un dessin de 1801-1805, n° 120, nous montre toute l'ironie que lui inspirait le second de ces chefs-d'œuvre). Raphaël Mengs ? Une nullité. Mais la découverte de sa vie : Michel-Ange, les « ignudi », les prophètes et les Sibylles de la chapelle Sixtine. Une autre découverte, moins forte sur le plan émotionnel, tout aussi importante pour son développement stylistique : le maniérisme italien (et international) dont on retrouve l'influence dans les attitudes de ses personnages et dans ses procédés de composition.

Quant à l'art antique, il semble n'en avoir eu qu'une connaissance assez distraite, utilisant à l'occasion, et de la façon la plus bizarre, un motif homosexuel inspiré d'un vase grec pour illustrer une scène de *Hamlet* (n°s 85 et 85a), mais la seule présence véritablement romaine que l'on sente dans son œuvre est celle de quelques Hercule d'assez basse époque ou des Dioscures de la place du Quirinal qui lui ont fourni le modèle de la plupart de ses personnages masculins (n°s 29, 75 et 109). En tout cas, *Finis Helvetiae* et un dessin de 1778 (n° 11) nous le montrent en héros antique faisant ces be*soins sur une chaise percée qui* symbolise la Suisse, cependant qu'un phallus ailé s'envole vers sa chère Italie. Le patriotisme confédéral n'est cependant pas tout à fait mort en lui, puisqu'il commence l'année suivante le *Serment sur le Rütli,* le plus fameux serment de la fin du siècle avant celui des Horaces, qui est évoqué ici par un fort beau dessin et que vous pouvez aller voir, si le cœur vous en dit, à l'hôtel de ville de Zurich.

Mais c'est l'Angleterre qu'il lui faut, et Londres lui réserve un accueil triomphal lorsqu'il y expose, en 1781, *le Cauchemar,* une de ces œuvres d'interprétation impossible (celle qui y voit l'expression d'une mésaventure sentimentale de l'artiste n'est guère convaincante) mais d'une étrangeté si percutante qu'on mesure la distance qui sépare Füssli de tant de laborieux « claqueurs de rêve » d'hier et d'aujourd'hui. Füssli *est désormais à pied d'œuvre : il ne changera plus de style ni de pays* et il est reçu, en 1788, à la Royal Academy avec un tableau, *Thor luttant contre le serpent Midgard,* qui montre bien l'excentricité du goût anglais de l'époque par rapport à la réserve « romaine », à la simplicité épique du néo-classicisme continental.

Entrer dans les détails d'une œuvre aussi foisonnante est impossible, et le plus sage est de s'en remettre au catalogue, au parcours de l'exposition, où, plutôt que selon l'ordre chronologique, tableaux et dessins ont été très judicieusement groupés par thèmes : l'Antiquité, Dante, Shakespeare, la Bible, « Légendes et poèmes anglais et germaniques » (Walter Scott, Cower, l'Oberon de Wieland, Ondine, les Niebelungen) et, *last but not least,* les « Figures féminines ». Ah ! les femmes de Füssli ! Quel sujet, quelle affaire ! On *voudrait ne parler que de cela,* mais nos obligations rédactionnelles nous invitent à formuler quelques remar-

Le surmoi de papa

L'Antiquité ? Eschyle et Homère. On se massacre, on s'arrache la tête, on se crève les yeux, on hurle à la mort et on se châtre avec une énergie exemplaire. Un très beau tableau : *Didon sur le bûcher.* Quelques dessins *(Les Erynnies autour du corps d'Eriphile,* la *Mort de Caius Gracchus)* dont la dignité stoïcienne est agréablement relevée d'un soupçon d'hystérie préromantique.

Mais surtout l'humour, le clin d'œil, des barbus à vous donner le fou rire (n°s 37 et 40). Même dans l'expression de l'horreur, la subtilité intellectuelle de Füssli lui *permet* de garder les distances nécessaires : c'est ce qui distingue son interprétation de l'Antiquité de celle, par *exemple,* de Leconte de Lisle, un homme sympathique mais tellement bête. On s'en persuadera en regardant le dessin où Ulysse rend aux Grées leur œil unique (n° 53, un seul œil pour trois personnes, quelle intéressante transposition structurale de la Sainte Trinité !), ou *les Filles de Pandaréos* (n° 39) dont « les poses voluptueuses, dit M. Gert Schiff, sont dignes d'une opérette d'Offenbach et manifestent une grande ironie dans l'illustration par Füssli de la mythologie grecque. »

La Bible, Milton, Dante ? C'est moins bien. Visiblement, il n'y croit guère, *malgré tout le mal* qu'il s'est donné pour peindre une « Milton Gallery » parallèle à la « Shakespeare Gallery » de Boydell, et les barbes, les cheveux hérissés à la Blake manquent ici déplorablement d'humour. Quelques très beaux des*sins tout de même : la Vision du Lazaret* et *Dante et Virgile aux enfers* où l'on voit, détail charmant, deux crânes s'entre-dévorer sous les pieds de deux colosses de psychanalyse (voir aussi sur ce point le n° 10 : *l'Artiste ému par la grandeur des ruines antiques* et par le surmoi de papa).

Shakespeare ? Le voici à son affaire. Macbeth, lady Macbeth, les poignards, les sorcières, *I have done the deed,* les spectres qui assassinent Richard III et ce fantastique dessin où l'on voit Garrick, le plus grand acteur shakespearien de l'époque, tout tordu de haine et de désir, se préparer à séduire la veuve de l'héritier royal qu'il vient *d'assassiner avec, délégué provi*soire de la justice poursuivant le crime ou inattention du régisseur, un roquet furibond qui aboie au premier plan.

Mais Shakespeare, c'est aussi l'étrange baiser de Roméo et Juliette (n° 89), un de ses dessins les plus forts, le charme bizarre, Directoire, presque mondain de Hamlet rendant visite à Ophélie (n° 86), et surtout Bottom, Puck, Fleur des Pois, Toile d'araignée, les elfes et les folles amoureuses du *Songe d'une nuit d'été.* Les deux tableaux qui montrent le réveil de Titania sont des œuvres trop célèbres pour qu'on s'attarde à les commenter, mais on ne se lassera pas d'y découvrir ce petit peuple de fées à l'anglaise, minuscules, boiteuses, égrillardes, dont la miss Mowcher de *David Copperfield* est le dernier exemplaire.

Passons sur Oberon, Ondine, Walter Scott et même Edmund Spencer, malgré *le Réveil du berger* et ce dessin délicieusement lascif et super-maniériste où l'on voit la reine des fées apparaissant au roi Arthur (n° 145). Et venons-en aux Niebelungen.

D'implacables furies

C'est là que les choses se corsent et que la psychanalyse a son mot à dire (elle le dit d'ailleurs, fort bien dans la préface du catalogue). Toutes les femmes de Füssli sont des monstres, d'implacables furies ricanantes et castratrices (voir sa Dalila, n° 22), mais c'est évidemment dans la mythologie allemande qu'il devait trouver le degré de robustesse et d'énergie musculaire convenant à la pleine expression de leur personnalité. Le résultat est incroyable, et, si vous allez voir en famille cette exposition, des dessins comme *Kriemhilde montrant à Hagen l'anneau des Niebelungen, Kriemhilde montrant à Hagen la tête de Gunther,* ou Brunhilde observant, la chameau, Gunther suspendu au plafond (c'est leur nuit de noces, *mais elle ne veut pas coucher avec lui*), sont des spectacles, que vous devez absolument épargner à vos enfants.

La féminité n'est pas toujours chez Füssli aussi redoutable. Elle peut *même prendre les aspects d'une* rare séduction, ainsi dans les portraits de sa femme qui sont exposés dans la dernière salle. Mais le regard de Mme Füssli est celui de Méduse, et il y a ausi dans cette der*nière salle toute une série de viragos,* de Jézabel empanachées, de courtisanes orgueilleusement dressées en Junon implacables qui en disent long sur les orientations intimes du peintre.

Il y a *même, déjà, quelques* « femmes damnées ». Ainsi dans ce dessin qui nous montre un cheval s'enfuyant par la fenêtre d'une chambre où sont couchées deux jeunes femmes peut-être moins tranquillement occupées à leurs plaisirs que les amies de Lautrec. Mais nous ne sommes qu'en 1810, il ne faut pas trop en demander : le symbole est assez clair et la pauvre bête a été visiblement découragée par l'inutilité de ses efforts de rééducation.

Et il y a surtout ces invraisemblables, ces ahurissantes chevelures, ces pyramides de boucles, de bigoudis, de papillotes huilées, collées, étagées en *jardins suspendus* qui crêtent la tête de ses héroïnes. Satire des modes du temps ? C'est trop vite dit. La chevelure, on le sait, est un symbole sexuel, phallique, et ce n'est pas pour rien qu'Achille *se coupe des cheveux en dansant* la gigue autour du corps de Patrocle. Or le phallus ne semble pas être chez Füssli un attribut masculin. N'entrons pas dans des détails qui pourraient choquer et contentons-nous de remarquer, avec Gert Schiff, que ce qui fait défaut aux hommes, on le retrouve dans la tête et la coiffure de ces dames, surtout lorsqu'elles sont vues de dos. C'est peut-être dans cette expression indirecte d'une angoisse primitive bien connue des analystes que se trouve la clef de l'enfer de Füssli.

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Johann Heinrich Füssli (1741-1825). Musée du Petit Palais. Jusqu'au 20 juillet. *Catalogue de Gert Schiff.*

EN BREF

[illegible] présente [illegible] mai, *sous* le [illegible] cinéma », [illegible] consacrée [illegible] différent. Seront [illegible] bien des films de [illegible]-garde américaine (Jonas [illegible] et ses *Journaux*, Gregory Markopoulos et *Twice a Man*, primé à Knokke-le-Zoute, Andy Warhol et *Lonesome Cowboys* avec Viva), que des œuvres de Godard, Rivette, Marguerite Duras et Philippe Garrel. Ces deux derniers seront présents à Digne.

De leur côté, le musée des Augustins et la cinémathèque de Toulouse inaugurent ce mercredi une exposition sur le thème « La France des années 30 vue par son cinéma », avec un choix de trois cents photos de films français de fiction de l'époque 1930-1940, classées par thème. Le lundi 5 mai la cinémathèque inaugurera avec *César*, de Marcel Pagnol, à la salle Montaigne, une rétrospective de films sur le même sujet.

L. M.

★ *Pour un autre cinéma*, Digne, tél. : 11-24.

★ *La France des années 30*, Toulouse, tél. : 48-90-75.

Commémorations

RAVEL A NEW-YORK

Mme Giscard d'Estaing présidera le 14 mai, un hommage à Maurice Ravel. La cérémonie aura lieu à New-York. Elle réunira également l'épouse du président des Etats-Unis, Mme Gérald Ford, le vice-président Nelson Rockefeller et sa femme, pour la soirée de gala qui ouvrira une série de manifestations consacrées au compositeur français par le New-York City Ballet.

Les trois programmes, qui se succéderont chaque semaine jusqu'à la fin du mois de mai, comprendront au total treize nouveaux ballets réglés, notamment, par Balanchine, Jérôme Robbins et Jacques d'Amboise. Les hôtes français du festival seront accueillis à New-York par la comtesse Guy de Brantes.

Vient de paraître

★ « LIBERER LA MUSIQUE », par Jean-Claude Lartigot et Eric Sprogis.

Une analyse socio-économique des rapports de la musique avec le « système » soutenue par une réflexion politique neuve et nécessaire : quelques vérités bonnes à dire... mais qui ne plairont pas à tout le monde.

(Editions Universitaires, 168 p., 28 F.).

« CLARA HASKIL », par Jérôme Spycket.

Une biographie détaillée et de nombreux témoignages sur l'une des plus grandes pianistes de la génération d'après-guerre, mozartienne incontestée, morte en 1960.

(Payot Lausanne, 280 p., 69 F.).

Culture

LE CINÉMA FRANÇAIS A ALGER

Organisé par la cinémathèque algérienne, le mois du cinéma français, « de la nouvelle vague à aujourd'hui », s'achève ce mercredi. Aux cinq projections régulièrement programmées, se sont ajoutées des conférences, des « tables rondes » animées par des cinéastes et des critiques (Jean-Louis Bory, Serge Daney, Serge Toubiana, Guy Hennebelle, Jean-Patrick Lebel, Ignacio Ramonet... des débats avec les réalisateurs ou les acteurs. La réalisation de ce festival est due à une petite équipe groupée autour d'Ahmed Hocine, directeur du Centre algérien cinématographique et créateur de la cinémathèque.

Le cycle présenté complète celui qui avait été consacré en 1967 aux « Images du cinéma français de Méliès à Godard ». « *Il y a une école spécifique qui se développe actuellement en France*, dit Ahmed Hocine. *Elle est mal connue en Algérie et nous avons voulu la faire découvrir à notre public en favorisant les face-à-face* ». Au total, quelque deux cents films auront été projetés, dont une centaine pour la première fois en Algérie. *La Brigade*, de René Gilson, aura même été une première mondiale.

Dans une salle en sous-sol — trois cent trente places — de la rue Larbi-Ben-Mhidi (ex-rue d'Isly), les cinéphiles s'engouffrent à chaque séance. Il ne leur en coûte que 3 dinars (3,60 F). Mais ils ne sont pas seuls. Ainsi pour *Histoires d'A.* de Charles Belmont, on comptait cent cinquante femmes et des travailleurs qui n'étaient pas, pour la plupart, des habitués de la cinémathèque.

Les films favorisant une réflexion politique ou idéologique sont les plus appréciés. Ainsi, à partir du thème de la Résistance française et de la récupération des luttes pour l'indépendance, traité dans *la Brigade*, le public est passé à la révolution algérienne.

Ont été représentés divers groupes de cinéma militant comme Iskra (Paul Bourron et Christine Langlois), GREC (Christine Kesterberg), Unicité avec J.-P. Lebel qui a fait une conférence sur « cinéma et idéologie ». Le collectif ciné-lutte (Richard Compans) a présenté deux films dont *Margoline*, qui relate la lutte des travailleurs immigrés en grève. « *Les pseudo-intellectuels de la cinémathèque ont été gênés*, écrit le critique d'*El Moudjahid*, *que ce soient des Français qui fassent ces films.* »

Mais était-il nécessaire, quand de tels sujets sont abordés, que le contenu l'emporte sur la forme ? Comme l'a écrit Joseph Losey dans le Livre d'or de la cinémathèque : « *Le cinéma est une arme, mais seulement quand il est aussi un art.* »

PAUL BALTA.

Expositions

LA PEINTURE MUSICALE DE PATRICE LOBUT

Un jeune peintre qui aime la musique. Lorsqu'il travaille, il y a toujours une bande magnétique qui se déroule : les sons stimulent le geste de l'artiste qui agit sur la toile lorsqu'il peint. C'est ainsi que certains des tableaux exposés galerie Arts-Contacts portent des noms de morceaux de musique : *les Quatre Saisons* et *les Indes galantes*, de Rameau, l'ouverture de *Tannhäuser* et même *la Marseillaise*...

Rien de singulier en cela : presque tous les « abstraits » ne peignent qu'accompagnés de musique. Mais il vaut mieux ne pas faire de la peinture un accompagnement de la musique et tenter de trouver en traits et en couleurs des équivalences de sons, d'harmonies et d'assonances. Bien qu'il le dise, c'est moins la musique que l'expérience qu'il en a sur le moment, à chaud, que le peintre nous donne à voir.

Et c'est dans la même ligne que Patrice Lobut peint l'Afrique, un peu comme Mathieu, qu'il admire, « peignait » tel ou tel pays dans ses affiches qui veulent symboliser une culture et une sensibilité nationale. Mais ce jeune peintre de 25 ans, né à Nantes où il avait déjà exposé au musée, n'est jamais plus convaincant que lorsqu'il parvient à faire passer dans de grandes trajectoires colorées la tension même du travail. C'est le cas de cette vaste toile sur fond jaune avec le panache de sa grande écriture noire, dans la tradition de la peinture abstraite en France.

J. M.

★ Galerie Arts-Contacts, 31, rue du Colisée.

Livres

JANIS JOPLIN

Janis Joplin était la démesure. Elle fut la plus grande chanteuse de rock des années 60. Elle est morte il y a cinq ans déjà d'une *overdose* d'héroïne, moins d'un mois après Jimi Hendrix. Son influence aujourd'hui est sensible sur d'autres chanteuses comme Maggie Bell.

L'américaine Myra Friedman lui consacre une biographie bien documentée, vivante, sensible, trace le portrait d'une jeune femme instable, inquiète, rend le climat des années 60 dans le milieu rock américain.

C. F.

★ Ed. Albin Michel. Rock and Folk. Traduit par Philippe Garnier.

Musique

RENCONTRES A METZ

Les prochaines Rencontres internationales d'art contemporain de Metz se dérouleront en deux sessions : du 20 au 23 novembre, et les 28 et 29 février 1976 (avec l'orchestre de Radio-Stuttgart, dirigé par P. Boulez et M. Gielen). Mais l'action de ses organisateurs et de diverses associations de Metz en faveur de la musique contemporaine ne se limite pas à ce festival.

Le Groupe instrumental du Centre européen pour la recherche musicale a entrepris une animation dans toute la Lorraine. Récemment, quatre soirées ont été organisées par l'université et l'école d'ingénieurs de Metz au campus universitaire, avec en particulier la projection d'un film sur *Alphabet pour Liège* de Stockhausen, une soirée de musique indienne et un concert du « R.S.V.P.-Ensemble », quatre instrumentistes américains, allemands et français, dans un programme d'avant-garde qui alliait recherches sonores et théâtralisation.

D'autres manifestations sont prévues prochainement, notamment une journée du Groupe de recherches musicales de Paris, le 6 mai, ainsi qu'une présentation d'œuvres pour synthétiseur. Enfin, la classe d'écriture de Claude Lefebvre au conservatoire de Metz est devenue un centre d'information ouvert au public, en attendant l'auditorium qui permettra de donner plus de possibilités à cette action continue en faveur de la musique d'aujourd'hui.

GÉRARD CONDÉ.

TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DES JEUNESSES MUSICALES

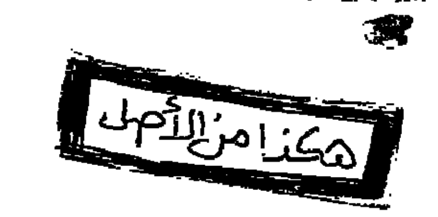
Le congrès mondial de la Fédération internationale des jeunesses musicales se tiendra à Paris au mois d'août, avec la participation de l'Orchestre mondial des jeunesses musicales sur le thème « La musique et l'enfant ». Des musiciens seront invités, afin d'être les intermédiaires privilégiés entre l'enfant et le monde musical. Dix pays proposent une animation musicale : folklore, orchestre dans la rue, exécution collective par les enfants d'un « mini-opéra » composé par Malcolm Williamson, reportage sur la galerie sonore, mime, fabrication d'instruments de musique, etc. Le congrès se terminera par une animation donnée au château de Versailles : des œuvres du dix-septième siècle seront interprétées par des ensembles français et des formations de l'Orchestre mondial.

L'Orchestre mondial, qui a été présenté par son fondateur, M. Lefebvre, président du Centre culturel canadien, réunit chaque année une centaine de jeunes artistes du monde entier. Il se réunira au mois de juillet, en Belgique, sous la direction de Jean Martinon et sera à Paris le 20 août. Le violoniste Henrik Szering interprétera le *Deuxième Concerto pour violon*, de Jean Martinon, avec cette formation.

VOTRE TABLE CE SOIR

Restaurant	Description
CHEZ CLOVIS 233-97-07 33, rue Berger, 1er, au cœur Halles	Terrines maison, from. tête, fricand. d'Auvergne, coquil. St-Jacques la « Côte Bœuf », tête veau gribiche, onglet échaloté. Coupetade auvergnate, clafoutis maison, 35-40 F. V.S. non compris.
AUX PERROQUETS 236-37-26 84, r. Saint-Honoré, 1er F. dim.	Ouv. jour et nuit, sauf samedi et dimanche. Cadre bistrot. Spécialités béarnaises. Confit d'oie 24 F. Boudin d. Pyrénées 10 F. Rosé de Béarn.
NOCES DE JEANNETTE 742-05-90 14, r. Favart, 2e (face Opéra Comiq.)	Terrine canard pistaches. Jambonnette volaille farcie. Ris veau gd-mère Turbot grillé. Côte bœuf herbes. Glaces. 38 à 53 F. Vin discrétion. Snc
LE TOURTOUR 887-82-48 20, rue Quincampoix, 75004. T.l.j.	Un menu unique à 30 F Sc signé Claude Verger. Servi jusqu'à 1 heure du matin dans une vieille maison des Halles.
LE BOUCANIER 033-53-79 ★ 11, rue J.-Chaplain, 5e (Discothèque au sous-sol)	Crêpes, fruits de mer. Filet de sole champagne. Agneau lait à la libanaise. Spéc. internat. 40 à 65 F et carte. Soupers jusqu'à l'aube. T.l.s. au piano Robert Herman. Charlotte Leslie. Toni et Carmélo.
ARCADIE 265-89-45 49, fg Saint-Honoré, 8e F. dim.	De 7 h. mat. à minuit. Spéc. de saumons fumés. Poissons. Viandes grillées. Menu 35 F avec spéc. du jour et bière artisanale brassée dans une ferme.
ALEXANDRE 720-17-82 53, avenue George-V, 8e F. dim.	De midi à minuit. Très belle terrasse ouverte sur les Champs-Elysées. Spéc. : quartier d'agneau 75 F (pour 2). Aloyau grillé 78 F (pour 2).
CLUB HOUSE 265-27-67 29-31, pl. de la Madeleine, 8e	Ses 2 formules : rez-de-chauss., PUB, grill. Ouv. jour et nuit ; premier étage, rest. vue panoram. Ses spéc. : confit de porc aux cèpes, magret de canard. Menu gastro 58 F V.S.c. Cave de qualité. Park. en sous-sol.
TROU DANS LE MUR OPE 66-63 23, bd des Capucines, 9e F. dim.	Dans le calme de ses vieilles voûtes. Spécialités régionales. Soupe de poissons, terrines maison, vins du terroir en pichet.
LE LOUIS-XIV 208-5656 8, bd Saint-Denis, 10e F. mardi	Assiette fruits de mer. Gigue de chevreuil. Purée de marrons. Airelles. Plat. fromages Crêpe flamb. Gd Marnier. Bourgogne. 70 à 100 F. VSnc.
TOUR SAINT-DENIS 770-73-31 1, bd de Strasbourg, 10e T.l.j.	Jusqu'à 2 h. du matin. Gratinée 6,50 F. Sa choucroute spéciale 14 F. Coquille Saint-Jacques « Régina », 19 F. Escargots aux avelines, 18 F. Sa bavette à l'échalote, 16 F., et son menu 24 F Bois. et serv. comp.
CHEZ VINCENT NOR. 21-27 ★ 4, r. Saint-Laurent, 10e F. lundi	Dans le cadre typique d'une Hacienda... Diners dansants aux chandel. Attractions avec LOS MUCHACHOS. Spécialités espagnoles et franç.
TERMINUS NORD 824-48-72 23, rue de Dunkerque, 75010	Brasserie 1925. T.l.j. de 11 à 0 h. 15. Spécialités Alsaciennes. Foie gras frais gelée au Riesling 17 F. Choucroute. Jarret.
LE COLIBRI 346-69-59 ● 216, r. Faubourg-Saint-Antoine, 12e	Punch coco. Boudin antillais. Accras. Matété de crabe. Colombo de porc. Sorbet au coco. 50 à 60 F. Vin et service compris.
AU PRESSOIR 344-38-21 257, av. Daumesnil, 12e F. lundi	Terrine de brochet homardine, feuilleté aux pointes d'asperges, quart de filet au coulis de truffe. Feuilleté aux fraises, 50 F. V.S. non compr.
CHEZ JACQUES 343-97-39 62, r. Crozatier, 12e F. sam. soir et d.	La frisée aux lardons, les filets de maquereau, la bavette d'aloyau aux échalotes, le pavé du poivre flambé, la coupe mexic. 35 F V.S. n.c.
LES VIEUX METIERS 585-90-03 ● 13, bd Auguste-Blanqui, 13e P.l.	Gratin crabes. Poulardes-morilles. Plateau fromages. Salade. Glace et pâtisseries maison. Sancerre de Salmon Christian. Saumur Breze 1969 Comte de Colbert. 50 à 90 F Sc. Vieille cave. Souper aux chandelles

● Ambiance musicale ou orchestre — ★ Spectacle en soirée.



L'ACTUALITÉ CULTURELLE

Le Festival de Nancy raconté par ses prospecteurs

L'époque est dépassée où le théâtre européen cherchait ailleurs la « connaissance », rejetait en bloc sa culture et ses racines, adoptait une attitude masochiste. L'époque doit être dépassée où l'« art nègre » nous parvenait à travers le music-hall et les affiches touristiques pour rêves d'évasion. Les troupes qui viennent à Nancy exposent comment deux continents cherchent leur langage. Deux des prospecteurs du Festival racontent ici leurs recherches dans ces deux continents.

EUROPE

Le refus du pessimisme

PIERRE-JEAN VALENTIN a une formation de comédien. Il a été assistant metteur en scène à Bâle, à Bochum, à Munich; il a travaillé au cirque Gruss. Apprenant qu'il connaissait parfaitement le théâtre en Suisse et en Allemagne, Lew Bogdan lui a confié la prospection dans ces deux pays, ainsi qu'en Pologne, en Roumanie, en Bulgarie, en Tchécoslovaquie, en Allemagne de l'Ouest et en Hollande. Pierre-Jean Valentin est également allé en Autriche, mais il n'y a rien vu pouvant convenir au Festival de Nancy. En Allemagne de l'Est, il aurait aimé inviter les stagiaires de la Volksbuhne, mais leur spectacle, *Splendeur et mort de Joaquim Murieta*, doit participer à la saison du Théâtre des Nations, à Varsovie, et la programmation ne leur permet pas de s'absenter trop souvent. Pierre-Jean Valentin n'a pas pu non plus inviter en Roumanie un groupe populaire et un marionnettiste de foire. « *Je pense*, dit-il, *que les autorités ne tiennent pas à ce qu'on les déplace, surtout si on n'invite aucune troupe officielle.* »

Dans les pays de l'Est, qu'il découvrait, Pierre-Jean Valentin a été frappé par l'importance accordée à la communication. « *Entre ceux qui décident et ceux qui créent, il n'y a pas de rupture ; il n'y en a pas non plus entre les formes populaires, le théâtre étudiant et professionnel. Surtout en Pologne et en Tchécoslovaquie. Si, ces dernières années, on a pu voir une certaine complaisance, un apitoiement sur soi-même, les jeunes aujourd'hui refusent cette attitude. On ne peut pas parler d'optimisme, mais de refus du pessimisme.* »

Par goût personnel, Pierre-Jean Valentin s'intéresse davantage à un théâtre d'ouverture sur la vie qu'aux recherches de laboratoires : « *On assiste*, dit-il, *aux derniers spasmes de l'expression corporelle. D'autre part, la fonction du théâtre n'est plus l'information, mais l'indication d'un comportement politique.* »

De Pologne, vient le Théâtre Stu, qui avait présenté deux spectacles en 1973; cette ancienne troupe universitaire passée professionnelle donne *Exodus*. Le Théâtre 77 de Lodz, un groupe d'animation, « *brutal, parfois brouillon, mais sans concession* », joue *Retrospectiva*, sur un thème de Gombrowicz : la jeunesse polonaise doit-elle ou non refuser son passé ?

La Tchécoslovaquie envoie le Theatre Divaldo na Provarku de Brno, un collectif extrêmement professionnel qui travaille sur la comedia dell'art et le clown. « *Je n'ai rien vu à Prague*, dit Pierre-Jean Valentin, *si ce n'est un grand nombre de pièces de Tchekhov. La province est certainement plus vivante que la capitale.* »

De Bulgarie viennent un théâtre de marionnettes et de pantomime réalisé par des enfants et les Kukeri, groupe de paysans qui, dans la nuit du 13 au 14 janvier, masqués de peaux et de plumes, vont de village en village pour célébrer la nouvelle année.

En Allemagne de l'Ouest, Pierre-Jean Valentin a constaté un renouveau du cabaret politique cher à Brecht, mais inexportable, incompréhensible si l'on ne peut saisir les perpétuelles allusions, les perpétuelles déformations de langage. A Berlin, il n'a pu inviter la Schaubühne (Peter Stein), dont les déplacements sont trop coûteux, et il n'a pu voir non plus le groupe créé par Armand Gatti, mais il a invité le Theatre Manufakture (le théâtre d'usine). A Munich, il a invité le Rote Rube, troupe très politisée qui travaille aussi bien dans les cabarets que dans la rue ou dans les comités d'entreprise. Enfin, le Théâtre de Bochum vient avec *le Roi Lear*, dans la mise en scène de Zadek.

La Hollande, et surtout le Théâtre Mikri d'Amsterdam, est un point de rencontre international. C'est là que des contacts ont été pris avec Pip Simmons, qui présente avec son nouveau groupe un spectacle extrêmement violent sur les camps de concentration. Et, avec la Camera Obscura, troupe en majorité américaine, dont les recherches portent sur le jeu du comédien « *vu comme à travers un microscope* ».

Le Festival a également invité un groupe hollandais, le Verk, collectif militant d'intervention, d'une parfaite cohésion idéologique et technique, qui va étudier le Festival de Nancy, et dans les derniers jours mettre en spectacle le résultat de ses réflexions.

Enfin, en Suisse, Pierre-Jean Valentin a choisi une pièce de Michel Viala, *Séances*, jouée par un café-théâtre de Genève attaché au Théâtre de Carouge : « *Elle est très représentative des anxiétés suisses* », dit-il.

AFRIQUE

Un monde de représentation

C'EST Michel Boudon qui s'est occupé de la prospection en Afrique. Aux alentours de 1968, il animait un groupe qui contestait l'institution et se vouait au théâtre de la cruauté. En 1968, il a travaillé sur les possibilités d'intervention de rue, puis, dans le 20e arrondissement, il s'est consacré au jeu dramatique avec les enfants, à l'étude des traditions orales avec des travailleurs immigrés. En 1971, il part au Zaïre comme assistant technique à la coopération. Cette année, il a parcouru dix-sept pays en cinq mois, pour le compte du Festival de Nancy.

« *L'intérêt de cette démarche*, dit Michel Boudon, *est de faire savoir que l'Afrique est une mosaïque culturelle, de trouver des formes de spectacles qui traduisent cette complexité. Il n'y a rien de commun entre, par exemple, le Zaïre, le Cameroun ou Madagascar, mais, comme l'écrit Duvignaud : « L'Afrique est » un monde en représentation. » Toute manifestation de caractère traditionnel, tout ce qui rythme la vie sociale est occasion de spectacle. Donc, il ne faut pas chercher des troupes « théâtrales » au sens occidental, ne pas s'attarder dans les grandes villes, où le travail reflète la mentalité des nouvelles bourgeoisies, mais voir comment les gens vivent le spectacle, voir des manifestations spectaculaires de groupe.*

» *La difficulté est double. On trouve des informations auprès des stations de radios, qui toutes possèdent des sections de recherche en direction des cultures traditionnelles, mais, il faut bien le savoir, on vous montre ce qu'on veut bien vous montrer. Se diriger juste, ne pas perdre de temps, est une question de « feeling ». De plus, quand on se trouve devant une troupe de villageois, comment les convaincre ? Ils ne connaissent pas le Festival de Nancy et ne peuvent pas payer leur voyage. Donc, il faut négocier avec les divers ministères des divers pays, avec la coopération. Je pensais inviter treize groupes. Je me suis vu obligé d'en réduire le nombre. Quand ils reviendront, ils seront investis de nouveaux pouvoirs, et c'est important : le tourisme et le système actuel de vie tuent l'enseignement de la tradition, dont le régime de base est initiatique, ce qui suppose que les enfants n'aillent pas à l'école. Se déplacer apportera peut-être aux anciens les moyens de trouver des solutions.* »

Parmi les troupes choisies par Michel Boudon viendront le Grand Ballet Malien, premier prix au Festival des arts nègres et au Festival panafricain d'Alger. On peut compter également sur les Zinder (Niger), un collectif qui travaille simultanément avec deux metteurs en scène, un moderne et un traditionnel. Sur deux troupes du Zaïre, le Mondo Théâtre, dirigé par une Italienne et un Américain, qui conjuguent les recherches de formes spécifiques à l'étude des traditions populaires. Okro, un conteur de Côte-d'Ivoire, qui crée un langage théâtral, métaphorique, où le français se transforme et s'intègre. Efua Sutherland (Ghana), avec son groupe et un spectacle adapté des formes traditionnelles.

C. G.

Les autres invités

ITALIE

— « Teatro de la Mesche » (Meme Perlini) : une recherche sur les formes visuelles et sonores.

— « Groupe de dramaturgie de l'université de Bologne » (Giuliano Scabia) : recherche sur les cultures populaires et les méthodes de communication.

— « Canto populare de Naples » ; le vrai théâtre napolitain, devenu en quelques mois le plus célèbre d'Italie.

SUEDE

— « Freien Tjeatre de Stockholm » raconte une ballade enfantine et entraîne le public hors des frontières de ce que l'on appelle « le normal », sous-produit de la société de classe.

JAPON

— « Taiyo No Te », dirigé par Takuo Endo : une recherche sur les acteurs et les marionnettes, les acteurs et les masques.

YOUGOSLAVIE

— Trois troupes expérimentales qui viennent de Zagreb, de Ljubljana, de Skoplje.

PORTUGAL

— « Le Teatro de la Communa », qui vient à Nancy pour la deuxième fois.

FRANCE

La France sera représentée par des troupes semi-professionnelles de Nancy, de Tours, d'Occitanie et par le Théâtre populaire de Lorraine, qui créera « Noëlle de joie ».

La liste n'est pas exhaustive, le Festival de Nancy est celui des surprises.

Trente cinq mille ministres de la culture

Les bibliophiles de Corbeil

Dans la série des entretiens avec les maires de France, qui représentent quelque trente-cinq mille communes, M. Roger Combrisson, maire de Corbeil-Essonnes et député communiste de l'Essonne, nous a adressé une lettre dans laquelle il expose son point de vue sur une « politique culturelle d'orientation démocratique ».

LA culture peut jouer un grand rôle dans l'enrichissement de tous et de chacun. Cependant, il faut être conscient des blocages que l'organisation économique, sociale et politique de la société oppose à la création culturelle, scientifique, artistique, à la diffusion culturelle, au développement culturel dans son ensemble. Vouloir faire sa place à la culture aujourd'hui, c'est œuvrer aux transformations qui conduisent à l'avènement d'une société démocratique, pour en finir avec la ségrégation sociale devant la connaissance scientifique, artistique, devant les différents aspects de la création culturelle.

Car nous ne pouvons parler de la culture hors de l'ensemble des problèmes qui se posent à notre société (...)

Chaque jour nous lisons, nous entendons parler de crise : crise dans l'automobile, crise dans l'imprimerie, crise de l'éducation, crise des sports, crise de la médecine, dont la demande de suppression du conseil de l'ordre est un des reflets. La vérité est qu'une crise profonde affecte désormais toute notre société. Elle a ses répercussions sur chaque secteur de la vie économique, sociale, politique et, donc, culturelle.

Les conséquences de cette crise pèsent sur tous les membres de la société et mutilent gravement tous les travailleurs manuels et intellectuels.

On ne saurait traiter de la culture sans traiter des conditions de travail, d'horaires, de salaires, de vie quotidienne qui sont faites à l'immense majorité des travailleurs de ce pays ; on ne saurait parler de culture sans dire ce que le capitalisme a fait de l'école, de la ségrégation scolaire de M. Haby et de son SMIG intellectuel, de l'absence quasi-totale de la formation artistique à l'école.

Ainsi, 30 % des Français ne lisent pas un seul livre dans l'année, 88 % ne vont jamais au théâtre (enquête du service des études au secrétariat d'Etat à la culture). Pourtant, sur quatre personnes qui aiment le théâtre, trois n'y vont jamais. Sur mille enfants d'ouvriers, trente-quatre seulement accèdent à l'enseignement supérieur.

Ces chiffres mettent en évidence les besoins réels qui existent, mais ne peuvent être satisfaits dans le système social actuel.

Dans le même temps, les conditions de travail des intellectuels se dégradent, quelle que soit leur discipline. L'insécurité et le chômage, la limitation de leurs responsabilités, la censure sous toutes ses formes, pèsent sur leur activité, tandis que s'accroît l'emprise des grandes sociétés capitalistes sur des secteurs entiers comme l'édition, le cinéma, la radio, la télévision.

C'est pourquoi, à Corbeil-Essonnes, les préoccupations culturelles ont toujours été présentes dans nos programmes municipaux, tant du point de vue des équipements, que du point de vue de l'animation culturelle dans la ville. Elles n'ont cessé de s'affirmer, de progresser, la réflexion soutenant l'expérience. Les grandes lignes d'une politique culturelle d'orientation démocratique ont pu être ainsi dégagées, la mutilation culturelle du plus grand nombre atténuée.



(Dessin de BONNAFFE.)

Le développement des bibliothèques pour adultes et enfants, bibliothèques de quartiers, foires aux livres, etc., ont permis à notre ville d'être reconnue comme la ville de France où on lit le plus : trois livres par habitants et par an.

L'existence de Maisons de jeunes et de la culture, du centre culturel Pablo-Neruda, permet un ensemble d'activités culturelles diverses qui auront regroupé cette année plus de cent mille participants. Le conservatoire de musique et de danse conserne mille élèves. La ville de Corbeil-Essonnes a acheté l'œuvre complète du peintre Nakache. Elle va créer un musée et pratiquer une animation arts plastiques permanente, etc.

Cependant, cet ensemble de structures culturelles existe et fonctionne dans un contexte dont la caractéristique essentielle est l'asphyxie financière des communes. Alors que la ville de Corbeil-Essonnes consacre à la culture des efforts qui représentent 12,60 % de son budget, l'Etat consacre 0,5 % du sien à la culture et, fait significatif, abaisse le rang du ministre de la culture à celui d'un secrétariat d'Etat, une espèce de sous-traitant en quelque sorte.

Aucune des réalisations corbeil-essonnoises n'est subventionnée pour son fonctionnement, tandis que le gouvernement fait des cadeaux scandaleux aux grandes sociétés privées et récupère 100 F par habitant de la ville sous forme de T.V.A. et que notre commune subit — au même titre que les autres — une inflation galopante qui la ruine.

Alors qu'ils sont obtenus dans un contexte hostile, les résultats de l'ensemble de l'activité culturelle de la ville de Corbeil-Essonnes montrent que des possibilités réelles existent pour une politique culturelle autre que celle que l'on voudrait nous imposer, dont la réalisation pleine et entière passe par les changements politiques profonds que préconise le programme commun de la gauche.

Les travailleurs manuels et intellectuels ont un intérêt commun à œuvrer pour cette politique démocratique, car elle permettrait d'améliorer considérablement les conditions de la vie culturelle à laquelle elle apporterait les moyens matériels et les libertés qui lui sont indispensables. Elle permettrait de briser l'emprise du monde des affaires sur la culture et de réduire les obstacles qui en écartent les masses populaires. Elle assurerait la participation effective des hommes de culture à l'action à entreprendre et les moyens concrets de cette participation.

Expositions

Tous les musées nationaux seront fermés le jeudi 1er mai. « Le Monde » daté 29 avril a publié la liste complète des expositions fermées et ouvertes.

SUR LES TRACES DE JEAN-BAPTISTE CARPEAUX. — Grand Palais, entrée Clemenceau (231-81-24). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F. Le samedi : 5 F. Jusqu'au 5 mai.

LE VOLUME BLEU ET JAUNE L'ESPACE, NOTRE MILIEU D'EVOLUTION. — Grand Palais, aile de Selves (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Le samedi : 3 F. Jusqu'au 5 mai.

DESSINS ITALIENS DE L'ALBERTINA DE VIENNE. — Musée du Louvre, cabinet des dessins, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 7 F ; le dimanche : 3 F (donnant droit à la visite du musée). Jusqu'au 2 juin.

DONATION CLAUDE-ROGER MARX. VINGT DESSINS ET PASTELS : Corot, Delacroix, Daumier, Boudin, Redon, Jongkind, Bonnard, etc. — Musée du Louvre, cabinet des dessins. Entrée : 8 F (voir ci-dessus).

FUSSLI : peinture et dessins (1741-1825). — Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-99-21). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 8 F ; le samedi : 5 F. Jusqu'au 20 juillet.

PHILLIP KING : sculptures (1970-1975). — Musée Galliera, 10, avenue Pierre-1er-de-Serbie (720-85-46). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 5 F. Jusqu'au 15 mai.

NOUVELLES ACQUISITIONS (1974-1975) du Musée national d'art moderne, 13, av. du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 3 F. Jusqu'au 5 mai.

HOMMAGE A HANS BELLMER. — Musée national d'art moderne (voir ci-dessus).

VAN THIENEN, SCULPTURES EN MOUVEMENT. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 25 mai.

SECTION DES JEUNES DU MUSEE D'ISRAEL A JERUSALEM. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Musée des enfants (voir ci-dessus). Jusqu'au 11 mai.

SALON DE LA JEUNE PEINTURE. — Musée d'art moderne, quai de New-York (704-70-94). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 6 mai.

MARK DI SUVERO. Sculptures. Jardin des Tuileries. Mai-juin.

CATALOGNES ET COURTEPOINTES DE L'ANCIEN QUEBEC. — Musée national des arts et traditions populaires, 6, route du Mahatma-Gandhi (722-07-41). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 17 h. Entrée : 5 F ; le dimanche 3 F. Jusqu'au 30 juin.

MITHILA, LES FEMMES, LEURS PEINTURES ET LA FAVEUR DES DIEUX. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 13 h. à 19 h. ; le dimanche de 11 h. à 19 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 26 mai.

DES TAPISSERIES NOUVELLES. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus).

WILHELM WAGENFELD DU BAUHAUS A L'INDUSTRIE. — Musée des arts décoratifs. Centre de création industrielle (voir ci-dessus). Jusqu'au 8 juin.

PALLADIO. Maquettes des œuvres : Chapelle de la Sorbonne, 3, rue de la Sorbonne. L'influence de Palladio en France : C.N.M.H., 62, rue Saint-Antoine (887-24-14). Les deux expositions sont ouvertes de 10 h. à 20 h., sauf le mardi. Du 2 mai au 6 juillet.

MAURICE RAVEL. — Bibliothèque Nationale, Galerie Mansart, 58, rue de Richelieu (266-62-62). Tous les jours, de 11 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'en juillet.

EXPOSITION SANS TITRE ET REGROUPEMENT FORTUIT (Adam Tessier, Baladi, Bonnier, Busse, César, Dezeuze, Silbermann, etc.). — Institut de l'environnement, 14-20 rue Erasme (325-42-61). Sauf dimanche et fête, de 13 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 9 mai.

ETHIOPIE D'AUJOURD'HUI. La terre et les hommes. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (727-18-17). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. (le jeudi, à 14 h. 30 : visite commentée ; à 15 h. 30, projection de films). Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 septembre.

HANS BELLMER, gravures. — Centre culturel allemand, 31, rue de Condé (723-61-21). Du lundi au vendredi (sauf les 1er mai et 2 mai), de 12 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 23 mai.

LE FONDS NATIONAL POUR L'ART DANOIS. — Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées. Tous les jours, de 12 à 19 h. (dimanche et fêtes, de 15 à 19 h.). Entrée libre. Jusqu'au 21 mai. Le 14 mai, à 21 h., soirée-débat sur le thème : « L'Etat et la création artistique »).

DE LA PAUVRETE AU BIEN-ETRE. Cinq générations de Suédois (1850-1970). — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (277-77-30). Tous les jours, de 14 h. à 18 h. entrée libre. Jusqu'au 11 juillet.

CENT ANS D'AFFICHES : Variations autour de la mode et des parfums. Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dimanche, lundi (et le 1er mai), de 13 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 7 mai.

LE GRAND SONNET CANADIEN. Dessins de Greg Curnoe. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Tous les jours, de 9 à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 8 juin.

PRESSE UNIVERSITAIRE CLANDESTINE. RESISTANCE 1940-1945. — Institut national de recherche et de documentation pédagogiques, 29, rue d'Ulm. Sauf samedi après-midi, dimanche et jours fériés, de 9 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 15 juin.

LES GALERIES

TOUT AUTOUR DU CHAT NOIR. — Galerie l'Imagerie, 9, rue Dante (325-18-66). Jusqu'au 18 juin.

BISHOP, MARTIN, RYMAN, NESTLER. — Galerie Rencontres, 46, rue Berger (236-84-83). Jusqu'au 16 mai.

FRED DEUX, GABRITCHEVSKI, WIEGAND. — Galerie M. Billot, 20, rue de l'Echaudé (325-36-62). Jusqu'au 17 mai.

LES PEINTRES DE MONTPARNASSE. — Galerie Yoshii, 8, avenue Matignon (359-73-46). Jusqu'au samedi 10 mai.

POL BURY. — Galerie Sven, 231, rue Saint-Honoré (260-66-26). Jusqu'au 10 mai.

CAVAILLES, dessins — Galerie Art et Orient, 10, rue Jean-du-Bellay. Jusqu'au 21 mai.

DODEIGNE. Grands dessins. — Galerie Albert Loeb, 10, rue des Beaux-Arts (633-06-87). Jusqu'au 10 mai.

JAMES GUITET, œuvres récentes. — Galerie Arnaud, 212, boulevard Saint-Germain (543-46-31). Jusqu'au 10 mai.

HILAIRE. — Galerie de Paris, 14, place François-1er (359-82-20). Jusqu'au 16 mai.

DAVID HOCKNEY, Dessins et gravures. — Galerie Claude Bernard, 5-9, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 24 mai.

PAULE JOURNA ET P. KRUGER. — Centre international de séjour de Paris, 6, avenue Maurice-Ravel (343-19-01). Tous les jours, de 10 h. à 19 h. (du lundi au vendredi, jusqu'à 22 h.). Entrée libre. Jusqu'au 10 mai.

JAN LEBENSTEIN, œuvre graphique. — Galerie Altmann Carpentier, 46, rue du Bac (222-79-68) et galerie Lambert, 14, rue Saint-Louis-en-l'Ile (325-14-21). Jusqu'au 17 mai.

MARTA PAN. — Galerie Attali, 159, boulevard Saint-Germain (548-37-80). Jusqu'au 31 mai.

HANS RICHTER. — Galerie D. René, 124, rue La Boétie (359-93-17). Jusqu'au 24 mai.

ROUGEMONT. — Galerie du Luxembourg (236-80-05). Jusqu'au 10 mai.

DANIEL SPOERRI. Natures mortes. — Galerie Bama, 80, rue du Bac (548-87-98). Jusqu'au 7 juin.

ROLAND TOPOR. — Galerie Marquet, 7, rue Bonaparte (326-74-88). Jusqu'au 31 mai.

DANIEL VINCENT. — Galerie Ventadour, 4, rue Ventadour. Jusqu'au 9 mai.

EN BANLIEUE

ARGENTEUIL. CREMONINI. — Centre culturel municipal (961-25-29). Sauf dimanche, de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 10 mai.

COURBEVOIE. Les trains-jouets, de 1833 à 1940. — Musée Roybet-Fould, parc de Bécon. De 14 h. à 18 h. Jusqu'au 2 juin.

FONTAINEBLEAU. Ve Biennale des Antiquaires. — 43, rue Royale (422-96-18). Tous les jours, de 10 h. à 20 h. Du 25 avril au 11 mai.

LA COURNEUVE. Le piano, histoire et facture d'un instrument. — *Hall de la mairie* (833-13-65). Jusqu'au 7 mai.

LE PERREUX. Festival Art et Cuultre. — Place de la Mairie (renseignements au 324-15-07). Du 26 avril au 4 mai.

PONTOISE. Trois peintres réalistes : Chan Kinchung, Claude Grobety, B. Kelly. — Musée. Jusqu'au 2 juin.

SCEAUX. De l'Ile-de-France à la grande ville. — Orangerie du château (661-06-71). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 4 mai.

VILLEPARISIS. Jaume Xifra. — Centre culturel municipal, place Henri-Barbusse (427-05-05). Jusqu'au 24 mai.

VITRY-SUR-SEINE. L'art dans la ville (*Renseignements au centre* d'animation culturelle). Mai.

Variétés

Les opérettes

CHATELET, place du Châtelet, 1er (231-44-80) (D soir, L., le 1er), 20 h. 30, mat. S. et D. à 14 h. 30 : Valses de Vienne.

HENRI VARNA-MOGADOR, 25, rue de Mogador, 9e (285-28-80) (D soir, L., le 1er), 20 h. 30, mat. D. à 14 h. 15 et 17 h. 30 : Fiesta.

Les cabarets

ALCAZAR, 62, rue Mazarine, 6e (326-53-35) (D.) 23 h. : Paris Broadway.

CRAZY HORSE SALOON, 12, avenue George-V, 8e (225-67-39) 22 h. et 0 h. 30 : Revue.

MAYOL, 10, rue de l'Echiquier, 10e (770-95-08) (Mer.) 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q... nu !

TOUR EIFFEL (551-19-59) 20 h. (relâche le 1er) le 30 : Avril à Paris ; à partir du 2 : Jean Sablon.

Le music-hall

CASINO DE PARIS, 16, rue de Clichy, 18e (874-26-22) (1er, L.) 20 h. 45, mat. dim. à 14 h. 30 : Revue de R. Petit.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES, 15, avenue Montaigne, 8e (359-37-03) (D. soir., L.) 21 h., mat. dim. à 18 h. 30 : G. Bedos et S. Daumier (soirée le 1er).

FOLIES-BERGERE, 32, rue Richer, 9e (770-02-51) (L., 1er mai) 20 h. 30 J'aime à la folie.

EGLISE SAINT-MEDARD, 141, rue Mouffetard, 5e, à partir du 5 à 20 h. 30 : G. Zamfir.

MOUFFETARD, 76, rue Mouffetard, 5e (331-59-77) (D., L.) 22 h. : Jacques Bertin.

OLYMPIA, 28, boulevard des Capucines, 9e (742-25-49) (L.) 21 h. 30 : Charles Trenet (dernière le 6) ; le 30 à 17 h. : les Rubettes ; le 3 à 17 h. : Nazareth.

RECAMIER, 3, rue Récamier, 14e (548-63-81) le 2 à 24 h., le 3 à 18 h. et 24 h. : Mahmud Mirza.

THEATRE PRESENT, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e (203-02-55) du 5 au 10 mai : Ben Zimet.

VARIETES, 6, boulevard Montmartre, 2e (231-09-92) (D. soir., L., le 1er) 20 h. 45, mat. dim. à 16 h. : Jacques Martin.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE, 1, boulevard Saint-Martin, 3e (278-44-45) 21 h., mat. dim. et le 1er à 15 h. 30 : le Cabot de la République.

DEUX ANES, 100, bd de Clichy, 8e (606-10-26) (Mar.) 21 h., mat. dim. et le 1er à 15 h. 30 : Au nom du pèze et du fisc.

DIX HEURES, 36, bd de Clichy, 18e (606-07-48) 22 h. : Persiflons.

La danse

THEATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN, 16, bd Saint-Martin, 2e (607-37-53) à partir du 2 à 20 h. 30 (D. soir., L.) mat. sam. à 17 h., dim. à 15 h. : Ballet yougoslave Kolo.

THEATRE D'ORSAY, 7, quai Anatole-France, 7e (548-65-98) le 4 à 18 h. 30 et 20 h. 30 : Compagnie Mudra (dirigée par Maurice Béjart).

Le jazz

NOUVEAU CARRE, 5, rue Papin, 3e (277-88-40) le 3 à 21 h. : Michel Portal Unit.

THEATRE DE LA VILLE, le 6 à 18 h. 30 : Johnny Griffin Quartet.

Théâtres

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPERA, 8, rue Scribe, 9e (073-15-59), *les 2 et 10 mai à 19 h. 30, le 7* (Abt Ho) à 20 h. : la Forza del destino ; le 3 à 19 h. 30 : la Bayadère, Giselle (acte II), la Belle au bois dormant (acte III), ballets ; les 8 (Abt Jf) et 9 à 20 h. 30 : la Sylphide.
COMEDIE-FRANÇAISE, au Théâtre Marigny, 8e (256-04-41), les 30 avril, 2, 3, 4, 5 et 6 mai à 20 h. 30, le 4 à 14 h. 30 : l'Idiot.
ODEON, 1, place Paul-Claudel, 6e (325-70-32), relâche jusqu'au 11 mai. A partir du 12 à 20 h. 30 : le Barbier de Séville.
PETIT-ODEON, relâche jusqu'au 5 mai. A partir du 6 à 18 h. 30 (D., L.) : Albertine.
THEATRE DE L'EST PARISIEN, 17, rue Malte-Brun, 20e (636-79-09), (J., D., L.) 20 h. 30, mat. le 7 mai à 14 h. 30 : Androclès et le Lion ; le 8 à 20 h. : Cinéma.
CHAILLOT : voir Théâtre de la *Cité internationale*.

Les salles municipales

NOUVEAU CARRE, 5, rue Papin, 3e (277-88-40), (J., S., D. soir) 18 h. 5 : Comédies à une voix ; (J., D. soir, L.) 20 h., mat. S. et D. à 15 h. 30 : Cirque Gruss ; le 2 à 21 h. : Jazz ; le 3 à 21 h. : Michel Portal.
THEATRE DE LA VILLE, 2, place du Châtelet, 4e (887-35-39), les 30 avril, 2 et 3 mai à 18 h. 30 : Yves Simon ; le 3 à 20 h. 30 : Printemps musical de Paris : à partir du 5 mai à 20 h. 30 : Théâtre national de marionnettes de Budapest.

Les autres salles

ACT-ALLIANCE FRANÇAISE, 101, bd Raspail, 14e (548-87-93) (D. le 1er). 10 h. : le Médecin malgré lui ; 14 h. 30, la Farce de maître Pathelin.
ANTOINE, 14, bd de Strasbourg, 10e (208-77-71) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : le Tube (soirée le 1er).
ATELIER, place Charles-Dullin, 18e (606-49-24) (D.), 21 h. : Tutti-Frutti (soirée le 1er).
ATHENEE, square Louis-Jouvet, 9e (073-82-23) (L. le 1er), 21 h., mat. dim. à 15 h. : la Folle de Chaillot.
BIOTHEATRE, 4, rue Marie-Stuart, 2e (508-17-80), à partir du 6 à 21 h. : Andromaque.
BOUFFES DU NORD, 209, rue du Fg-St-Denis, 10e (280-28-04), le 30 à 20 h. 30, le 3 à 20 h. 30 : les Iks ; les 1er, 2 et 6 à 20 h. 30, le 3 à 14 h. 30 : Timon d'Athènes.
CARTOUCHERIE DE VINCENNES, avenue de la Pyramide : Théâtre du Soleil (808-87-53) (Me., J., D. soir), 20 h. 30, mat. sam. et dim. à 16 h. : l'Age d'or ; Théâtre de la tempête (328-36-36), (D. soir, L.) ; 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. : Trakl ; Théâtre de l'Aquarium (808-99-01) (Me., J., D. soir), 20 h. 45, mat. dim. à 16 h. : le Triomphe de l'amour.
CHARLES DE ROCHEFORT, 64, rue du Rocher, 17e (522-08-40) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : Jamais deux... sans toi (soirée le 1er).
COMEDIE CAUMARTIN, 25, rue Caumartin, 9e (073-43-41) (J.), 21 h. 10, mat. dim. à 15 h. 10 : Boeing-Boeing.
COUR DES MIRACLES, 23, avenue du Maine, 14e (548-85-60) (D. 1er), 20 h. 30 : le Lit-cage ; 22 h. : Intime conviction ; le 30 à 18 h. 30 : Berecht.
DAUNOU, 7, rue Daunou, 2e (073-64-30) (J.), 21 h. : Monsieur Masure.
DIX HEURES, 36, bd de Clichy, 18e (606-08-35), à partir du 2 (D., L., Ma.), 20 h. 30 : France, terre d'asiles.
EDOUARD VII, place Edouard-VII, 8e (073-67-90), à partir du 6 (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : le Chat en poche.
ESPACE-CARDIN, 1, avenue Gabriel, 8e (265-97-60) (les 30, 5 et 6), 21 h. : Echafaudages (soirée le 1er).
FONTAINE, 10, rue Fontaine, 9e (874-74-40) (J., D. soir), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : les Jeux de la nuit.
GAITE-MONTPARNASSE, 26, rue de la Gaîté, 14e (633-16-18) (le 1er, D. soir), 21 h., mat. dim. à 15 h. : l'Homme, la bête et la vertu.
GYMNASE, 36, bd de Bonne-Nouvelle, 9e (770-16-15) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : le Saut du lit (soirée le 1er).
HEBERTOT, 78, boulevard des Batignolles, 17e (387-23-23) (J., D. soir), 21 h., mat. dim. à 15 h. : l'Amour fou.
HUCHETTE, 23, rue de la Huchette, 5e (326-38-99) (le 1er, D.), 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
LA BRUYERE, 5, rue La Bruyère, 9e (874-76-99) (D.), 21 h. : les Branquignols (soirée le 1er).
LUCERNAIRE, 18, rue d'Odessa, 14e (326-57-23) (L.), 20 h. 30 : Solange ; Goglu ; 22 h. : Le soir, on fait les poubelles (D. soir), 21 h., mat. dim. à 18 h. 30 : les Plaisirs des dieux (représentations le 1er).
MATHURINS, 36, rue des Mathurins, 8e (265-90-00) (D., le 1er), 21 h., mat. mer. à 15 h. : Grenouille (dernière le 3).
MICHEL, 38, rue des Mathurins, 8e (265-35-02) (le 1er), 21 h. 10, mat. dim. à 15 h. 10 : Duos sur canapé.
MICHODIERE, 4 bis, rue de la Michodière, 2e (742-95-22) (le 1er, D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : les Diablogues.
MODERNE, 15, rue Blanche, 9e (874-84-28) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : les Mille et Une Nuits (à partir du 2).
MONTPARNASSE, 31, rue de la Gaîté, 14e (326-89-90) (le 1er, D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : Madame Marguerite.
MOUFFETARD, 76, rue Mouffetard, 5e (336-02-87) (D., L.), 20 h. 30 : Qui, quoi, quoi de qui.
NOUVEAUTES, 24, boulevard Poissonnière, 9e (770-52-76) (J.), 20 h. 45, mat. dim. à 16 h. : la Libellule.
ŒUVRE, 55, rue de Clichy, 9e (874-45-52) (Dim. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : la Bande à Glouton (soirée le 1er ; dernière le 3).
PALAIS-ROYAL, 38, rue Montpensier, 1er (742-84-29) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : la Cage aux folles (soirée le 1er).
PLAISANCE, 111, rue du Château, 14e (273-12-65) (D. soir, L.), mat. dim. à 17 h. : Septembre à Santiago ; 22 h. 30 : la Folle (dernière le 3) (représentations le 1er).
POCHE-MONTPARNASSE, 75, bd du Montparnasse, 14e (548-92-97) (le 1er, D.) 20 h. 45, sam. à 20 h. 30 et 22 h. 30 : le Premier.
PORTE-SAINT-MARTIN, 16, bd St-Martin, 3e (607-37-53) (le 1er, D.) 20 h. 30 le 30, et à partir du 2 à 22 h. 30 : Rocky Horror Show. Voir également rubrique danse.
RECAMIER, 3, rue Récamier, 7e (548-63-81) (D.) 20 h. 30 : le Balcon ; 22 h. 30 : Trois femmes ; Garance (soirée le 1er).
RENAISSANCE, 20, bd Saint-Martin, 10e (208-18-50) à partir du 6 (D. soir, L.) 21 h., mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : Luxe, par le groupe TSE.
RIVE GAUCHE, 101, bd Raspail, 6e (548-87-93) (le 1er, D. soir, Mar.) 19 h., mat. dim. à 15 h. : Résidence secondaire ; 21 h. 15, mat. dim. à 17 h. 15 : l'Intervention.
SAINT-GEORGES, 51, rue St-Georges, 9e (878-63-47) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : Croque-Monsieur (soirée le 1er).
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES, 15, avenue Montaigne, 8e (359-36-88) (L.) 20 h. 45, mat. sam. à 18 h. : Viens chez moi, j'habite chez une copine (soirée le 1er).
STUDIO 14 : 20, avenue Marc-Sangnier, 14e (272-21-31) à partir du 6 à 20 h. 30 : Là-bas.
TERTRE, 18, rue Lepic, 18e (606-11-82) (L.) 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. 30 : Fando et Lys (soirée le 1er) (jusqu'au 4).
THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE, 21, b. Jourdan, 14e (589-67-57) au Grand Théâtre (D., L.) 21 h. : la Mort de Danton (Chaillot).
A la Galerie (D., le 1er) 21 h. : Gouverneurs de la Rosée.
A la Resserre (D.) à partir du 2 : Van Gogh le suicidé de la société.
THEATRON, 2, rue Frochot, 9e (878-61-56) (D., L.) 21 h. : *Je m'appelle* Rosa Luxemburg. — II. (D., L.) 21 h. le Retour de Miss Univers. (Relâche le 1er.)
THEATRE D'ORSAY, quai Anatole-France (548-63-90) le 30, le 3 et le 6 à 20 h. 30, le 4 à 15 h. : Harold et Maude ; le 2 à 20 h. 30 : Christophe Colomb. Petite salle : le 30 à 20 h. 30 : Inori de Stockhausen ; le 2 à 20 h. 30 : Pas moi ; la Dernière Bande.
THEATRE DE PARIS, 15, rue Blanche, 9e (874-20-44) (le 1er, D. soir.) 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : Crime et Châtiment.
THEATRE DE LA PLAINE, 15, rue du Général-Guillaumat, 15e (842-32-25) (D. soir, L., Mar.) 21 h., mat. dim. à 17 h. : Marcel sera content (soirée le 1er).
THEATRE 13, 24, rue Daviel, 13e (589-05-99) J., V., S. à 21 h., dim. à 15 h. (dernière) : Labiche folies.
THEATRE POPULAIRE MAGHREBIN, 55, bd de Belleville, 11e (357-10-24) le 30 à 20 h. : Sidnakhdr : le 1er à la Maison verte, 127, rue Marcadet.
TROGLODYTE, 74, rue Mouffetard, 5e (222-93-54) (relâche le 1er) 23 h. : Xahât (jusqu'au 4). A partir du 6 : l'Inconfortable.

Les théâtres de banlieue

GENNEVILLIERS, Salle des Grésillons (793-21-63), les ven., sam., mar. à 20 h. 45, le dim. à 17 h. : Marie.
ISSY-LES-MOULINEAUX, Théâtre, 65, boulevard Gambetta (842-67-28), le 30 à 21 h. : l'Opossum, par le Théâtre des Amandiers.
NANTERRE, Théâtre des Amandiers, 60, rue Greuze (204-18-81), le 6 à 20 h. 30 : la Bécane ou le Journal d'une ouvrière du papier.
SAINT-DENIS, Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard *Jules-Guesde* (243-18-92), le 6 à 19 h. 30 : le Cercle de craie caucasien.
VINCENNES, Théâtre Daniel-Sorano, rue Charles-Pathé (808-73-74), les mar., mer., ven. à 21 h. : Skandalon.

Les cafés-théâtres

AU VRAI CHIC PARISIEN, 18, rue d'Odessa, 14e (326-73-34), le 30 à 21 h. : A. Vanderloue, P. Font et Ph. Val ; 22 h. 15 : Sainte-Jeanne du Larzac
CAFE DE LA GARE, 41, rue du Temple, 4e (278-52-51), 20 h. : Rufus (à partir du 2) ; 22 h. : les Semelles de la nuit (représentation le 1er).
CAFE D'EDGAR, 58, boulevard Edgar-Quinet, 14e (326-13-68) (D., L.), 20 h. 45 : Chorus Debile ; 22 h. 30 : On m'a dit que...
LE PETIT CASINO, 17, rue Chapon, 3e (747-62-75) (D., L.), 21 h. 15 : la Rentrée de Greta Garbo dans Phèdre ; 22 h. 45 : l'Affaire du clip de la reine d'Angleterre.
LA PIZZA DU MARAIS, 15, rue des Blancs-Manteaux, 4e (277-42-51) (D.), 20 h. 30 : le Regard à genoux ; 22 h. 30 : P et M. Jolivet.
LE SELENITE, 18, rue Dauphine, 5e (033-53-14) (Mar.). I : 20 h. 30 : la Jacassière ; 22 h. : Cinq Restless Boys ; II : 21 h. 15 : la Jacasmère ; 23 h. : Une plus une.
LA VIEILLE GRILLE, 1, rue du Puits-de-l'Ermite, 5e (707-60-93), du mer. au dim. à 21 h. 30 : Rorschach.

Concerts

MERCREDI 30 AVRIL

SALLE CORTOT, 78, rue Cardinet, 17e, 20 h. : Yvonne Lefébure, piano (Schubert, Schumann).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 15, avenue Montaigne, 8e (225-44-36), 20 h. 30 : Vladimir Ashkenazy, piano (Mozart, Schubert, Rachmaninov).
THEATRE DE LA VILLE, place du Châtelet, 1er (887-35-39), 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. Mihai Brediceanu (J. Bruzdowicz, B. Bartok, G. Enesco).

SAMEDI 3 MAI

SALLE CORTOT, 21 h. : Ruriko Tsukahara, violon (Nardini, Bach, Saint-Saëns, *Roussel*, *Fauré*, Ravel).

DIMANCHE 4 MAI

EGLISE SAINT-LEU, 57 bis, boulevard de Sébastopol, 1er, 17 h. 45 : Blandine Verlet (clavecinistes français).

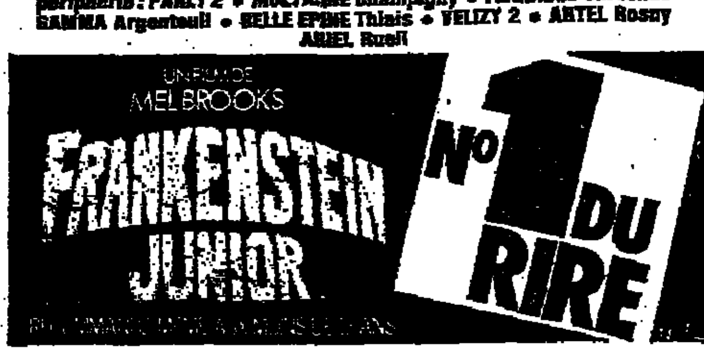
LUNDI 5 MAI

THEATRE D'ORSAY, quai Anatole-France, 7e (548-65-90), 21 h. : Quarteto Cedron (chansons d'Argentine).
SALLE CORTOT, 20 h. : *Yvonne* Lefébure (Weber, Chopin, Liszt).
ESPACE PIERRE-CARDIN, 1, avenue Gabriel, 8e (265-97-50), 21 h. : Les Ondeko-Za Drummers.

MARDI 6 MAI

EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 7e, 21 h. : Chorale E. Brasseur, cuivres de la Garde républicaine, dir. Bernard Thomas (Liszt : Requiem).
RADIO-FRANCE, 116, avenue du Président-Kennedy, 16e (224-33-61), 20 h. 30 : Orchestre philharmonique, dir. Ernest Bour (Dallapiccola : Ulisse).
FACULTE DE DROIT, 92, rue d'Assas, 6e, 21 h. : Anne Queffelec, piano (Bach, Brahms, Ravel, Liszt).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Eugène Istomin, piano (Mach, Schubert, Debussy, Chopin).
PALAIS DES CONGRES, porte Maillot, 17e (758-27-68), 18 h. 30 : P. et S. Amoyal, G. Causse, M. Gibourean, J. Pontet, A. Tetard (Bach, Kodaly, Mozart).
ESPACE PIERRE-CARDIN : voir le 5.







Cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) au moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

MERCREDI 30 AVRIL. — 15 h., *le Trouillard du Far-West*, de N. Taurog ; 18 h. 30 *Le silence est d'or*, de R. Clair ; 20 h. 30, *Cow-Boy*, de D. Daves ; 22 h. 30, *Hombre*, de M. Ritt.

JEUDI 1er MAI. — 15 h., *les Lumières de la ville*, de C. Chaplin ; 18 h. 30, *Au feu les pompiers*, de M. Forman ; 20 h. 30, *le Caporal épinglé*, de J. Renoir ; 22 h. 30, *Viridiana*, de L. Bunuel.

VENDREDI 2. — 15 h., *Mabuse le joueur*, de F. Lang ; 18 h. 30, *Octobre, les dix jours qui ébranlèrent le monde*, de S. M. Eisenstein; 20 h. 30, *l'Evangile selon saint Matthieu*, de P.-P. Pasolini ; 22 h. 30, *Don Giovanni*, de C. Bene.

SAMEDI 3. — 15 h., *les Sept Samouraïs*, d'A. Kurosawa ; 18 h. 30, *les Dimanches de Ville-d'Avray*, de S. Bourguignon ; 20 h. 30, *Vivre ensemble*, d'A. Karina ; 22 h. 30, *la Douceur de vivre*, de F. Fellini.

DIMANCHE 4. — 15 h., *le Pont de la rivière Kwaï*, de D. Lean ; 18 h. 30, *les Assassins de l'ordre*, de M. Carné; 20 h. 30, *Ça n'arrive qu'aux autres*, de N. Trintignant ; 22 h. 30, *Viva la muerte*, d'Arrabal.

LUNDI 5. — Relâche.

MARDI 6. — 15 h., *la Roue*, d'A. Gance ; 18 h. 30, *les Carabiniers*, de J.-L. Godard ; 20 h. 30, *les Compagnons de la Marguerite*, de J.-P. Mocky ; 22 h. 30, *le Sang du condor*, de J. Sanjinès.

Les exclusivités

A CAUSE D'UN ASSASSINAT (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Elysées Cinéma, 8e (225-37-90). — V.f. : Rotonde, 6e (633-08-22).
L'AGRESSION (Fr.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70), Caravelle, 18e (387-50-72), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont Sud, 14e (331-51-16), Gaumont Bosquet, 7e (551-44-11), Gaumont Gambetta, 20e (797-02-74).
AGUIRRE LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Ugc Marbeuf, 8e (225-47-19).
ALOISE (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), La Clef, 5e (337-90-90), Ugc Marbeuf, 8e (225-47-19).
ANTHOLOGIE DU PLAISIR (A., v.o.) (**) : Dragon, 6e (548-54-74), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), Jean-Renoir, 9e (874-40-75). — V.f. : Vendôme, 2e (073-97-52), Balzac, 8e (359-52-70).
LE BANQUET (Fr.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).
LE BOUGNOUL (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Ugc Marbeuf, 8e (225-47-19).
LA CONCENTRATION, L'ATHANOR (Fr.) : Olympic, 14e (783-67-42), à 18 heures.
DIALOGUE D'EXILES (Chil., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86), à 16 h., 18 h. et 20 h.
LE CRIME DE L'ORIENT EXPRESS (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Plaza, 8e (073-74-55). — V.f : Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Passy, 16e (288-62-34).
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86), à 15 h., 18 h. et 21 h.
DUPONT LAJOIE (Fr.) (*) : Concorde, 8e (359-92-84), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Quintette, 5e (033-35-40), Maxeville, 9e (770-72-87), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
L'EXTRADITION (Suis.) : La Pagode, 7e (551-12-15).
FUNNY LADY (A., v.o.) : Le Paris, 8e (359-53-99).
FOUS DE VIVRE (Ang., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Marignan, 8e (359-92-82), Quartier Latin, 5e (326-84-65). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), Montparnasse Pathé, 14e (326-65-13), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Nation, 11e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03).
G. BRAQUE OU LE TEMPS DIFFERENT : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25). (Première partie : A. Malraux : la Métamorphose du regard).
LA GUERRE DES MOMIES (Chil.) : La Clef, 5e (337-90-90).
HISTOIRE DE WAHARI (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Murat, 16e (288-99-75), Jeanne-d'Arc, 13e (331-40-58).
IL PLEUT TOUJOURS OU C'EST MOUILLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 12 heures.
LES INNOCENTS AUX MAINS SALES (Fr.) : Balzac, 8e (359-52-70), Helder, 9e (770-11-24).
JULIA ET LES HOMMES (Fr.-All.) (**) : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Latin, 5e (326-81-15), Murat, 16e (288-99-75).
LA MESSE DOREE (Fr.-It.) (**) : Biarritz, 8e (359-42-33), Ugc Odéon, 6e (325-71-08), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
MISTER BROWN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
MITHILA (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86), à 14 h., 17 h. et 20 h.
MUHAMMAD ALI THE GREATEST (Fr.) . Racine, 6e (633-43-71).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29), Luxembourg, 6e (633-97-77). — V.f. : Templiers, 3e (272-94-56).
PAULINA S'EN VA (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 12 h. 15 sauf dim.
PEUR SUR LA VILLE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Rex, 2e (236-83-93), Clichy-Palace, 17e (387-77-29), Boul'Mich, 5e (033-48-29), Bretagne, 6e (222-57-97), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Murat, 16e (288-99-75), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Liberté, 12e (343-01-59), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount - Montmartre (606-34-25), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), Nation, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
ROSEBUD (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f : Maxeville, 9e (770-72-87), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Napoléon, 17e (359-41-46).
LA ROUTE (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90).
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
SCENES DE LA VIE CONJUGALE (Suéd., v.f.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02).
SECTION SPECIALE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Wepler, 18e (387-50-70), Danton, 6e (326-08-18), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Mayfair, 16e (525-27-06).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio-Galande, 5e (033-72-71) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16).
SKEEZAC (A., v.o.) (**) : Le Marais, 4e (278-47-86) à 16 h., 18 h., 20 h.
SPECIALE PREMIERE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Marignan, 8e (359-92-82).
SOLDAT DUROC, ÇA VA ETRE TA FETE (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90), A.B.C. 2e (236-55-54), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96) Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

Les films nouveaux

LILI AIME-MOI, film français de Maurice Dugowson, avec Rufus, J.-M. Folon, Zouzou et P. Dewaere. Marignan, 8e (359-92-82) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Clichy- Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Fauvette, 13e 331-56-86).
VIVRE A BONNEUIL, film français de Guy Seligman : 14 - Juillet, 11e (700-51-13) ; Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LE GRAND DELIRE (**), film français de Dennis Berry : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14); Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont - Opéra, 9e (073-95-48) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13); Gaumont - Convention, 15e (828-42-27).
LES AMAZONES (*), film américain de Terence Young, v.f. George-V, 8e (225-41-46); Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26) ; Max - Linder, 9e (770-40-04) ; Mistral, 14e (734-20-70) ; Maine-Rive-Gauche, 14e (567-06-96) ; Magic - Convention, 15e (828-20-32); Telstar, 13e (331-06-19); Galaxie, 13e (331-76-86) ; Lux-Bastille, 12e (343-79-17).
CELEBRATION AT BIG SUR, film américain avec Joan Baez, Crosby, Stills, Nash and Young, Joni Mitchell, v.o. Action République, 11e (805-51-33) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13).
C'EST JEUNE ET ÇA SAIT TOUT (*), film français de Claude Mulot : Balzac, 8e (359-52-70) ; Images, 18e (522-47-94) ; Omnia, 2e (231-39-36); Paramount - Opéra, 9e (073-34-37) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
LIBRA, film français du groupe Pattern : Le Seine, 5e (325-92-46).
LES JOURS GRIS, film français de M. Azumi : Ciné-Halles, 1er (236-71-72).
LE CŒUR ET L'ESPRIT, film américain de Peter Davis, v.o.: Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint - Germain Huchette, 5e (633-87-59).
THE LAST AMERICAN HERO, film américain de Lamont Johnson, v.o. : Boîte à films, 17e (754-51-50) ; Olympic, 14e (783-67-42), h. sp.
PAUL ET MICHELE, film français de Lewis Gilbert : Biarritz, 8e (359-42-33) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Liberté Studio, 12e (333-01-59) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA TOUR INFERNALE (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f : Ermitage, 8e (359-15-71), Rex, 2e (236-83-93), Paramount-Maillot, 17e (758-34-24), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
UN ANGE PASSE (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) à 14 h. et 22 h.
LA VALLEE SAUVAGE (Mex., v.o.) (*) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
VERITES ET MENSONGES (A., v.o.): Quintette 5e (033-35-40).
VIOLENCE ET PASSION (It., v. ang.) . Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38) : v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Nation, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LES VOITURES QUI ONT MANGE PARIS (Aust., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42), Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

Les festivals

ORSON WELLES (v.o.). — Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer., jeu : la Dame de Changhaï ; ven., sam. : Citizen Kane ; dim., mar. : la Soif du mal.
CINQUANTE ANS DE CINEMA AMERICAIN (v.o.). — Action La Fayette, 9e (878-80-50), mer. : Attack ; jeu. : Doux Oiseau de jeunesse ; ven. : la Chatte sur un toit brûlant ; sam. : la Dernière Chasse ; dim. : la Tunique ; lun. : Esclaves ; mar. : le Sel de la terre.
STUDIO 28, 18e (606-36-07). — Mer. : le Jeu avec le feu ; jeu. : Chinatown ; vend. : Marjoe ; sam. : Greazy ; dim., mar. : The man machine.
JEUNE CINEMA SUISSE. — André-Bazin, 13e (337-74-39), du 1er au 6 : l'Escapade.
I. BERGMAN (v.o.). — Noctambules, 5e (033-42-34), mer., sam., mar. : Persona ; ven., lun. : Une passion ; jeu., dim. : l'Heure du loup.
JESS BRIDGES (v.o.). — Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h., 20 h. : Fat City ; 16 h., 22 h. : The last Picture show ; 18 h. : le Canardeur.
BEATLES POP (v.o.). — Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : Let it be ; 14 h. 30 : Help ; 16 h. 15 ; Quatre Garçons dans le vent ; 18 h. : The yellow sub-marine ; 20 h. : Tabarnac ; 22 h. : A film about J. Hendrix.
FESTIVAL DU RIRE (v.o.). — Arlequin, 6e (548-62-25), mer. : Bananas ; jeu. : Prends l'oseille et tire-toi ; ven. : Woody et les robots; sam. : Tout... sur le sexe ; dim. : les As d'Oxford (v.f.) ; lun. : Campus ; mar. : les Temps modernes.

Les grandes reprises

LE DIABOLIQUE DR MABUSE (A.) (v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).
LES ENFANTS TERRIBLES (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LA REVUE DE CHARLOT (A.) : Champollion, 5e (033-51-60).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Studio-République, 11e (805-51-97).
LA FILLE DE LA 5e AVENUE (A.) (v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
HELLZAPOPPIN (A.) (v.o.) : Ranelagh, 16e (224-14-08) H. Sp.
TOP HAT (A.) (v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
W. C. FIELDS (v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15).

Les séances spéciales

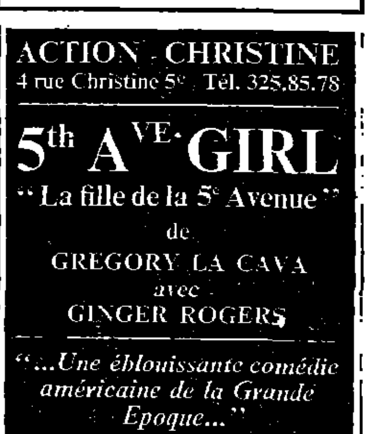
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
L'ARRANGEMENT (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
BANANA SPLIT (A., v.o.) : Studio-Parnasse, 6e (326-58-00), dim. à mar.
BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
CHARLES MORT OU VIF (Suis.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
CUL-DE-SAC (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
L'EQUIPEE SAUVAGE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), ven., sam., dim.
IF (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
SATYRICON (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).
TO BE OR NOT TO BE (Ang., v.o.) : Marigny, 8e (225-20-74), à 20 h. et 22 h.

LES FILMS EN EXCLUSIVITÉ EN PROVINCE

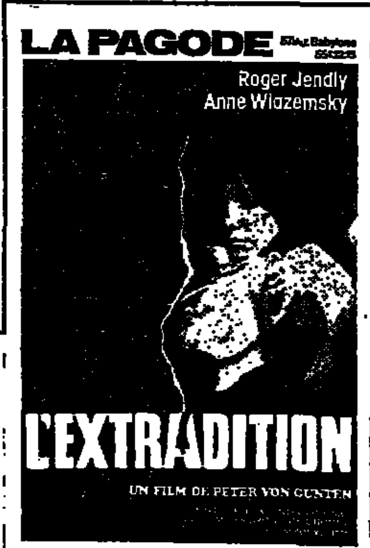
A CAUSE D'UN ASSASSINAT (A., v.f.), Bordeaux : Ariel (44-31-17) ; Lyon : U.G.C.-Concorde (42-15-41).
L'AGRESSION (Fr.), Bordeaux : Gaumont (48-13-38), Lyon : Pathé (42-61-03) ; Marseille : Pagnol (49-34-79) ; Rex (33-82-57) ; Nice : Monte-Carlo (87-28-95) ; Toulouse : Trianon (62-87-84).
AGUIRRE LA COLERE DE DIEU (All., v.f.), Lyon : Duo (37-05-55).
LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS A., v.f.), Grenoble : Eden (44-06-72) ; Stendhal (96-34-14) ; Marseille : Majestic (33-38-32) ; Nancy : Paramount (24-53-37) ; Nice : Paramount (80-15-48) ; Rennes : Ariel (79-00-56).
DUPONT LAJOIE (Fr.), Lyon : Pathé (42-61-03) ; Toulouse : Ariel.
FLESH GORDON (A., v.f.), Lyon : U.G.C.-Concorde (42-15-41) ; Marseille : K 7 (48-42-79) ; Strasbourg : Ariel (32-00-52).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.f.), Cannes : Olympic (39-04-21) ; Lyon : Astoria (52-00-93).
LES INNOCENTS AUX MAINS SALES (Fr.), Lyon : U.G.C.-Scala (42-15-41) ; Marseille : César (37-12-80) ; Toulouse : Américains.
LA MESSE DORÉE (Fr.-It.), Lyon : Les Gémeaux.
PEUR SUR LA VILLE (Fr.), Bordeaux : Fémina (52-45-19) ; Ariel (44-31-17) ; Grenoble : Stendhal (96-34-14) ; Lyon : Paramount (42-01-53) ; U.G.C. Scala (42-15-41) ; U.G.C. Concorde (42-15-41) ; Comœdia (72-10-59) ; Palais des congrès (24-15-83) ; Marseille : K 7 (48-42-79) ; Hollywood (33-74-93) ; Madeleine (49-08-68) : Melhan (48-27-64) ; Nancy : Paramount (24-53-37) ; Nice : Paramount (80-15-48) ; Forum (88-50-80) ; Rennes : Paris (30-25-55) ; Le Club (30-86-20) ; Strasbourg : Le Capitole (32-13-32) ; Toulouse : Ariel-Variétés (22-42-71).
QUE LA FETE COMMENCE (Fr.), Bordeaux : Gaumont (48-13-38) ; Lyon : Pathé (42-61-03) ; Marseille : Pagnol (49-34-79) ; Rex (33-82-57) ; Nancy : Gaumont (24-56-83) ; Toulouse : Gaumont (22-09-38).
ROSEBUD (A., v.f.), Bordeaux : Ariel (44-31-17) ; Lyon : U.G.C.-Scala (42-15-41) ; Marseille : Hollywood (33-74-93).
SECTION SPECIALE (Fr.), Grenoble : Ariel (44-22-16) ; Stendhal (96-34-14) ; Marseille : Rex (33-82-57) ; Rennes : Ariel (79-00-56) ; Nice : Concorde (88-39-88).
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.f.), Bordeaux : Marivaux (48-43-14) ; Lyon : Comœdia (72-10-59); Marseille : Pathé (48-14-45) ; Paris (33-15-59) ; Nancy : Gaumont (24-56-83) ; Toulouse : Trianon (62-87-84).
SPECIALE PREMIERE (A., v.f.), Bordeaux : Gaumont (48-13-38).
LA TOUR INFERNALE (A., v.f.), Bordeaux : Gaumont (48-13-38) ; Lyon : Pathé (42-61-03) ; Comœdia (72-10-59) ; Marseille : Pathé (48-14-45) ; Toulouse : Américains.
TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.f.), Grenoble : Royal (96-33-33) ; Lyon : Tivoli (37-33-25) ; Marseille : Pathé (48-14-45) ; Nancy : Pathé (24-54-31) ; Nice : Gaumont (88-39-88) ; Toulouse : Gaumont (22-09-38).
LE TRIANGLE ECORCHE (Fr.) : Lyon : U.G.C.-Concorde (42-15-41).
VIOLENCE ET PASSION (It., v.f.) : Bordeaux : Club (52-24-17) ; Grenoble : Gaumont (44-16-45) ; Lyon : Royal (37-31-49) ; Marseille : Paris (33-41-54) ; Nancy : Gaumont (24-56-83) ; Nice : Concorde (88-39-88) ; Rennes : Ariel (79-00-56) ; Toulouse : Trianon (62-87-84).
VÉRITÉS EN MENSONGES (A., v.f.), Lyon : Ambiance (28-14-84) ; Marseille : Paris (33-15-59).

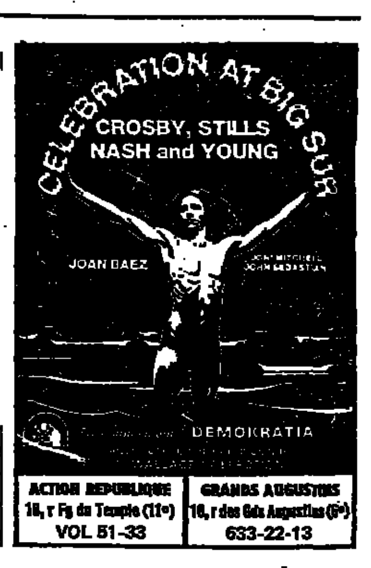


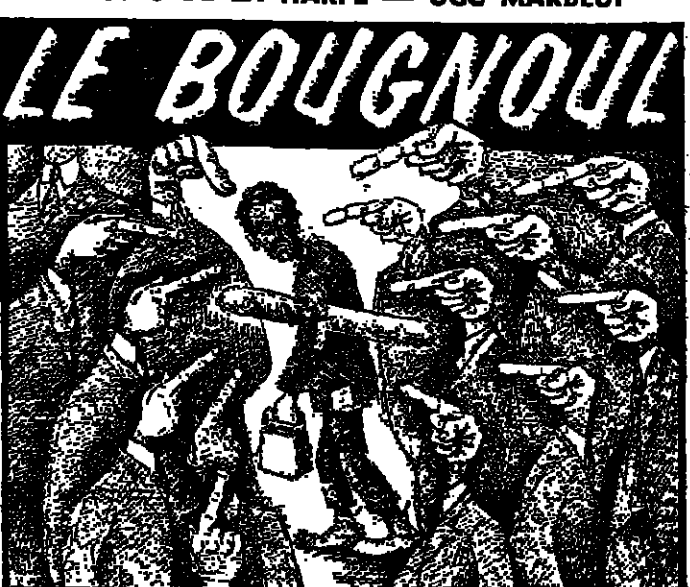


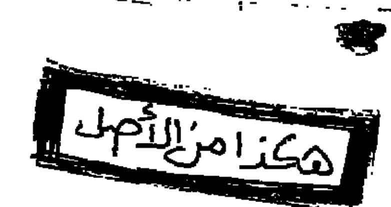












RADIO-TÉLÉVISION

LES PROGRAMMES

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

MERCREDI 30 AVRIL

● CHAINE I : TF 1

20 h. 35 Dramatique : les Exilés, de J. Joyce; adapt. J.-D de La Rochefoucauld ; d'après H. Pinter ; mise en scène G. Lessertisseur, avec P. Vaneck, F. Dorner, M. Damien.

Drame psychologique à trois personnages, dans les milieux intellectuels de Dublin : les problèmes d'un couple « aux idées larges » dont les théories deviennent réalité. Comment la femme vit sa liberté. Comment l'homme supporte le doute. Un sujet d'aujourd'hui, traité en 1918 avec une perspicacité qui, à l'époque, fit scandale.

● CHAINE II (couleur) : A 2

19 h. 45 Feuilleton : Le pélerinage.

le roman du feuilleton télévisé
le pélerinage
de Victor Harter
chez votre libraire
casterman

20 h. 35 Série : Kojak. « Dix-huit heures de panique. »

21 h. 30 Magazine d'actualités : Le point sur l'A 2.

M. Ygal Allon, ministre des affaires étrangères d'Israël (sous réserves).

22 h. 20 Sports sur l'A 2 : football et rugby.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : Trois contre X.

19 h. 40 Tribune libre : Le Centre démocrate.

20 h. Emissions régionales.

20 h. 30 Histoire du cinéma. (Cycle : Les grands écrivains américains vus par Hollywood) : « les Nus et les Morts », de Raoul Walsh (1958), avec A. Ray, C. Robertson, R. Massey, B. Nichols.

En 1943, une compagnie de « marines » effectue une mission de reconnaissance dans une île du Pacifique. Un général autoritaire, qui envoie trop facilement ses hommes à la mort, et un sergent qui est une véritable brute s'opposent à un jeune lieutenant qui conteste leurs méthodes. D'après un roman de Norman Mailer.

FRANCE-CULTURE

20 h. (S.) Trentième anniversaire de la libération des camps. Le monde concentrationnaire, par Y. Darriet et A. Trutat « la Pensée détruite », anthologie, par Paul Tillard, réalisation A. Barroux (nouvelle diffusion) ; 21 h. 30, Musique de chambre : « Trois chants sacrés » (H. Schütz) ; « Quatrième, cinquième et sixième fantaisies » (Telemann) : Ambitus (A. Piechowska) ; « Intervalli pour piano » (Attila Bozay) ; « Sonate pour violoncelle, n° 3 » (P. Hindemith) ; 22 h. 30, Entretien avec Carlos Fuentes (3) ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poème.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Musique ancienne (Forqueray, Josquin des Prés, Francœur) ; 22 h., L'œuvre de Jacques Ibert (II) : « Ballade de la geôle de Reading » ; « Concerto pour violoncelle et instruments à vent », avec A. Navarra ; « Entracte pour flûte et guitare », avec R. Bourdin et A. Ponce ; « Suite symphonique » ; 23 h. (S.), Groupe de recherches musicales ; 24 h., Musique et poésie : Roland de Reneville (Bach, Liszt, chants grégoriens hongrois du XVe siècle, F.-B. Mache, Schoenberg, Lutoslavski).

JEUDI 1er MAI

Le jeudi 1er mai, fête du Travail, les trois chaînes de télévision présentent, selon une formule désormais traditionnelle, un « programme minimum ». Les programmes d'Antenne 2 s'ouvrent à 20 h. sur un journal télévisé.

● CHAINE 1 : TF 1

19 h. 45 Feuilleton : Le temps de vivre, le temps d'aimer.

20 h. 35 Série : Maîtres et valets (« Le nouveau valet »), de F. Weldon, avec J. Marsh, G. Jackson, N. Pagett, I. Oglivy.

21 h. 20 Connaissance de la musique : « Arcana » (La vie de Bizet), prod. M. Le Roux ; réal. Ch. Brabant.

● CHAINE II (couleur) : A 2

20 h. 35 Dramatique : « les Gouverneurs de la rosée », de J. Roumain ; adapt. et réal. M. Failevic ; avec Frido, S. Auguste, D. Poméro.

Le livre, écrit en 1944 par Jacques Roumain, raconte l'histoire de Manuel, qui revient à Haïti — son pays — après de longues années d'émigration. Dans ce pays desséché, Manuel va chercher de l'eau, une source, la rosée. En réveillant le sens de la fraternité entre les villageois. En luttant contre le fatalisme et les superstitions. Adaptation réaliste de Maurice Failevic.

22 h. 20 Documentaire : « Les naïfs haïtiens », de J.-M. Drot.

Un journal de voyage chez les peintres du Vaudou. Jean-Marie Drot devant Haïti.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

20 h. Jeu : Altitude 10 000.

20 h. 30 Un film, un auteur : « Elle et Lui », de Leo McCarey (1957), avec C. Grant, D. Kerr, R. Denning, N. Patterson et K. Nesbitt.

Un homme et une femme, fiancés chacun de son côté, se rencontrent sur un paquebot, s'éprennent l'un de l'autre et décident de se retrouver au bout de six mois, après avoir rompu avec leur passé. Un accident empêche la femme d'être au rendez-vous...

***

De 7 h. à 18 h. 59, programme unique pour France-Culture et France-Musique : musique classique. Sur France-Inter : musique variée.

FRANCE-CULTURE

20 h., « Clérambard », de M. Aymé, avec D. Ivernel, J. Duby, P. Doris, J. Morel, J. Leuvrais, G. Casadesus (réalisation C. Dupont) ; 22 h. 30, Entretien avec Carlos Fuentes (4) ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Orchestre lyrique de Radio-France, direction A. Oestman : « l'Ormindo », opéra en deux actes de Cavalli, avec E. Tappy, T. Kimura, I. Sass, A. François, E. Greger, M. Sénéchal, I. Garcisanz, C. Canne-Meijer, A. Foldi, M. Philippe ; 22 h. 45 (S.), Clarté dans la nuit ; 23 h., Le monde du jazz, L'œuvre de Charlie Parker ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Pop music.

VENDREDI 2 MAI

● CHAINE 1 : TF 1

19 h. 45 Feuilleton : Le temps de vivre, le temps d'aimer.

20 h. 35 Au théâtre ce soir : « la Perruche et le Poulet », de Robert Thomas (rediffusion), avec J. Sourza et R. Souplex.

Le décor : l'étude de Me Rocher. L'intrigue : un assassinat. La perruche : Jane Sourza, standardiste. Le poulet : Raymond Souplex, surnommé Tête de fer. Mais la perruche n'est pas une tête de linotte : justice sera faite.

● CHAINE II (couleur) : A 2

19 h. 45 Feuilleton : Le pélerinage.

20 h. 35 Variétés : Bouvard en liberté.

Avec Serge Lama.

21 h. 40 Magazine littéraire : Apostrophes, de B. Pivot. « Le livre, l'auteur et l'éditeur ».

Avec M. Paul Granet, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la formation permanente, auquel ont été confiés les problèmes de l'édition ; M. Guy Hermier, membre du bureau politique du P.C.F. ; M. Jacques Médecin, député réformateur et maire de Nice ; MM. Louis Nucéra, Michel Butor, Raoul Mille, Robert Sabatier et Michel Tournier, écrivains ; MM. Robert Laffont et André Rimailho, éditeurs ; M. André Guillou, directeur des relations publiques de la FNAC ; M. Claude Nielsen, vice-président du Syndicat des éditeurs.

22 h. 50 Ciné-club : « le Portrait de Dorian Gray », d'A. Lewin (1944), avec G. Sanders, H. Hartfield, D. Reed, A. Lansbury, P. Lawford (v.o. sous-titrée).

D'après le roman d'Oscar Wilde (1891). Sous l'influence d'un esthète mondain, un jeune homme se voue à la recherche de la sensation rare. Il donne son âme pour rester jeune et beau, et c'est son portrait, peint par un peintre célèbre, qui vieillit à sa place et reflète sa déchéance et son abjection. Ce film, tourné en noir et blanc, comporte quelques séquences en couleurs.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

19 h. Pour les jeunes : Oum le dauphin et Télescope.

19 h. 40 Tribune libre : l'Union franco-belge des églises adventistes.

20 h. Emissions régionales.

20 h. 30 Documentaire : Evasion au Nord-Yemen (première partie). « L'Arabie heureuse ».

21 h. 30 Documentaire : Album de famille des Français. « Etre notable à Sablé ».

FRANCE-CULTURE

20 h. (S.), La musique et les hommes, par J. Massin : Le mythe de Prométhée ; 22 h. 30, Entretien avec C. Fuentes (5) ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Les jeunes Français sont musiciens : Huguette Dreyfus, claveciniste ; 22 h. (S.), Concert donné à la salle Pleyel, Association des Concerts Lamoureux, direction J.-P. Casadesus, avec D. N'Kaoua, pianiste : « Alternances » (Casanova), « Concerto pour piano » (Schumann) ; 24 h. (S.), La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Nocturnales.

D'une chaîne à l'autre

LES COUPES DE FOOTBALL SUR A2

● Antenne 2, encouragée par le succès du football en direct sur ses écrans, retransmettra la finale de la Coupe d'Europe Leeds-Bayern (le 28 mai) et celle de la Coupe de France (le 14 juin).

MONTSERRAT CABALLE EN DIRECT SAMEDI

● France-Musique retransmet en direct du Covent Garden de Londres *le Trouvère*, avec Montserrat Caballe dans le rôle de Leonora, entourée d'Irina Arkipova et de Carlo Cossuta, le samedi 3 mai, à partir de 18 h. 55 (en stéréophonie).

L'HÉRITAGE DE L'O.R.T.F.

● Les actions que l'O.R.T.F. détenait dans la société de production privée et de prestation de services Technisonor sont réparties entre Radio-France (11 000 parts), TF 1 (1 300), Antenne 2 (1 300), FR 3 (1 300) et la S.F.P. (2 000).

FRANCE-INTER GAGNE DES AUDITEURS

● France-Inter annonce que son audience quotidienne a augmenté de près d'un demi-million d'auditeurs, selon la première vague de sondage 1975 du Centre d'études des supports de publicité. La précédente enquête avait fait ressortir un net retard de la radio d'Etat sur Europe 1 et R.T.L.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 30 AVRIL

— *M. Fernand Pouillon*, architecte, répond aux questions d'Etienne Mougeotte sur Europe 1 à 19 h. 20.

— *Le Centre démocrate* expose son point de vue à la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

— *M. Ygal Allon*, ministre des affaires étrangères d'Israël, répond aux questions de Jérôme Bellay et Paul Nahon (Antenne 2), Josette Alia (*le Nouvel Observateur*), Roland Faure (*l'Aurore*) sur Antenne 2 à 21 h. 30.

JEUDI 1er MAI

— *M. Michel Durafour*, ministre du travail, répond aux questions de Jean-Pierre Elkabbach sur France-Inter à 13 heures.

— *M. Donnedieu de Vabres*, président de la Commission des opérations de Bourse, est l'invité de Philippe Bouvard à 13 heures.

VENDREDI 2 MAI

— *M. Jacques Médecin*, maire de Nice, répond aux questions de Jean-Pierre Elkabbach sur France-Inter à 13 heures.

— *L'Union franco-belge des Eglises adventistes* exprime son opinion à la « Tribune libre » de FR 3 à 19 h. 40.

— *M. Paul Granet*, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, participe au magazine « Apostrophes » sur Antenne 2 à 21 h. 40.

L'ÉTAT SOUTENEUR

Elles étaient là, une blonde, une brune, une jeune et une moins jeune, deux prostituées au visage noyé d'ombre, venues assister aux « Dossiers de l'écran » sur le plus vieux métier du monde. En fait, elles étaient trois, mais l'autre, ronde, épanouie, sans mystères, bien qu'en pleine lumière, on ne la voyait pas, on ne l'entendait pas. Ou peu. Et après le bien mauvais film de Ralph Habib tourné en 1953, autour d'un Raymond Pellegrin dans un rôle de proxénète particulièrement vicieux, c'est vers ces compagnes de la nuit qu'on s'est tournés. On voulait savoir comment elles en étaient arrivées là : sur le trottoir.

Ulla, la blonde, a été sensible à la façon dont était formulée la question : on ne naît pas prostituée, on le devient. Dans son cas, évoqué avec une élégance détachée : une faillite, une grosse dette à rembourser vite, de l'argent, beaucoup d'argent. Combien ? De 4 000 F à 6 000 F par mois, durement gagné sur le pavé de Lyon. 4 000 F moins les P.V. Sans souteneur. L'histoire de Madame X, aujourd'hui retirée, mariée, mère de famille, est plus banale. Elle l'expédie d'une voix familière, lourde d'expérience et de misère. Un « milieu paumé », un père alcoolique, un port, des bateaux, des douceurs pour ses petits frères.

Et puis, la grande ville, la rencontre d'un garçon qui l'a écoutée, attentif. Elle s'est prostituée pour lui. Marseille. La maison d'abattage, quarante clients les jours de semaine, quatre-vingts à quatre-vingt-dix le samedi et le dimanche. Sans sortir, et quand on sortait pour « faire le tapin », on se disputait 1,50 mètre d'asphalte à coups de chaînes de vélo. Et quand on voulait s'en sortir, c'était la raclée, c'était l'hôpital. Deux ans d'hôpital psychiatrique. Droguée au dernier degré, elle trouvait dans l'éther l'oubli de ce qu'elle vivait. Des « proxos », il y en a toujours eu, il y en aura toujours. Même s'ils ne le sont pas, ils le deviendront. C'est la prostituée qui fait le proxénète.

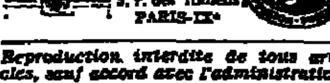
Ulla proteste. Le problème n'est plus là. Aujourd'hui, le souteneur, c'est l'Etat. L'Etat — elle en a fait le compte — à qui la profession verse 150 milliards par an. L'Etat est là, la police, le Parlement et la justice, représentés par le commissaire divisionnaire André Soleres, chef de la brigade mondaine, par M. Robert-André Vivien, député du Val-de-Marne, par M. Sacotte, magistrat. Qui se défendent et se félicitent : les prostituées sont beaucoup moins nombreuses qu'elles n'étaient. Les maisons de tolérance à Paris, vous n'en trouverez plus. Et si Ulla paie patente comme n'importe quelle commerçante, c'est en toute liberté à part entière d'une société avisée : ces procès-verbaux et bientôt ces impôts, bref, ce manque à gagner, c'est exprès. C'est pour décourager les proxénètes.

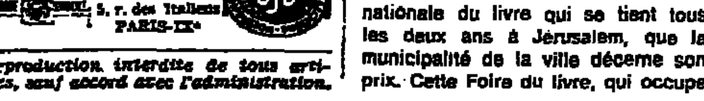
Air connu, heureusement interrompu par le témoignage généreux, indigné, du Père Talvas, fondateur du Nid. Plus de maisons en 1975, l'année de la femme ? Bon. Mais des hôtels : allez donc vous promener du côté de la porte de la Chapelle, du boulevard Barbès, de la Goutte-d'Or. Passez devant les queues de travailleurs immigrés qui se forment, interminables, qui « passent à plus de cent soixante-quinze par week-end sur le corps de chacune de ces filles ». Faute de logements, de femmes, de distractions autres que celle-là.

La prostitution, ce fléau social, c'est l'affaire de tous. C'est une affaire d'Etat. Et ce n'est pas en imposant la femme — pourquoi d'ailleurs ne pas imposer l'homme, le client, ce « paumé », nous dira un psychiatre, le docteur Salar, au même titre que le proxénète et la prostituée. Ce n'est pas en traitant en contribuable, en marchande, ce qui n'est encore trop souvent qu'une marchandise, qu'on l'aidera à s'en tirer. Et qu'on se donnera bonne conscience. A bon prix !

CLAUDE SARRAUTE.

Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.





Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

PRESSE

« Le Monde » à 1,30 F

Le Syndicat de la presse parisienne communique :

« A partir du 2 mai, les quotidiens d'information générale adhérant au Syndicat de la presse parisienne augmenteront leur prix de vente au public.

» Ils regrettent de n'avoir pu différer plus longtemps cette décision, les conditions d'exploitation de la presse s'étant considérablement aggravées au cours des derniers mois.

» A l'augmentation du prix du papier, qui a atteint près de 90 % en un an, se sont ajoutées les hausses de salaires résultant de l'accroissement du coût de la vie, l'élévation des dépenses d'énergie et de services. Les journaux n'équilibrent leur prix de revient que lorsque s'ajoutent aux recettes de vente celles que leur apporte la publicité. Or, par suite de la crise économique, celles-ci se sont amenuisées.

» Le public comprendra que l'ajustement annoncé est indispensable à la survie d'une presse diversifiée qui lui apporte, avec l'expression des différentes opinions, les informations et les renseignements sans cesse plus complets que mettent à sa disposition les journaux de Paris. »

**

Les prix de vente pratiqués par les quotidiens de Paris seront désormais les suivants : 1 franc : le Parisien libéré, la Croix ; *1,20 franc :* France-Soir, l'Aurore, le Figaro, le Quotidien de Paris, l'Equipe *(semaine)*, l'Humanité ; *1,30 franc :* le Monde ; *1,50 franc :* Libération, France-Soir *(édition du tiercé)*, l'Equipe *(samedi, lundi)*, Paris-Turf ; *2 francs :* les Echos, le Nouveau Journal, la Cote Desfossés ; *2,50 francs :* International Herald Tribune.

Le décret sur l'aide aux journaux à faibles ressources publicitaires prévoit que les bénéficiaires (la Croix et l'Humanité) *ne peuvent pas augmenter leur prix de vente au cours du premier semestre 1975. D'autre part* le Parisien libéré *et* l'Equipe *sont adhérents au Syndicat des quotidiens régionaux, qui diffère sa décision.*

Annonçant l'augmentation du prix de vente à ses lecteurs, France-Soir, *sous la signature de son directeur Henri Amouroux, évoque l'aide de l'Etat à la presse qui est « faite pour aider la liberté de la presse, non pour la menacer ou la restreindre. Et cette liberté, qui exige la diversité des titres, est l'une des conditions à la survie d'autres libertés essentielles ».* Le Figaro *consacre un long article à la « radioscopie d'un quotidien » en insistant sur la considérable augmentation des dépenses et la diminution des recettes de publicité.*

Le Monde, *pour sa part, a toujours exposé à ses lecteurs les conditions de son exploitation. En portant son prix de vente à 1,30 franc, il maintient une faible différence avec les autres grands quotidiens. On sait que ce petit effort supplémentaire demandé, depuis l'origine, aux lecteurs a assuré l'indépendance économique du* Monde.

Le tarif des abonnements n'est pas pour l'instant modifié.

● *La plume d'or de la liberté*, décernée chaque année par la Fédération internationale des éditeurs de journaux (F.I.E.J.), a été attribuée au Dr Sang Man Kim, éditeur à Séoul (Corée du Sud) du quotidien *Don-a Ilbo*.

Rappelons que ce journal, qui avait publié en octobre 1974 un appel pour l'abolition de la censure, s'est vu brusquement privé de la plus grande partie de ses recettes publicitaires par suite de pressions gouvernementales exercées sur les annonceurs.

● *Les élèves de l'école de journalisme de Lille* ont observé, mardi 29 avril, un mouvement de grève, qui a été suivi par les stagiaires des trois années. Ce mouvement de protestation avait notamment pour objet de dénoncer l' *« arbitraire de la direction »*, qui s'est manifesté, disent les élèves, à travers l'affaire de la bourse Lauga.

Cette bourse permet à un lauréat d'obtenir un stage à Europe 1. De graves irrégularités auraient été constatées lors des épreuves de sélection.

LES CADRES DU « FIGARO » : pas de véritable indépendance sans prospérité.

La société des cadres du *Figaro*, à l'issue d'une assemblée générale tenue lundi 28 avril au sujet de la cession éventuelle d'un certain nombres de parts du capital, détenues par M. Jean Prouvost, et qui réunissait cent quinze présents ou représentants, a adopté à l'unanimité, moins deux voix et une abstention, la motion suivante :

« Les cadres de la Société du Figaro, *désireux d'assurer la pérennité de leur entreprise, comprennent le souci des journalistes de la rédaction. Toutefois, ils considèrent qu'il n'y a pas de véritable indépendance sans prospérité.*

» Au moment où des négociations sont en cours pour l'achat des actions de la Société du Figaro, *ils souhaitent une large prise de conscience de tous les collaborateurs du journal sur la nécessité de ne pas s'attacher à des positions inutilement tranchées qui seraient de nature à décourager d'éventuels acquéreurs et, par là même, de compromettre l'avenir de l'entreprise.*

» Les cadres de la Société du Figaro, *parties prenantes à ces négociations, apporteront leur soutien à toute solution permettant à leur entreprise de conserver à la fois son indépendance, son équilibre d'exploitation et son expansion. »*

M. Jean Malleret, chef du service promotion, a été élu président de la société des cadres du *Figaro*, en remplacement de M. Gaston Michaud, démissionnaire, élu président d'honneur.

● *Le Parisien libéré*, dans son *numéro du 30 avril*, explique à ses lecteurs qu' *« une « décision syndicale », au moment du bouclage des formes, a soudainement empêché la parution du numéro d'hier mardi 29 avril ».*

LETTRES

LAURÉATE DU PRIX JÉRUSALEM 1975

Simone de Beauvoir acclamée en Israël

De notre correspondant

Jérusalem. — Une ovation prolongée de quelque trois mille cinq cents invités, réunis dans la grande salle du Palais de la nation, a accueilli Simone de Beauvoir à qui allait être décerné le prix de Jérusalem 1975. Ce prix, destiné à honorer ceux qui, par leur œuvre, ont défendu *« la liberté de l'individu dans la société »* avait été attribué précédemment à Bertrand Russell, Max Frisch, André Schwartz-Bart, Ignace Silone, Jorge-Luis Borgès et Eugène Ionesco.

La septième lauréate du prix de Jérusalem a tenu à indiquer clairement la signification qu'elle donnait à sa présence dans cette ville, « justement en ce moment ». Après avoir rappelé qu'elle avait repoussé tous les prix, après le Goncourt qui lui a été décerné en 1954, Simone de Beauvoir a soulevé de très longs applaudissements en déclarant que, en acceptant le prix de Jérusalem, elle entendait protester contre les accusations mensongères qui ont accablé Israël, à l'UNESCO, et marquer sa solidarité avec ce pays. Parmi les problèmes graves qu'Israël doit affronter, dit-elle encore, il y a celui des Palestiniens qui ont le droit d'avoir un pays à eux, mais, ajoute-t-elle, aucun règlement ne peut être toléré qui puisse mettre en péril l'existence de l'Etat juif et partager de nouveau Jérusalem.

M. Yitzhak Rabin, qui avait pris la parole après le maire de la ville, M. Teddy Kollek, a rendu un chaleureux hommage à l'écrivain français.

C'est à l'occasion de la Foire internationale du livre qui se tient tous les deux ans à Jérusalem, que la municipalité de la ville décerne son prix. Cette Foire du livre, qui occupe par son importance dans le monde de l'édition la deuxième place après celle de Francfort, groupe six cents exposants venus de quarante-deux pays. Les organisateurs se félicitent du succès de cette rencontre qui, cependant, aurait mis Jérusalem au tout premier rang si les circonstances politiques n'avaient empêché la participation d'un grand nombre de pays de l'Europe de l'Est — à l'exception de la Roumanie, — du monde arabe et de l'Afrique noire. La Foire de Jérusalem se distingue cependant de celle de Francfort du fait qu'elle n'a pas seulement pour but de permettre des transactions commerciales, car elle est aussi le prétexte à de nombreuses manifestations culturelles largement ouvertes au public.

Plus de quatre-vingt mille visiteurs ont parcouru les différents pavillons en 1973 et on en prévoit plus de cent mille cette semaine. De nombreux pavillons sont réservés à des expositions diverses dont la plus remarquable est une collection d'ouvrages anciens réunis à l'occasion du cinq centième anniversaire de l'impression du premier livre en langue hébraïque. Ce premier livre, dont le musée Israël de Jérusalem présente une reproduction, est un commentaire de la Bible par Rachi imprimé en 1475 en Italie. Rachi, ou Salomon Bar Isaac, est né et mort à Troyes en Champagne (1040-1105), où il dirigea une académie juive. Un autre ouvrage est le premier livre hébreu imprimé en Palestine en 1577. Le pavillon français compte treize stands occupés notamment par Gallimard, Hachette, Albin, Unipresse et autres.

ANDRÉ SCÉMAMA.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 30 avril à 0 heure et le jeudi 1er mai à 24 heures.

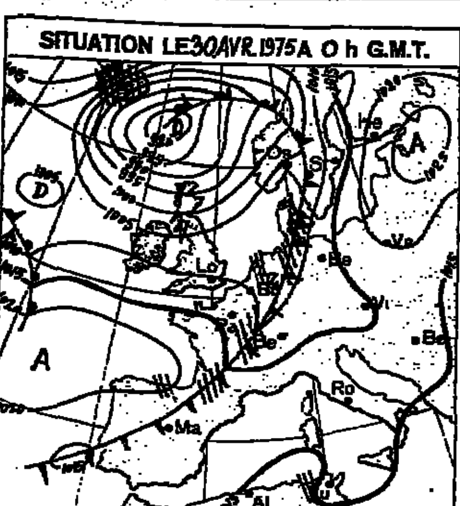
La perturbation orageuse qui achevait de traverser la France dans la journée de mercredi s'éloignera vers l'Europe centrale et le nord de l'Italie. Des masses d'air frais s'étendront en même temps sur notre pays. Une faible perturbation venant de l'Atlantique atteindra les îles Britanniques jeudi : elle apportera des nuages sur le nord de la France.

Jeudi 1er mai, il y aura encore des ondées orageuses le matin de la Corse à la Provence mais une amélioration se manifestera dans la journée. Sur le reste de la France il fera très frais le matin et des brouillards s'étendront de l'Aquitaine aux régions du Nord-Est. Au cours de la journée, des nuages passagers pourront donner quelques averses près de la Manche et dans le Nord mais il fera assez beau ailleurs. Les vents, modérés d'ouest au nord de la Loire, de secteur est près de la Méditerranée, seront faibles et variables sur les autres régions. Les températures maximales varieront peu par rapport à celles de mercredi sauf dans le Sud-Est où elles seront en baisse.

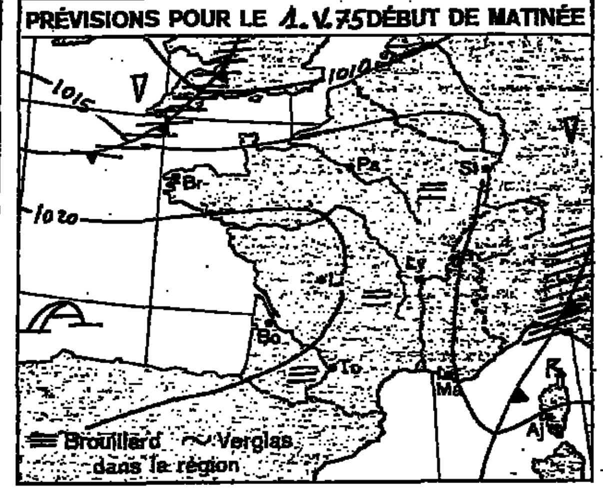
Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 29 avril, le second, le minimum de la nuit du 29 au 30 avril) : Biarritz, 23 et 11 degrés ; Bordeaux, 23 et 7 ; Brest, 12 et 3 ; Caen, 16 et 4 ; Cherbourg, 11 et 4 ; Clermont-Ferrand, 25 et 8 ; Dijon, 23 et 10 ; Grenoble, 21 et 3 ; Lille, 21 et 6 ; Lyon, 22 et 6 ; Marseille-Marignane, 21 et 7 ; Nancy, 23 et 8 ; Nantes, 14 et 3 ; Nice-Côte d'Azur, 19 et 10 ; Paris-Le Bourget, 22 et 6 ; Pau, 24 et 10 ; Perpignan, 20 et 10 ; Rennes, 12 et 3 ; Strasbourg, 24 et 9 ; Tours, 21 et 5 ; Toulouse, 23 et 11 ; Ajaccio, 18 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 19.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 19 et 7 degrés ; Athènes, 19 et 11 ; Bonn, 25 et 9 ; Bruxelles, 23 et 6 ; Le Caire, 26 et 13 ; îles Canaries, 21 et 15 ; Copenhague, 15 et 9 ; Genève, 22 et 9 ; Lisbonne, 21 et 11 ; Londres, 13 et 3 ; Madrid, 18 et 8 ; Moscou, 18 et 5 ; New-York, 13 et 6 ; Palma-de-Majorque, 20 et 5 ; Rome, 19 et 5 ; Stockholm, 14 et 8 ; Téhéran, 23 et 12.

SITUATION LE 30 AVR. 1975 A 0 h G.M.T.

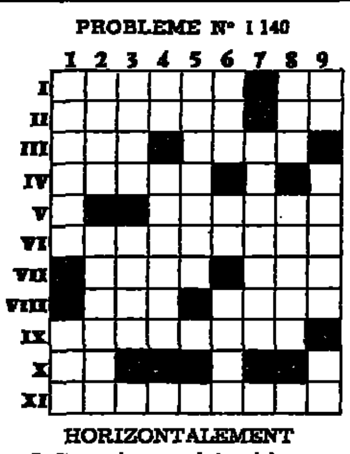


PRÉVISIONS POUR LE 1.V.75 DÉBUT DE MATINÉE



MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 140



HORIZONTALEMENT

I. Caressé par celui qui le nourrit ; Une chose qui date. — II. Prendra une ample revanche sur un muscle éventuellement défaillant ; Est facilement pris. — III. Ville étrangère ; Se montra malicieux. — IV. Coule en Italie. — V. Grosse perle. — VI. Découvriras. — VII. Ombellifère ; Coule en Suède. — VIII. Serpente dans l'Engadine ; Familier à l'astronome. — IX. Immobilisée. — X. Dans les commentaires de César. — XI. En train d'user d'arguments frappants.

VERTICALEMENT

1. Rassemble des canards ; Prénom. — 2. Pas facile ; Purement illusoires. — 3. Salés ; Coule en Autriche. — 4. Est très personnel ; Se reflète dans son homonyme. — 5. Comme certains chiens. — 6. Vieille figure ; Fin de participe ; Consigne d'anciens débats. — 7. Théâtre de nombreux engagements. — 8. Pourrait servir d'enseigne à un teinturier prolixe ; Infime élément de l'œuvre de Juvénal. — 9. Tableau ; Vraisemblablement mécontente ; Indique que cela n'est pas fini.

Solution du problème n° 1 139

HORIZONTALEMENT

I. Chocolat. — II. Our ; Er. — III. Ne ; Vari. — IV. Ceintures. — V. Isolerait. — VI. Disette. — VII. Réas. — VIII. Ie ; Ver. — IX. Estes ; Ose ! — X. Si ! Tri. — XI. Larousse.

VERTICALEMENT

1. Concierges. — 2. Huées ; Sil. — 3. Or ; Iodait. — 4. Enlisée. — 5. Tes ; Sto. — 6. Levures ; Ru. — 7. Arafat ; Vois ! — 8. Reitres. — 9. Liste ; Rêve.
;6:nI

GUY BROUTY.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de leur visite officielle en France, le premier ministre, chef du gouvernement de la République populaire du Congo et Mme Henri Lopes, ont offert un cocktail mardi 29 avril.

— L'ambassadeur des Pays-Bas et Mme de Ranitz ont donné, lundi 28 avril, la traditionnelle réception des tulipes.

Naissances

— M. Jean Doulcet et Mme, née comtesse Marie-Alice Széchényi, sont heureux d'annoncer la naissance, le 23 avril, d'
Alexandra.
3, via Porta-Tenaglia, 20121, Milan.

— M. et Mme Charles Dufour,
M. Yoshiyasu Narahara et Mme, née Gabrielle Dufour,
Et Christophe Kimiyasu,
ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille, fille et sœur,
Anne-Yoshié,
le 24 avril,
1023 Brookview Av.
Westlake Village,
California 91361 (U.S.A.).

— Danielle et Gérard Régnier sont heureux d'annoncer à leurs amis la naissance de
Iohannes,
Paris, le 14 avril 1975.

— Anne-Marie et Pierre ont la grande joie d'annoncer que
Marie
est née ce matin tout ensoleillé du dimanche 27 avril 1975.
Anne-Marie (née Desfandais) et Pierre Donniol,
13, avenue Paul-Langevin,
92260 Fontenay-aux-Roses.

Mariages

— Jocelyne Plateau
et Didier Bompoint,
ont le plaisir de faire part de leur mariage, célébré le 30 avril 1975 dans la plus stricte intimité.
55, chemin des Genêts,
17690 Angoulins.

— Le Dr Jean-Pierre Coquillaud
et
Guyonne Dalle,
sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité le 29 avril, en la chapelle Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine.
36 bis, boulevard d'Argenson,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Décès

— Mme Jean de Bucamps et son fils,
M. et Mme Michel Mantrand et leurs enfants,
Tous les parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean DE BUCAMPS,
survenu à Saint-Tropez, le dimanche 27 avril, à l'âge de cinquante-neuf ans.
Les obsèques ont été célébrées le mardi 29 avril à Saint-Tropez.
[Antiquaire depuis un quart de siècle à Saint-Tropez, Jean de Bucamps était un peintre délicat et apprécié des paysages du Var, du port et des marines que cet homme de la mer transposait dans une vision très personnelle et lumineuse.]

— On apprend la mort de
Pierre CABAUD,
président-directeur général de Pathé-Cinéma.
[Né en 1918 à Paris, docteur en droit et licencié ès lettres, Pierre Cabaud avait été directeur général de la société Pathé-Cinéma avant d'en être le président-directeur général. Il était également administrateur de la société belge Pathé Consortium Cinéma et délégué de la société les Grands Théâtres Pathé, ainsi que de plusieurs sociétés cinématographiques européennes et américaines.
Pierre Cabaud était vice-président de l'Association professionnelle du spectacle.]

— Mme Paul Duménil, son épouse,
M. Philippe Duménil,
M. Alain Duménil,
M. François Duménil,
Ses enfants,
M. et Mme Jean de Lapeyrière et leur fille,
Ses beau-frère, sœur et nièce,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Paul DUMÉNIL,
courtier de banque,
survenu subitement le 29 avril, en son domicile, dans sa soixante-troisième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 2 mai à 15 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Neuilly (90, avenue du Roule), où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu au cimetière des Batignolles, dans le caveau de famille.
48 ter, boulevard Victor-Hugo,
92200 Neuilly.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 25 avril 1975, de
M. Emmanuel LANCIAL,
ministre plénipotentiaire hors classe,
officier de la Légion d'honneur,
époux de Germaine-Marie Maublanc.
Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu à Treban (Allier).
Cet avis tient lieu de faire-part.
148, boulevard de Magenta,
Paris (10e).

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Doré NACHMIAS,
survenu le 27 avril à Paris.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
De la part de
Dr et Mme Jean Thuillier et leurs enfants,
Ses enfants et petits-enfants.
6, rue Raffet,
75016 Paris.

— M. Marcel Rebuffat,
M. et Mme René Rebuffat,
M. et Mme François Rebuffat,
Leurs parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Marcel REBUFFAT,
née Rose Besson,
survenu le 16 avril 1975 à l'âge de soixante-douze ans.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité à Mens (Isère).

— M. et Mme Max Augé et leurs enfants,
M. et Mme Claude Nordmann,
M. Pierre Sancery,
Mlle Geneviève Sancery,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean SANCERY,
directeur honoraire du contentieux de la Banque de France,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
leur père et grand-père.
Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 2 mai à 9 h. 30, en l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Sannois (95).
Ni fleurs ni couronnes.
15, place Mère-Angélique,
78320 Le Mesnil-Saint-Denis.
5, rue du Sergent-Hoff,
75017 Paris.

Anniversaires

— A ceux qui gardent vivant le souvenir de
Me Paul VASSEL,
une pieuse pensée est demandée en ce premier anniversaire de sa mort.

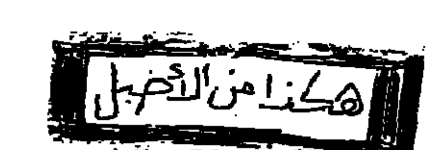
— Mme Jacques Wormser remercie tous les amis de
Jacques WORMSER,
qui l'ont aidée après sa disparition, le 2 mai 1974, et qui se souviennent de lui en ce jour.

— Ses amis de Régie-Presse demandent à tous ceux qui l'ont connu, aimé et apprécié, d'avoir pour
Jacques WORMSER,
disparu voici un an, une pensée émue.

Remerciements

— Mme Joseph Suraqui,
Ses enfants,
Et toute la famille,
remercient tous ceux qui se sont associés à leur deuil, lors du décès de
M. Joseph SURAQUI,
architecte.

— Très touchées par les témoignages de sympathie qui leur sont parvenus à la suite du décès de leur collaborateur et ami
Nicolas VICHNEY,
la direction, la rédaction et la rubrique scientifique du « Monde », remercient tous ceux qui ont pris part à leur chagrin.



(Publications judiciaires)

Conformément à la décision de la dix-septième chambre du tribunal d'instance de Paris, nous publions ci-dessous les deux jugements qui ont été commentés dans « le Monde » du 15 mars.

EXTRAIT DES MINUTES
DU
SECRETARIAT-GREFFE
DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le Tribunal de Grande Instance de Paris, séant au Palais de Justice, à Paris,
A rendu en audience publique de police correctionnelle le jugement dont la teneur suit :

POUR

Le sieur BRAUNSCHWEIG André, demeurant à PARIS (7°), 74, rue Vaneau ;

PARTIE CIVILE

Représenté par M°° PAYON et BRAUNSCHWEIG, avocats à la Cour ;

C/
FAUVET

Jacques, Jules, Pierre, Constant, né le 9 juin 1914 à PARIS (6°), fils de Gaston, Pierre et de MEUNIER-POUTHOT Andrée, Léa, Yvonne, demeurant à PARIS (9°), 5, rue des Italiens, directeur de publication, S.A.R.

ARTICLE 411 DU CPP

Représenté par M° F. SARDA, avocat à la Cour ;

C/

CIVILEMENT RESPONSABLE :
La SARL LE MONDE, dont le siège est à PARIS (9°), 5, rue des Italiens ;

ARTICLE 415 DU CPP

Représentée par M° F. SARDA, avocat à la Cour ;
INJURE PUBLIQUE ENVERS UN FONCTIONNAIRE PUBLIC A RAISON DE SA FONCTION ;
EN PRESENCE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

LE TRIBUNAL

à son audience du vingt-sept février mil neuf cent soixante-quinze ; après avoir examiné les faits et documents de la cause et donné lecture des pièces du dossier ; ouï la partie civile en ses déclarations, M°° PAYON et BRAUNSCHWEIG, conseils de la partie civile en leur plaidoirie respective, le Ministère public en ses réquisitions, M° F. SARDA, conseil de la défense en sa plaidoirie, et l'affaire mise en délibéré a été renvoyée à l'audience de ce jour, pour le jugement être rendu : avertissement de cette remise a été immédiatement donné par Monsieur le Président conformément aux dispositions de l'article 462 alinéa 2 du code de procédure pénale ; et audit jour, le Tribunal composé comme à l'audience précédente, et après en avoir délibéré conformément à la loi, statuant en audience publique contradictoirement et en premier ressort ; attendu que par exploit de M° SALLAZ, Huissier de Justice à PARIS, en date du vingt-trois décembre mil neuf cent soixante-quatorze, André BRAUNSCHWEIG, Président de Chambre à la Cour d'appel de PARIS, a fait citer Jacques FAUVET, pris en sa qualité de directeur de publication du quotidien « le Monde », à comparaître devant cette juridiction pour y répondre du délit d'injure publique, à raison de sa fonction, envers un fonctionnaire public ; s'entendre condamner aux peines prévues par l'article 33 alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881, au paiement d'une somme de un franc à titre de dommages et intérêts ; voir ordonner l'insertion du jugement à intervenir dans le journal « le Monde » ainsi que dans dix journaux et périodiques au choix du requérant, le tout avec exécution provisoire ; que la SARL LE MONDE a été assignée en qualité de civilement responsable ; attendu qu'à l'audience du trente janvier mil neuf cent soixante-quinze, l'affaire a été renvoyée contradictoirement à celle du vingt-sept février mil neuf cent soixante-quinze et à laquelle la partie civile avait comparu ; attendu que FAUVET et la SARL LE MONDE ne comparaissent pas mais sont représentés par leur conseil, conformément aux dispositions des articles 411 et 415 du code de procédure pénale : attendu que les poursuites ont été exercées à raison de la publication dans le numéro 9305, daté des dimanche 15, lundi 16 décembre 1974, du journal « le Monde », en page 26, colonne 4, à la suite d'un article intitulé « Pierre Goldman est condamné à la réclusion criminelle à vie », du texte suivant, non signé : « le Comité Justice pour Pierre Goldman a publié après la décision du Tribunal de Paris un communiqué déclarant que : les camarades de Pierre Goldman, toujours persuadés de son innocence, violemment indignés par ce verdict insupportable inspiré par la haine, désignent le président BRAUNSCHWEIG et l'avocat général LANGLOIS et la majorité du jury comme de véritables assassins » ; attendu que le plaignant exerçait les fonctions de Président de la Cour d'assises, siégeant à PARIS, qui a condamné, le quatorze décembre mil neuf cent soixante-quatorze, Pierre Goldman à la peine de la réclusion à perpétuité ; qu'il considère comme des expressions outrageantes à son égard les termes qui le désignent comme un véritable assassin et estime que leur publication par le journal « le Monde » constitue le délit d'injure publique, à raison de sa fonction, envers un fonctionnaire public, prévu et puni par les articles 29 alinéa 2 et 33 alinéa 1 — faisant référence à l'article 31 — de la loi du 29 juillet 1881 ; attendu que tout en exprimant, à l'audience, son respect de la liberté de la presse et en reconnaissant la vocation de celle-ci à exercer sa critique à l'égard de la justice, il dénonce le caractère intolérable des termes incriminés et marque son étonnement qu'un journal comme « le Monde », auquel il porte de l'estime, ait donné une large publicité à un tel communiqué, émanant d'une organisation dont l'existence même restait à vérifier ; attendu que le prévenu, qui ne conteste pas être le directeur de publication du « Monde », fait remettre par son conseil une lettre qu'il a, dès réception de la citation, adressée au Président BRAUNSCHWEIG ; qu'après avoir indiqué que « le Monde » a pour règle de publier en tout ou partie les textes qui lui parviennent à propos des sujets d'actualité ou des problèmes de ce temps », J. FAUVET y précise toutefois : « Il est évident que le texte de ce communiqué vous mettant gravement en cause n'aurait jamais dû être publié en la forme... » ; qu'il exprime ses regrets et manifeste son intention de demander à son conseil de « présenter non une défense, mais des excuses » ; attendu que ce dernier se conforme à cette demande ; qu'il fait néanmoins valoir qu'en informant ses lecteurs des poursuites exercées à son encontre « le Monde » a pris soin de souligner dans une NDLR qu'il n'avait « évidemment pas pris à son compte le texte du communiqué du Comité Justice pour Pierre Goldman » ; attendu que les termes incriminés par le Président BRAUNSCHWEIG, qui le désignent comme un véritable assassin, ne sauraient être considérés comme « une forme tolérable de la contestation » ; qu'ils sont à l'évidence gravement outrageants et injurieux à l'égard de ce magistrat et entendent l'atteindre en raison de l'exercice de ses fonctions ; attendu qu'avant de laisser paraître le communiqué du « Comité Justice pour P. Goldman », J. FAUVET n'a effectué aucune recherche sur ledit Comité dont il ignorait cependant l'existence ; attendu qu'en lui donnant une ample diffusion par la reproduction dans un journal, qui bénéficie d'une large audience, il n'a pas estimé nécessaire d'émettre la moindre réserve sur son contenu ni jugé utile d'en désapprouver les termes ; attendu dans ces conditions qu'il s'est rendu coupable du délit d'injure publique, à raison de sa fonction, envers un magistrat : personne protégée par l'article 31 de la loi du 29 juillet 1881 ; attendu en répression qu'il convient de prendre en considération les regrets et les excuses exprimés par le prévenu ; attendu que l'atteinte publique, intolérable portée à l'honneur et à la considération de la partie civile lui a causé un préjudice personnel et direct dont l'auteur doit assurer la réparation ; qu'il convient d'accueillir la demande d'allocation du franc symbolique de dommages et intérêts ; qu'il y a lieu, à titre de réparation morale complémentaire, d'ordonner l'insertion intégrale du présent jugement dans le journal « le Monde », ainsi que sa publication par extraits, aux frais du prévenu et au choix du plaignant, dans trois journaux ou périodiques, sans que le coût de chaque insertion puisse excéder 2 000 F : attendu que l'urgence n'est pas établie ; qu'il n'y a pas lieu à astreinte ni à exécution provisoire ; attendu que la SARL LE MONDE est civilement responsable de son préposé ; *PAR CES MOTIFS* : déclare J. FAUVET, directeur de la publication du journal « le Monde », coupable du délit d'injure publique, à raison de sa fonction, envers un magistrat, personne protégée par l'article 31 de la loi du 29 juillet 1881, pour avoir publié le texte sus-visé dans le numéro 9305 de ce quotidien, page 26, délit prévu et puni par les articles 29 alinéa 2 et 33 alinéa 1 — faisant référence à l'article 31 — de ladite loi..........

CONDAMNE

FAUVET à la peine de DEUX MILLE FRANCS d'amende......
statuant sur l'action civile, le condamne à payer au sieur BRAUNSCHWEIG André, la somme de UN FRANC à titre de dommages et intérêts............

ordonne l'insertion de l'intégralité du présent jugement dans le prochain numéro du journal « le Monde », avec les mêmes caractères que ceux composant le corps *du texte incriminé* ....

ordonne l'insertion par extraits de la présente décision dans trois journaux, au choix de la partie civile et aux frais du prévenu, sans que le coût de chaque insertion puisse excéder 2 000 F....., dit n'y avoir lieu à astreinte ni à exécution provisoire du jugement ....

déclare la SARL LE MONDE civilement responsable de son préposé ; ....

condamne également le prévenu en tous les dépens du jugement, lesquels sont liquidés, savoir : 1° ceux prélevés sur la consignation ; 2° ceux avancés par la partie civile à la somme de soixante-quatorze francs quatre-vingt-huit centimes ; 3° ceux avancés par le Trésor à la somme de un franc et celle de onze francs vingt centimes pour droits de poste ; dit n'y avoir lieu à contrainte par corps ; *FAIT ET JUGE* en l'audience publique de la dix-septième chambre du Tribunal de Grande Instance de PARIS, le treize mars mil neuf cent soixante-quinze, par Monsieur DUPUY, Vice-Président, Messieurs PHILIPPOT et J. SERRE, Juges, en présence de Monsieur FONTAINE, Substitut de Monsieur le Procureur de la République, assistés de Mademoiselle CORNE, Greffier.

Signé DUPUY ET CORNE.

EXTRAIT DES MINUTES
DU
SECRETARIAT-GREFFE
DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le Tribunal de Grande Instance de Paris, séant au Palais de Justice, à Paris,
A rendu en audience publique de police correctionnelle le jugement dont la teneur suit :

POUR

Le sieur LANGLOIS Lucien, *demeurant* à PARIS (17°), 29, rue Pierre-Demours ;

PARTIE CIVILE

Représenté par M° BAUDELOT, avocat à la cour ;

C/
FAUVET

Jacques, Jules, Pierre, Constant, né le 9 juin 1914 à PARIS (6°), fils de Gaston, Pierre et de MEUNIER-POUTHOT Andrée, Léa, Yvonne, demeurant à PARIS (9°), 5, rue des Italiens, directeur de publication, S.A.R.

ARTICLE 411 DU C.P.P.

Représenté par M° F. SARDA, avocat à la cour ;

C/

CIVILEMENT RESPONSABLE :
La S.A.R.L. LE MONDE, dont le siège est à PARIS (9°), 5, rue des Italiens ;

ARTICLE 415 DU C.P.P.

Représentée par M° F. SARDA, avocat à la cour ;
INJURE PUBLIQUE ENVERS UN FONCTIONNAIRE PUBLIC A RAISON DE SA FONCTION.
EN PRESENCE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE.

LE TRIBUNAL

à son audience du vingt-sept février mil neuf cent soixante-quinze ; après avoir examiné les faits et documents de la cause et donné lecture des pièces du dossier ; *ouï la partie civile en ses déclarations*, M° BAUDELOT, conseil de la partie civile en sa plaidoirie, le Ministère public en ses réquisitions, M° F. SARDA, *conseil de la défense en sa plaidoirie*, et l'affaire mise en délibéré a été renvoyée à l'audience de ce jour pour le jugement être rendu ; avertissement de cette remise a été immédiatement donné par Monsieur le Président aux parties conformément aux dispositions de l'article 462, alinéa 2 du code de procédure pénale ; et audit jour, le Tribunal composé comme à l'audience précédente et après en avoir délibéré conformément à la loi, statuant en audience publique contradictoirement et en premier ressort ; attendu que *par exploit de M° SALLAZ, huissier* de justice à PARIS, en date du six janvier mil neuf cent soixante-quinze, Lucien LANGLOIS, avocat général près la Cour d'appel de PARIS, a fait citer J. FAUVET, pris en sa qualité de directeur de publication du quotidien « le Monde », à comparaître devant cette juridiction pour y répondre du délit d'injure publique, à raison de sa fonction, envers un fonctionaire public ; s'entendre condamner aux peines prévues par l'article 33, alinéa 1 de la loi du 29 juillet 1881, au paiement d'une somme de un franc à titre de dommages et intérêts ; voir ordonner l'insertion du jugement à intervenir dans le journal « le Monde » ainsi que dans dix journaux et périodiques au choix du requérant, le tout avec exécution provisoire ; que la S.A.R.L. LE MONDE a été assignée en qualité de civilement *responsable de son préposé* ; attendu qu'à l'audience du trente janvier mil neuf cent soixante-quinze, l'affaire a été renvoyée contradictoirement à celle du *vingt-sept février* mil neuf cent soixante-quinze, et à laquelle la partie civile avait comparu ; attendu que FAUVET et la S.A.R.L. LE MONDE ne comparaissent pas, mais sont représentés par leur conseil conformément aux dispositions des articles 411 et 415 du code de procédure pénale ; attendu que les poursuites ont été exercées à raison de la publication dans le *numéro 9.305*, daté des dimanche 15, lundi 16 décembre mil neuf cent soixante-quatorze du journal « le Monde », en page 26, colonne 4, à la suite d'un article *intitulé « Pierre Goldman est* condamné à la réclusion criminelle à vie » ; du texte suivant, non signé : « Le Comité justice pour Pierre Goldman a publié, après la décision du Tribunal de Paris, un communiqué déclarant que : les camarades de Pierre GOLDMAN, toujours persuadés de son innocence, violemment indignés par ce verdict *insupportable* inspiré par la haine, désignent le Président BRAUNSCHWEIG et l'avocat général LANGLOIS, et la majorité du jury comme de véritables assassins » ; attendu que le plaignant exerçait les fonctions d'avocat général à la Cour d'assises, siégeant à PARIS, qui a condamné le quatorze décembre mil neuf cent soixante-quatorze P. GOLDMAN à la peine de la réclusion à perpétuité ; qu'il considère comme des expressions outrageantes à son égard les termes qui le désignent comme un véritable assassin *et estime que* leur publication par le journal « le Monde » constitue le délit d'injure publique, à raison de sa fonction, envers un fonctionnaire public, prévu et puni par les articles 29, alinéa 2 et 33, alinéa 1 — faisant référence à l'article 31 — de la loi du 29 juillet 1881 ; attendu que tout en exprimant, à l'audience, son respect de la liberté de la presse et en reconnaissant la vocation de celle-ci à exercer sa critique à l'égard de la justice, il dénonce le caractère intolérable des termes incriminés et marque son étonnement qu'un journal comme « le Monde », auquel il porte de l'estime, ait donné une large publicité à un tel communiqué, émanant d'une organisation dont l'existence même restait à vérifier ; attendu que le prévenu, qui ne conteste pas être le directeur de publication du « Monde », fait remettre par son conseil une lettre qu'il a, dès réception de la citation, adressée à l'avocat général LANGLOIS ; qu'après avoir indiqué que « le Monde » a pour règle de publier en tout ou partie les textes qui lui parviennent à propos de sujets d'actualité ou des problèmes de ce temps, J. FAUVET y précise toutefois : « Il est évident que le texte de ce communiqué vous mettant gravement en cause n'aurait jamais dû être publié en la forme... » ; qu'il exprime ses regrets et manifeste son intention de demander à son conseil de « présenter non une défense mais des excuses » ; attendu que ce dernier se conforme à cette demande ; qu'il fait néanmoins valoir qu'en informant ses lecteurs de poursuites exercées à son encontre, « le Monde » a pris soin de souligner dans une NDLR qu'il *n'avait « évidemment* pas pris à son compte le texte du communiqué du Comité Justice pour Pierre GOLDMAN » ; attendu que les termes incriminés par l'avocat général LANGLOIS, qui le désignent comme un véritable assassin, ne sauraient être considérés comme « une forme tolérable de la contestation » ; qu'ils sont à l'évidence gravement outrageants *et injurieux* à l'égard de ce magistrat et entendent l'atteindre en raison de l'exercice de ses fonctions ; attendu qu'avant de laisser paraître le communiqué du « Comité Justice pour P. GOLDMAN », J. FAUVET n'a effectué aucune recherche sur ledit comité dont il ignorait cependant l'existence ; attendu qu'en lui donnant une ample diffusion par la reproduction *dans un journal qui bénéficie* d'une large audience il n'a pas estimé nécessaire d'émettre la moindre réserve sur son contenu ni jugé utile d'en désapprouver les termes ; attendu dans ces conditions qu'il s'est rendu coupable du délit d'injure publique, à raison de sa fonction, envers un magistrat, personne protégée par l'article 31 de la loi du 29 juillet 1881 ; attendu qu'en répression il convient de prendre en considération les regrets et les excuses exprimés par le prévenu ; attendu que l'atteinte publique *intolérable portée à l'honneur* et à la considération de la partie civile lui a causé un préjudice personnel et direct dont l'auteur doit assurer la réparation ; qu'il convient d'accueillir la demande d'allocation du franc symbolique de dommages et intérêts ; qu'il y a lieu, à titre de réparation morale complémentaire, d'ordonner l'insertion intégrale du présent jugement dans le journal « le Monde » ainsi que sa publication par extraits, aux frais du prévenu et au choix du plaignant, dans trois journaux ou périodiques, sans que le coût de chaque insertion puisse excéder 2 000 F ; attendu que l'urgence n'est pas établie ; qu'il n'y a lieu ni à astreinte ni à exécution provisoire ; attendu que la S.A.R.L. LE MONDE est civilement responsable de son préposé ;

PAR CES MOTIFS :

déclare J. FAUVET, directeur de *publication du journal* « le Monde », coupable du délit d'injure publique, à raison de sa fonction, envers un magistrat, personne protégée par l'article 31 de la loi du 29 juillet 1881, pour avoir publié le texte sus-visé dans le n° 9.305 de ce quotidien, page 26, délit prévu et puni par les articles 29, alinéa 2 et 33, alinéa 1 (faisant référence à l'article 31), de ladite loi ....

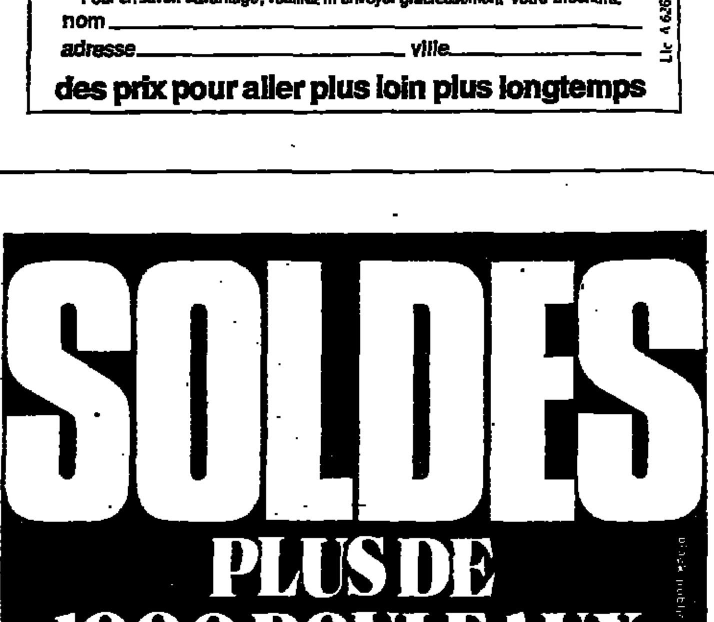
CONDAMNE

FAUVET à la peine de DEUX MILLE FRANCS d'amende statuant sur l'action civile, le condamne à payer au sieur LANGLOIS Lucien, la somme de UN FRANC à titre de dommages et intérêts ....
ordonne l'insertion de l'intégralité du présent *jugement dans le prochain* numéro du journal « le Monde », avec les mêmes caractères que ceux composant le corps du texte incriminé ....
ordonne l'insertion par extraits de la présente décision dans trois journaux, au choix de la partie civile et aux frais du prévenu, sans que le coût de chaque insertion puisse excéder 2 000 F — —
dit n'y avoir lieu à astreinte ni à exécution provisoire ....
déclare la S.A.R.L. LE MONDE civilement responsable de son préposé ....
condamne *également le prévenu* en tous les dépens du jugement, lesquels sont liquidés, savoir : 1° pour ceux prélevés sur la consignation ; 2° ceux avancés par la partie civile à la somme de soixante-quatorze francs quatre-vingt-huit centimes ; 3° ceux avancés par le Trésor à la somme de un franc et celle de onze francs vingt centimes pour droits de poste ; dit n'y avoir lieu à contrainte par corps ; FAIT ET JUGE en l'audience publique de la dix-septième chambre du Tribunal de Grande Instance de PARIS, par *Monsieur* DUPUY, *vice-président*, Messieurs PHILIPPOT et J. SERRE, Juges, en présence de Monsieur FONTAINE, Substitut de Monsieur le Procureur de la République, assistés de Mademoiselle CORNE, greffier.

Signé DUPUY et CORNE.







ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,93
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

offres d'emploi

SOCIÉTÉ NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES
recherche
pour sa Direction
INFORMATIQUE
INGÉNIEURS INFORMATICIENS
INGÉNIEURS MATHÉMATICIENS
TITULAIRE DE D.E.S.
ou MAITRISE MATHÉMATIQUE
ou PHYSIQUE
DIPLOMÉS EN SCIENCES ÉCONOMIQUES
Formation complémentaire assurée en ALGÉRIE et à l'ÉTRANGER
Possibilité de promotion
Rémunération intéressante
Nationalité ALGÉRIENNE exigée
Ecrire à SNIC
Direction Informatique
4-6, boulevard Mohamed-V
ALGER

BANQUE HERVET
La Banque Hervet a toujours eu conscience du rôle de conseil qu'elle doit jouer auprès de sa clientèle. Pour coordonner et animer son
département financier
elle souhaite recruter un
adjoint au directeur
Diplômé d'études supérieures, il a une expérience de plusieurs années de la gestion de portefeuille et du marché boursier.
Son rôle de technicien des affaires financières et de conseiller auprès de la clientèle sera complété par une activité d'animation.
Si ce poste vous intéresse, adressez c.v. manuscrit, photo et prétentions à Banque Hervet Direction du Personnel BP 154 92201 Neuilly-sur-Seine.

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE liée au Groupe
PECHINEY - UGINE - KUHLMANN
recherche d'urgence pour laboratoire, formation sanitaire, usine
AFRIQUE DE L'OUEST
MÉDECIN ou PHARMACIEN BIOLOGISTE
Contrat prévu pour 1 an ou à défaut séjour temporaire.
Rémunération intéressante et nombreux avantages sociaux.
Adresser candidature à PECHINEY UGINE KUHLMANN - A.F.G. 40, avenue Hoche, 75008 PARIS.

ETABLISSEMENT PUBLIC DE VILLE NOUVELLE recherche
ASSISTANT de PROMOTION de ZONE INDUSTRIELLE
Chargé de la prospection commerciale et du suivi de négociations.
— Marketing ;
— Participation à la conception de documents de promotion.
• Formation commerciale.
• 2 à 3 ans expérience.
• Situation du poste proximité de MELUN.
Envoyer C.V. et photo, SERVICE DU PERSONNEL, EPAMS, La Grange-la-Prévôté, 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE.

AGORA D'EVRY VILLE NOUVELLE recherche 3 PUERICULTRICES D. E. pr postes directrices de crèches collective - familiale - P.M.I., ayant expérience gestion, aimant travailler en équipe. Statut: collectivités locales. Urgent : adr. candid., C.V., Direction générale AGORA 91000 EVRY

Cabinet Expert Comptable ch. COLLABORATEUR courageux désirant faire carrière, formation complément. assur., libre rapidement. 3 à 5 ans expérience entreprise ou cabinet. Ecrire avec C.V. et prétentions, Cabinet J.S. - 16, quai du Barrage - 94340 Joinville

Clinique de Marly recherche : **INFIRMIERES D.E.** JOUR ET NUIT S'adress. chemin du Clos-Courché. — 78 - MARLY-LE-ROI. Téléphone : 958-86-54. S.N.C.F. : Gare Saint-Lazare.

Labor. pharmaceut. EURORGA VILLERAS SACLAY 91400 ORSAY - rech. : **CHEF COMPTABLE** CONFIRME. Ayant connaiss. industr. pharm. Ecrire C.V. et prétentions.

FILIALE PARISIENNE STRAFOR vente mobilier de bureau recherche pour NANTERRE **CHEF SERVICE COMPTABILITE GENER.** Prendre Rendez-Vous, M. RICHER : 769-92-95.

Sté Nouvelle Publicité Routière 30, rue Pinel, 93200 ST-DENIS recherche **COMPTABLE** Homme diplômé. 30 ans min. De préférence notion informatique Après période d'essai possibilité poste chef comptable. Adr. C.V. manuscrit avec photo. Il sera répondu à toutes candidatures. Discrétion assurée.

TRES IMPORTANTE SOCIETE de biens de consommation recherche **INGENIEUR DE HAUT NIVEAU** (X, CENTRALE, MINES, etc.)
Ayant occupé un poste important tel que directeur d'une grande usine ou directeur de la production d'une entreprise de moyenne importance et disposant par conséquent d'une expérience industrielle approfondie.
Après une période de stages, le candidat sera appelé à un poste de haute responsabilité dans la direction de production de cette société.
Ce poste convient à un candidat âgé au minimum de 35 ans.
La rémunération sera fixée en fonction de la compétence et des qualités du candidat.
Ecrire avec C.V. détaillé à nº 5.870, CONTESSE PUBL., 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er), qui transmettra.

IMPORT. STE TELECOMMUNICATIONS Paris-13e recherche **AGENTS TECHNIQUES** ELECTRO-TECHNICIENS B.T.S. ou D.U.T., pour bureau d'études de commutations téléphoniques. Expérience technologie Crossbar souhaitée. — Ecr. avec C.V. et prétentions à A.O.I.P., B.P. 301, PARIS (13e).

IMPORTANTE SOCIETE d'Etudes et Réalisations recherche
1) INGENIEUR COMMERCIAL ayant solide expérience pédagogique. Langue anglaise indispensable.
2) INGENIEURS ou CADRES Ayant expérience :
— Programmes pédagogiques ;
— Equipements spécifiques enseignement ;
— Formation professionnelle.
Adresser C.V. dét. et prétent. à nº 4.638 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Régionales

Société LIATAL 02000 LAON recherche pour son service informatique équipé d'un ordinateur I.B.M. 3/10 à disques (évolution I.B.M. 3/15) UN PROGRAMMEUR GAP II Possibilité de logement. Envoyer C.V. détaillé et prétentions à M. A. Boudaud, rue de Manoise, 02000 LAON.

IMPTE USINE AERONAUTIQ. du SUD-OUEST recherche UN INGENIEUR ANALYSTE 2 à 3 ans d'expérience dans une entreprise industrielle. UN CHEF D'EXPLOITATION connaissance 370/145 OS-VS apprécié. Ecr. avec C.V. et prét. Ag. HAVAS PAU D. 22.689.

ORGANISME DE TOURISME EN CORSE recherche urgent **ADJOINTE** de direction 25 ans minimum Poste saisonnier Responsable : Accueil, réception, service enfants et restaurant. Préférence sera donnée à candidate Corse. Adresser C.V. détaillé + prét. + photo retournée, à nº 5.269, PUBLIPRESS, 31, boul. de Bonne-Nouvelle 75082 Paris Cedex 02

BANQUE GRENOBLE recherche **JEUNE CADRE** Diplômé supérieur, 3 ou 4 ans d'expérience bancaire commerciale, intéressé par commerce extérieur. Si nécessaire, formation plusieurs mois assurée. Ecr. nº 8438 « Le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

représent. offre

Société Anglaise de Transports Internationaux recherche pour son service commercial : **REPRESENTANT** introduit dans le fret avion : Angleterre - Irlande - Suède. Début. s'abst. Adr. C.V. PMP, nº 7.328, 63, r. Provence (IXe).

demandes d'emploi

JEUNE HOMME 29 ANS 7 ans expérience annonceur et supports, cherche poste CHEF DE PUBLICITE. Ecr. nº 4.045, REGIE - PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e), qui trans.

ETUDIANT CHERCHE EMPLOI de début mai à fin septembre. Téléph. PEL. 61-68.

IRLANDAIS 22 ans, résidant Paris, langue matern. anglais, français parlé et écrit, connaiss. allem., permis de conduire, bac diplôme de publicité, expérience media et agences de publicité, Ecrire sous nº 6.927. « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 25 ans, 4e ann. lic. droit, option Sc. polit., expér. notar. et cons. jurid., étudier. ttes proposit. sur Paris, démarch. exclus. Téléph. après 12 h. : 808-74-79.

CADRE COMMERCIAL 35 ans 10 a. exp. ds dist. prod. bâtim., étud. supér., sér. réf., ch. poste à respons. NANCY ou Sud-Ouest si pos., mais étud. toute propos. Ecr. HAVAS NANCY, nº 643 N.

JEUNE FILLE ETUDIANTE, B.E.P.C., prépar. bac techniq., CHERCHE EMPLOI AOUT. Ecr. nº 6.916, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ATTACHEE DE DIRECTION B.T.S., I.C.G., BILINGUE ANGLAIS, 5 ANS EXPERIENCE PROFESSIONNELLE RECH. POSTE A RESPONSABILITES. Ecrire nº 05.792, Contesse Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

CADRE GESTIONNAIRE 45 ans, actuellem. direct. mark. conseil gestion diplôm. IMSEAD, lic. Sciences Eco, DECS compl. spéc. étud. marchés analyse concur. prix revient, mark. de gestion, prét. 8.000 mens. X 13, prop. collab. entrepr. publicité ou impr. — Ecrire DUBRAC, 3, rue Claude-Decaen, Paris-12e. Téléph. 346-68-11.

capitaux ou proposit. com.

OFFRE COMMISSION : à personnes susceptibles d'apporter clients à agence conseil en publicité. Ecrire Desieux, 50, rue Galliéni — 92240 Malakoff — qui transmettra. Discrétion assurée.

Marchand d'imm. ch. capitaux s/garant. hypoth. imm. entier. restaur. et divis. en stud. dans Paris, tr. bon quartier, valeur vénale 3.000.000 de F. 704-89-71.

propositions diverses

Equipe existante de 3 personnes (ingén. grande école conseil, formation secteur public et privé, domaine : info R. O. marketing, planification), ch. employeur ou commanditaire. Tél. : 766-43-43 ou 921-34-76.

cours et leçons

ANGLAIS - FRANÇAIS par ens. bil. Math.-phys. par ens. ts nivx. PREP. BAC. Px rais. 033-65-56.

occasions

Tableaux anciens, modernes, dessins, beaux meubles anciens, armes, achat maximum pour collection U.S.A., etc. LETOURNEUR, 28, bd Raspail, Paris-7e. — Tél. : LIT. 07-58.

MAISON GORVITZ-FAVRE recherche beaux objets qualité, mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel., argent. 203, av. de Gaulle Neuilly-sur-Seine SAB. 87-76

sports loisirs

Séjour linguistique en Angleterre du 19-6 au 19-9 dans familles sélectionnées. Cours et excursions. Pr tous renseign., Annie Zaltman. 328-38-76, après 18 h.

autos-vente

LANCIA AUTOBIANCHI LEASING PARTICULIER Gge des PATRIARCHES 11 r. Mirbel Paris 5e 336.38.35 +

Partic. vend JEEP universelle, 6 cyl., version mixte - modèle C.L.-6, 4 R.M., empat. 2 m. 64, neuve, 4.000 kilomètres, garantie. Téléphone : 885-27-19.

Part. à Part., DAF 33, ann. 70, excellent état. - Tél. : 307-97-54.

CABRIOLET TRIUMPH STAG (1972) moteur neuf, accessoires, 20.000 F. Téléphone : 724-53-41.

MERCEDES BENZ Laos Paris

Part. vend R 4, 1967, bordeaux, bon état, T. ap. 19 h. SUF. 79-38.

A VENDRE CAUSE DEPART 2 CV - CITROEN TYPE AZAM 1967 1.500 FRANCS. Téléphone : 998-28-14 matin et après 18 heures.

boxes-autos

P. vds gd parking, 1er sous-sol, imm. neuf, 11e arrdt. 885-27-19.

L'immobilier

exclusivités

Sous ce titre, nos lecteurs trouveront régulièrement dans les rubriques immobilières de nos pages d'annonces classées des offres exclusives destinées à rendre plus efficaces leurs recherches.

Pendant quarante-huit heures (deux parutions), ces propositions de vente ou de location sont publiées uniquement par **Le Monde**

appartem. vente

SAINT-PAUL. Grand 3-4 pièces, grand confort, vide-ord. 450.000. Tél. 278-36-32 ou h. b. 578-38-11.

P. vd p. appt cft 2e ét., 85, av. du Maine, voir M. Le Hir au 88.

JULES-JOFFRIN. 2e étage RUE BEAU 2 P. tt cft, cave, TEL. URGT SACRIFIE. 325-75-42

AFFAIRE UNIQUE **DUPLEX** 120 m2 URGENT 100.000 F. — 325-75-42.

SQUARE DU TEMPLE IDEAL PLACEMENT **STUDIO**, caractère, poutres, tout confort. A SAISIR. 79.000 F. - 325-75-42.

PASSY Sup. liv., 3 ch., 2 bns, cuis. éq., tox. refl nf, 2e ét., 105 m2. 470.000. RIC. 38-73

locations non meublées

Offre

LOUEZ DIRECTEMENT OFFICE DES LOCATAIRES, 9, rue de Hanovre, Mo Opéra, 8, rue Ph.-Dangeau, Versailles.

Demande

Ch. DIRECT. 3-4 pces banlieue OUEST ou NORD. — 950-34-79.

constructions neuves

NEUILLY **65, BD DU CHATEAU du STUDIO au 6 P.** TRES GRAND STANDING
Tr. beau jardin privat. ombragé Parkings - Chambres de service Prix fermes et définitifs Livraison fin 1975 Bureau de vente sur place tous les jours, sauf dimanche. de 14 h 30 à 18 h 30.
P. DOUX 3, av. Grande-Armée (16e) - 553-16-62

viagers

Estimation gratuite - Discrétion **F. CRUZ** S. A. - 265-68-90 8, rue La Boétie

bureaux

Etoile-Lauriston. Partic. loue directem. loc. profess. at, stand., 115 m² envir., sans pas-de-porte, 3.500 mens. Bail 6 a. T. 723-87-16.

locaux commerciaux

NIEL B. boutiq. 100m², tte ppté, bel imm., vitrine 7 m (4 l. téléph.). 428.000 F. - 924-55-20.

hôtels-partic.

XVIe MUETTE Hôtel particul. à rénover, garage. - 627-78-52.

propriétés

BOIS-LE-ROI Au bord de la Seine - VILLA + dépend. Terrain 2.300 m2. Prix except. 280.000 F. Visite jeudi de 11 à 17 h : LE CHALET SAUVAGE, quai de Halage.

terrains

Près Coulommiers, partic. vend terr. à bâtir 3.500m², faç. 77 m. Prix intéress. Téléph. 957-81-16.

Bretagne, face Ouessant, vends terrain bord mer 6.000 m², 35 F le m2. Urgent. Téléph. 901-26-67.

CROISSY-sur-SEINE R.E.R. Façade 30 m, entièr. viabilisé. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-85-90

maisons de campagne

150 km. Ouest, propriétaire vend CORPS DE FERME, GARAGES, GRAND TERRAIN. Jolie vue. Téléphon. 16 (34) 25-04-20.

immeubles

Recherchons immeuble état indifférent, minimum 2.500m² dans XVIe ou Suffren et environs. 602-91-09.

appartem. vente

Paris

Mo ALESIA Immeuble neuf 1973 Tout confort. 50 m2, sur jardin SEJOUR + 1 CHAMBRE. Entr., cuis., s. de bains, parking 9, VILLA BRUNE (angle 72, rue des Plantes). Merc.-jeudi 15-18 h.

GOBELINS - 78 m2, impeccab., calme, soleil, 5e ss asc. 265.000 F. - 24, r. Reine-Blanche. Vend.-sam., 13-17 h; 587-24-14 soir

HOPITAL TENON PETITS ET GRANDS STUDIOS A PARTIR DE 75.000 FRANCS. Dans imm. entièrem. restauré. Location et gestion gratuites assurées par nos soins. BUREAU DE VENTE S/place, ts les jrs (sf dimanche), 11-19 h., 88, RUE PELLEPORT. 636-52-60.

18e SACRE-CŒUR STUDIOS 2 PIECES - DUPLEX Me téléphoner : 325-25-25

Près BUTTES-CHAUMONT 6, rue Pierre-Girard, 4e étage, 2 p., ref. neuf, séjour, cheminée rustique, bains, wc, visite sam., dim. et soir. Tél. 805-18-04.

2e BOURSE STUDIOS 2 PIECES - DUPLEX Livraison 15-5 - Me téléphoner : 325-25-25

15e IMMEUBLE RENOVE Sur rue et cours, jardin, occupés, 1, 2 et 3 Pièces, w.-c. Téléphone : 622-26-63, Poste 26.

MONGE. Sél. + ch., en duplex, c., wc, bs, av. 18.000 - 278-58-75.

5e arrdt. Monge-Contrescarpe, ds imm. 1960, 2-3 p., tt cft, sur jardin, 320.000. Agences s'abst. Téléphone : LAB. 05-39.

Région parisienne

MARLY-LE-ROI « Les Grandes-Terres » Joli 2 pièces 53 m² + loggia, cadre unique de verdure. Prix total 138.000 F. Sélection Immobilière. 962-79-90.

BOURG-la-REINE - Somptueux 4-5 pièces, garage, terrasse, 150 m2. - 231-81-11.

MARLY-LE-ROI « Les Grandes Terres » F5, 77 m² + 6 m² loggia. A SAISIR. 175.000 F + 10.000 C.F. Sélection Immobil. - 962-94-97.

Province

BIARRITZ. VUE s/mer, monts, splend appt, vaste sél., balc., 2 chb., cuis., bs, wc, gar., cell. URGENT, 150.000. AVIS, 37, r. Mazagran, Biarritz. T. 24-19-40.

propriétés

A V. PAYS D'AUGE, PROPR. récente, confort, point de vue. S'adresser Me REBOURS, notaire, 27260 EPAIGNES. Tél. (16-32) 07-88-16.

Partic. vend, prox. Anet, belle propté récente, 13.000 m², vue dégag., bx arbres + pavill. 2 p., 580.000 F - Tél. (15-37) 04-81-63 ou 954-87-89.

130 km. aut. Sud : sur véritable parc 5 ha. bordé par rivière, bief et douves en eau, authentique demeure 16e siècle en fer à cheval, construction vieilles pierres, tuiles pays, douceur du parc dominant les collines, charme d'antan d'une agréable demeure, cour d'honneur, réception, salle à manger, sél., salon, biblioth., 7 chb. + bains, cave voûtée + communs = maison de gard., 5 p., grange, vieux colomb., eau, électr., force Prix total : 630.000 F. Traite avec 130.000 F. long crédit. J.-C. TURPIN, 27, rue de Vimory, Montargis. TEL. (15) 38-85-22-92, 24 h./24.

Vends, commune de 82-Boudou, chartreuse + bergerie, vue sur confluent Tarn-Garonne, 15 ha. prairies et bois. Prix exception. Aft. à saisir. T. 16-63-04-30-38.

LUXUEUSE VILLA ILE-DE-FRANCE 6 pces princip. + studio indép., 2 s. de b., gar, grande terrasse, parc 2.500 m². Beaux arbres. LOUVECIENNES RESIDENTIEL Téléph. propriétaire : 954-14-89.

pavillons

Gare MITRY-CLAYE-SOUILLY Maison moderne face bois, calme, séjour, 2 chb., 900 m², écoles, commerces - 427-13-48.

villégiatures

SUD - FINISTERE ILE TUDY. - Accès par route, port plaisance, très belle plage, pêche. Agce de l'Ile Tudy-29157. Téléphone : 87-44-22. Choix location : juin, juillet et septembre.

LA LOUVESC - ARDECHE T. B. hôtel Relais du Monarque (**NN), pension : 55/85 F net.

bureaux

A LOUER PRIX EXCEPTIONNELS Petits bureaux EUROBUILDINGS Paris - Porte de Pantin, 100 m. métro et périphérique, immeuble neuf gd standing, 2 bureaux, 71 et 150 m², avec parkings. Téléphone : 359-92-30, 92-79, 359-29-04, 723-30-23.

58, AV. MARCEAU. A LOUER TRES GRAND STANDING 580 m² SUR 1 NIVEAU CLOISONNEMENT LUXUEUX. KNIGHT FRANK & RUTLEY. Téléphone : 260-67-53.

PROPRIETAIRE Loue 1 ou plusieurs bureaux, immeuble neuf. Tél. 758-11-10.

Tour MAINE-MONTPARNASSE 100 à 1.000 m² à LOUER Cloisonnés selon vos besoins. KNIGHT FRANK & RUTLEY. Tél. : 260-67-53.

1 à 20 BUREAUX. Ts quartiers. Location ss pas-de-porte. AG. MAILLOT, 293-45-55 + 522-19-10.

ENTRE ETOILE ET TROCADERO Dans immeuble de standing, location à partir d'un mois, de **BUREAUX EQUIPES** modernes et à services complets, standardistes et hôtesses d'accueil, parking visiteurs, télex, salles de conférences.
HERSA. TEL. : 553-50-11

CHATOU-LE VESINET DANS PETIT IMMEUBLE **BUREAUX TERMINES 50 M² à 1.500 M² 260 F LE M² H. T. 754-15-45**

terrains

ANTONY 6' Métro Très beau terrain 900 m2, façade 22 m, toute viabilité. Prix 320.000 F. Tél. 666-56-90

Terrain viabilisé, à 5 minutes ENGHIEN, 6, av. Leclerc, Saint-Prix (95). Vis., sam., dim., apr.-midi. Tél. : 520-39-09, 959-25-45.

Saint-Martin-Vésubie (A.-M.) altitude 1.000 m., à 60 km. de Nice, magnifique terrain, sapins et prés, 10.000 m², vue splendide, bordure route Boréon et canal. Eau, électricité. - Conviendrait création importante propriété agrément. Possibilité morceler ou lotir. Conditions exceptionnelles. Ecrire à Havas, NICE, sous le nº 0.460.

PARTICULIER VEND : TERRAIN A BATIR EN : BOURGOGNE A MEURSAULT. Viabilisé, 4.250 m². Prix intéressant : 15 F le m2. Téléphone : (80) 21-21-58.

89-SAINT-FARGEAU 1 km. 500 lac du Bourdon, propriétaire vend ds beau domaine boisé TERRAINS A BATIR entièrement viabilisés, avec jeux d'enfants, 3 tennis, club house, etc., etc. **1.042 M² pour 29.000 F** CREDIT TOTAL POSSIBLE (Pr vis. ts les jrs sans except.) DOMAINE DE BREUIL-AMBERT, route de St-Amand-en-Puisaye, 89 - SAINT-FARGEAU. Téléph. 16 (86) 54-91-11 et demander le 78.

maisons de campagne

MAGNY-EN-VEXIN (PRES) : success. mais. rur. de 8 Pièces, pitres app., bar., cheminée. Me voir, sur place, le 1er mai, de 10 à 19 h., place de l'Eglise, à Parnes (60), ou Tél. : 976-46-57.

fermettes

8 kilomètres sortie autoroute Courtenay, jolie FERMETTE sur 1.800 m² de terrain avec arbres fruitiers, 3 P. habit. + dépendances. Prix : 108.000 F. Tél., Ag. de Voulx : 431-91-28.

viagers

Viager libre ou occupé. Part. ach. villa tt cft min. 1.000m2. Rég. Grasse, Cannes, Bouquet + rente. Tél. après 19 h. (89) 44-54-82.

locations non meublées

Offre

VRAI 3 P. 19e - Face Parc Imm. neuf. 1.250 F, T.C. - 344-38-09.

VAL-D'OISE *ST-MARTIN-DU-TERTRE(95)* A louer villa neuve, 7 P., tt cft, jard. 1.000 m², cause dép., conv. profess. libér. : 2.000 F p/mois. Téléphone : 996-13-52.

ALESIA Grand 3 P., tout conft. Téléphone : 566-40-57.

CHATELET. Petit studio pr cél. 600 C.C. - Tél. soir 742-52-33.

Demande

P. à P. rech. Paris appt 2-3 p., tél., calme, ensol., max. 1.000 F Tél. matin av. 9 h. ou soir apr. 18 h. 285-44-94, st sam. et dim.

immeubles

Dans bel immeuble 2 BOUTIQUES. Bail 9 ans. Important rapport. Me téléphoner : 325-56-78.

Propriétaire vend 5e Bd SAINT-GERMAIN Immeuble entièrement vide, possible implantation grand standing.

13e IMMEUBLE GRANDE PARTIE LIBRE Situation locative avantageuse. Intermédiaires s'abstenir. 325-99-99.

pensions

Recomm. hôtel, pens., 1/2 pens., gd cft, TV, calme, jard., quart. résid., 149, bd Malesherbes - 17e.

locaux commerciaux

PRIX EXCEPTIONNELS A LOUER LOCAL COMMERCIAL avec bureaux, rez-de-chaussée, magnifique exposition en façade, 450 m², dix téléphones, 8 parkings. EUROBUILDING Paris - Porte de Pantin, 100 m. métro et périphérique. Téléphone : 359-92-30, 92-79, 359-29-04, 723-30-23.

appartem. achat

ACHETE, URGT, COMPTANT chbre bonne Paris - 873-20-67.

ACH., URGENT, RIVE GCHE Préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, studio - Paiement comptant chez notaire - Tél. 873-23-55.

constructions neuves

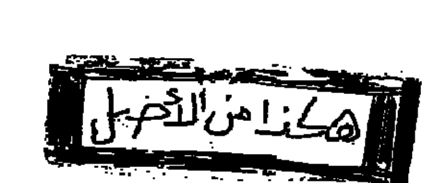
2 KILOMETRES DEAUVILLE bordure de mer, appartement 3, 4 et 5 Pièces, très bon standing. Jouissance fin d'année. AGENCE HOINVILLE BLONVILLE-SUR-MER. Téléphone : (16-31) 87-98-13.

fonds de commerce

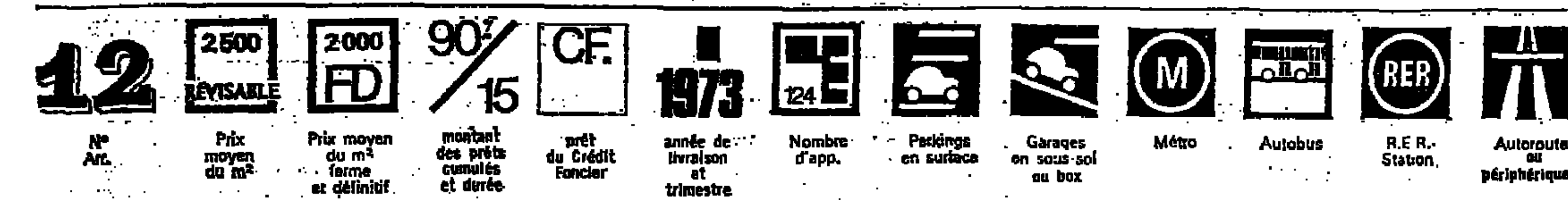
CARCASSONNE. Cède fonds ou locaux pour supermarché, etc., tous commerces. Px 800.000 F. Ecrire Havas Marseille 32.284.

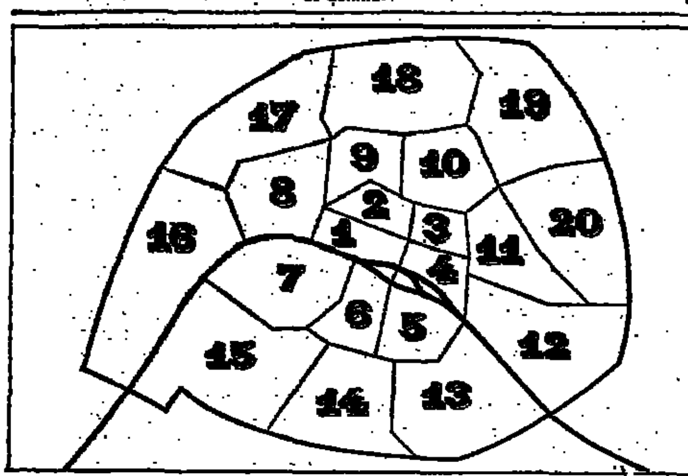
BANLIEUE RESIDENT. 15 km. Paris. vd fonds d'ambulance, 8 véhicul. C.A. 580.000 F. Prix 350.000 F. Ecr. à 25.325 B Edit. BLEU PUBL., 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, q. tr.

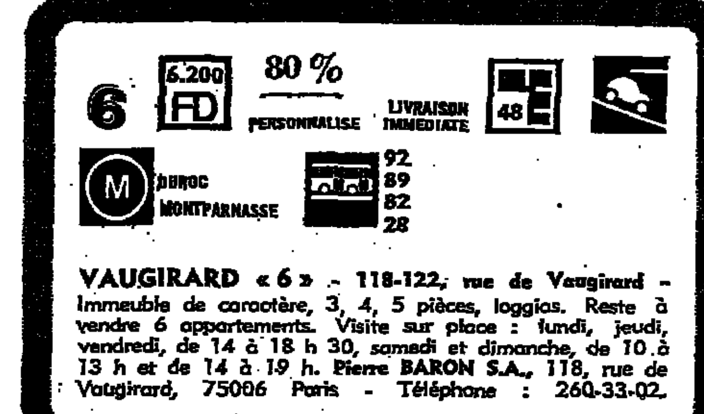
les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone du lundi au vendredi de 8 h. 30 à 18 h. 30 au **233.44.31**
pour tous renseignements : **233.44.21**
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.



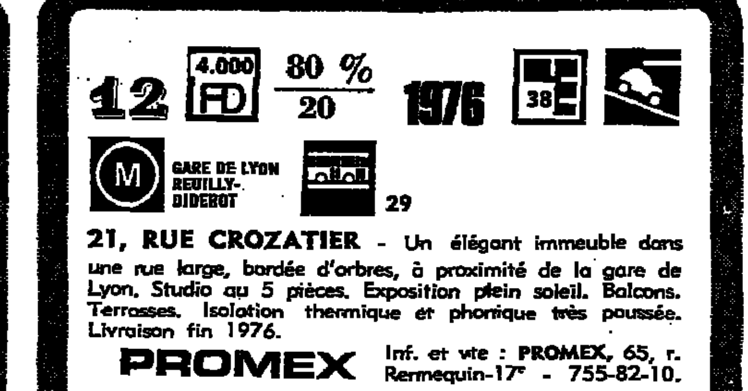
LE MONDE IMMOBILIER PARIS.







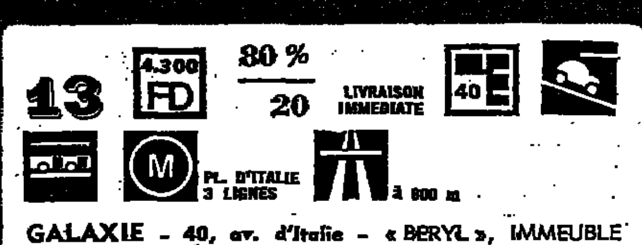
VAUGIRARD « 6 » - 118-122, rue de Vaugirard - Immeuble de caractère, 3, 4, 5 pièces, loggias. Reste à vendre 6 appartements. Visite sur place : lundi, jeudi, vendredi, de 14 à 18 h 30, samedi et dimanche, de 10 à 13 h et de 14 à 19 h. Pierre BARON S.A., 118, rue de Vaugirard, 75006 Paris - Téléphone : 260-33-02.

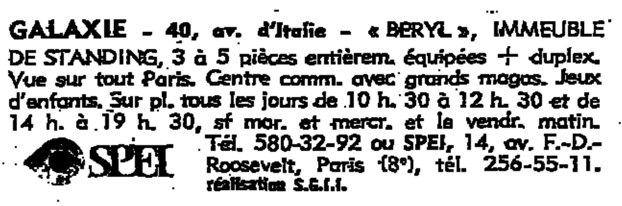


21, RUE CROZATIER - Un élégant immeuble dans une rue large, bordée d'arbres, à proximité de la gare de Lyon. Studio au 5 pièces. Exposition plein soleil. Balcons. Terrasses. Isolation thermique et phonique très poussée. Livraison fin 1976.

PROMEX Inf. et vte : PROMEX, 65, r. Rennequin-17e - 755-82-10.







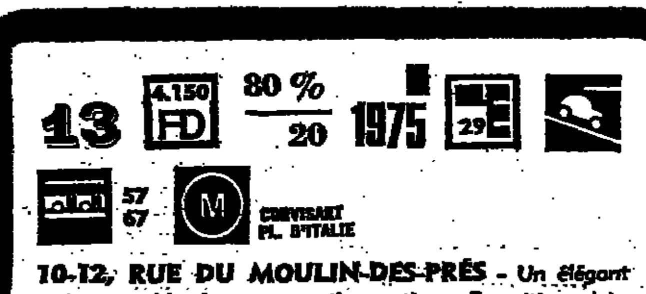
GALAXIE - 40, av. d'Italie - « BERYL », IMMEUBLE DE STANDING, 3 à 5 pièces entièrem. équipées + duplex. Vue sur tout Paris. Centre comm. avec grands magas. Jeux d'enfants. Sur pl. tous les jours de 10 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. à 19 h. 30, sf mar. et mercr. et le vendr. matin. Tél. 580-32-92 ou SPEI, 14, av. F.-D.-Roosevelt, Paris (8e), tél. 256-55-11. réalisation S.G.I.I.

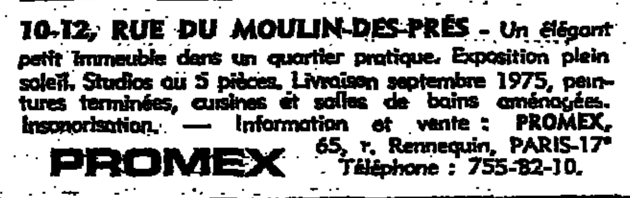
SPEI



OLYMPIADES « CORTINA » - 70, avenue d'Ivry - Chambres, studios, 2 pièces compl. équipés. 1re tr. déjà réal. et habitée. Centre commercial et complexe sportif. Sur pl. t. l. jrs de 10 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. à 19 h. 30. sauf mercr. et vendr. mat. T. 589-81-20 ou SPEI, 14, av. Roosevelt, Paris-8e. Tél. : 256-55-11. Réalisation SAGO/S.G.I.I.

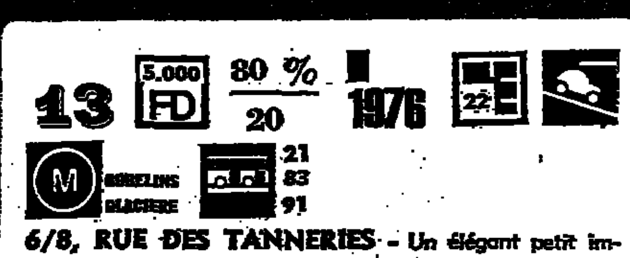
SPEI

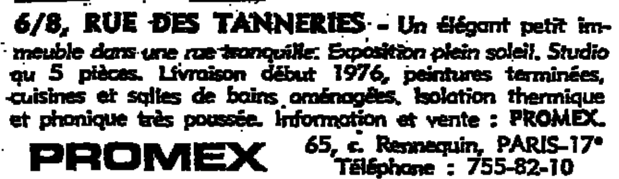




10-12, RUE DU MOULIN-DES-PRÉS - Un élégant petit immeuble dans un quartier pratique. Exposition plein soleil. Studios au 5 pièces. Livraison septembre 1975, peintures terminées, cuisines et salles de bains aménagées. Insonorisation. — Information et vente : PROMEX, 65, r. Rennequin, PARIS-17e Téléphone : 755-82-10.

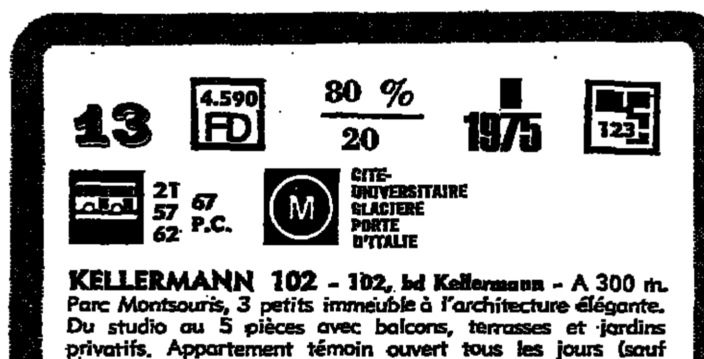
PROMEX





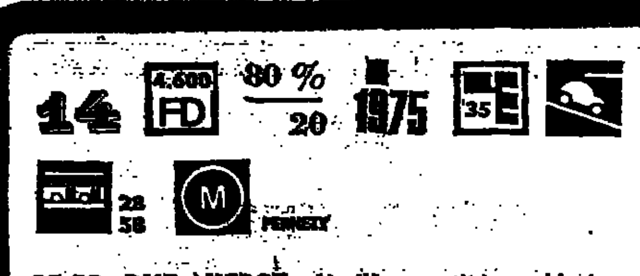
6/8, RUE DES TANNERIES - Un élégant petit immeuble dans une rue tranquille. Exposition plein soleil. Studio au 5 pièces. Livraison début 1976, peintures terminées, cuisines et salles de bains aménagées. Isolation thermique et phonique très poussée. Information et vente : PROMEX. 65, r. Rennequin, PARIS-17e Téléphone : 755-82-10

PROMEX



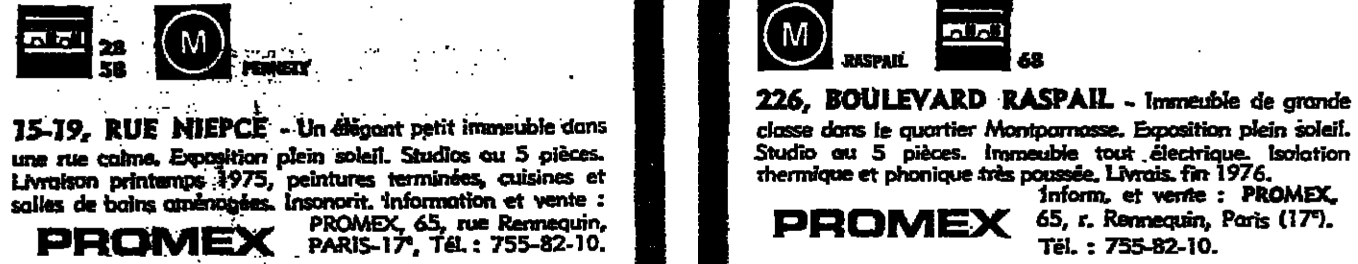
KELLERMANN 102 - 102, bd Kellermann - A 300 m. Parc Montsouris, 3 petits immeuble à l'architecture élégante. Du studio au 5 pièces avec balcons, terrasses et jardins privatifs. Appartement témoin ouvert tous les jours (sauf mercredi) de 14 h. à 19 h. 30.

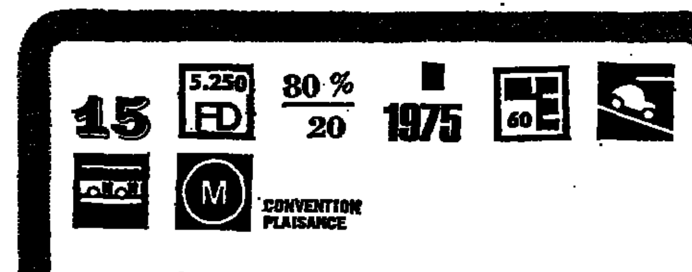
SERCO 14, rue Magellan - PARIS (8e) Tél. : 720-80-00.



15-19, RUE NIEPCE - Un élégant petit immeuble dans une rue calme. Exposition plein soleil. Studios au 5 pièces. Livraison printemps 1975, peintures terminées, cuisines et salles de bains aménagées. Insonorit. Information et vente : PROMEX, 65, rue Rennequin, PARIS-17e, Tél. : 755-82-10.

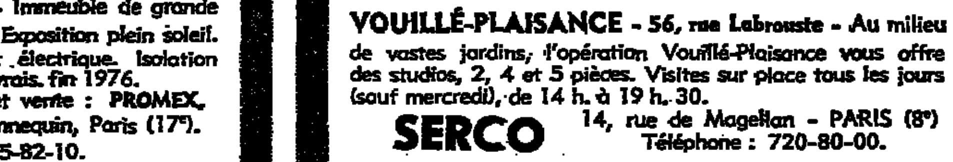
PROMEX





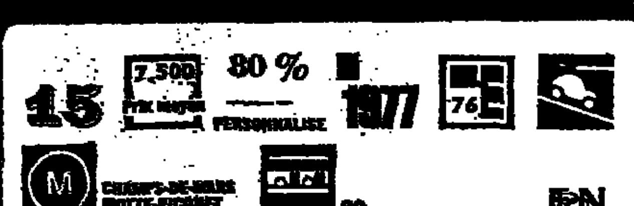
226, BOULEVARD RASPAIL - Immeuble de grande classe dans le quartier Montparnasse. Exposition plein soleil. Studio au 5 pièces. Immeuble tout électrique. Isolation thermique et phonique très poussée. Livrais. fin 1976. Inform. et vente : PROMEX, 65, r. Rennequin, Paris (17e). Tél. : 755-82-10.

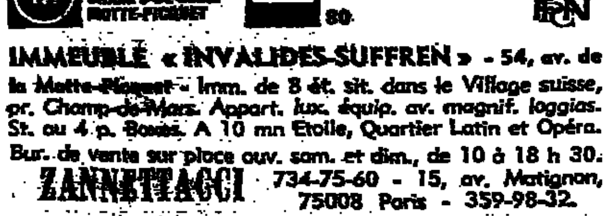
PROMEX



VOUILLÉ-PLAISANCE - 56, rue Labrouste - Au milieu de vastes jardins, l'opération Vouillé-Plaisance vous offre des studios, 2, 4 et 5 pièces. Visites sur place tous les jours (sauf mercredi), de 14 h. à 19 h. 30.

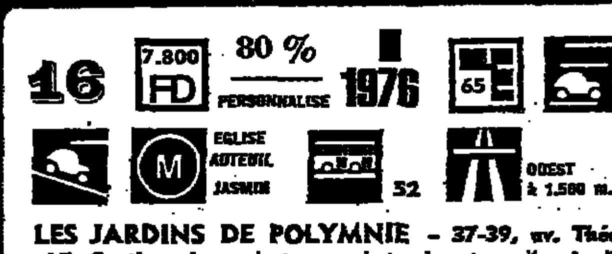
SERCO 14, rue de Magellan - PARIS (8e) Téléphone : 720-80-00.

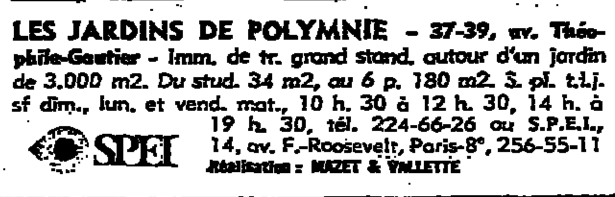




IMMEUBLE « INVALIDES-SUFFREN » - 54, av. de la Motte-Picquet - Imm. de 8 ét. sit. dans le Village suisse, pr. Champ-de-Mars. Appart. lux. équip. av. magnif. loggias. St. au 4 p. Boxes. A 10 mn Etoile, Quartier Latin et Opéra. Bur. de vente sur place ouv. sam. et dim., de 10 à 18 h 30.

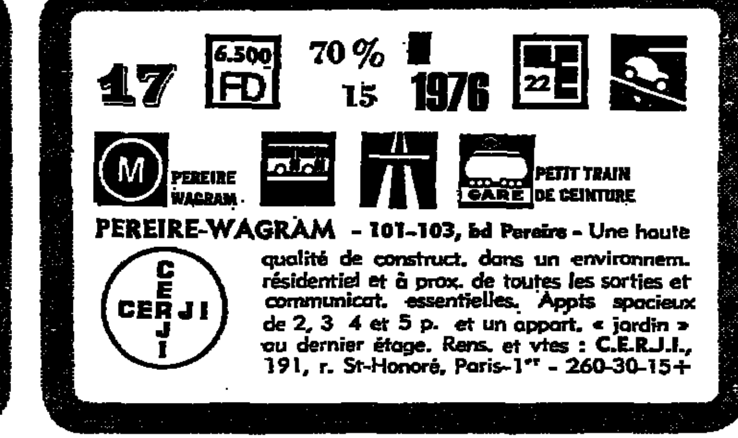
ZANNETTACCI 734-75-60 - 15, av. Matignon, 75008 Paris - 359-98-32.





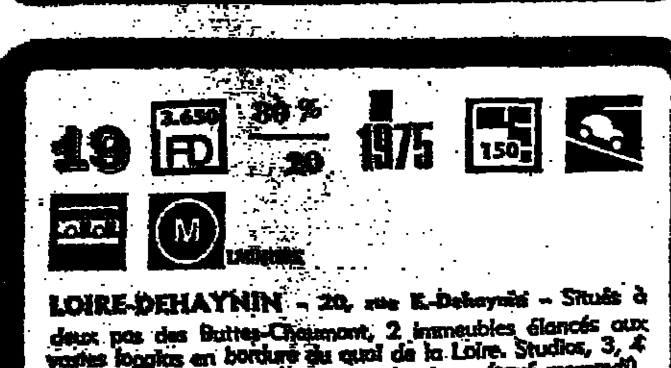
LES JARDINS DE POLYMNIE - 37-39, av. Théophile-Gautier - Imm. de tr. grand stand. autour d'un jardin de 3.000 m2. Du stud. 34 m2, au 6 p. 180 m2. S. pl. t.l.j. sf dim., lun. et vend. mat., 10 h. 30 à 12 h. 30, 14 h. à 19 h. 30, tél. 224-66-26 ou S.P.E.I., 14, av. F.-Roosevelt, Paris-8e, 256-55-11 Réalisation : MAZET & VALLETTE

SPEI



PEREIRE-WAGRAM - 101-103, bd Pereire - Une haute qualité de construct. dans un environnem. résidentiel et à prox. de toutes les sorties et communicat. essentielles. Appts spacieux de 2, 3 4 et 5 p. et un appart. « jardin » au dernier étage. Rens. et vtes : C.E.R.J.I., 191, r. St-Honoré, Paris-1er - 260-30-15+

CERJI



LOIRE-DEHAYNIN - 20, rue E.-Dehaynin - Situés à deux pas des Buttes-Chaumont, 2 immeubles élancés aux vastes loggias en bordure du quai de la Loire. Studios, 3, 4 et 5 p. Appartement témoin tous les jours (sauf mercredi), de 14 heures à 19 h 30.

SERCO 14, rue Magellan - PARIS (8e). Téléphone : 720-80-00.

« Le Monde Immobilier »

est une rubrique de publicité ouverte à tous les constructeurs-promoteurs.

Elle est destinée à faciliter la démarche de nos lecteurs dans la recherche et le choix d'un programme immobilier.

vous avez choisi... réalisez votre projet...
avec un prêt **cde**
COMPTOIR DES ENTREPRENEURS
6, rue Volney, 75083 PARIS CEDEX 02
Tél. 260.35.10 et 742.73.15

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

Région parisienne

UN NOUVEAU MENSUEL DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Le premier numéro du mensuel *92 Hauts-de-Seine* vient de paraître. Diffusé par les Nouvelles Messageries de la presse parisienne et par abonnement, au prix de 2 francs l'exemplaire, ce numéro a été tiré à 550 000 exemplaires dont la plus grande partie sera distribuée *gratuitement à titre de promotion.*

Ce nouveau mensuel a été créé sur l'initiative du conseil général des Hauts-de-Seine, qui avait voté, le 18 novembre 1974, un mémoire préfectoral prévoyant le lancement d'un journal départemental gratuit. L'importance du projet (500 000 exemplaires, dix numéros par an, 32 pages) et son coût (4 320 000 francs) avaient été critiqués aussi bien par les élus de la gauche que par M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur. La Fédération nationale de la presse et l'Union nationale de la presse périodique et d'informations avaient élevé une protestation. (*Le Monde* du 12-13 janvier.)

Le conseil général avait dû, le 10 janvier, modifier la convention signée avec l'association Le Troisième Temps, chargée de faire paraître le journal : il n'en coûtera plus que 1 850 000 francs au département et le périodique ne comptera que vingt-quatre pages et six numéros par an.

« *Ce journal*, précise l'éditorial du premier numéro, *ne reçoit pas de subvention; il est conventionné, c'est-à-dire qu'il reçoit des avances de crédit (...). L'association le Troisième Tempe souscrit l'engagement de favoriser toute nouvelle entreprise d'information qui paraîtrait correspondre aux besoins de la population des Hauts-de-Seine, qu'il s'agisse de presse, de radio, de télévision.* »

ENVIRONNEMENT

LE DÉBAT NUCLÉAIRE

Les cadres C.G.C. du C.E.A. : une technique largement maîtrisée

Dans une longue déclaration, qu'ils viennent de rendre publique, les syndicats C.G.C. du commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) indiquent que, « *face aux campagnes qui tendent à discréditer systématiquement l'énergie nucléaire* », ils tiennent à affirmer que « *les risques nucléaires sont inférieurs à ceux courus, par exemple, dans les entreprises chimiques qui présentent un danger réel* ». « *Il n'y a jamais eu un seul accident mortel d'origine nucléaire dans un centre du commissariat ni même ailleurs dans aucun réacteur industriel* », déclarent les syndicats, qui ajoutent :

« *Il est nécessaire que le recours au nucléaire soit prioritaire, afin de diminuer la dépendance énergétique de la France... Accepter un moratoire sur le nucléaire aboutirait à casser la croissance, si faible soit-elle, de notre économie et remettrait en cause notre niveau de vie et l'évolution de notre société.* »

D'après les syndicats, « *le nucléaire est désormais largement maîtrisé dans toutes les étapes de son utilisation, grâce à une expérience de trente ans et notamment à la haute qualification des techniciens du C.E.A.* ».

Ingénieurs et cadres C.G.C. du C.E.A. affirment encore que l'on est « *en mesure de développer la filière a eau ordinaire dérivée des réacteurs français pour sous-marins, en attendant d'assurer la relève par les surrégénérateurs, pour lesquels nous avons une avance incontestable. L'utilisation de la filière graphite-gaz, abandonnée en 1969, ne saurait être négligée non plus, étant données sa parfaite fiabilité et ses excellentes performances, comme l'on prouvé les centrales de Saint-Laurent-des-Eaux, en France, et de Vandellos, en Espagne.*

» *Sur le plan de la sûreté et de la protection de l'environnement, la C.E.A. peut assumer parfaitement son rôle nucléaire, à condition qu'on augmente ses moyens financiers et humains et que cesse la politique de stagnation dont il est actuellement l'objet* », concluent les syndicats.

● VEHICULES : CONTROLE RENFORCE DU BRUIT. — M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie, a inauguré le 29 avril, un laboratoire de mesure acoustique appartenant à l'Union technique de l'automobile et du cycle (UTAC), à Linas-Montlhéry (Essonne). Cette installation peut simuler toutes les conditions de fonctionnement d'un véhicule et en mesurer tous les bruits. M. Jarrot a indiqué que cent vingt *sonomètres* étaient en cours de distribution pour un contrôle renforcé du bruit des véhicules.

FINANCES LOCALES

LE GOUVERNEMENT EXAMINE LE PROJET DE LOI CRÉANT UNE TAXE PROFESSIONNELLE

La suppression de la patente, impôt local créé à la révolution de 189, et son remplacement par une taxe professionnelle doivent être examinées par le conseil des ministres réuni ce mercredi 30 avril.

La patente, à laquelle sont assujettis les commerçants, les artisans et les professions libérales, a notamment pour défaut d'être inégale, selon les régions et selon les professions. Elle est calculée d'après les valeurs locatives des locaux, dont la dernière révision remonte à 1928.

La taxe professionnelle, inscrite dans le projet de loi étudié par le gouvernement, sera calculée, d'une part, d'après la valeur locative des locaux révisée en 1970 et, d'autre part, d'après le montant des salaires versés par l'établissement concerné.

FAITS ET PROJETS

Circulation

● AUGMENTATION DE PEAGES SUR DES AUTOROUTES. — Les tarifs des péages sur les autoroutes concédées à la société Paris-Lyon et à la Société des autoroutes du nord et de l'est de la France (SANEF) seront augmentés de 10 % à partir du jeudi 1er mai. Sur ces autoroutes, les tarifs n'avaient pas été modifiés depuis *octobre* 1973.

Paris

● DES INFORMATIONS SUR LE MARAIS. — Un centre d'information permanent sur le Marais et sur le Paris historique vient de s'ouvrir à l'hôtel de Beauvais, 68, rue François-Miron, Paris-4e. Il sera ouvert tous les mercredis, jeudis, vendredis et samedis, de 14 à 19 heures.

Transports

● LA SHELL DESARME SIX PETROLIERS. — La Shell Tankers Nederland va désarmer six pétroliers de sa flotte néerlandaise représentant une capacité totale de 500 000 tonnes. Parmi ces pétroliers, qui seront désarmés en Extrême-Orient, se trouvent deux grands navires dont le *Marinula* jauge 198 000 tonnes.

Le tonnage désarmé représente un septième de la capacité totale de la flotte néerlandaise de la Shell.

A PROPOS DE...

LA MODIFICATION DE LA LOI BOSCHER

Des villes nouvelles, comme les autres...

Le conseil interministériel du 17 avril consacré à l'aménagement de la région parisienne a chargé le ministre de l'intérieur de proposer des modifications à la loi Boscher organisant les villes nouvelles afin de rapprocher leur statut de celui des collectivités locales classiques. D'autre part, M. Michel Boscher, député U.D.R. et maire d'Evry (Essonne), et M. Adolphe Chauvin, sénateur (Union centriste) et et maire de Pontoise (Val-d'Oise), vont déposer dans le même but des propositions de lois.

La loi du 10 juillet 1970, dite loi Boscher, réglemente la création des villes nouvelles. Elle prévoit notamment la création d'un syndicat communautaire d'aménagement (S.C.A.) qui est un établissement public administré par un comité composé de membres élus par les conseils municipaux. Le syndicat perçoit l'impôt et établit un budget unique. Il signe une convention avec l'établissement public d'aménagement. Huit villes nouvelles sur neuf ont choisi cette formule.

Le système comporte des inconvénients. Comme le déclare M. Adolphe Chauvin, « on risque d'avoir une constellation de villes, mais pas une ville nouvelle, car le syndicat groupe des communes qui se soucient d'abord de leurs intérêts et moins de la communauté ». *Il n'est pas normal que les nouveaux habitants doivent attendre les prochaines élections municipales avant de pouvoir faire entendre leur voix, souligne de son côté la section du parti socialiste de Pontoise, qui demande* « le pouvoir pour les habitants ».

A part entière

M. Adolphe Chauvin, propose donc de remédier à ces défauts d'abord par une spécialisation des tâches : le syndicat communautaire deviendrait compétent pour décider les équipements, mais la gestion de ceux-ci appartiendrait aux communes qui seraient considérées comme des arrondissements de la ville nouvelle. M. Chauvin souhaiterait aussi que les membres du syndicat soient élus au suffrage universel et que des élections partielles complètent les conseils municipaux, chaque fois que cinq mille habitants emménageront.

M. Michel Boscher refuse « des élections à haute dose ». *Les scrutins municipaux ordinaires lui semblent suffisant pour assurer l'expression politique des nouvelles populations. En revanche, il juge meilleur que* « les conseils municipaux désignent un délégué au syndicat communautaire parmi les nouveaux habitants, dès qu'est constatée l'occupation effective de mille cinq cents logements ».

Ainsi tout le monde cherche à rapprocher les villes nouvelles du droit communal traditionnel. Est-il nécessaire pour autant que le Parlement adopte un nouveau texte ? La loi Boscher prévoit aussi la possibilité d'utiliser la formule de l'ensemble urbain. Dans ce cas, le territoire inclus dans le périmètre d'urbanisation est retiré de la compétence des communes et confié à un conseil de neuf membres (quatre représentants des communes concernées et cinq conseillers généraux) auxquels viennent s'adjoindre, tous les deux ans, trois conseillers supplémentaires élus au suffrage direct, à partir du moment où deux mille logements sont occupés. Trois ans après la troisième élection, l'ensemble du conseil est élu et la ville nouvelle devient une commune à part entière.

Le Vaudreuil, seule ville nouvelle à avoir opté pour l'ensemble urbain, n'a connu aucune des difficultés politiques et institutionnelles qui ont gêné la croissance de Cergy-Pontoise, de Fos ou de l'Isle-d'Abeau. Le Vaudreuil n'est pas seulement une ville nouvelle, elle s'affirme déjà comme une vraie commune. Dans les autres villes nouvelles, les élus locaux n'ont pas voulu de cette formule. Par un biais ou par un autre, il serait pourtant souhaitable d'arriver au même résultat.

ALAIN FAUJAS.



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

PRIX

Rien ne sera changé à la réglementation d'ici à la fin de l'année

ANNONCE M. VILLAIN

« Il ne faut pas sous-estimer les résultats que nous avons déjà obtenus. Mais il ne faut pas sous-estimer non plus les difficultés du trajet qui reste à parcourir », a déclaré, mardi 29 avril, M. Claude Villain, directeur des prix au ministère de l'économie et des finances.

M. Villain a beaucoup insisté sur la volonté du gouvernement de ne lâcher ni les contrôles ni la réglementation des prix. En six mois, a-t-il indiqué, 5 680 industriels ont été contrôlés et 723 procès-verbaux dressés, notamment dans les secteurs du textile, des aliments du bétail, des conserves de légumes, des salaisonneries. Concernant la distribution, 31 632 points de vente ont été visités et 300 infractions relevées. *« Comme nos objectifs ne sont pas atteints, rien ne sera changé à la réglementation d'ici à la fin de l'année ni pour la production ni pour la distribution. »*

Quels sont ces objectifs ? La hausse des prix de détail ne devrait pas, selon le gouvernement, dépasser 0,5 % à 0,6 % par mois à partir de juin, de telle sorte que de janvier à décembre l'augmentation soit d'environ 8 %. *« C'est un résultat que nous pouvons atteindre »*, a assuré M. Villain, qui a justifié son optimisme — relatif — de plusieurs manières : la hausse des cours des matières premières qui se poursuit commence seulement maintenant *à faire sentir pleinement ses effets* ; la fermeté du franc diminue le coût de nos importations ; les hausses de salaires se ralentissent, les coûts salariaux d'entreprises vont donc moins augmenter.

De plus, si les décisions de revalorisation des prix à la production prises à Bruxelles en février — et qui ont commencé à s'appliquer dès mars — vont entraîner un supplément de hausse sur les produits alimentaires, celles-ci seront en partie compensées par des baisses importantes qui vont se produire sur le café (— 7 %), le chocolat, les corps gras (— 7 % à — 18 % ; le litre d'huile doit baisser de son côté de 80 centimes). Pour avril, M. Villain ne prévoit qu'une hausse de 0,8 % de l'indice ; un ralentissement est probable à partir de mai.

v5fè

Contradictions difficiles à résoudre

D'où vient, alors, que le directeur des prix se soit montré aussi ferme dans le ton, aussi peu enclin à « libérer » de nouveaux secteurs industriels, prêt même, semble-t-il, à remettre sous contrôle certaines professions ?

Les nouvelles hausses de prix des voitures que viennent d'annoncer les constructeurs ont été mal accueillies au ministère de l'économie et des finances. M. Villain estime que les hausses enregistrées dans ce secteur depuis un an — 22,3 %, non comprises les toutes dernières augmentations — sont excessives. *« La situation des constructeurs est certes difficile, puisqu'il leur a fallu faire face à une baisse d'activité sans pour autant licencier massivement, comme l'ont fait leurs concurrents aux États-Unis. Mais tout de même... Nous étudions le dossier et prendrons une décision en juin, entreprise par entreprise. »*

En fait, M. Fourcade, qui avait l'intention de rendre la liberté aux secteurs industriels soumis à la concurrence internationale, va probablement marquer un temps d'arrêt. Les biens d'équipement seront les seuls à bénéficier de la liberté parce que ce secteur a beaucoup exporté ces derniers temps. Pour les autres, le régime jusqu'à la fin de l'année sera sévère.

Ainsi les pouvoirs publics vont-ils traduire l'irritation — la déception aussi — que leur cause le comportement de certains secteurs industriels, qui continuent d'augmenter leurs prix malgré la baisse de la demande.

Cette irritation, cette déception sont-elles bien justifiées ? L'histoire économique de ces vingt dernières années est souvent riche d'enseignements pour éviter de pareilles déconvenues. *Chacun* sait maintenant que la concurrence, quand elle existe, n'a plus pour résultat de faire baisser les prix mais a plutôt un effet contraire. Pourquoi ? Parce que la *survie d'une firme, son développement*, sa croissance, dépendent de sa puissance, c'est-à-dire finalement de ses investissements. Or les industriels trouvent dans les hausses de prix — l'autofinan*cement, disent-ils — une grande* partie des ressources nécessaires au financement de leurs projets. Bref, on ne se bat plus sur le prix le plus bas mais sur le produit le plus nouveau, le plus perfectionné *et*, si possible, sur celui qu'on sera le seul à produire.

Ajoutons qu'en période de dépression on voit mal comment les firmes, à moins de licencier massivement, pourraient mener une politique différente : moins on vend, plus on a tendance à majorer ses prix pour boucler son compte d'exploitation. Les charges fixes croissant, les coûts s'alourdissent en effet. La théorie voudrait que, coincées entre des prix de revient gonflés et des prix de vente en baisse (pour s'ajuster à une demande déprimée), un grand nombre d'entreprises disparaissent. La réalité n'est pas aussi simple : la nécessité de freiner *l'augmentation du chômage* conduit précisément l'État à intervenir pour ralentir *les* faillites.

Les responsables de la politique des prix au ministère de l'économie et des finances sont parfaitement *conscients de ces données* contradictoires. On peut alors se demander si l'irritation et la surprise qu'ils manifestent en « découvrant » le dérapage des prix du secteur automobile sont tout à *fait* sincères. En *réalité*, la solution pour un État qui voudrait vraiment réduire les contradictions auxquelles il doit faire face serait d'enserrer chaque secteur professionnel dans le carcan de contrats de programme extrêmement précis et contraignants allant jusqu'au contrôle des investissements. Mais l'administration est-elle capable de planifier au coup par coup sans se noyer dans *une bureaucratie accablante ?*

Finalement, n'est-ce pas d'un plan national très sélectif dont aurait le plus besoin le pays pour vaincre l'inflation sans ralentir l'activité économique ?

ALAIN VERNHOLES.

● TROIS CENTS MILLIONS DE CREDITS POUR LES P.M.E. — *L'emprunt de 5 milliards de* francs pourrait être lancé vers le 5 mai, a indiqué mardi 28 avril M. Fourcade, qui a par ailleurs précisé qu'une tranche de 300 millions de francs de cet emprunt serait réservé à un groupement interprofessionnel des Petites et Moyennes Entreprises. *« Son montant*, a poursuivi le ministre de l'économie et des finances, *sera destiné à l'industrie et aux industries de main-d'œuvre. »*

Les dossiers des entreprises devront être préparés avant le 31 octobre afin que les opérations puissent être achevées avant le 31 décembre. Les sociétés devront financer *sur* leurs fonds propres 40 % de leurs investissements.

LA FORMATION DES PRIX

Forte variation des marges sur les œufs

Deux groupes de travail, chargés par le ministre de l'économie et des finances d'étudier l'un la formation des prix de détail des œufs, l'autre celle des prix de la viande bovine, viennent de remettre leur rapport.

En ce qui concerne les œufs, le document constate que les prix *de détail sont très variables pour* un même prix d'achat : des variations de 20 à 25 % ont été relevées, *« qui ne s'expliquent ni par les formes de commerce ni par des différences de calibre, de catégorie ou de qualité »*.

Ces variations enregistrées sur des prix, qui vont de 30 à 44 centimes par œuf, s'expliqueraient par les actions promotionnelles organisées par les détaillants, la périodicité des approvisionnements, et surtout la politique des marges, qui varient de 15 à 35 % du prix d'achat.

Outre une enquête de l'INSEE sur les différences des prix de détail, le groupe de travail préconise la diminution de 7 à 5 du nombre des calibres, la réduction du mode des présentations, la limitation du coût des emballages et un étiquetage clair.

Dans le domaine de la viande bovine, le groupe de travail conclut, comme la commission d'enquête parlementaire (*le Monde* du 9 avril), que *« la diminution du coût relatif de la viande de bœuf résultera moins d'une restructuration des circuits de distribution existants, qui, sauf exception, ne sont pas générateurs d'abus notoires, que des progrès à réaliser pour améliorer le rendement du cheptel vif et régulariser sa mise en marché »*.

Le rapport donne également une décomposition du prix final payé par le client au boucher : 65 % vont au producteur ; 5 % aux marchands de bestiaux ; 4 % aux abatteurs ; 2 % aux transporteurs ; 17 % aux détaillants ; 7 % au Trésor (T.V.A.).

SALAIRES

LES SYNDICATS DES BANQUES JUGENT INSUFFISANTES LES PROPOSITIONS PATRONALES

Au cœur de la réunion de la commission nationale paritaire du secteur bancaire qui a eu lieu mardi 29 avril, la délégation patronale de l'Association professionnelle des banques (A.P.B.) a fait le point de l'évolution des salaires. Après les augmentations de 0,5 % le 1er janvier, de 1,25 % le 1er février et de 1 % le 1er avril, les employeurs ont proposé une nouvelle majoration de 1,75 %, ce qui porte à 4,50 % le relèvement des salaires au cours du premier semestre.

Les syndicats, qui refusent que seul l'indice des prix de l'INSEE soit pris comme référence pour le calcul du maintien du pouvoir d'achat, réclament une augmentation supplémentaire de 2,5 à 3 %. La C.G.T. et la C.F.D.T. réclament aussi au titre de la progression du pouvoir d'achat une augmentation mensuelle uniforme de 200 francs (« le Monde » du 24 avril).

En l'absence de véritables négociations, une rencontre des cinq organisations syndicales de la banque a été proposée par la C.F.D.T. pour la semaine prochaine en vue de déterminer en commun les moyens de faire aboutir les revendications.

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

La caisse maladie des commerçants et artisans demande une subvention annuelle de 600 millions de francs

Le déficit de la CANAM (Caisse nationale d'assurance-maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles) est actuellement d'environ 700 millions de francs par an. Le nouveau président de cet organisme, M. Jean-Paul Boucard, vient d'adresser au gouvernement un proojet de réforme, accompagné notamment d'une demande de subvention publique de 600 millions de francs.

La CANAM compte actuellement 1 750 000 assurés, dont 54 % de commerçants et d'industriels, 39 % d'artisans et 7 % de membres des professions libérales, qui représentent 3 700 000 bénéficiaires, tant actifs que retraités.

Depuis sa création en 1969, la caisse a toujours été déficitaire. Elle l'a encore été de 350 millions de francs entre le 1er octobre 1974 et le 31 mars 1975, avec 1 137 millions de francs de recettes et 1 496 millions de francs de dépenses. M. Boucard, en donnant ces précisions à la presse, a constaté qu'une seconde avance du *Trésor de 150 millions de francs* avait dû être faite pour éviter une rupture de paiement des prestations. L'augmentation du taux des cotisations (porté à 9 % jusqu'au plafond de la Sécurité sociale, le taux étant ensuite plus faible), imposée par le ministre des finances et *« qui a justifié le départ de Gérard Nicoud »*, n'a apporté que moins de 50 millions de francs de recettes supplémentaires, très inférieurs aux besoins du régime. Celui-ci est alimenté à 94 % par les cotisations de ses assurés. Les dépenses ne peuvent être réduites, puisque les prestations (parfois inférieures à celles du régime général, notamment en raison de l'absence d'indemnité journalière en cas d'interruption du travail) sont fixées par la loi.

« Notre objectif, a dit M. Boucard, *est de parvenir à un équilibre financier avec des ressources stables, et de faire cesser les attaques injustifiées dirigées contre la CANAM. »*

Pour l'essentiel, le président réclame une subvention d'équilibre, comme en reçoivent déjà le régime agricole et d'autres régimes spéciaux. Cette subvention devrait être de six cents milions par an.

Pour la justifier, M. Boucard fait valoir que la CANAM est privée des catégories de travailleurs indépendants capables de verser de fortes cotisations : médecins et auxiliaires médicaux pris en charge par la Sécurité sociale avec les conventions conclues sur les honoraires médicaux, petits patrons qui mettent leur entreprise en société, etc.

D'autres ressources sont également envisagées par M. Boucard : rémunération indirecte du travail de perception de la T.V.A. qui est effectué gratuitement par les commerçants (or on estime que *le coût de perception des taxes* de l'O.R.T.F. est de 8,75 %) ; participation du Fonds national de solidarité ; meilleure rémunération des fonds, car le ministère des finances impose de les placer *à la Caisse des dépôts (qui ne les* rémunère qu'à 1 %), ce qui a fait perdre au régime environ trois cent dix millions, estime le président. Il préconise également un allégement de la gestion.

En conclusion, M. Boucard, dans la perspective de l'harmonisation des régimes sociaux légalement prévue pour 1977, n'exclut pas la fusion de toutes les caisses sociales s'occupant des travailleurs indépendants, caisses vieillesse et maladie ou particuliers.

Dans l'immédiat, M. Boucard a souligné qu'une large majorité existait au conseil d'administration de la CANAM sur les questions importantes. *« Et*, dit-il, *nous allons bénéficier d'une pression extérieure, puisque Gérard Nicoud reprend le combat. »*

● L'AGENCE AMERICAINE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (A. I. D.) a accordé à Israël un prêt de 174,5 millions de dollars pour l'achat de marchandises aux Etats-Unis.

SYNDICATS

Les agents des contributions s'inquiètent de la dégradation alarmante du service public fiscal

Les agents du fisc ont manifesté, mardi 29 avril, dans toute la France, l'inquiétude que leur inspire la « dégradation alarmante du service public fiscal » et une politique qui accroît en fait les inégalités. *Dans chaque département, des délégations syndicales ont remis* des pétitions au directeur des services fiscaux et au préfet. A Paris, une cinquantaine d'agents du fisc ont pénétré dans le ministère de l'économie et des finances, où ils ont été reçus par le chef de cabinet de M. Fourcade. Des rassemblements se sont produits également rue du Louvre et à Nanterre. Il n'y a eu aucun incident.

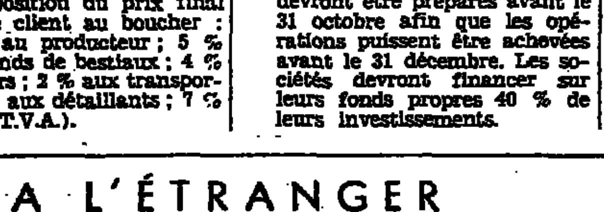
Les quatre syndicats des impôts (Syndicat national unifié, C.G.T., F.O., C.F.D.T.), qui regroupent soixante mille agents — plus de *90 % de la profession*, — ont, mardi 29 avril, au cours d'une conférence de presse, vivement critiqué la fiscalité actuelle et la façon dont elle est appliquée.

L'un des principaux reproches faits par les syndicats au gouvernement est de mener une politique qui aboutit à une détérioration de plus en plus grande du service public. M. Colas (F.O.) a souligné le manque de moyens dont disposaient les agents du fisc, en nombre — il faudrait dix mille agents de plus selon les syndicats — comme en qualification. De plus, les règlements internes imposent aux agents un certain rendement, c'est-à-dire un certain nombre de vérifications chaque année ; or, selon les syndicats, le peu de temps dont disposent les agents du fisc nuit grandement à la qualité de la vérification (un agent du fisc ne peut pas passer plus de neuf jours dans une entreprise).

De plus, ont déclaré les représentants syndicaux, *« il n'est plus possible de laisser nos camarades vérificateurs coincés entre les incitations administratives tendant à renforcer les cadences de contrôle et les dénonciations plus ou moins ouvertes émanant d'hommes politiques en place, accusant les agents des impôts d'un zèle excessif »*.

Les syndicalistes ont également dénoncé l'inégalité géographique des contrôles. *« Il existe en France de véritables paradis fiscaux »*, certains départements étant beaucoup moins « suivis » que d'autres. La vérification des comptabilités des entreprises s'effectue au rythme d'une tous les onze ans en moyenne nationale. Dans la région parisienne, cette fréquence est d'une fois tous les dix-sept ans. Elle est, dans les Bouches-du-Rhône, d'une fois tous les seize ans pour les petites entreprises et d'une fois tous les douze ans pour les grosses.

Plus globalement les agents du fisc ont dénoncé un système qui évolue dans le sens d'une injustice grandissante. *« Nous nous sentons de plus en plus mal dans notre peau*, ont-ils déclaré. *La contestation de la fiscalité qui se développe en France prend souvent la forme d'une contestation de l'agent du fisc, alors que celui-ci n'est qu'un simple exécutant des lois votées par le Parlement. »*



A L'ÉTRANGER

En Suède

Un important accord de salaires est signé entre le patronat et le syndicat

De notre correspondant

Stockholm. — Après six mois de négociations, la Confédération générale du travail (L.O.) et le patronat (SAS) ont signé, le 26 avril, un accord sur les salaires de huit cent mille travailleurs du secteur privé pour 1975 et 1976. Les revenus bruts progresseront en deux ans de 25,3 % (15 % en 1975 et 10,3 % en 1976), ce qui constitue un record. Diverses améliorations sont prévues pour les ouvriers dont le salaire horaire est actuellement inférieur à 20 couronnes. Compte tenu de la hausse des charges sociales des entreprises et du glissement des salaires, l'accord devrait coûter entre 31 % et 35 % aux employeurs.

Ces chiffres ne devraient toutefois entraîner qu'une amélioration de l'ordre de 3 % — au mieux — du niveau de vie réel en 1975, en raison des répercussions sur les prix. Pour 1976, personne n'ose faire de pronostics. La convention prévoit des « stations de contrôle » en cas de perturbations importantes de l'économie nationale ou de modifications des salaires d'autres catégories de travailleurs et L.O. se réserve le droit de demander l'ouverture de nouvelles négociations pour ajustement.

Fait extrêmement rare en Suède : le gouvernement est intervenu, avec une grande prudence, dans les discussions entre partenaires sociaux. Le premier ministre a notamment préconisé la conclusion d'un accord de deux ans afin de stabiliser la situation économique. Bien que regrettant cette intervention, patronat et syndicats s'accordent à dire que le compromis conclu fin mars par les sociaux-démocrates et les deux partis du centre sur la baisse de l'impôt direct en 1976 (*le Monde* daté 6-7 avril) a facilité le déroulement des négociations, qui ont finalement abouti sans médiation. Il semble, en outre, que le gouvernement ne voulait pas que les élections de septembre 1976 soient troublé par de l'agitation sociale.

Si des accords ont maintenant été signés pour les cinq cent mille fonctionnaires et les huit cent mille membres de L.O., dans d'autres secteurs les pourparlers s'avèrent plus *difficiles* et parfois même sont rompus. Depuis quelques semaines, plusieurs milliers de travailleurs forestiers du nord et du sud de la Suède sont en grève, revendiquant la mensualisation des salaires. Enfin, des grèves perlées ne sont pas exclues dans un proche avenir parmi les deux cent cinquante mille employés de l'industrie du secteur privé.

ALAIN DEBOVE.

Au prix d'une sévère récession

Le Japon a déjà presque rééquilibré ses comptes extérieurs

De notre correspondant

Tokyo. — Un redressement spectaculaire de la balance des paiements du Japon apparaît dans les chiffres que le ministère des finances vient de publier pour l'année fiscale 1974, terminée le 31 mars. *La balance générale* des paiements ne présente plus qu'un déficit de 3,4 milliards de dollars, alors que l'année fiscale 1973 s'était terminée sur un déficit de 13,5 milliards (1). Le redressement est d'une *dimension* et d'une rapidité jamais vue, dit-on ici dans les milieux étrangers aussi bien que japonais. Il est d'autant plus remarquable que le Japon a comblé son handicap malgré une hausse du prix du pétrole qui lui a coûté 13 milliards de dollars en 1974.

Deux facteurs surtout ont contribué à réduire le déficit : un surplus de la balance commerciale qui a été cinq fois plus important qu'en 1973 (4,1 milliards de dollars au lieu de 800 millions) et une forte réduction du déficit dans le mouvement des capitaux à long terme. Les exportations se sont accrues de 47 %, atteignant 57 milliards de dollars, alors que les importations progressaient de 3 % seulement, pour atteindre 53 milliards. Le fort accroissement des exportations ne représente en réalité pour une bonne part que la hausse des prix. Les statistiques font en outre apparaître un sérieux ralentissement des exportations des derniers mois, qui va se poursuivre, prévoit-on, et qui inquiète les milieux d'affaires.

Les importations japonaises ont de leur côté baissé de 5 %, si on considère non plus leur valeur mais leur volume. Ceci traduit le ralentissement de l'activité économique. L'« usine Japon » ne tourne plus qu'à 70 % de sa capacité de production. Il apparaît ainsi que la contrepartie du succès du Japon dans le redressement de sa balance des paiements est la très sévère récession qu'il traverse. *Le gouvernement* japonais n'a pas jusqu'à présent relancé avec vigueur. Il s'est contenté de quelques mesures en faveur des petites et moyennes entreprises prises en *février* et mars, et d'une baisse du taux de l'escompte le 16 avril. Les pouvoirs publics pensent qu'en prolongeant encore quelques mois l'actuelle politique, ils rétabliront définitivement la position extérieure du pays. — R. G.

(1) En année calendaire (1er janvier-31 décembre) le déficit de la balance générale des paiements s'était élevé à 10,5 milliards de dollars en 1973 et à 6,5 milliards de dollars en 1974.

LA VIE ÉCONOMIQUE

ÉNERGIE

Pétrole et secret fiscal

Le ministère de l'économie et des finances a répondu avec un retard considérable — en dehors des délais réglementaires — à quatre questions écrites de députés de l'opposition concernant la fiscalité pétrolière, trois de M. Aumont (P.S.) et une de M. Odru (P.C.). A chaque fois le ministère s'est abrité derrière l'article 2006 du Code général des impôts relatif au secret fiscal : « Les règles du secret professionnel (...), *peut-on lire,* empêchent l'administration de répondre à la question posée, qui concerne une (ou des) société nommément désignée. » (Journal officiel *du 17 avril, page 1 848.)*

La proposition relative qui termine la phrase n'est même pas mentionnée dans la réponse à la première question de M. Aumont. Celui-ci posait une question de principe. Le pétrole de participation « acheté par les compagnies pétrolières à l'Etat producteur » correspond ciale et, en bonne logique (...) ne devrait pas être générateur de devrait pas être générateur de crédit d'impôt. »

M. Aumont demandait donc « s'il en avait bien été ainsi » *et s'il pouvait connaître la façon dont la C.F.P. et ELF-ERAP avaient été traitées par l'administration fiscale.*

Sans dévoiler le contenu des compte des deux sociétés pétrolières, le ministère aurait pu comptes des deux sociétés pétrolières, il ne l'a pas fait.

Pour les trois autres questions, qui mettaient en cause directement des sociétés, on peut aussi se demander si l'interprétation de l'article 2006 n'est pas excessive. Par exemple, un accord a été passé entre la S.N.P.A. et Le Nickel. M. Aumont demandait « quelles incidences aura cet accord sur la situation fiscale de la S.N.P.A. et si, en particulier, cette société a le droit de déduire tout ou partie *[des]* pertes *[de la société Le Nickel]* du montant de ses impôts ». *Ici aussi le ministère aurait pu, sans enfreindre le secret professionnel, indiquer quel principe il avait retenu.*

Si cette interprétation de l'article 2006 devait se généraliser aucun député ne pourrait plus jamais savoir comment les règles fiscales sont appliquées. A moins de poser la question en termes tellement généraux qu'elle perdrait tout intérêt. Comment, en effet, poser le problème fiscal de l'accord S.N.P.A. - Le Nickel sans nommer les deux sociétés ?

Ces esquives augurent mal de la réforme de la fiscalité pétrolière, annoncée par M. Fourcade. — Ph. S.

LA FRANCE ÉCONOME

Pour produire une unité supplémentaire de richesse (mesurée en termes de produit national brut) il faut 85 % de plus d'énergie au Royaume-Uni qu'en France, 61 % de plus aux Etats-Unis, 51 % de plus aux Pays-Bas et en Belgique, 20 à 22 % en Allemagne et en Italie. Tels sont les résultats étonnants d'une étude qu'a entreprise, sous la direction de M. Ephraïm Medina, le Centre d'études régionales sur l'économie de l'énergie, résultats qui sont résumés dans le dernier numéro de la revue mensuelle de l'INSEE : « *Economie et statistiques* ».

La France apparaît, à travers ces comparaisons internationales, singulièrement économe en énergie. Pourquoi ? « *Parmi les différentes hypothèses qui pourraient être avancées,* écrit l'auteur, *celle d'une surestimation du P.N.B. français est une éventualité que les comptables nationaux n'écartent pas de façon systématique.* » « *Mais,* ajoute-t-il, *l'ampleur qu'ils lui accordent (5 à 6 %) par rapport à l'Allemagne, n'apporte pas de réponse satisfaisante à la question.* »

La situation s'explique-t-elle par un retard de l'économie française ou, au contraire, par le résultat d'une utilisation plus efficiente de ses ressources énergétiques. Au terme d'une analyse assez fine de la consommation d'énergie en France et dans les pays comparables, l'auteur conclut que « *la position particulière de la France n'a pas de cause unique pouvant expliquer à elle seule l'écart observé... Même s'il devait être en partie ou même en totalité, imputé à une différence des structures internes de l'industrie, le moindre besoin d'énergie par unité produite, place la France dans une situation favorable au moment où s'engage une dure bataille pour ménager des ressources en énergie.* »

Mais il y a un revers à cette médaille : les « *marges d'économie possible pourraient être en France plus limitées que chez nos partenaires* »...

« *Si, dans le secteur domestique et tertiaire,* note encore M. Medina, *un climat plus doux semble également favoriser la France, dans le domaine essentiel du chauffage des locaux, un retard de la consommation d'électricité, révélateur de certains sous-équipements en appareils lourds ménagers, reste provisoire ; le niveau de saturation de consommation d'énergie par ménage sera atteint moins rapidement qu'en Allemagne ou aux Pays-Bas, par exemple.* »

● LA PRODUCTION DE PÉTROLE DE LA MER DU NORD BRITANNIQUE atteindra quatre cent mille barils par jour en 1977 (20 millions de tonnes-an), soit 20 % des besoins de pétrole de la Grande-Bretagne, a annoncé, samedi, à la télévision de Londres un représentant de la British Petroleum. — *(A.F.P.)*

EUROPE

En dépit des réserves de la France, de la Belgique et de l'Irlande

Les Neuf confirment la réouverture des frontières aux importations de viande

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes. — *Une forte majorité s'est dégagée mardi parmi les ministres de l'agriculture des Neuf pour approuver la décision de la Commission d'*« entrouvrir » *les frontières de la C.E.E. aux importations de viande de bœuf en provenance des pays tiers.*

Les deux opérations prévues par M. Lardinois, le commissaire européen chargé des affaires agricoles, vont donc être exécutées : d'une part, entre le 1er mai et le 30 septembre, les négociants pourront importer un total de 50 000 tonnes de viande des pays tiers, à condition d'avoir conclu au préalable des contrats d'exportation pour des quantités identiques (procédure Exim) ; d'autre part, la Commission autorise l'achat aux pays tiers de soixante-sept mille cinq cents têtes de bovins maigres destinés à l'engraissement, dont la quasi-totalité (98 %) ira en Italie.

C'est surtout contre cette seconde mesure que s'est élevé le ministre français. M. Bonnet considère qu'il est tout à fait anormal d'assouplir les restrictions à l'importation alors que l'équilibre du marché intérieur de la C.E.E. n'est pas encore complètement rétabli. Le ministre français redoute que le geste consenti aujourd'hui pour donner satisfaction aux pays fournisseurs de la C.E.E. fasse figure de précédent. M. Clinton, le ministre irlandais, a estimé lui aussi que la décision de la Commission était inopportune ; il faut dire que le prix de marché de la viande bovine en Irlande n'atteint encore que 76 % du « prix d'orientation » européen (95 % en France). Au moment du vote, MM. Bonnet, Clinton et Lavens (Belgique) ont été les seuls à demander l'annulation de la proposition de la Commission.

M. Marcora, le ministre italien, a insisté au contraire pour que les « engraisseurs » de la péninsule puissent commencer à reprendre leurs achats de bovins maigres aux pays de l'Est. Il a fait valoir que les éleveurs français n'avaient guère se plaindre. Leurs exportations de bovins maigres vers l'Italie avaient progressé de façon sensible en 1975, ainsi d'ailleurs que leurs prix de vente. M. Bonnet l'a confirmé : la France a vendu à l'Italie 77 000 têtes de bovins maigres au cours du premier trimestre 1975 contre 52 000 durant la même période de 1974. La tendance s'est même accentuée au cours du mois d'avril. Le prix d'achat de ce bétail français en Italie a effectivement augmenté, comme l'a observé M. Marcora, de 70 %, dont 30 % sont imputables à la dépréciation de la lire et le reste à la progression des prix français.

Bref, si l'on en croit ces chiffres, la situation des éleveurs français s'améliore à pas de géant — M. Marcora a ainsi évoqué le « *veau d'or français* » — et ne risque pas d'être compromise par l'entrée dans la Communauté de 67 500 tonnes de bovins maigres. Ces importations sont d'autant plus nécessaires, a ajouté M. Marcora, qu'elles servent de monnaie d'échange à des exportations industrielles italiennes vers des pays telle la Pologne.

Négociations bloquées avec les pays du Maghreb

La Communauté négocie depuis deux ans des accords préférentiels avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Les pourparlers marquent le pas, car les partenaires maghrébins trouvent insuffisantes les propositions qui leur sont faites par les Neuf pour favoriser leurs exportations de produits agricoles vers la C.E.E. Avant d'envisager toute concession nouvelle, l'Italie exige en effet que les Neuf révisent la réglementation régissant les marchés des fruits et des légumes et des conserves afin de mieux garantir les producteurs communautaires contre une chute des cours.

La France défend — comme l'explique de manière savoureuse M. Bonnet — « *une position plus nuancée* ». Il n'en reste pas moins qu'elle pose elle aussi des conditions strictes à une plus franche ouverture du Marché commun aux exportations de fruits et légumes, de vin et de conserves des pays d'Afrique du Nord. L'absence de tout progrès du côté des Neuf signifie que la négociation avec les Etats du Maghreb est bloquée et le projet grandiose de politique méditerranéenne de la Communauté piteusement en panne.

Mardi, le conseil a décidé d'accorder une aide au stockage des poissons congelés se trouvant actuellement, faute d'acheteurs, dans les entrepôts frigorifiques des ports de la C.E.E.

Cette aide au stockage, selon les estimations de la Commission, coûtera environ 16 millions de francs au Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

Le conseil a également décidé de fixer « un prix de référence » pour le merlu. Les importations en provenance des pays tiers ne pourront désormais s'effectuer au-dessous de ce prix de référence.

PHILIPPE LEMAITRE.

UNE « DÉCISION AVEUGLE » ?

En confirmant la réouverture partielle des frontières de la C.E.E., malgré l'avis contraire de la France, de l'Irlande et de la Belgique, les Neuf ne viennent-ils pas de prendre une de ces « décisions aveugles », dont parlait récemment le président des Jeunes Agriculteurs ?

Certes, au plan purement économique, la situation des éleveurs s'est améliorée grâce à la reprise des cours et des courants de vente traditionnels à l'Italie. Mais on sait qu'en matière agricole l'équilibre d'un marché est extrêmement précaire. Aussi les éleveurs français — avec leur collègue irlandais — craignent-ils que ce faible apport extérieur ne renverse la tendance actuelle qui leur permet de retrouver un niveau de recettes équivalant à celui de 1973.

Deux arguments viennent en appui de leurs thèses : l'importance des stocks communautaires de viandes (250 000 t.), les prévisions d'abattage pour les prochains mois en hausse sensible (+ 10 %).

En outre, cette décision peut s'avérer désastreuse psychologiquement. En effet, après la guerre du vin, dans laquelle les vignerons français ont mis en doute la loyauté des Italiens, Rome ne cache pas que les importations de bovins serviront de monnaie d'échange à des exportations industrielles — des camions en l'occurrence — vers les pays de l'Est. Or les agriculteurs ont marqué, en de nombreuses occasions, qu'ils n'entendaient pas faire les frais de telles négociations. L'affaire en restera-t-elle là ? Le mécontentement reste à l'état latent dans les campagnes et les éleveurs sont, de tous, les plus « sensibles ». Le nouveau bureau de la Fédération des exploitants, qui a été reçu mardi 29 avril successivement à l'Elysée et à l'hôtel Matignon, l'a fait valoir à MM. Giscard d'Estaing et Chirac. « Nous comptons que le gouvernement réagisse vivement », a déclaré M. Debatisse. — A. G.

● LA CORÉE DU NORD a annulé sa participation à la Foire de Paris quelques jours avant l'ouverture officielle de cette manifestation. Aucune raison officielle n'a été avancée. Mais, dans les milieux professionnels, on fait remarquer, d'une part, que la Corée du Nord, n'étant pas officiellement reconnue par la France, ne pouvait avoir son drapeau hissé aux hampes de la Foire et, d'autre part, que la Corée du Sud est présente à cette manifestation.

PAS DE MESURE SPECTACULAIRE EN FAVEUR DE LA SIDÉRURGIE EUROPÉENNE

(De notre correspondant.)

Bruxelles *(Communautés européennes).* — La commission de Bruxelles, qui ouvre ce mercredi le dossier de la sidérurgie européenne, n'a pas l'intention de décréter l'état de « *crise manifeste* » prévu par l'article 58 du traité CECA et d'engager ainsi le processus devant conduire à l'instauration de quotas de production dans la Communauté et de restrictions aux échanges. Elle se contentera sans doute d'améliorer et de diffuser plus rapidement les informations fournies par ses services sur l'évolution du marché et des commandes prévisibles, afin de permettre aux entreprises de mieux adapter leurs programmes de production à la conjoncture.

Telles sont, en substance, les indications que M. Spinelli, les commissaire européen chargé de la politique industrielle, a données lundi aux principaux dirigeants de la sidérurgie communautaire, parmi lesquels M. Ferry, le président de la sidérurgie française.

La commission ne conteste pas que la situation de la sidérurgie européenne soit mauvaise *(le Monde* du 10 avril), mais elle estime que la situation n'a pas atteint le degré de gravité qui justifierait le déclenchement des mesures de sauvegarde draconiennes qu'implique l'état de crise. Elle fait valoir notamment que les importations d'acier en provenance des pays tiers n'ont pas augmenté au cours des derniers mois et ne menacent donc pas le marché de la C.E.E. Elle constate également que les entreprises sidérurgiques n'ont pas encore été obligées de procéder à des licenciements importants. — Ph. L.

Faits et chiffres

Conflits et revendications

● A PARIS, les employés de la météorologie nationale ont fait grève, mardi 29 avril, contre leur transfert éventuel à Toulouse. Trois cents personnes ont manifesté devant le secrétariat d'Etat aux transports, où une délégation a été reçue.

● A LA RÉGIE RENAULT, la direction et les syndicats, poursuivant leurs discussions sur la réforme des classifications, ont décidé, mardi 29 avril, la fusion des catégories P1 A et P1 B (ouvriers professionnels) et une hausse de 5 points des coefficients spécifiques de ces niveaux.

En ce qui concerne la réintégration des quatorze ouvriers immigrés licenciés, une délégation du syndicat C.F.D.T. des usines Renault a été reçue lundi 28 avril, par un représentant du ministre du travail.

● A DUNKERQUE, les trois hauts fourneaux des deux aciéries d'Usinor sont arrêtés depuis lundi 28 avril dans la soirée, en réponse à la grève de quarante-huit heures commencée ce même jour par huit cents ouvriers, selon la direction.

Les grévistes espèrent ainsi obtenir le paiement intégral des heures perdues à cause du chômage technique (cinq jours par mois depuis deux mois environ).

La direction a décidé l'arrêt des hauts fourneaux en raison de l'impossibilité de stocker la fonte : les mélangeurs sont déjà pleins et les stocks existants permettent de poursuivre l'alimentation du complexe d'Usinor pendant quelques jours.

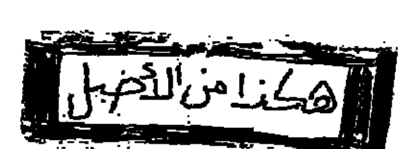
Mercredi 30, les ouvriers ont voté la poursuite de la grève. Il faut s'attendre, dans ces conditions, à la mise en chômage technique de plusieurs centaines d'ouvriers des laminoirs.

● A BREST, la grève des quatre-vingt-dix éboueurs, commencée le 27 avril, se poursuit. Les grévistes demandent une augmentation de 10 % de leurs salaires et une réévaluation des primes. M. Lombard, sénateur (Union centriste), a proposé mardi 29 avril de réquisitionner une partie du personnel pour permettre le nettoyage de la ville.

● A VENDOME (Loir-et-Cher) les deux cent cinquante grévistes des établissements Seailles et Tison (machines à imprimer) se sont installés dans l'hôtel de ville pour protester contre leur évacuation.

Emploi

● LES SERVICES DE « MONSIEUR-EMPLOI » deviendront opérationnels le 1er septembre, a déclaré à Grenoble le 28 avril M. Michel Durafour, ministre du travail. Il a précisé que la délégation générale au travail et à l'emploi comprendra trois départements : un service de recherche, un service de formation, un service de placement *(le Monde* du 11 avril 1975).



COMPAGNIE INDUSTRIELLE DE L'ABEILLE

Nouvelle dénomination de l'ABEILLE S.A.

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 28 avril 1975 sous la présidence de M. Jean Marjoulet.

Le bénéfice d'exploitation s'élève à 18 014 173 F contre 18 458 989 F en 1973. D'importantes provisions pour dépréciation de titres ont été constituées. Le *résultat net du compte de pertes et profits* est de 9 071 857 F.

Les assemblées ont décidé l'attribution d'un dividende net de 11,50 F par action qui, augmenté de l'impôt déjà payé au Trésor de 5,75 F, correspond à une répartition globale de 17,25 F; et l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour vingt actions anciennes, jouissance au 1er janvier 1975.

L'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 75 millions de francs a été autorisée.

MM. Michel Marchal et Jean Vilgrain ont été nommés administrateurs.

Le président a prononcé l'allocution suivante :

« Mesdames, messieurs,

» Encore que le rapport de votre conseil d'administration se soit attaché à vous donner toutes informations utiles sur l'état de votre entreprise, je voudrais le compléter sur deux points qui peuvent retenir votre attention : les résultats acquis au cours de ces premiers mois de l'exercice en cours, l'évolution de vos affaires dans un proche avenir.

» Les résultats satisfaisants du compte d'exploitation de votre société, en progression de 10 % sur ceux de l'an passé, se sont trouvés amenuisés au niveau du solde du compte pertes et profits en raison de la provision constituée à la suite de la dépréciation de certains de vos titres de placement. L'affaissement général des valeurs mobilières, qui a été particulièrement marqué *au cours des derniers mois de 1974*, a nécessité en effet la révision des évaluations portées dans vos écritures.

» *Les moins-values d'estimation* des titres en baisse n'ont pas été compensées par les plus-values que les cours de Bourse des autres titres de votre portefeuille auraient permis d'utiliser. Nous avons ainsi retenu la règle la plus rigoureuse pour la comptabilisation de votre portefeuille.

» C'est intentionnellement que ces *dispositions* ont *été* adoptées. Nous avons considéré qu'il était prudent, dans les temps troublés que nous traversons, de rendre vos résultats futurs moins vulnérables aux accès de faiblesse qui pourraient à nouveau affecter les valeurs mobilières. De plus, il nous était loisible d'opérer de la sorte sans altérer le montant de vos capitaux propres et de vos réserves, et ces motifs nous ont paru justifier l'option qui a été choisie.

» Durant le premier *trimestre de* 1975, la situation s'est modifiée dans un sens favorable. La Bourse des valeurs a enregistré une certaine progression des cours, en sorte que la provision pratiquée au 31 décembre dernier se trouve actuellement libérée d'une somme atteignant 2 848 000 F, voisine de la moitié de la dotation attribuée à ce poste.

» De même, l'amélioration des cotations a entraîné une augmentation des plus-values déjà existantes. Au total, l'évaluation globale de vos titres de placement s'élève, à la date du 31 mars 1975, à 40 555 000 F pour une écriture à votre bilan de 29 637 000 F et dégage ainsi une plus-value latente de 10 918 000 F.

» L'incidence des moins-values touchant votre portefeuille de placement au cours de l'exercice dernier *étant ainsi précisée, j'en viens aux* perspectives immédiates et plus lointaines de votre société.

» Des informations dont nous disposons, il apparaît que vos filiales d'exploitation ont été, en 1974, généralement en expansion par rapport à l'année précédente. Sous réserve de la confirmation de cette évolution par les assemblées compétentes qui auront à arrêter leurs résultats et les montants de leurs distributions, les recettes de votre société inscrites à votre compte d'exploitation seront plus importantes. Par contre, les produits financiers atteindront un niveau moins élevé, en raison d'une certaine détente des taux monétaires, et cette diminution modérera la progression des résultats d'exploitation. Des provisions substantielles ayant été pratiquées à la clôture de l'exercice sous revue, on peut penser qu'il n'y aura pas lieu de les alimenter à nouveau. Au total, votre compte de profits et pertes devrait dégager un solde bénéficiaire en augmentation.

» Le rapport vous a exposé les motifs *pour lesquels le compte rendu* des écritures comptables chez celui-des résultats de l'exercice sous revue, n'est pas accompagné d'un bilan consolidé de votre groupe au 31 décembre dernier.

» L'intérêt du bilan consolidé est de placer le holding dans l'environnement constitué par ses diverses filiales. Cet objectif est parfois difficile à atteindre, car la comparaison des résultats de l'exercice sous revue, ci et chez celui-là est assez malaisée, notamment comme c'est votre cas, *lorsque les échéances des exercices* des sociétés consolidées ne sont pas les mêmes. Nous faisons tous nos efforts cependant pour rendre cet examen accessible.

» A défaut d'un document plus récent, je me bornerai à me rapporter aux énonciations qui figurent dans le dernier bilan consolidé arrêté à la date du 31 *décembre 1973. Il indique* que la part du groupe dans les résultats bénéficiaires atteint 41,5 millions de francs et une valeur comptable de l'action consolidée de 380 F, compte non tenu des plus-values mobilières et immobilières dont les écritures ne sont pas passées dans le bilan, ni des valeurs incorporelles. Il ne semble pas que les résultats, en fin de l'année dernière soient très différents.

» C'est dans ces conditions que votre conseil a jugé opportun de créer, par prélèvement sur vos réserves, des actions nouvelles qui vous seront distribuées comme il est indiqué dans le rapport.

» Scruter l'horizon au-delà de l'année 1975 est — vous en êtes convaincus — un exercice difficile et quelque peu dangereux. On ne peut qu'émettre des tendances laissant la place aux incertitudes de ce temps. Vos différentes participations intéressent des secteurs suffisamment différenciés pour qu'elles ne soient pas *simultanément* atteintes par les mêmes aspects des difficultés de la conjoncture. En ce qui concerne l'Assurance, les opérations effectuées par votre filiale sont d'une grande variété. Malgré une augmentation des frais généraux, les résultats obtenus jusqu'ici dans les branches traditionnelles demeurent favorables en France. A l'étranger, la faiblesse de certaines monnaies, s'ajoutant aux difficultés locales, peut amener un ralentissement de la croissance de vos exploitations.

» Les sociétés industrielles entièrement contrôlées ne dépassent pas des tailles modestes, mais leurs situations sont saines et les compartiments auxquels elles appartiennent ne sont pas dépourvus de perspectives intéressantes. La participation qu'une de vos filiales a prise chez la société OPTORG donne des résultats prometteurs.

» Le rapport de votre conseil vous expose pour chacune de ces entreprises la situation du moment. Notre propos est de fortifier leurs acquis et d'étendre leur action sans nous départir de la prudence qui a toujours été notre règle. Il faudra aussi susciter de nouvelles participations lorsque les occasions se présenteront. En bref, nous pensons que ce secteur doit occuper dans votre groupe une place d'une plus grande importance.

» Des investissements que nous voulons modérés seront nécessaires pour atteindre les objectifs que nous nous fixons. Dans cette vue, nous vous demandons l'autorisation d'émettre un emprunt, dont la date d'émission et les modalités ne sont pas encore arrêtées.

» L'assemblée générale extraordinaire qui suivra la présente assemblée aura à délibérer sur la modification de la dénomination sociale de votre société. Ce changement ne *marque pas une orientation nouvelle* de votre politique ; il procède, au contraire, du souci de confirmer la ligne de conduite suivie depuis dix-sept ans. Votre société atteint maintenant son quatre-vingt-onzième anniversaire. Elle s'est appelée successivement l'Abeille, société d'assurances contre l'incendie ; puis *l'Abeille, société d'assurances* contre l'incendie, les accidents et les risques divers ; puis enfin l'Abeille S.A., et elle a pris alors la forme actuelle d'un holding diversifié. Chacune de ces désignations successives a marqué une nouvelle étape de sa croissance. Nous croyons que la raison sociale qui vous est proposée affirme mieux que par le passé la nature de vos intérêts et l'objet de votre activité. Nous espérons qu'elle attirera de nouveaux associés.

» Toutes les résolutions qui vous sont aujourd'hui présentées s'inscrivent dans le programme de promotion de votre société, que votre confiance et votre appui nous ont permis d'entreprendre et de développer. Il y a tout lieu de le poursuivre, et l'an prochain, après l'examen des comptes de l'exercice 1975, lorsque le *mandat que vous m'avez donné arrivera à son terme*, j'entends bien léguer à mon successeur une maison dont le passé justifie les ambitions. »

SOCIÉTÉ BANCAIRE ET FINANCIÈRE

Le conseil de surveillance, réuni le 28 avril 1975, a approuvé les comptes de l'exercice, clos le 31 décembre 1974.

Il a enregistré avec satisfaction l'évolution favorable des dépôts de la clientèle ainsi que des résultats de la banque.

Les dépôts et bons de caisse totalisaient au 31 décembre 1974 143 367 506 F (1973, 94 169 659 F). Le bénéfice d'exploitation de l'exercice (après amortissements et provisions nettes de reprises) était de 4 484 169 F (1973, 2 672 295 F).

Le directoire, par son président, M. Selman Selvi, proposera à la prochaine assemblée *l'affectation* de la quasi-totalité du bénéfice net, de 1 167 932 F aux comptes de réserve, reportant à nouveau 109 532 F. Les fonds propres (*capital et réserves* ouvertes) de la Société bancaire et financière s'élèveraient ainsi à 23 638 526 F.

GROUPE BABCOCK FIVES

Les conseils d'administration de la Compagnie industrielle et financière Babcock Fives et de la Société Fives-Cail Babcock, réunis le 25 avril 1975, sous la présidence de M. Jacques Joly, *ont arrêté les comptes de l'exercice* 1974.

La holding, la Compagnie industrielle et financière Babcock Fives, *dégage* un bénéfice *comptable* de 40 020 000 francs, incluant pour environ 20 500 000 francs le solde des plus-values produites par la réalisation d'un immeuble en cours d'exercice, après imputation des dépréciations nécessaires sur des titres de filiales. Le conseil proposera à l'assemblée générale ordinaire, qui sera convoquée *le 27 juin 1975, d'affecter* aux réserves un montant égal aux plus-values nettes comprises dans le résultat, soit 20 500 000 francs, et de mettre en paiement un dividende de 5,75 francs (soit, avec l'avoir fiscal, un revenu global de 8,63 francs) par action de 50 francs, se comparant à un dividende de 5,25 francs *(7,88 francs avec l'avoir fiscal)* pour l'exercice précédent.

La filiale Fives-Cail Babcock réalise, après dotation de 25 millions 168 000 francs aux amortissements, un bénéfice de 19 594 000 francs, contre 17 545 000 francs en 1973. Le dividende s'élèvera à 14 francs (correspondant à un revenu global de 21 francs avec l'avoir fiscal) par action de 100 francs, ce qui entraînera une distribution de 16 millions 800 000 francs, alors qu'au titre de l'exercice *précédent* le dividende par action s'était élevé à 12 francs et la distribution à 14 400 000 francs.

Le conseil de la Compagnie industrielle et financière Babcock Fives soumettra par ailleurs à l'assemblée générale ordinaire la ratification de la nomination d'administrateurs de M. Pierre Loygue et de M. Maurice Bourges-Maunoury, faite à titre provisoire en remplacement de M. Jean Cahen-Salvador et de M. Roger Schulz.

SACILOR

Les comptes de la société au 31 décembre 1974, tels qu'ils ont été arrêtés par le Directoire et soumis au conseil de surveillance, font apparaître un bénéfice net de 117 millions de francs, après dotation de 603 millions aux comptes d'amortissements et affectation à divers comptes de provisions de 362 millions, dont 281 millions de provision pour hausse des prix.

Consolidés avec la quote-part de la société dans SOLLAC, RICHEMONT et la Société des laminoirs de VILLERUPT, les comptes font ressortir des résultats bruts avant amortissements, provisions et impôts de 1.466 millions de francs, contre 542 millions en 1973. Après constitutions des provisions fiscales pour hausses de prix d'un montant consolidé de 392 millions de francs, ces résultats bruts se trouvent ramenés à 1.074 millions, permettant d'affecter aux amortissements 914 millions contre 440 millions en 1973, dont respectivement 210 et 50 millions pour l'amortissement des frais d'établissement de SOLMER : le résultat net s'établit à 117 millions, contre 47 millions.

En accord avec le conseil de surveillance, le directoire proposera à l'assemblée générale ordinaire, qui sera convoquée pour le 18 juin 1975, de prélever sur le bénéfice net, après affectation de 33 millions de francs à la réserve légale et à la réserve spéciale de plus-values à long terme, une *somme de 40 millions de francs* permettant la distribution d'un dividende de 8 F par action, l'impôt de 4 F déjà payé au Trésor portant à 12 F le revenu global de chaque action.

Il sera également proposé à l'assemblée de porter en report à nouveau le solde du bénéfice net, soit 44 millions de francs.



BANQUE SCALBERT

Les actionnaires de la banque Scalbert se sont réunis, le 28 avril, en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, sous la présidence de M. Louis Decoster, président-directeur général.

L'assemblée générale ordinaire a approuvé le rapport et les comptes de l'exercice 1974 présentés par le conseil d'administration, se soldant par un bénéfice net de 5 849 190 F *contre 4 140 957 F en 1973*. L'ensemble des comptes créditeurs de la clientèle est en progression de 28,3 % (1 976 millions de francs contre 1 541 millions de francs au 31 décembre 1973).

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 6,30 F par action, auquel s'ajoute l'impôt déjà payé au Trésor de 3,15 F, contre 6 F et 3 F d'avoir fiscal au titre de l'exercice précédent ; il sera mis en paiement à partir du 6 mai 1975.

Elle a *nommé* M. Xavier Scalbert aux fonctions d'administrateur et a renouvelé les mandats de MM. Paul Colsne et Gérard Thiriez.

L'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à porter éventuellement le capital de 25 à 50 millions de francs en une ou plusieurs fois.

ESSO S.A.F.

Au cours de sa réunion du 28 avril 1975, le conseil d'administration d'Esso S.A.F. a décidé, en dépit du résultat nul de l'exercice 1974, mais confiant dans l'avenir de la société, de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende prélevé sur les profits des exercices antérieurs (report à nouveau et réserves facultatives).

Par action de 50 F de nominal, ce dividende sera de 3 F, soit, compte tenu de l'avoir fiscal, un revenu global de 4,50 F contre 5,25 F pour l'exercice précédent.

Le dividende sera payable à partir du 30 juin 1975 contre remise du coupon n° 41.

La Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, tiendra à la disposition des actionnaires des formules de pouvoirs ou des cartes d'admission à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui est convoquée le jeudi 19 juin 1975, à 10 heures, au siège social d'Esso S.A.F., 6, avenue André-Prothin, *Courbevoie* (92).

La Société Générale de Banque en 1974

La Société Générale de Banque, principale banque belge, vient de publier son rapport annuel présenté à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires le 22 avril.

Evolution favorable des activités

Il ressort des chiffres repris dans le tableau ci-dessous que la banque a connu une évolution favorable de ses activités malgré un contexte économique et monétaire difficile dominé par l'inflation et la crise pétrolière.

	au 31-12-1973	au 31-12-1974	
	F.B.	F.B.	%
Total du bilan	374 534 435 064	445 895 555 284	+ 19,1
Montant des dépôts et bons de caisse	233 237 875 837	263 497 445 683	+ 13
Dépôts des banquiers ..	101 411 021 883	130 369 910 216	+ 28,6
Crédits à décaissement et par signature utilisés par le secteur privé ..	196 413 911 174	233 672 223 808	+ 19
Valeur des effets et fonds publics	100 982 603 369	123 906 861 614	+ 22,7
Frais généraux hors impôt des sociétés	9 123 527 305	11 118 505 874	+ 21,9
Cash flow	2 188 220 962	2 620 845 903	+ 19,8

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 1.304 milliard de F.B. contre 1.228 milliard de F.B. en 1973, soit un accroissement de 6,4 %. Le bénéfice net par titre, en augmentation équivalente, passe de 288 F.B à 306 F.B.

La distribution d'un dividende par action de 175 F.B. net de précompte mobilier a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale, *eu regard d'un dividende de* 167 F.B pour 1973

La banque développe ses activités en Belgique et poursuit *également une* politique dynamique d'extension de son action internationale.

Financement du commerce extérieur

Les relations que la banque entretient avec l'étranger, dans le cadre du concours qu'elle apporte au commerce extérieur, ont été marquées par la conclusion de nombreux accords de financement de fournitures de biens d'équipe*ment et d'autres prestations d'origine* belge.

Au 31 décembre 1974, trente-trois accords de cadre étaient en vigueur entre la banque et des institutions financières, ou des acheteurs de dix-neuf pays.

La participation de la banque dans les crédits à court terme représentatifs *d'exportations s'est* située à 41 % du total des crédits d'acceptation octroyés par les banques belges.

En ce qui concerne le financement à moyen terme des exportations, la participation de la banque au pool de Creditexport a été portée à plus de 10 milliards de francs en 1974. Comme précédemment, la banque a présenté plus de 50 % des propositions au refinancement du pool.

Crédits en euro-devises

En 1974, le marché des euro-devises a connu une activité intense à laquelle la banque a participé, notamment en dirigeant avec une grande banque américaine, un nouveau financement destiné à la mise en valeur du gisement Ekofisk et en prenant *des participations* dans d'importants crédits internationaux.

Représentation de la banque dans le monde

L'événement marquant de 1974 a été l'acquisition, par la European American Bank & Trust Company, d'actifs et de passifs de la Franklin National Bank. Cette opération a doté l'affiliation américaine de la banque d'un réseau d'agences comprenant désormais une centaine *de points d'exploitation situés à* New-York et dans le Long Island.

Après l'offre publique d'achat faite par la Société Générale de Banque *en 1973 sur les titres de* la Banque Italo-Belge, se trouvant dans le public, celle-ci a été mise en liquidation en décembre 1974. Le même jour a été créée, avec le concours de plusieurs grandes banques internationales, la Banque européenne pour l'Amérique latine (BEAL), qui développera les activités que l'ancienne banque Italo-Belge exerçait en Amérique latine, et dans laquelle la Société Générale de Banque conserve une part importante

L'exercice 1974 a vu également la création, à l'initiative de la banque, de la Banque belge (France) à Paris, dont le but est de développer les échanges commerciaux entre la France et la Belgique, et de soutenir les activités et le développement des intérêts belges en France.

Le renforcement du réseau international de la banque s'est poursuivi en 1974 par l'ouverture à Beyrouth d'un bureau de représentation pour le Moyen-Orient.

La Société Générale de Banque continue à participer activement au développement de la European Banks International (EBIC), dont *les entreprises communes* ont atteint des dimensions qui en font non seulement l'instrument de coopération bancaire européen le plus ancien, mais qui a aussi le plus de réalisations à son actif.

PEUGEOT S.A.

Madame, Monsieur,

L'objet principal de cette lettre à nos actionnaires est de vous communiquer les informations essentielles sur les résultats de notre groupe et des principales sociétés qui le composent pour l'exercice 1974, ainsi que sur les projets de distribution qui seront soumis aux prochaines assemblées générales.

Cependant, le premier trimestre de 1975 étant terminé, vous trouverez également sous le présent pli les chiffres de production et de ventes des Automobiles Peugeot pour les trois premiers mois, assortis de quelques informations complémentaires.

Nous voulons aussi préciser que pour les sociétés Aciers et Outillage Peugeot et Cycles Peugeot, de même que pour la plupart des autres sociétés du groupe, le premier trimestre de cette année a été marqué par un certain fléchissement d'activité, notamment dans la production des aciers et des cycles. Cette évolution, qui a entraîné parfois certains aménagements des horaires de travail, résulte de la conjoncture générale, à laquelle les diverses sociétés de notre groupe s'adaptent progressivement.

Comptes et bilan consolidés

Les comptes et bilan consolidés du groupe Peugeot pour 1974 seront présentés aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 14 655 millions de francs, en hausse de 17,1 % par rapport à celui de l'exercice précédent ; il a *été réalisé à concurrence de 49,8 %* en France et de 50,2 % à l'exportation ou par les filiales étrangères.

Le « cash-flow » de l'exercice a atteint 892 840 000 F, et il a été inférieur de 11,1 % à celui de 1 004 720 000 F réalisé en 1973 ; il comprend 587 millions de francs d'amortissements totaux (+ 12,1 %), 146 millions de francs de dotations nettes aux provisions (+ 3,5 %) et 160 millions de francs de bénéfice net social (— 53 %).

Enfin, le résultat net corrigé, composé du *bénéfice net courant* (après élimination des éléments exceptionnels et, notamment, de la contribution exceptionnelle d'impôt supportée par les sociétés françaises du groupe, pour 71 079 000 F) et des provisions et amortissements assimilables, après correction des incidences fiscales, s'est établi à 262 192 000 F, en diminution *de 47 % sur celui de 1973*.

Peugeot S. A.

Le bénéfice net de l'exercice *1974* s'élève à 89 714 000 F. Très proche de celui de l'exercice précédent, qui s'était établi à 89 502 000 F, ce bénéfice net s'entend après 42 731 000 F d'impôts sur les sociétés (dont 5 731 000 F de contribution exceptionnelle) au lieu de 31 716 000 F en 1973 et après 5 735 000 F contre 5 529 000 F *de dotation aux amortissements*, et 15 437 000 F contre 16 084 000 F de dotations nettes aux provisions.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 1975 la mise en distribution d'une somme de 54 615 033 F, correspondant par action à un dividende net de 9,10 F et à un revenu global de 13,65 F égaux à *ceux de l'exercice précédent*.

Automobiles Peugeot

Le bénéfice net s'établit à 52 millions 104 000 F après 93 272 000 F d'impôt sur les sociétés (dont 48 645 000 F de contribution exceptionnelle) alors qu'en 1973 le bénéfice net s'était élevé à 215 091 000 F et l'impôt sur les sociétés à 270 millions 248 000 F

La diminution du cash-flow est moins prononcée. Celui-ci est en effet de 540 949 000 F dont 415 542 000 F pour les amortissements et 73 millions 303 000 F pour les dotations nettes aux provisions. En 1973, il s'était élevé à 682 243 000 F, dont 373 537 000 F pour les amortissements et 93 615 000 F pour les dotations nettes aux provisions.

Le dividende global sera maintenu au même montant de 38 850 000 F que celui de l'exercice précédent.

Aciers et Outillage Peugeot

Le bénéfice net de l'exercice s'établit à 6 036 000 F, après 9 090 000 F d'impôt *sur les sociétés (dont 2 millions* 361 000 F de contribution exceptionnelle). A ce bénéfice s'ajoute un profit exceptionnel de 16 036 000 F résultant d'une plus-value sur apport de titres, de sorte que le bénéfice net au bilan s'élève à 22 072 000 F. En 1973, le bénéfice net avait été de 8 734 000 F, après 11 079 000 F d'impôt sur les sociétés.

Compte tenu de ce profit exceptionnel, le cash-flow net s'établit à 48 504 000 F, dont 20 054 000 F pour les amortissements et 6 378 000 F pour *les dotations nettes aux provisions*. En 1973, il avait été de 34 022 000 F, dont 19 091 000 F pour les amortissements et 6 197 000 F pour les dotations nettes aux provisions.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 1975 la mise en distribution d'une somme de 3 465 000 F, correspondant, par action, à un dividende net de 7,70 F et à un revenu global de 11,55 F. La répartition effectuée en 1974, sur les résultats de 1973, avait porté sur une somme de 5 175 000 F, correspondant à un *dividende* net de 11,50 F et à un revenu global de 17,25 F.

Cycles Peugeot

Le bénéfice net s'élève à 8 541 000 F, après 12 281 000 F d'impôt sur les sociétés (*dont* 1 676 000 F de contribution exceptionnelle). En 1973, le *bénéfice net avait été de 7 555 000 F* et l'impôt sur les sociétés de 9 298 000 francs.

Le cash-flow net s'établit à 35 millions 367 000 F, dont 22 741 000 F pour les amortissements et 4 085 000 F pour les dotations nettes aux provisions, au lieu de 29 667 000 F en 1973, dont 20 406 000 F pour les amortissements et 1 706 000 F pour les dotations aux provisions.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 1975 la mise en distribution d'*une somme de* 3 000 000 de francs, correspondant par action à un dividende net de 12 F et à un revenu global de 18 F. La *répartition* effectuée en 1974, sur les résultats de 1973, avait porté sur une somme de 2 225 000 F, correspondant à un dividende net de 8,90 francs et à un revenu global de *13,35 F*.

Diffusion Industrielle Nouvelle

Le bénéfice net s'établit à 9 millions 975 000 F, après 13 437 000 F d'impôt sur les sociétés (dont 2 millions 035 000 F de contribution exceptionnelle). En 1973, il avait été de *9 980 000 F*, après *11 303 000 F* d'impôt sur les sociétés. Par ailleurs, la provision pour *réescompte*, qui avait été maintenue à 103 000 000 de francs en 1973, a reçu un complément de 21 519 000 F.

Le dividende global sera de 5 812 500 francs. Celui versé en 1974, sur les résultats de 1973, avait été de 5 millions 400 000 F.

Gefco

Le bénéfice net s'élève à la somme de 25 954 000 F, après 38 041 000 F d'impôt sur les sociétés (dont 3 552 000 F de contribution exceptionnelle). Le bénéfice net de 1973 *avait été de 16 908 000 F, après* 19 729 000 F d'impôt sur les sociétés.

Le cash-flow net s'établit à 44 985 000 F, dont 12 506 000 F pour les amortissements et 6 525 000 F pour les dotations nettes aux provisions. En 1973, il avait été de 34 289 000 F, dont 11 315 000 F pour les amortissements et 6 066 000 F pour les dota*tions nettes aux provisions*.

Le dividende global sera de 8 400 000 F. Celui versé en 1974, sur les résultats de 1973, avait été de 6 468 000 F.

Je vous prie d'agréer, Cher Actionnaire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président du Directoire :
F. GAUTHIER.

ALSACIENNE DE SUPERMARCHÉS

Le conseil de surveillance de la S.A.S.M. vient d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1974.

Le chiffre d'affaires T.T.C. atteint 786 480 000 F contre 596 238 000 F en 1973.

Le bénéfice d'exploitation s'élève à 14 633 000 F contre 12 839 000 F en 1973. Cependant, après déduction notamment du relèvement exceptionnel de 18 % sur l'impôt sur les sociétés de 1973 pour une somme de 1 082 622 F, de l'impôt sur les sociétés au titre de 1974 pour une somme de 6 695 875 F et de la participation du personnel pour un montant de 1 219 029 F, le bénéfice net ressort à 4 287 318 F, contre 5 millions 132 496 F en 1973.

La marge brut d'autofinancement qui comporte entre autres un montant *de 10 322 801 F* au titre des amortissements s'élève à 17 310 000 F contre 16 488 000 en 1973.

Le directoire et le conseil de surveillance proposeront à l'assemblée générale du 6 juin 1975 la distribution d'un dividende de 5,80 F par action augmenté d'un dividende complémentaire de 1 F par action prélevé sur le report à nouveau bénéficiaire de l'exercice 1973. Le revenu global sera donc de 10,20 F (dont 3,40 F d'avoir fiscal) contre 8,70 F pour l'exercice précédent.



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

POINT DE VUE

L'industrie pharmaceutique et la recherche

par GABRIEL MAILLARD (*)

PLUSIEURS articles sont parus sur l'industrie pharmaceutique (1) ; ils s'insèrent sans doute dans une stratégie d'ensemble, mais ils ne font guère qu'additionner des attaques parcellaires sans présenter une vision globale... si ce n'est, en filigrane, l'image très sommaire du bouc émissaire.

Il appartient à ceux qui se seraient sentis visés ou à ceux qui jugeraient leurs propos trop habilement choisis de redresser sur tel ou tel point précis ce qui doit l'être, s'ils le jugent utile. Il appartient, en revanche, au président du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique de dire clairement ce qu'est à ses yeux cette industrie que l'on dénigre aujourd'hui à plaisir.

Une analyse objective fait ressortir :

— *Que l'industrie pharmaceutique est très réglementée ;*

— Qu'elle n'en est pas moins efficace et dynamique ;

— Parce qu'elle est une industrie de recherche ;

— Ce qui suppose une rentabilité indispensable à son maintien, à son développement et à son équilibre.

***

L'industrie pharmaceutique est certainement l'une des industries les plus réglementées. C'est là un fait, *et c'est un fait légitime compte tenu* du rôle du médicament au regard de la santé et sur le plan de l'économie générale.

Cette réglementation se traduit d'une façon très précise : contrairement aux autres industries, l'industrie pharmaceutique ne met pas sur le marché les produits qu'elle veut ; elle est soumise, et c'est normal, à une autorisation de mise sur le marché ; sans doute, sa procédure a-t-elle pu faire l'objet de certaines critiques ; sans doute, peut-elle être améliorée ; *il n'en demeure pas moins* qu'elle a, dans une large part, servi de modèle dans l'élaboration des directives européennes, ce qui prouve tout de même qu'elle a quelque valeur.

L'industrie pharmaceutique ne peut donner sur les médicaments toutes les informations qu'elle souhaite. L'information du public est interdite pour tous les produits remboursés par la Sécurité sociale ; l'information des médecins est soumise à des règles consacrées par l'examen de commissions et l'octroi de visas.

L'industrie pharmaceutique ne détermine pas seule la taille des conditionnements. C'est une commission qui la contrôle, compte tenu de l'idée qu'elle se fait, à la lumière des expertises cliniques, de la posologie et de la durée moyenne du traitement dans lequel intervient tel médicament.

Enfin, l'industrie pharmaceutique ne fixe pas librement le prix de ses produits ; les éléments comptables et fiscaux des entreprises sont à cette occasion soumis au crible d'une commission présidée par un conseiller d'Etat. Cette commission dispose de tous pouvoirs d'investigation. Elle compare les coûts des produits et *les coûts des traitements, elle procède* à la révision périodique des prix, elle peut prendre l'initiative des baisses qui lui apparaissent justifiées.

Dès lors que l'industrie est soumise à une telle réglementation, il va de soi que les critiques qui peuvent être faites sont dirigées non seulement contre elle, mais contre *cette réglementation, qui n'est pas son* fait. Pour sa part, l'industrie est ouverte à toute amélioration, et le Syndicat national de l'industrie pharmaceutique en a maintes fois apporté la *preuve — comme il s'est efforcé* de prendre des initiatives positives sur plusieurs plans et notamment sur celui de l'information. Il a, en particulier, créé, avec la commission d'informatique de l'hôpital Necker, une banque d'information automatisée sur les médicaments qui, entrant dans sa dernière phase expérimentale, sera à même de donner aux médecins en 1976 des informations dont l'objectivité est garantie par l'existence et *la confrontation* de deux fichiers constamment actualisés : l'un, comprenant les spécialités, a été établi par les fabricants ; l'autre, comprenant les substances actives, a été établi par les pharmacologues, les toxicologues, les cliniciens hospitalo-universitaires de la commission d'informatique Necker.

***

La réglementation à laquelle est *soumise l'industrie pharmaceutique* ne l'a pas empêchée d'être une industrie dynamique et efficace. Elle l'est à un *double titre*, puisqu'elle se présente à la fois comme un élément déterminant du progrès thérapeutique et comme un élément positif de l'activité économique française.

Elément déterminant du progrès *thérapeutique*, l'industrie pharmaceutique l'est par sa contribution aux découvertes mondiales. Les statistiques internationales dégagent de nombreux domaines où cet apport est particulièrement marquant : neuroleptiques et, d'une façon générale, médication psychiatrique, hormones, anti-inflammatoires, anticoagulants, *anti-arythmiques vaso-dilatateurs coronariens* ou périphériques, antibiotiques, etc.

Ce serait pourtant ne pas voir toute son importance que se limiter à ces aspects déjà très marquants. L'industrie pharmaceutique est, en effet, un élément très positif de l'activité économique française.

Elle l'est d'abord par sa fonction même, qui permet de réinsérer dans leur vie professionnelle de nombreux malades qui, autrefois, s'en seraient trouvés écartés. *Elle l'est aussi par son poids propre sur le plan industriel* : l'importance de son chiffre d'affaires, qui représente 20 % du secteur chimie, et la haute technicité de son personnel.

Mais un rôle économique essentiel *de cette industrie se situe sur le plan* du commerce extérieur. Le montant des exportations directes représente environ 15 % de la production française ; il était de 1 683 millions de francs en 1974. Mais, à ces exportations directes doivent être ajoutés les résultats des modes de diffusion plus *élaborés et aussi beaucoup plus* importants que sont les cessions de licences et les implantations. Au total, la valeur globale de l'effort extérieur de l'industrie pharmaceutique sous ces trois formes (exportations, licences, implantations) correspond à 75 % de la valeur du marché intérieur. Imaginerait-on un résultat de cette nature si les médicaments en question étaient de médiocre qualité, comme le disent certains, plus soucieux de conclure que d'étudier les problèmes ? Au demeurant, l'importance de notre *influence à l'étranger* est mesurée par un pourcentage qui éclaire bien l'efficacité de notre recherche : le secteur pharmaceutique rapatrie près de 10 % des redevances perçues de l'étranger par l'ensemble de l'industrie française ; à cet égard, elle occupe la quatrième place parmi les industries françaises de pointe et de technologie avancée.

Tout cela est possible parce que, contrairement à ce qui est affirmé sans *fondement*, l'industrie pharmaceutique est une industrie de *recherche*.

Il lui a fallu pour cela beaucoup de persévérance puisque avant 1959 la protection de l'inventeur dans le *domaine du médicament était impossible et que les copies bénéficiaient* paradoxalement d'un régime préférentiel. Elle connaît depuis quinze ans seulement les mêmes avantages légitimes que ses concurrents des grands pays industrialisés.

***

L'effort de recherche de l'industrie pharmaceutique est considérable. Elle arrive au troisième rang des industries françaises *pour le pourcentage du chiffre d'affaires consacré* à la recherche : ce pourcentage *atteint une moyenne de 8 %, alors* qu'il est inférieur à 4 % pour l'ensemble de l'industrie. Elle arrive au quatrième rang des industries françaises par l'importance de son personnel affecté à la recherche : elle y consacre 11 % de ses effectifs, contre 4,3 % pour l'ensemble de l'industrie.

L'effort de recherche est loin d'être stérile ; il aboutit en effet à des performances sur le plan de la découverte : c'est ainsi que, sur 755 nouvelles substances actives découvertes de 1961 à 1970, la France arrive au deuxième rang avec 22,3 %, immédiatement après les Etats-Unis et avant la République fédérale allemande, l'ensemble des pays de l'Est n'atteignant qu'un pourcentage de 2 %.

La poursuite d'un effort de cette nature, nécessairement long et coûteux, exige que l'industrie pharma*ceutique soit rentable. La rentabilité* est indispensable à tous les investissements (on rougit de répéter cette évidence) ; elle est encore plus indispensable quand un effort de recherche est aussi important. Or, cette rentabilité, telle qu'elle résulte du régime actuel des prix, est loin d'être ce que l'on dit communément puisque le taux moyen de bénéfice après impôt des entreprises pharmaceutiques en France est inférieur à 2 %.

Il est tout à fait possible qu'il convienne d'apporter des aménagements au *régime des prix* ; le Syndicat national de l'industrie pharmaceutique en a *lui-même maintes fois* proposé ; on voit mal en tout cas que de tels aménagements puissent conduire sans danger à réduire la rentabilité et par voie de conséquence les investissements indispensables. La rentabilité, dans l'état actuel de l'économie, n'est pas seulement nécessaire au développement de l'effort de recherche, elle est la condition de son maintien. Or, la recherche, c'est-à-dire les découvertes de demain, ne peut être financée que par la marge laissée par le prix d'aujourd'hui. *Ce sont là des évidences que* certains peuvent regretter mais qui s'imposent à un raisonnement impartial. *De même*, la rentabilité est indispensable au développement du commerce extérieur, en raison des efforts promotionnels qu'il implique.

Condition du dynamisme de l'industrie, la rentabilité est aussi la *condition de son équilibre*. Il est tout à fait vain de s'indigner des modifications de structures intervenues depuis une quinzaine d'années si l'on ne donne pas à l'industrie la possibilité d'être de plus en plus compétitive sur le marché international. Le progrès économique est en définitive indissociable de l'apport de l'industrie du médicament à la thérapeutique.

***

Telles sont les véritables caractéristiques de l'industrie pharmaceutique. Je reconnais bien volontiers que cette description n'est pas « croustillante » ; elle ne frappe ni l'imagination ni le goût du scandale. *Mais elle est véridique. Au moment* où certains s'efforcent de mettre l'opinion publique au moins en alerte, sinon peut-être en condition, le Syndicat national de l'industrie pharmaceutique avait le devoir de rétablir la vérité.

(1) *Le Monde* du 16 au 19 avril 1975.

(*) Président du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

La baisse s'accélère

Pour la quatrième séance consécutive, la Bourse a baissé, mais, cette fois, à un rythme nettement plus rapide. Et malgré une très légère reprise intervenue en clôture, les pertes ont été assez lourdes.

Presque toutes les valeurs inscrites à la cote, soit un peu plus de cent soixante-dix, se sont repliées. Si la majorité d'entre elles n'ont pas trop souffert, une bonne cinquantaine, en revanche, ont vu leurs cours reculer de 2 % à 5 %. Les plus en vue précédemment ont été les plus malmenées. Ainsi, la construction électrique (C.G.E., Bull, Thomson-Brandt, Matra, Jeumont, Cit-Alcatel, L.M.T., Radiotechnique, Moulinex, Signaux, D.B.A.) encore récemment en première ligne, s'est fortement alourdie, de même que les magasins, le bâtiment, l'alimentation et les grandes surfaces. Témoin de cette baisse : l'indice Cappeliez, qui, à 13 h. 15, accusait déjà une baisse de 13,89 points à 854,37.

Ce recul prononcé n'a pas, à proprement parler, surpris les spécialistes. Ceux-ci s'attendaient même à pire avant Bourse. Dans l'euphorie de la hausse, qui a duré près de six mois, l'on avait presque oublié sous les colonnes du Palais Brongniart la menace constituée par la taxation des plus-values. M. Fourcade s'est chargé de rafraîchir la mémoire du marché, incitant de la sorte les opérateurs à prendre leurs bénéfices.

Sur le marché de l'or, le métal fin a encore un peu fléchi. Le lingot a perdu 5 F à 22 775 F (après 22 780 F) et le kilo en barre 115 F à 22 685 F. Mais le napoléon s'est redressé et a regagné 2,60 F à 238,20 F (après 238,40 F). Le volume des transactions est resté faible : 9,78 millions de francs contre 9,38 millions.

Aux valeurs étrangères, meilleure tenue des mines d'or. Ailleurs, repli quasi général des cours.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	29/4	30/4
1 dollar (en yens) ...	Clos	292 95

LONDRES

Effritement

L'activité est faible mercredi à l'ouverture. Les industrielles et les pétroles s'effritent, de même que les banques. Léger tassement des mines d'or et des Fonds d'Etat.

OR (ouverture) dollars : 167 40 contre 167 85

VALEURS	CLOTURE 29 4	COURS 30 4
War Loan 3 ½ %	22 7/8	23 ...
Beechams	260 ...	255 1/2
British Petroleum	430 ...	427 1/2
Shell	289 ...	287 ...
Vickers	145 ...	145 ...
Imperial Chemical	240 ...	238 ..
Courtaulds	110 ...	109 ...
De Beers	270 .	268 1/2
* Western Holdings	35 3/4	35 3/8
Rio Tinto Zinc Corp.	185	185 ..
* West Driefontein	47 1/2	47 3/8

(*) En livres.

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	....
Effets privés	....	8 1/8 %
Moyen terme	. ... .	7 7/8 %

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

PEUGEOT S.A. — Bénéfice net pour 1974 : 89,7 millions de francs contre 89,5 millions. Ce résultat s'entend après contribution fiscale exceptionnelle de 5,7 millions. Dividende global inchangé de 13,65 F.

SACILOR. — Bénéfice net pour 1974 : 117 millions de francs contre 47 millions. Dividende global de 12 F contre 7,50 F.

MOTOBECANE. — Bénéfice provisoire pour 1974 : 7,68 millions de francs contre 7,65 millions.

MAISONS PHENIX. — Bénéfice net pour 1974 : 17,58 millions de francs contre 18,58 millions. Dividende global de 27,30 F contre 23,70 F.

PRIMAGAZ. — Bénéfice net pour 1974 : 6,4 millions de francs contre 9,3 millions. Dividende global de 8,70 F cotnre 14,04 F.

ENGINS MATRA. — L'exercice 1974 se solde par une perte de 15,8 millions de francs contre un bénéfice de 3,3 millions.

S. A. TELECOMMUNICATIONS. — Bénéfice pour 1974 : 19,44 millions de francs contre 17,4 millions de francs. Dividende global : 21 F (contre 23,10 F) sur un capital doublé par attribution gratuite, puis augmenté de 25 % à titre onéreux.

NEW YORK

Recul

La tendance s'est un peu alourdie mardi à Wall Street où, à l'issue d'une séance relativement calme, l'indice des industrielles s'est établi à 803,04, soit à 6,96 points au-dessous de son niveau précédent.

L'activité est restée assez faible : 17,74 millions de titres ont changé de mains contre 17,85 millions la veille.

Réticents, les investisseurs américains le sont assurément. Une bonne raison les y incite : la crainte que les emprunts successifs du Trésor destinés à financer le déficit du budget ne fassent remonter les taux d'intérêt. En outre, nombre d'entre eux se sont abstenus en attendant jeudi, date à partir de laquelle les commissions des courtiers seront fixées librement.

Des baisses légères ont été enregistrées dans presque tous les compartiments. Seules les mines d'or et les produits pharmaceutiques ont légèrement progressé.

Sur 1 818 valeurs traitées, 1 022 ont fléchi, 380 ont monté et 416 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transport, 168,02 (— 1,64) ; services publics, 74,16 (— 0,61).

VALEURS	COURS 28 4	COURS 29 4
Alcoa	45 1/2	45 1/4
A.T.T.	48 1/8	48 3/8
Boeing	24 3/8	24 ...
Chase Manhattan Bank	32 5/8	32 5/8
Du Pont de Nemours	126 1/4	119 7/8
Eastman Kodak	100 1/8	98 1/2
Exxon	80 ...	79 5/8
Ford	36 ...	35 3/4
General Electric	44 3/4	44 7/8
General Foods	23 1/4	22 7/8
General Motors	43 7/8	43 ...
Goodyear	18 ...	18 1/8
I.B.M.	202 1/2	202 1/4
I.T.T.	20 1/4	20 ...
Kennecott	37 1/4	36 1/4
Mobil Oil	40 3/8	39 1/4
Pfizer	32 5/8	32 1/4
Schlumberger	88 ...	82 ...
Texaco	24 ...	24 3/8
U.A.L. Inc.	21 1/4	21 1/4
Union Carbide	64 ...	63 1/8
U.S. Steel	65 1/2	64 1/8
Westinghouse	14 3/4	14 3/8
Xerox	78 3/8	78 3/8

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	28 avril	29 avril
Valeurs françaises ..	134,7	132,6
Valeurs étrangères ..	127,2	127,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	78	76,5

BOURSE DE PARIS — 29 AVRIL — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %		1 724	France (La)	450	450	Séquanaise Banq.	237	237	Un. Imm. France	114	113 50

[illegible]

HORS COTE

OBLIG. ECHANG.

SICAV

*Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger après la clôture la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
514	4,50 % 1973	518 90	521 20	521 20	521 50
1199	C.N.E. 3 %	1199	1209	1209 ..	1203 ..
690	Cie Gle Eaux	690	685	685 ..	677
107	Electro-Méc.	112 10	109 20	110 ..	107 20
195	Olida-Caby.	199 50	183 ..	185 ..	185 ..
81	Opfi-Paribas	81 70	80 ..	80 10	80 ..
255	Talcs-Luz.	262 10	253	255	255
360	T.R.T.	385 10	379	371	372 10
195	Gen. Electric	198 80	187 ..	186 10	190 ..
179	Gen. Motors	187 50	184	183 ..	185
18	Charter	16 60	17 40	17 55	17 50
142	Chase Manh.	139 80	139 50	139 20	139
385	C.F. Fr.-Can.	392	385	388	380
15	De Beers (S).	15 40	15 35	15 30	15 60
196	Dome Mines.	199 50	200	201 .	200
515	DuPont Nem.	512	504	502	494
516	East. Kodak.	423	418	418	420 90
59	East Rand	62 80	63 90	64 20	62 80
228	Ericsson	228 50	229 .	225	224 60
325	Exxon Corp.	333	333	332	334
158	Ford Motor	156	153	153 ..	158
160	Free State	161 60	162 40	164 ..	160 50
345	Schlumberger	350 .	344 80	341 50	*342 ..
28	Shell Tr (S.).	27 75	28 70	28 70	28 30
475	Siemens A.G.	484	467	470	*471
42	Sony	44 80	43 80	44 60	43 60
14	Tanganyika	14 15	14 20	14 25	14 10
187	Unilever	186 50	184	184	181 50
27	Union Corp.	26 60	26 80	26 80	26 80
169	U. Min. 1/10	167 50	168 50	168 50	167 .
260	West Driet.	260 .	260	262	256 10
107	West Deep	107 50	108 20	108 20	110 .
210	West Hold.	209 90	210 20	210 20	206 30
3 50	Zambia Cop.	3 60	3 55	3 55	3 50

[illegible]

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
a. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 29/4	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 184	4 152	4 14
Canada ($ can. 1)	4 123	4 078	4 05
Allemagne (100 DM)	174 925	174 100	173 50
Belgique (100 fr.)	11 836	11 736	11 32
Danemark (100 krd.)	75 820	75 470	74 75
Espagne (100 pes.)	7 423	7 378	10
Grande-Bretagne (£ 1)	9 811	9 781	9 83
Italie (100 lires)	0 659	0 665	0 66
Norvège (100 krn.)	83 270	82 760	82 50
Pays-Bas (100 fl.)	171 550	171 050	170 75
Portugal (100 esc.)	16 990	16 920	16 25
Suède (100 krs.)	104 600	104 370	103 50
Suisse (100 fr.)	162 735	161 775	161 75

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 29/4
Or fin (kilo en barre)	22800	22710 ..
Or fin (kilo en lingot)	22850	22775 ..
Pièce française (20 fr.)	235 60	238 20
Pièce française (10 fr.)	163	167 50
Pièce suisse (20 fr.)	227 50	228 30
Union latine (20 fr.)	218	209 50
Souverain	213 40	213 80
Pièce de 20 dollars	998 80	999 60
Pièce de 10 dollars	514 60	516 80
Pièce de 5 dollars	359 70	359 50
Pièce de 50 pesos	918	922 ..
Pièce de 10 florins	198 50	199 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2 à 5. LA CHUTE DE SAIGON ET LA VICTOIRE DES FORCES RÉVOLUTIONNAIRES EN INDOCHINE

6. EUROPE

6. AFRIQUE
— MAROC : plusieurs dizaines de jeunes militants d'extrême gauche sont mis en liberté provisoire ou condamnés à de faibles peines de prison.

6. PROCHE-ORIENT

7. DIPLOMATIE
— La visite à Paris de M. Ygal Allon.
— Les pays du Commonwealth souhaitent que la Grande-Bretagne soit leur avocate auprès de la C.E.E.

7. POLITIQUE
— ASSEMBLEE NATIONALE : généralisation de la Sécurité sociale.

8. RELIGION
— Préparation de l'assemblée du protestantisme français : « La nécessité de l'autocritique », par Roger Mehl.

8. ARMÉE
— Des militants d'extrême gauche s'oposent aux forces de l'ordre à Grenoble.

9. DÉFENSE
— POINTS DE VUE : « Alliance militaire ou alliance politique ? » par Jacques Huntzinger ; « La réinsertion de la France dans l'OTAN est un fait », par Louis Baillot.

10. ÉDUCATION
— Le ministre a déjà fait d'importantes concessions aux enseignants.

11. MÉDECINE
— Stress, détresse et qualité de la vie.

12. JUSTICE
— LYON : le procès des fausses factures devant la cour d'appel.
— GRENOBLE : des avocats et des magistrats apportent leur soutien à plusieurs centaines de personnes victimes d'une vaste escroquerie au crédit.

LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES

PAGES 13 A 20
— EXPOSITIONS : Palladio à Paris ; Füssli ; Penn à Turin.
— THEATRE : « La Mort de Danton » au Printemps de Chaillot ; l'Afrique et les pays de l'Est au Festival de Nancy.
— CINÉMA : Les films en exclusivité en province.

26. ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS
— A PROPOS DE... : le statut des villes nouvelles.

27 à 30. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
— POINT DE VUE : « L'industrie pharmaceutique et la recherche », par Gabriel Maillard.
— EUROPE : les Neuf confirment la réouverture des frontières aux importations de viandes.

LIRE EGALEMENT

RADIO-TELEVISION (21)

Annonces classées (24) ; Aujourd'hui (22) ; Carnet (22) ; « Journal officiel » (22) ; Météorologie (22) ; Mots croisés (22) ; Finances (31).

LA FIN DE LA VISITE DU PREMIER MINISTRE CONGOLAIS

Tous les problèmes entre Paris et Brazzaville sont « réglés ou en cours de règlement »

M. Henri Lopes, premier ministre du Congo, est reparti pour Brazzaville, mercredi 30 avril après une visite officielle de trois jours à Paris. Il a notamment été reçu par MM. Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac. Les deux premiers ministres ont présidé l'ouverture de la première grande commission franco-congolaise, issue des accords de 1974. Le communiqué commun publié mercredi matin précise :

« *Les deux premiers ministres ont examiné les grands problèmes de la politique internationale, la situation en Afrique et, plus particulièrement, celle qui prévaut en Afrique australe (...). Ils ont réaffirmé leur hostilité de la politique de l'* « *apartheid* ».

» *Sur le plan des relations bilatérales, les deux premiers ministres ont marqué leur satisfaction en constatant que les problèmes d'ordre technique et financier existant entre les deux pays étaient soit réglés, soit en cours de règlement. Ils sont convenus d'accélérer autant que possible l'élimination de ce contentieux.*

» *M. Lopes a exposé le programme triennal de développement de la République populaire du Congo pour les années 1975-1977 en marquant les priorités qui revenaient aux secteurs de l'agriculture et des communications. Il a été convenu que l'action française de coopération s'inscrirait dans le cadre de ce programme de développement. (...)*

» *M. Lopes a souligné l'importance qu'attachait le gouvernement congolais aux ressources provenant du pétrole pour la mise en œuvre de son programme de développement. (...)*

» *Les deux chefs de gouvernement se sont félicités de l'esprit d'ouverture et de large confiance qui a entouré leurs entretiens. Ils ont souligné que cette rencontre a contribué à resserrer encore les liens d'amitié et de mutuel respect existant entre les deux peuples.*

» *Le premier ministre de la République populaire du Congo a invité le premier ministre du gouvernement de la République française à effectuer une visite officielle en République populaire du Congo. Celle-ci a été acceptée avec plaisir. La date de cette visite sera fixée ultérieurement.* » *ugou-en-0s*

[Dans sa conférence de presse, tenue mardi après-midi, le premier ministre congolais avait déclaré que le communiqué commun indiquerait clairement si le contentieux pétrolier existant entre les deux pays était ou non réglé. La production doit en effet baisse, en 1975, pour des raisons techniques et ne dépassera le niveau actuel qu'en 1977. Jusqu'ici, les dirigeants congolais, qui suspectaient la bonne foi d'ELF-ERAP (et de la société italienne AGIP), menaçaient de prendre des mesures de rétorsion si les deux compagnies n'assuraient pas une rentrée fiscale au moins égale à celle obtenue en 1974. Aucune mention n'est faite non plus, dans le communiqué, de la construction du barrage de Kouilou, qui permettrait au Congo de devenir exportateur d'électricité. Toutefois, M. Chirac a déclaré que la France s'associerait au projet.]

Nominations d'ambassadeurs

M. HUBERT ARGOD A BEYROUTH M. FERNAND ROUILLON A DAMAS

Le *Journal officiel* du 2 mai annoncera les nominations de :

— *M. Hubert Argod* comme ambassadeur à Beyrouth en remplacement de M. Michel Fontaine.

[Né en 1914, M. Hubert Argod a déjà été à Beyrouth comme premier secrétaire de 1947 à 1951, après avoir fait partie de la délégation française auprès de l'ONU en 1946. Il a occupé ensuite divers postes, dont celui de sous-directeur aux affaires marocaines et tunisiennes (1956-1958) et sous-directeur à la direction d'Afrique-Levant (1958-1961). En 1961, il est nommé ambassadeur à Port-Lamy, puis ministre conseiller à Alger (1962-1964), ambassadeur à Phnom-Penh (1964-1968), puis ambassadeur à Dakar et à Bathurst (1969-1973).]

— *M. Fernand Rouillon comme* ambassadeur à Damas en remplacement de M. André Nègre.

[Né en 1920, M. Fernand Rouillon a occupé divers postes à l'administration centrale, à la résidence générale en Tunisie et au Conseil des suppléants du Pacte atlantique à Londres avant d'être nommé à Ottawa (1952-1956), d'abord comme attaché d'ambassade, puis comme deuxième secrétaire. Premier secrétaire à Rabat (1960-1963). Deuxième, puis premier conseiller à la mission permanent auprès de l'O.N.U. (1963-1968), premier conseiller à Athènes (1968-1970), il est depuis 1971 sous-directeur à l'administration centrale (Afrique-Levant).]

DANS LA RÉGION PARISIENNE

Attentats contre les sièges d'associations franco-vietnamiennes

Un attentat a été commis au cours de la nuit du 29 au 30 avril contre un local servant de lieu de réunion à de jeunes Nord-Vietnamiens, 15, rue du Petit-Musc à Paris (4e). Un engin à base de poudre, de fabrication artisanale, a explosé au pied du rideau de fer du local, provoquant des dégâts importants.

Peu après l'explosion, l'attentat était revendiqué par le groupe Action Jeunesse, organisation d'extrême droite, qui déclarait vouloir « *manifester sa solidarité avec le peuple sud-vietnamien* » et « *dénoncer l'agression marxiste et la trahison américaine* ». « *Contre les rouges et la réaction*, concluait le G.A.J., *seule la force paie.* »

Vers 1 h. 40, une charge de plastic explosait au siège de l'Association médicale franco-vietnamienne, 125, rue Maurice-Thorez à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne).

L'attentat perpétré, le 28 avril, contre la synagogue de la rue Ambroise-Thomas à Paris (*le Monde* du 30 avril) a provoqué la protestation du groupe Paris-Avenir du Conseil de Paris.

Enfin, après avoir revendiqué les récents attentats commis contre des établissements arabes en France, le groupe Charles-Martel a, par la voix d'un porte-parole anonyme, déclaré le 30 avril, sur les antennes de Sud-Radio, que l'organisation entendait « *lutter contre les étrangers qui viennent prendre le travail aux Français. Il n'y a pas d'autres moyens que la violence. Notre objectif est à présent d'agir sur les services de la main-d'œuvre afin qu'ils garantissent l'emploi aux Français de souche. Nous sommes d'anciens militaires, spécialistes des explosifs, nous continuerons dans l'explosif, mais si cela était nécessaire nous en arriverions à l'enlèvement* ».

● *Un car attaqué à Paris.* — Une demi-douzaine de jeunes gens masqués ont jeté, le 29 avril, vers 20 h. 15, rue Gay-Lussac, à Paris-5e, plusieurs engins incendiaires de fabrication artisanale sur un car — vide — qui devait emmener des touristes anglais au Portugal. Dans un communiqué, le Groupe d'intervention nationaliste devait peu après revendiquer l'attentat, affirmant que, « *de France, partent régulièrement des gauchistes qui prétendent parader à Lisbonne* ». « *En conséquence*, poursuit le texte, *le G.I.N. a attaqué ce soir deux cars qui devaient partir pour le Portugal. Cette « excursion » masquait, en fait, un véritable séminaire politique.* »

FORTE BAISSE DU DOLLAR

La baisse du dollar a repris mercredi matin sur les différentse places financières internationales. A Paris, la devise américaine est tombée à 4,1250-4,13 F, soit son niveau le plus bas depuis la fin juillet 1973.

Les cambistes imputent cette rechute à l'excédent de la balance commerciale allemande en mars, plus fort que prévu, qui a provoqué mardi un net fléchissement du dollar sur les marchés allemands, mais également à la reddition sans conditions du Vietnam du Sud.

Directeur de galeries d'art

LE PEINTRE MICHEL WARREN VIENT DE MOURIR ACCIDENTELLEMENT A PARIS

Dessinateur pour les grands couturiers à seize ans, Michel Warren, avant de venir à la pratique de la peinture, avait été un directeur très actif de galeries : à Paris d'abord, rue des Beaux-Arts ; à New-York ensuite, où il s'était associé avec Daniel Cordier. Il avait exposé des artistes comme Matta, Alechinsky, Michaux, Bram Van Velde, Arman, Dubuffet, Fahlström, Linder. Samuel Beckett, Violette Leduc, comptaient au nombre de ses amis écrivains.

Sa mort accidentelle, prématurée — il était âgé de quarante-cinq ans, — est venue interrompre une carrière de peintre commencée en 1962. L'œuvre qu'il nous a laissée est expressive et déchirée. La couleur tourbillonnante y draine des accents d'angoisse et de mort et nous plonge dans un univers semi-figuratif proche parfois de celui de Bacon.

LES OBSÈQUES DE JACQUES DUCLOS

Le silence, les fleurs, les pleurs

Il est 15 h. 10 lorsque la tête du cortège s'ébranle. La levée du corps a eu lieu à l'heure prévue, bien que, jusqu'à la dernière minute, beaucoup se soient encore recueillis, photographie de Jacques Duclos épinglée au côté gauche du veston ou du corsage, à l'endroit du cœur, devant le cercueil du leader communiste, au siège du P.C.F., avenue Mathurin-Moreau.

Quelques pas, et c'est la traversée de la place du Colonel-Fabien. Le silence est impressionnant, pas seulement lorsque la circulation automobile a été détournée, juste quelques instants auparavant, afin de ne pas gêner les Parisiens, mais parce que la foule, dignement massée derrière des barrières métalliques, s'autodiscipline.

Combien sont-ils ? Combien seront-ils jusqu'au cimetière du Père-Lachaise ? Plusieurs dizaines, plusieurs centaines de milliers ? Lors des obsèques de Marcel Cachin, en février 1958, et celles de Maurice Thorez, en juillet 1964, ou encore lors de l'enterrement des morts de Charonne, ou de Pierre Overney, célébrés en d'autres circonstances, les chiffres ont pareillement varié.

La foule est, en tout cas, considérable, et l'on se soucie bien peu de chiffres en cet instant. Il est émouvant le geste de cet homme, noyé dans la multitude, qui dresse le poing, rue de la Roquette, au passage du fourgon mortuaire. Ils sont émouvants ces rares et furtifs signes de croix, tout comme est prenant l'hommage collectif fait tout au long du parcours : une casquette retirée par un vieil ouvrier, geste multiplié par cent, une pièce glissée dans la sébile des nombreux collecteurs, offrande multipliée par mille, une banderole, en lettres rouges sur fond blanc, « Hommage à Jacques Duclos », quand on passe devant des entreprises, et surtout, de la place du Colonel-Fabien à la place Voltaire-Léon-Blum, ce silence, si profond et si significatif.

Trois kilomètres parcourus en trois heures, de l'avenue Mathurin-Moreau à l'entrée du cimetière de l'Est : ce n'est ni la longue marche de Georges Marchais — traits tirés et sanglots très compréhensibles et très applaudis lors du discours funèbre, — ni la lassitude physique de Louis Aragon, contraint d'abandonner le cortège, ni mêmes les apologies sincères, mais classiques, de Mme Dolorès Ibarruri, présidente du parti communiste espagnol, et de Boris N. Ponomarev, membre du bureau politique et secrétaire du P.C. de l'Union soviétique qui ont le plus retenu l'attention.

Ce qui a impressionné avant tout les Parisiens, massés le long des trottoirs, parfois par familles entières, agglutinés aux fenêtres des immeubles ou ralliés au cortège dès que les barrières métalliques étaient enlevées, ce sont les quelque mille deux cents porteurs de gerbes et de couronnes de fleurs rouges, les quelque cinq cents porteurs de drapeaux et d'oriflammes, représentant les multiples sections du P.C.F. et des partis étrangers, les six chars mortuaires, croulant aussi sous les fleurs, la lente procession de l'harmonie, composée de vingt-cinq musiciens. Et puis, au-delà des délégations officielles et des visages connus, que l'on identifie facilement dans la foule, c'est la présence, derrière le catafalque recouvert d'un simple drap rouge à franges dorées, de milliers d'inconnus, un œillet à la main, et, pour beaucoup, les larmes aux yeux.

Lorsque le cortège parvient devant l'entrée du cimetière du Père-Lachaise, il est 17 h. 10. Les derniers participants s'arrêtent alors place Voltaire - Léon - Blum, à 700 mètres de là et, de chaque côté du boulevard Ménilmontant, plusieurs milliers de personnes sont également au rendez-vous. Deux tribunes ont été dressées, et les journalistes, qui ont cherché, durant tout le parcours, M. François Mitterrand y remarquent, en arrivant, le premier secrétaire du parti socialiste, qui n'a pas suivi le cortège.

Toute la rue de la Roquette, jusqu'à la place Voltaire-Léon-Blum, est insonorisée, et c'est avec une profonde attention que tout le monde écoute les trois éloges funèbres. La pluie fine, qui tombe depuis près d'une demi-heure, ne décourage personne et les premiers rangs ne détachent pas le regard du portrait de Jacques Duclos, bordé de tricolore et de rouge, posé sur le catafalque.

Il est tard lorsque, après l'inhumation — une brève cérémonie, — la foule commence à se retirer, lorsque ces militants dénouent des drapeaux français et républicains espagnols, soudés, durant tout le parcours, comme cette partie du peuple de Paris qui a rendu hommage au leader communiste.

MICHEL CASTAING.

Un proche de la famille

M. Gosselet, maire adjoint communiste d'Epinay-sur-Seine, est venu, ceint de son écharpe, en famille. Un peu étonné qu'on le distingue dans cette foule, il parle du « phénomène Duclos ».

« Pour moi, *dit-il*, j'ai toujours éprouvé devant lui le sentiment qui m'avait habité la première fois que je l'ai entendu, il y a bien longtemps déjà : l'admiration pour cet étonnant mélange de simplicité et de combativité. »

Sa femme ajoute : « Nous ne l'avons jamais vu que de loin, mais quand nous venions de l'entendre, nous repartions à la bagarre plus forts qu'avant. »

Ce qui frappait surtout Sylvie, leur fille, qui milite au Mouvement de la jeunesse communiste, c'est « la jeunesse de Duclos, cette joie de vivre communicative qu'il avait, cet optimisme ». *En revoyant au congrès fédéral du M.J.C. de Seine-Saint-Denis le film de la campagne présidentielle de Jacques Duclos en 1969, elle a été subjuguée par son style.*

Marc, son fiancé, ajoute : « Par son humour aussi, par sa bonhomie qui n'était pas feinte. » *Encore que, note-t-il, le dirigeant communiste pût devenir, à l'occasion de tel ou tel débat,* « un adversaire redoutable, et Poniatowski s'en est bien rendu compte dernièrement encore au Sénat ».

M. Gosselet se souvient d'un meeting à Neuilly où « au cœur de cette enclave hyper-bourgeoise dans une banlieue très ouvrière », *il avait lancé cet avertissement :* « Malheur au parti s'il se coupe des masses ! »

Sa fille évoque la mort de Maurice Thorez, en 1964, mais en soulignant que « pour les gens de notre âge, elle n'a pu être ressentie de la même façon ». « Cette fois-ci *ajoute-t-elle*, nous perdons un membre de notre propre famille ». *Sa mère acquiesce :* « Un membre particulièrement proche de nous. » *Tous quatre, qui représentent deux générations, celle de quarante ans et celle de vingt ans, sont d'accord :* « Jacques Duclos était au cœur de la vraie vie. » — B. B.

M. AMOUROUX QUITTE LA DIRECTION DE « FRANCE-SOIR »

L'Intersyndicale des journalistes du groupe FEP (« France-Soir », « Elle », « France-Dimanche », « Journal du dimanche ») a convoqué une assemblée générale des rédacteurs ce mercredi 30 avril afin de rendre compte de l'entretien que ses délégués ont eu mardi matin avec M. Dominique Ferry, directeur général de la FEP.

Les problèmes de licenciements seront à l'ordre du jour de cette réunion. Cependant, il se confirme que M. Henri Amouroux, ancien directeur général de « Sud-Ouest », quittera ses fonctions de directeur de « France-Soir » — qu'il occupe depuis fin janvier 1974 — le mardi 6 mai. Il ne serait pas remplacé à ce poste.

En revanche, M. Jean Gorini — conseiller à la direction de l'information à R.T.L. et ancien directeur adjoint d'Europe 1 — serait nommé directeur de la rédaction de « France-Soir », où il prendrait ses fonctions à la mi-mai.

M. Willy Guiboud, responsable du service spectacle de « France-Soir », deviendrait directeur adjoint de la rédaction.

Pour sa part, M. Gabriel Farkas, responsable des problèmes économiques à « France-Soir », serait nommé directeur politique du quotidien.

(*) Le départ de M. Henri Amouroux ne fera pas oublier la part qu'il a prise à la rénovation de la formule de France-Soir. *Sous sa direction — et avec la collaboration de M. Pierre Sainderichin — notre confrère a fait plus de place aux informations et aux commentaires politiques avec, depuis l'élection présidentielle, un réel souci d'indépendance.*

A Henri Amouroux, journaliste, on doit une meilleure qualité de rédaction. Mais Hachette a considéré qu'il convenait de privilégier les problèmes de gestion. Dans cette mesure le départ du directeur nommé il y a quatorze mois apparaîtra immérité. — J. F.

● *Grève du zèle des douaniers à Roissy.* Les douaniers de l'aéroport Charle-de-Gaulle, à Roissy-en-France, viennent de décider une grève du zèle à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de F.O. Ils demandent une amélioration de leurs salaires et de leurs conditions de travail.

Le numéro du « Monde » daté 30 avril 1975 a été tiré à 556 793 exemplaires.

Le 1er mai sous la bannière de l'union de la gauche

Les obsèques de Jacques Duclos ont permis aux principaux dirigeants des partis signataires du programme commun de se retrouver côte à côte. C'est d'ailleurs en se référant au programme commun que les socialistes et les communistes appellent leurs adhérents à participer aux manifestations syndicales du 1er mai. Le parti socialiste déclare :

« *Si le 1er mai est jour férié, nul ne doit oublier qu'il est d'abord un jour de combat. Les travailleurs l'ont conquis au prix de luttes souvent sanglantes. Aujourd'hui, il rappelle à tous les vertus de l'union des forces politiques et syndicales du mouvement ouvrier, seule capable d'ouvrir la voie aux conquêtes sociales. (...) Une société se meurt. Une espérance se lève. Le socialisme dans la liberté est la seule réponse aux aspirations populaires. En France, l'union des forces de la gauche autour du programme commun de gouvernement doit lui ouvrir la voie.* »

Le parti communiste rappelle qu'il *a intensifié ses efforts pour donner à l'union de la gauche la qualité nouvelle qui doit lui permettre de réaliser, autour du programme commun de gouvernement, le rassemblement majoritaire de notre peuple* », et ajoute que « *les travailleurs et les travailleuses exprimeront massivement, à cette occasion, leur volonté de repousser la prétention du pouvoir de leur faire supporter toujours plus lourdement les frais de l'aggravation de la crise dont le grand capital est le seul responsable.* »

● *A l'Elysée, la traditionnelle cérémonie du muguet*, au cours de laquelle les forts des Halles remettaient au président de la République, le 1er mai de chaque année, le muguet porte-bonheur, n'aura pas lieu : M. Giscard d'Estaing a décidé, en effet, de mettre fin à cette coutume.

● *La grève des personnels des musées nationaux.* — Le ministère des finances ayant refusé les projets de réforme présentés par le secrétariat d'Etat à la culture, ce sont les services du premier ministre qui arbitreront le dossier du statut des personnels de la réunion des musées nationaux. L'ordre de grève lancé par les syndicats C.G.T., C.F.D.T., C.F.T.C., F.O. et FEN, pour soutenir leurs revendications, intervient, le mercredi 30 avril, le lendemain de la fermeture hebdomadaire des musées et à la veille du jeudi 1er mai. Les musées nationaux auront donc été fermés pendant trois jours consécutifs cette semaine. Pour un jour de grève.

